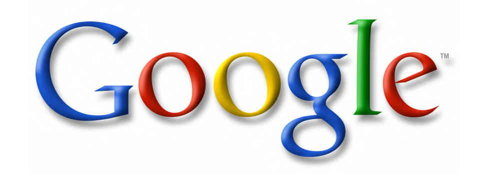
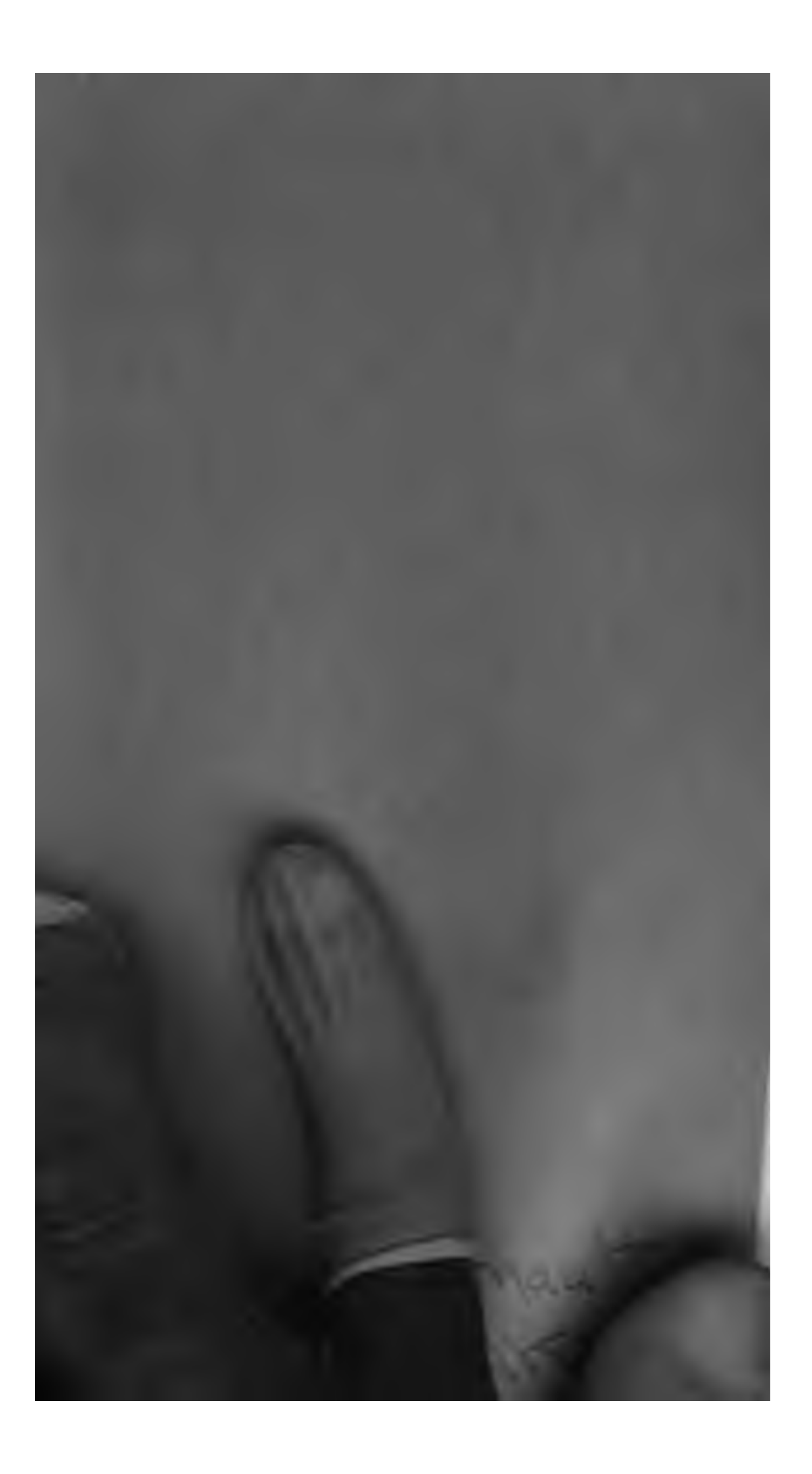



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06730771 4





ŒUVRES

DE

A. V. ARNAULT.

IMPRIMÉ PAR LACHEVARDIERE FILS,
RUE DU COLOMBIER, N. 30.

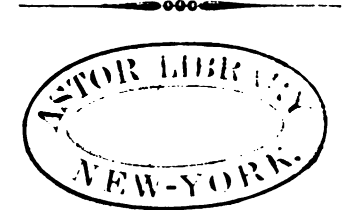
ŒUVRES

DE

A. V. ARNAULT,

DE L'ANCIEN INSTITUT DE FRANCE, ETC., ETC.

MÉLANGES.



PARIS,
A. BOSSANGE, LIBRAIRE,
RUE CASSETTE, N. 22.
LEIPZIG,
MÊME MAISON, REICHS STRASSE.
1827.

AVERTISSEMENT.

Ce volume est composé de cinq parties très distinctes : *Mélanges académiques; Débats judiciaires; Instruction publique; Correspondances politique et littéraire; Notices sur quelques contemporains.*

On trouvera en tête de celles de ces divisions qui en exigent, des renseignements sur les occasions et les circonstances qui ont donné naissance aux pièces dont elles se composent.

Personne moins que leur auteur n'a la prétention d'être propre à tout; mais, par l'effet du mouvement que la révolution a imprimé aux hommes et aux choses, il s'est trouvé en rapport avec bien des choses et bien des hommes. Ce volume se rattache à toutes les époques de cette longue période; c'est un résumé de ce que son auteur a vu, pensé et fait.

La première de ces divisions se forme surtout de travaux faits pour l'INSTITUT.

M. Arnault a appartenu dix-sept ans à ce corps illustre.

Appelé le 27 septembre 1799, par le suffrage des trois classes qui alors faisaient les élections en commun, à remplacer, dans la section de poésie française, ANTOINE LEBLANC, il y a siégé jusqu'au 24 mars 1816, époque où une ordonnance a détruit

cette institution, qui avait été créée par une loi.

Cette ordonnance, très claire dans son but, contenait un article assez obscur. On en pouvait inférer que, se contentant de dépouiller les membres non compris dans le nouvel Institut, de leur titre, le réformateur leur conservait le traitement attaché par la loi à ce titre.

M. Arnault, alors exilé, adressa au ministre sur le rapport duquel l'ordonnance avait été rendue, la lettre suivante :

A M. DE VAUBLANC,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 19 mars 1816.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'apprends que, dans l'ordonnance rendue le 21 mars

dernier, sur votre proposition, mon nom n'est pas inscrit parmi ceux des membres de l'Institut. Cela ne m'étonne ni ne m'afflige. Je laisse au public à juger si j'ai été justement admis, il y a dix-sept ans, dans ce corps illustre, ou si aujourd'hui j'en suis injustement exclu, et si l'honneur d'y avoir été appelé par les suffrages libres de la majorité de ses membres, peut être atténué par l'exclusion que je ne dois qu'à la volonté d'un ministre.

Je veux vous parler d'un objet plus important; de la disposition énoncée dans l'article 24 de votre ordonnance : il y est dit que *les membres qui ont appartenu jusqu'à ce jour à l'une des quatre classes de l'Institut conserveront la totalité de leur traitement.*

Quel peut être le but de cet article, monsieur le ministre, sinon d'avilir, par ce feint ménagement, des hommes que vos persécutions ne font qu'honorer?

Il est moins facile que vous ne croyez de réussir en ce projet, du moins avec moi : dépouillé de tout, excepté de mon honneur, je saurai le conserver intact; je saurai le soustraire à l'injure de vos bienfaits, et ne pas vous laisser le plaisir de gâter mon malheur.

Trouvez donc bon que je vous déclare que je rejette

le droit qui m'est attribué par l'ordonnance royale du 21 mars 1816, et ne vous étonnez pas que je donne à ce refus toute la publicité possible.

J'ai l'honneur d'être,

ARNAULT,

de l'ancien Institut, et l'un des trente-huit Français exilés par l'ordonnance du 24 juillet 1815.

M. le comte de Vaublanc, comme on sait, ne s'entête pas dans ses erreurs; il s'empressa de rectifier celle-ci; et une note explicative, insérée au *Moniteur* peu de jours après, prouva bientôt combien on avait calomnié cette *excellence* en lui prêtant quelques sentiments de modération.

La première pièce qu'on trouvera dans les *Mélanges académiques* répond à une lettre qui fut distribuée en 1804 à l'Institut, par le *docteur Pelletan*. Pour comprendre cette réfutation, il faut connaître la proposition qui l'a provoquée; la voici :

M. PELLETAN,

MEMBRE DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET ARTS,

A SES HONORABLES COLLÈGUES.

MESSIEURS,

J'ai beaucoup réfléchi sur une proposition faite par notre collègue Desessarts, dans une des dernières séances de l'Institut, et à laquelle vous n'avez pas cru, en ce moment, devoir donner de suite. Il était question de mettre hors de rang, parmi nous, l'homme qui depuis long-temps n'a pas d'égal, et que des circonstances impérieuses, moins encore que l'amour et la reconnaissance des Français, viennent d'élever à une suprématie qui ne peut rien ajouter à sa gloire, mais qui cimente, pour nous, le grand œuvre de la paix et du bonheur.

Aujourd'hui, messieurs, je porte plus loin les vues qui vous étaient présentées, et je demande que l'Institut national sollicite la faveur de changer son titre en celui d'Institut impérial des sciences et des arts. Je suis persuadé que le développement de mes motifs entraînera votre sentiment.

En effet, on opposerait en vain l'égalité qui doit régner entre les membres d'une société savante : trop longtemps nous avons été victimes de cette idée prétendue philosophique, et nous savons que la véritable égalité ne consiste pas plus à entasser les hommes pêle-mêle, qu'à les soumettre à la mesure du tyran de Sicile; mais qu'elle existe là où chacun remplit les devoirs qui lui sont prescrits, et jouit des récompenses, des honneurs et de la considération que lui ont mérités ses travaux, ses vertus, l'opinion publique, et même, si l'on veut, les dons de la nature et la faveur des circonstances.

Pierre-le-Grand, a-t-on dit dans l'assemblée, n'a pas dédaigné de prendre place dans l'académie des sciences, et son nom a été inscrit dans l'ordre de sa réception. Il est bien étonnant que personne n'ait relevé ce que ce rapprochement a d'inexact. L'académie dont Pierre-le-Grand voulut être membre honoraire, n'était pas dans ses propres états. Étranger à Paris, sans doute la place la plus honorable pour lui était d'y être assis au milieu de vous; et il ne dédaigna pas d'être membre d'une académie dont le roi de France était protecteur immédiat.

La liberté dont les gens de lettres doivent jouir est

encore une de ces objections de circonstances qui cédera au plus léger examen. Sans doute les gens de lettres sont libres, lorsqu'isolés dans leurs cabinets ils s'occupent à loisir, et suivant leur volonté ou leur goût individuel, les uns à résoudre un problème de mathématique, ou à faire les échos confidents de leurs amours; d'autres à commenter les Aphorismes d'Hippocrate, ou chanter les victoires des héros de la Fable : ceux-ci, à travestir à leur gré l'auguste philosophie; ceux-là, en insultant la Divinité, à n'encourir que le mépris d'un gouvernement sage et tolérant : mais aussitôt que ces gens de lettres se réunissent et forment une corporation sous l'autorité du gouvernement, ils perdent leur liberté politique, et reçoivent, en échange, une protection vivifiante, sous laquelle nos pères ont vu fleurir ce siècle étonnant de gloire et de prospérité qui nous a précédés. Quel différence entre les productions immortelles du génie dans ce siècle d'*esclavage*, et l'apathie, l'engourdissement et la stupeur qu'a produit, parmi nous, la liberté révolutionnaire!

Descendons, messieurs, à des motifs moins nobles peut-être, mais non moins importants : n'en doutez pas,

votre liberté tient à vos besoins. L'Institut dépose sa liberté politique entre les mains du gouvernement qui paie ses travaux. Nous recevons un salaire commun; mais chacun de nous n'occupe-t-il pas des places plus ou moins lucratives; et cette dernière condition n'est-elle pas le soutien très heureux des honneurs que ces places répandent sur nous? Supposez un moment que le gouvernement consentît à nous livrer à la noblesse, non de notre origine, mais de nos prétentions; nous serions bientôt dans le cas de ces nobles campagnards bretons, qui, dit-on, demandaient l'aumône le chapeau sur la tête. Concluons, messieurs, que le savant et l'homme de lettres qui veulent jouir d'une liberté idéale et sans limites, doivent renoncer aux académies et aux places; que les autres peuvent se contenter de cette noble liberté qui les soumet aux lois : un gouvernement protecteur ne gêne point leurs opinions, parcequ'elles sont sages et sans intolérance, n'avilit point leurs sentiments, parcequ'ils sont purs et nobles de leur nature; n'arrête point les élans de leur génie, parceque, dirigeant toutes leurs facultés vers la véritable science, ils ne troublent point l'ordre social par les écarts d'une imagination

turbulente, et qu'ils cultivent cette vraie philosophie qui nous rend sévères pour nous-mêmes, indulgents pour les autres; ne s'occupe que du bonheur commun, et respecte même les préjugés si souvent nécessaires à ce bonheur : voilà l'homme libre. De même que l'ordre et l'économie sont le principe de la richesse, la modération dans les désirs, la source du bonheur, un esprit droit et un cœur pur sont les bases de la liberté individuelle.

Je passe, messieurs, à une dernière objection qui pourrait être faite à mon projet. Aurions-nous de la peine à renoncer à ce titre d'Institut *national*? Serait-il possible que ces mots fatals et de pouvoir magique, *liberté*, *égalité*, *volonté nationale*, eussent encore sur nous quelque influence, et quelque attrait pour notre cœur? Avons-nous oublié que c'est sous cet étendard que notre patrie a été ravagée par elle-même? que ces mots ont servi de ralliement pour soulever, de tous les points de la France, cette populace effrénée et cruelle, dont les excès nous ont mis à deux doigts de notre perte? Nos cœurs gémissent encore des précieuses victimes que l'académie a fournies à l'hydre révolution-

naire : vous osez à peine soulever le manteau dont vous vous étiez enveloppés pour vous soustraire à cet horrible spectacle. Oublions, oublions, s'il se peut, que l'Institut lui-même a dû son origine et son organisation à ce gouvernement ennemi de toute liberté, et dont le génie était celui de la destruction.

Une aurore se lève pour nous, déjà plus brillante que le soleil à son zénith. Unissons-nous à la France ancienne et nouvelle, pour bénir la Providence qui a produit ce miracle en notre faveur : serrons-nous autour de l'homme supérieur à tous qu'elle nous a suscité : méritons sa protection et sollicitons sa bienveillance. J'ai donc l'honneur, mes honorables collègues, de vous proposer le projet d'arrêté qui suit :

1° L'Institut national des sciences et arts, voulant à la fois témoigner son amour pour les sciences et les arts qu'il cultive, et son respectueux et inviolable attachement à la personne de l'empereur Napoléon, sollicite, auprès de sa majesté, l'honneur et l'avantage de sa protection immédiate. L'Institut demande, en conséquence, d'être appelé *Institut impérial des sciences et des arts*.

2° L'empereur sera supplié de sanctionner son adhé-

sion au vœu de l'Institut par sa présence auguste, dans une séance générale convoquée à cet effet, et au jour que sa majesté l'ordonnera.

3° L'Institut sollicitera de sa majesté l'honneur de lui présenter cet arrêté en corps, ou par députation, ou même par la voie du ministre de l'intérieur.

4° L'empereur ayant agréé la demande de l'Institut, il sera imprimé une liste de ses membres, en tête de laquelle on lira : NAPOLÉON, EMPEREUR, PROTECTEUR DE L'INSTITUT.

5° La place restée vacante dans la classe des sciences physiques et mathématiques, section de mécanique, par la sortie du consul Bonaparte, sera donnée par la voie du scrutin, suivant les règlements de l'Institut.

Je termine, en invitant monsieur le président à provoquer une séance générale de l'Institut, dans le plus prochain délai, à l'effet de prendre en considération l'objet de ma lettre.

PELLETAN.

Parmi les pièces relatives au concours pour les prix décennaux, on trouvera l'introduction qui précède, et les conclusions

qui terminent le rapport présenté sur cet objet à l'empereur au nom de la classe.

Ces pièces, qui renferment des observations assez curieuses sur la position de la littérature française à l'époque où elles ont été écrites, appartenaient en effet à M. Arnault : il avait été chargé, en conséquence d'un arrêté pris par la classe, et consigné dans ce volume, de la rédaction générale du travail auquel elles se rattachent.

MÉLANGES ACADÉMIQUES.

MÉLANGES ACADÉMIQUES.

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES UNES DES PROPOSITIONS

CONTENUES DANS UNE LETTRE ADRESSÉE PAR M. PELLETAN A L'INSTITUT NATIONAL.

MESSIEURS,

La lettre adressée à chacun de nous par notre collègue Pelletan contient de graves erreurs. Avant de discuter la proposition à laquelle elles servent de base, qu'il me soit permis de relever les plus frappantes dans l'ordre où elles sont présentées.

Notre collègue est d'avis *surtout* que l'Institut sollicite la faveur de changer en celui d'*impérial* le titre d'Institut *national*.

Je conçois peu, je l'avouerai, la nécessité de ce changement. Ce qui est *national* n'est-il pas *impérial?* ce qui est *impérial* n'est-il pas *national?*

Sous le rapport politique, cette proposition est-elle autre chose qu'une vaine question de mots? Bonaparte

appelé à l'empire par le vœu de la nation, Bonaparte exerçant un pouvoir déféré et non conquis, n'est-il pas lui-même *national?* Pourquoi les institutions qu'il protège cesseraient-elles de l'être? Sous le rapport de notre existence positive, ce changement peut avoir quelques inconvénients, ceux au moins qu'entraîne une dénomination inexacte.

Le mot *national* exprime en effet ce que le mot *impérial* n'exprimerait pas, c'est-à-dire une réunion d'hommes choisis dans toute la nation. *National* signifie ce que signifiait sous les rois l'épithète de *française* donnée à la première des académies qu'ils aient fondées.

Un corps ne doit pas admettre sans motifs un changement, même dans sa dénomination. C'est par cette considération, et non par appréhension de l'atteinte qu'il porterait à l'égalité qui règne chez nous, que je repousse le changement proposé.

Qu'importe ce changement aux partisans de l'égalité, dont M. Pelletan semble redouter l'opposition?

Le maintien de l'égalité académique ne nous est-il pas garanti d'ailleurs par l'intérêt du gouvernement lui-même?

Égaux entre nous en droits, et plût à Dieu que nous le fussions en mérite! égaux en droits, dis-je, comme les membres de toute société savante bien organisée, ne sommes-nous pas soumis au gouvernement, quelque dénomination qu'il reçoive de la volonté publique? Sous tous les gouvernements cette égalité se maintiendra

entre des hommes associés au même titre, et aucun gouvernement n'aura intérêt à la détruire, car son effet n'est pas de nous distraire de l'obéissance due à l'autorité légitime, mais de nous garantir de la domination de nos propres collègues, domination attentatoire aux droits de l'autorité comme à ceux de la liberté, aux droits du gouvernement comme aux nôtres.

Mais passons à ce que l'auteur de la lettre qui désire que l'empereur *soit mis hors de rang parmi nous*, ce qui voudrait dire rayé de la liste des membres de l'Institut, répond à ceux qui lui opposeraient l'exemple de Pierre-le-Grand, inscrit d'après sa propre demande sur la liste des membres de l'académie des sciences, dans l'ordre de sa réception. Cette réponse prouve-t-elle dans celui qui l'a faite une connaissance bien approfondie de l'histoire et du caractère du grand homme dont il croit interpréter la pensée?

Est-ce l'honneur d'appartenir à un corps protégé par le roi de France, que Pierre recherchait quand il voulut s'asseoir entre les Fontenelle et les Varignon, les Réaumur et les Jussieu?

Je crois, messieurs, que cet homme fait pour le trône auquel il eût été porté s'il n'y fût pas né, ambitionnait une tout autre gloire. Mettant au premier rang des distinctions celles qui étaient fondées sur le mérite, tout monarque qu'il était, il voulut passer par tous les grades de son armée de terre et de mer, servir sous les généraux qu'il avait nommés, et il se maintint subalterne tant

qu'il crut rencontrer des supérieurs dans ses propres sujets; mais quels sont les rois dont il se soit reconnu l'inférieur ?

Croyez donc que quand il vint siéger parmi vos prédécesseurs, cet académicien couronné se fit moins le protégé d'un monarque au berceau, que le collègue des premiers génies de l'Europe savante; que le collègue des Bernouilli et des Newton, dont le nom enrichissait alors vos fastes.

L'auteur de la lettre ne me semble pas plus heureux dans l'article où il traite de la liberté des gens de lettres. Après avoir employé, à propos du siècle passé et du siècle présent, tous les lieux communs épuisés depuis quatre ans par les folliculaires, outrageant tout à la fois et la sagesse du gouvernement, et la dignité de notre institution, il affirme que la protection de l'autorité ne nous est accordée qu'en échange de notre renonciation à la liberté politique. Ainsi, dans l'Institut, on ne jouirait pas de la plénitude de liberté conservée au citoyen par la loi, ou bien, hors de l'Institut, la liberté du citoyen pourrait s'étendre au-delà des limites que la loi a posées. Mais c'est peu: non seulement, à l'entendre, tout membre de l'Institut aurait renoncé à sa liberté politique, mais il l'aurait vendue; le traitement que nous recevons annuellement ne serait point, comme vous le pensez, le prix de vos travaux passés, l'indemnité de vos travaux présents, l'effet de la munificence nationale, qui veut mettre à l'abri des premiers besoins des hommes utiles,

revêtus d'une honorable distinction, mais bien le salaire de la plus honteuse servitude.

Ah! loin de nous ces étranges idées! Il s'avouerait trop méprisé, celui qui croirait sa servitude payée à si vil prix; comme il s'avouerait trop méprisable, celui qui croit pouvoir aliéner sa liberté à quelque prix que ce soit.

Parlant ensuite de l'organisation de notre société, l'auteur de la lettre confond, à plaisir, les hommes et les époques, indistinctement frappés par lui d'anathème. La publique horreur, à l'entendre, doit poursuivre également les créateurs de l'Institut, et les destructeurs des académies.

Il y a plus que de l'injustice dans cette proscription; et vous seriez vous-mêmes absurdes et barbares si vous ne reconnaissiez pas de différence entre la fin de la tempête et son commencement, entre l'époque qui a détruit et celle qui a régénéré, entre les hommes ignorants et féroces, auteurs de notre naufrage, et les hommes habiles et humains qui vous ont sauvés sur ses débris. Que la honte et le mépris poursuivent, s'il en existe, les destructeurs des anciens corps savants; mais que l'estime et la reconnaissance soient le partage de ceux qui les ont ressuscités sous un autre nom!

Mais il est temps d'en venir à l'importante question à laquelle on voudrait rattacher les différentes opinions que nous venons de passer en revue.

C'est après une longue réflexion que celui qui la propose nous presse de solliciter le chef de l'empire à re-

noncer à la condition qu'il a cru devoir se conserver au milieu de nous jusqu'à ce jour.

Une longue réflexion devait, ce me semble, détourner notre collègue de la pensée de vous faire une proposition si inconvenante; proposition non moins faite pour blesser l'illustre membre qui en est l'objet, que l'Institut lui-même.

Comment une longue réflexion n'a-t-elle pas fait reconnaître à notre collègue deux hommes dans *Bonaparte*? l'homme privé et l'homme public, le membre de l'Institut et le chef du gouvernement?

Le chef du gouvernement n'est-il pas, de droit et de fait, le protecteur de tous les établissements publics?

Proposer à l'empereur de prendre le titre de protecteur de l'Institut, n'est-ce pas lui offrir ce qu'il possède déjà? Solliciter *Bonaparte* à sortir des rangs de l'Institut, n'est-ce pas le solliciter à se dépouiller de l'un des titres les plus flatteurs qui lui appartiennent? oui, des plus flatteurs, puisqu'il le doit à lui-même, aux droits du génie, et non à ceux de la puissance.

Dans les états où la puissance est héréditaire, elle n'est pas toujours transmise à l'homme supérieur; mais comme ses prérogatives sont immuables, le prince inepte, le monarque ignorant n'en est pas moins le protecteur-né des institutions savantes et littéraires de l'empire.

Que proposerions-nous donc à Bonaparte, si ce n'est de ne vouloir être que ce qu'ont été tant d'hommes médiocres; de renoncer à une qualification qui le distingue

entre tous les souverains, pour ne conserver que celle qui lui est commune avec tous?

Est-il beaucoup de souverains qui, passant par la condition privée, eussent mérité d'être appelés, par le suffrage libre et unanime de l'Institut, à s'asseoir parmi vous? Et, bien que devenu le chef de l'état, le collègue de tant d'hommes célèbres se rabaisserait-il en se maintenant à leur niveau?

Si l'Institut, comme l'académie française, dans les temps voisins de sa création, se trouvait sous la protection d'un particulier, sans doute il serait inconvenant de voir le chef de l'état conserver un titre qui le rangerait sous la protection de son inférieur; mais cette inconvenance existe-t-elle quand le protecteur de l'Institut n'est autre que Bonaparte lui-même?

Loin de le penser, messieurs, je regarderais la démarche à laquelle on voudrait vous porter comme un outrage envers Bonaparte, comme une injurieuse révocation de votre propre choix.

Frédéric II resta toute sa vie membre de l'académie de Berlin, dont il était protecteur comme roi. Mais sans offrir un exemple à celui qui servira d'exemple, cherchons, dans la conduite de l'empereur, la règle de l'opinion à laquelle nous devons nous rallier. Chef des militaires de l'empire, supérieur à tous les grades auxquels il est successivement parvenu par d'éclatants services, le souvenir de ces services même lui rend tous ces grades également chers. Chacun des habits qui distingue chacun

de ces grades lui rappelle le titre auquel il l'a revêtu; et, loin d'en dédaigner un seul, il se décore plus souvent du modeste uniforme de simple officier que de l'habit somptueux qui n'appartient qu'au chef de l'empire.

Les deux qualités que notre collègue croit exclusives l'une de l'autre ne sont donc pas inconciliables dans le chef du gouvernement, du moins devons-nous le penser, tant que l'ordre de choses existant n'aura pas été changé par celui qui a eu l'occasion de le faire, et qui ne l'a point fait à l'époque récente de notre *réorganisation.*

Le corps qui entreprendrait de tracer sa conduite à celui qui règle les destinées de l'Europe s'exposerait, ce me semble, à se voir taxer de quelque présomption. Je regrette qu'un de nos collègues se soit exposé à ce reproche, et demande qu'il ne soit donné aucune suite à sa proposition.

RAPPORT

A LA CLASSE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à une commission l'examen de ces deux questions :

1° La classe de la langue et de la littérature française publiera-t-elle des mémoires ?

2° De quelles pièces ces mémoires seront-ils composés ?

La première question a d'abord été discutée.

Si vous voulez vous borner à acquitter strictement vos dettes, vous ne publierez point de mémoires. Les obligations que plus d'un intérêt imposent aux autres classes de l'Institut ne s'étendent pas à vous. Des mémoires ne sont pas la preuve nécessaire de votre utilité. Qui ne sait qu'un travail spécial vous est confié ? que la confection du Dictionnaire occupe presque tous vos moments ? que les résultats de ce travail, lent et pénible comme la formation de la langue, dont vous discutez, dont vous écrivez l'histoire, ne peuvent paraître qu'à des époques séparées par un long intervalle ?

Si long que puisse être cet intervalle, le travail exigé par une nouvelle édition du Dictionnaire de la langue l'aura toujours rempli. A combien de recherches laborieuses, à combien de discussions savantes n'a-t-il pas donné lieu, le moindre article de cet ouvrage, qui doit dissiper tous les doutes, qui ne peut contenir que des assertions? Chaque définition, chaque décision, dont le propre est d'unir la brièveté à la clarté, est souvent le résumé de plusieurs dissertations, dans lesquelles la question a été envisagée sous toutes les faces, dans lesquelles les opinions des grammairiens ont été opposées, analysées, appréciées. Que de travaux pour un mot! travaux que le public ne peut deviner dans leur résultat, et qui deviendraient le premier aliment de vos mémoires; travaux dont la publication ne serait pas moins utile peut-être que celle du Dictionnaire, auquel ils serviraient de commentaire et de justification.

Le plus sûr moyen de donner de l'autorité à un jugement est de publier les pièces sur lesquelles ce jugement est fondé, d'instruire le procès sous les yeux du lecteur, de le mettre à portée de se faire par lui-même une opinion à laquelle il s'attachera, moins parcequ'elle est la vôtre, que parceque vous l'avez rendue la sienne. Que de doutes résolus par vos devanciers vous sont journellement représentés comme insolubles, parceque la méthode que nous vous proposons n'a pas été pratiquée par eux, parceque l'on ne connaît point les bases qu'ils

ont données à leurs décisions, parcequ'en ces matières l'esprit répugne à la confiance et ne cède qu'à la conviction.

Si vous reconnaissez que la confection de vos mémoires peut marcher de front avec la révision du Dictionnaire; que, loin d'être le sujet d'un surcroît de travail, elle vous fournit le moyen d'employer un travail jusqu'à ce jour perdu, votre détermination est déjà prise. Les considérations suivantes sont peut-être propres à la fortifier.

Il est dans la nature des choses que rarement un particulier obtienne sa part de gloire dans le succès de l'ouvrage publié par une société, quelle que soit la proportion dans laquelle il a contribué à cet ouvrage. Il est aussi dans la nature des choses que l'ouvrage produit par une société appartienne à l'époque à laquelle il a été publié, qui certes n'est pas pour le Dictionnaire l'époque à laquelle l'ouvrage a été composé.

La publication de vos mémoires remédierait à cette double injustice. Le Dictionnaire ne cesserait pas d'être l'ouvrage de l'académie; mais dans les mémoires seraient les ouvrages des académiciens; il suffirait de les ouvrir pour faire, avec connaissance de cause, la part des temps et des hommes; pour déterminer les époques auxquelles les différentes parties du travail appartiendraient; pour assigner enfin, d'après la portion que chaque particulier aurait apportée à ce travail, devenu de jour en jour plus difficile et plus nécessaire, la por-

tion qui lui reviendrait dans la gloire que réclame aussi le travail utile.

En offrant une base certaine à la répartition de l'estime publique, la classe aura créé un nouveau et puissant moyen d'émulation entre ses membres. On peut donc affirmer qu'il est sinon nécessaire, du moins utile qu'elle consente à publier des mémoires.

De quelles pièces ces mémoires seront-ils composés? telle est, messieurs, la seconde question. Nous y avons presque répondu en discutant la première.

Déjà vous connaissez une partie de vos ressources. Connaissez-les toutes. Elles sont plus nombreuses qu'on ne l'imagine d'abord. Aux discussions engendrées par la révision du Dictionnaire, se joindraient d'autres pièces dont la publication ne serait pas moins utile.

Plusieurs de nos collègues, retenus loin de nous par le devoir, ne peuvent-ils pas, quoique de loin, s'associer à nos travaux, nous transmettre par écrit les opinions qu'ils ne peuvent apporter dans nos séances? Malgré les temps et les distances, la science communique avec la science, l'esprit avec l'esprit, le génie avec le génie. Stimulez l'activité de ce noble commerce; ouvrez des magasins à ses utiles produits. Si l'objet de la proposition qui se discute eût fait partie des obligations de l'académie française dès son origine, que de travaux égarés ou perdus eussent été recueillis dans vos mémoires! Combien de travaux même ces mémoires n'auraient-ils pas provoqués! Les écrivains les plus célèbres les

eussent enrichis à l'envi les uns des autres. Du fond de sa retraite, Fénelon vous eût écrit plus d'une lettre; du fond de son exil, Voltaire eût entretenu avec vous surtout cette correspondance qu'il dissémina quelquefois au hasard; cette correspondance qui fût devenue plus utile encore, parcequ'elle eût été plus sévère. Trente ans de plus, ce grand homme eût contribué aux travaux de l'académie, pour laquelle il a été mort aussitôt qu'il en a été séparé.

Aux pièces que la correspondance entre les membres de l'académie peut fournir, ajoutez celles que fournirait la correspondance du dehors.

Des questions de littérature et de grammaire vous sont journellement adressées : pourquoi refuser d'y répondre ? Pourquoi montrer moins de confiance en votre autorité, que ceux qui s'y soumettent ? A quel tribunal renvoyer la décision des questions sur lesquelles vous n'osez prononcer ?

Vos moments sont comptés. Mais si toutes les questions de cette nature ne peuvent pas être admises, toutes ne doivent pas être écartées. Après avoir pris contre l'indiscrétion les précautions commandées par la prudence, accordez quelques moments à l'examen des questions qui vous auront paru dignes de votre attention. Les solutions qu'elles obtiendraient ne seraient pas retrouvées sans intérêt dans vos mémoires.

Vos mémoires recueilleraient aussi les ouvrages couronnés, les extraits des pièces mentionnées, et même

les extraits des pièces qui, trop faibles pour obtenir la mention honorable, offriraient, sur le sujet proposé, des aperçus qui auraient échappé aux heureux concurrents.

La commission pense que par ce moyen on parviendrait à offrir sur le sujet du concours un travail complet; à réunir tout ce qui peut être dit sur ce sujet, condition que ne remplit pas toujours l'ouvrage couronné.

Objecterait-on que vos mémoires ne doivent rien contenir qui n'appartienne à l'académie? Des ouvrages composés sur des sujets donnés par elle, des ouvrages adoptés par elle, lui seraient-ils tout-à-fait étrangers? Pourquoi refuserait-on de placer parmi les ouvrages des académiciens, des ouvrages lus au milieu des académiciens dans la plus solennelle de vos séances? Ce nouvel honneur n'est-il pas une conséquence de l'autre, dont il prolonge la durée, et auquel il donne de la solidité? Ne refusez pas au talent une récompense de plus. Les mémoires de l'académie seront les archives de la langue, et ne périront qu'avec elle. Étendez aux pièces que vous couronnez ce privilége qu'elles ne peuvent attendre des feuilles légères auxquelles les vainqueurs ont jusqu'à ce jour confié le dépôt de leur gloire.

Vous placeriez aussi dans vos mémoires les discours de réception, les pièces lues par les académiciens aux séances publiques, le procès-verbal lu par votre secrétaire perpétuel en la séance publique du mois de nivôse. Ce procès-verbal serait le sommaire de vos mémoires

de l'année, puisqu'il est le précis de vos opérations de l'année.

Enfin la notice des livres qui vous auraient été envoyés par leurs auteurs dans le courant de l'année terminerait le recueil.

Telles sont les considérations d'après lesquelles la commission vous propose d'arrêter que la classe de la langue et de la littérature française publiera des mémoires qui se composeront des différents travaux dont nous venons de faire l'énumération et l'analyse.

Ainsi, messieurs, vous continuerez ce que vos prédécesseurs ont commencé; vous suivrez la route qui vous a été ouverte par les Pélisson, les d'Olivet et les d'Alembert. Que dis-je! vous donnerez même plus d'étendue à l'idée qu'ils ont conçue, plus de développement au plan sur lequel ils ont travaillé; car vous ne vous bornerez pas à offrir dans l'histoire des académiciens la simple note de leurs travaux, mais vous rappellerez l'existence des académiciens par la publication de leurs travaux mêmes.

Ne vous refusez pas à cette noble tâche; elle intéresse trop votre gloire : elles ne l'intéressent pas moins les dernières propositions qui nous restent à vous faire.

Les collections où sont contenus les éloges des académiciens s'arrêtent en 1782 : décidez que les éloges composés depuis cette époque seront recueillis dans les mémoires de la classe. Décidez aussi qu'un travail honorable, interrompu par les malheurs publics, sera repris

pour être continué jusqu'au jour marqué par notre nier deuil. Des morts illustres attendent de vous fleurs qu'ils ont jetées sur les tombeaux de leurs vanciers. Atroce envers quelques uns, cet âge a ét juste pour tous; ne soyons complices ni de son in titude ni de son oubli. Faisons disparaître la déplor lacune qui sépare le moment de la dispersion de l démie de celui de sa réunion. Si les travaux de l'ac mie ont été interrompus, que son histoire ne le soit La mémoire de vos prédécesseurs vous est recomn dée par la nation, qui, en vous reconnaissant pour l tiers de tant d'hommes célèbres, n'ajoute pas moi vos devoirs qu'à vos droits.

Ces propositions, repoussées par deux membres de l'ancienne a mie française, comme non conformes *à l'usage*, furent adoptées p reste de la classe, et l'un des contradicteurs fut chargé, en qualité d *crétaire perpétuel*, d'en surveiller l'exécution. Le premier volume de moires de *la classe de la langue et de la littérature française* n'a pou pas encore paru. A quoi cela tient-il?

Opposant la force d'inertie à la volonté générale, sans refuser d'o M. le *perpétuel* sut ne pas obéir; il sut empêcher la classe de *dérog* *l'usage*, au point de prouver qu'elle pouvait être plus utile que démie.

DISCOURS

PRONONCÉ APRÈS LA PAIX DE PRESBOURG,

PAR M. ARNAULT,

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL,

A L'AUDIENCE DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI,

LE 29 JANVIER 1806.

Sire,

Permettez à l'Institut de payer aussi à votre majesté le tribut de son admiration.

Il le doit à la manière dont vous avez fait la guerre, et à la manière dont vous avez fait la paix; à ce génie qui vous fait vaincre vos ennemis dans les combats et même sans les combattre, et à cette modération qui souscrit des traités quand vous pouvez dicter des lois.

Vos victoires ont chassé les barbares de l'Europe civilisée; vos traités leur en ferment à jamais l'entrée. Gloire au vainqueur et au pacificateur du continent! Gloire au protecteur des lettres!

Les lettres, sire, ne seront point ingrates envers vous. Déjà les prodiges sans nombre qui caractérisent la plus mémorable des campagnes ont été recueillis; déjà ils sont consignés dans les fastes de l'histoire, dont vous

avez étendu le domaine, en reculant les bornes du possible; de l'histoire, à qui, depuis dix ans, il suffit de raconter pour étonner, et d'être exacte pour être sublime.

L'Institut, en anticipant sur les éloges que l'histoire vous réserve, est, comme elle, l'organe de la vérité. Parmi tant d'hommages, puisse votre majesté distinguer ceux que vous offre un corps qui vous parle au nom des arts, des sciences et des lettres!

Ces hommages ont cela de commun avec le jugement que portera de vous la postérité, qu'ils sont le résultat de la réflexion et de la raison, que vous forcez à prendre le caractère de l'enthousiasme.

AUTRE DISCOURS.

Le bureau de l'Institut ayant été admis, le 3 mars 1806, à l'audience de sa majesté, M. Arnault, président de l'Institut, s'exprima ainsi :

SIRE,

Permettez-nous de vous exprimer notre reconnaissance pour les deux faveurs nouvelles dont vous avez honoré l'Institut. Vous avez défendu que les statues des grands hommes qui décorent la salle de nos séances nous fussent enlevées, et vous nous avez permis de placer au milieu d'elles celle de votre majesté : nous vous remercions, sire, de nous conserver nos pénates, et de nous autoriser à en augmenter le nombre.

RÉPONSE

AU DISCOURS PRONONCÉ DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

TENUE PAR LA CLASSE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE
DE L'INSTITUT NATIONAL, LE 13 AOUT 1806,

PAR M. DARU,

ÉLU A LA PLACE VACANTE PAR LA MORT
DE M. COLLIN D'HARLEVILLE.

MONSIEUR,

Que pourrai-je ajouter à ce qui a été dit sur l'illustre collègue auquel vous succédez? Avant que, dans cette assemblée, vous eussiez acquitté le tribut d'estime dû à ses talents, une dette non moins sacrée avait été payée sur sa tombe : un de ses amis, un des nôtres, avait retracé en peu de mots les vertus de l'homme que la société vient de perdre. La vie littéraire et privée de M. Collin se trouve tout entière dans ces deux discours, dans celui de M. Andrieux et dans le vôtre : l'un contient l'histoire de son cœur, l'autre celle de son esprit ; et la réunion de ces deux ouvrages forme le plus complet comme le plus véridique de tous les éloges.

Nous pouvons donc détourner un instant notre atten-

tion de la perte que nous avons faite, pour la porter sur l'acquisition qui la répare. Plus heureuses que les familles, les sociétés se renouvellent sous la faux de la mort, et leur consolation est une conséquence de leur malheur même.

Depuis long-temps, monsieur, nos vœux vous appelaient à cette place où la grande majorité des suffrages vous a porté. Si nous regrettons de ne pas vous y avoir vu arriver plus tôt, l'utilité que nous eussions retirée de votre commerce n'est pas la seule cause de ce regret. Depuis que votre nom s'est trouvé pour la première fois sur la liste des candidats, l'honorable et rapide avancement de votre fortune a changé votre condition civile. Aux yeux de quelques gens n'aurait-elle pas changé vos droits? Telle est du moins notre appréhension, d'après laquelle il nous a fallu quelque courage pour être justes. Jouissez, monsieur, de la victoire que vous remportez sur tant d'estimables concurrents; vous ne la devez qu'à vous-même. Vous leur avez été préféré, non par ce que vous êtes, mais quoique vous soyez dans une place importante. Votre admission parmi nous est une des plus éclatantes preuves de notre impartialité.

Ce n'est pas que l'homme en place, qui même ne se serait pas livré à des occupations spécialement littéraires, ne pût entrer à juste titre dans la société qui vous adopte. Cette société aurait moins de droit au respect si, composée exclusivement d'hommes illustrés par des ouvrages de littérature ou d'imagination, elle repoussait ceux qui,

à la tribune, au barreau, dans les conseils, auraient appliqué l'art d'écrire à des matières plus graves. Elles ne durent point être fermées aux d'Aguesseau, aux Séguier, les portes de cette académie, où Racine siégea entre Colbert, ministre d'etat, et Novion, premier président du parlement de Paris; de cette académie dont la liste peut être regardée comme le nobiliaire de la France éclairée, et se compose des noms les plus illustres dans toutes les professions qui ne commandent pas la barbarie dans le style, permettent l'esprit, et ne croient pas leur dignité incompatible avec les charmes de l'éloquence.

Peut-être même nos illustres prédécesseurs ont-ils porté trop loin la bienveillance qu'ils ne pouvaient refuser à ceux qui parlaient avec élégance la langue dont ils voulaient conserver et propager la pureté. Plus d'une fois ils ont admis dans leurs rangs des hommes qui avaient le mérite de posséder ce langage léger et facile de la cour la plus aimable et la plus polie de l'Europe, mais qui n'avaient que ce mérite. Ils ne se sont pas toujours aperçus à temps que l'art de dire agréablement des riens n'est guère étudié que par celui qui n'a que des riens à dire, et que l'homme qui s'exprimait avec tant de grâce et d'aisance mettait rarement la main à la plume sans compromettre son purisme par des négligences ou des hardiesses qui n'étaient pas toujours heureuses.

Au reste, le sort de ces académiciens nommés sur

parole a été de n'occuper qu'une fois l'attention publique : sans gloire au milieu des honneurs, et loin de réfléchir l'éclat du corps dont ils complétaient le nombre, ils y ont existé sans paraître; tels que ces pièces de remplissage employées par l'imprimerie à figurer des lacunes, espèce de vides matériels qui font corps avec les caractères, mais ne concourent pas comme eux à la propagation des idées.

Je m'étendrai peu, monsieur, sur vos titres académiques. Insister sur des éloges que vous seriez obligé d'entendre, ce serait vous faire un supplice de votre triomphe.

La poésie française vous doit une traduction complète des œuvres d'Horace. C'est à ceux qui connaissent le poëte latin à apprécier le poëte français, qui a suivi dans toutes ses excursions l'un des génies les plus variés qui aient existé, et reproduit dans notre langue cet auteur, qui, tour à tour gracieux, mordant, enjoué, sublime et toujours philosophique, a chanté sur tous les tons, a fait résonner toutes les cordes de la lyre.

Et qui le croirait! cette entreprise, qui semble avoir été l'objet de votre unique occupation, n'est que le fruit de vos amusements : c'est dans vos moments de loisir que vous avez terminé un travail qui aurait rempli la vie d'un autre; et ce travail enfin n'était pour vous qu'un délassement des fonctions administratives!

La culture des lettres est donc compatible avec les occupations les plus sévères et les plus arides. Rien donc

de plus absurde que le préjugé, tant accrédité parcequ'il est dans l'intérêt de tant de gens, le préjugé d'après lequel quiconque a fait preuve de supériorité dans les lettres, aurait dès lors manifesté son incapacité pour tout travail moins difficile; le préjugé d'après lequel on interdirait à l'homme de génie les prétentions permises au commun des hommes.

Votre existence politique et celle d'un grand nombre de nos collègues, qui n'ont pas trouvé dans leurs talents des obstacles à leur élévation, prouvent heureusement que cette opinion n'est pas sur le trône. Elle n'est jamais entrée que dans les têtes étroites, dont elle ne sortira jamais. En effet, ceux qui suffisent à peine à une chose concevront-ils qu'on en puisse entreprendre plusieurs avec succès? Mais que disent-ils donc du prince qui, tout en gouvernant la France, embrasse par son génie tous les intérêts du monde, les règle par sa volonté, et trouve encore des moments à donner à l'étude des sciences et à la culture des beaux-arts?

Encore un mot. Vous pensez, monsieur, que l'amitié a pu influer sur votre nomination. Cette présomption est fondée; mais elle ne doit pas être accompagnée de crainte. La préférence que vous obtenez, vous ne la devez point à un sentiment aveugle. Vous comptez, il est vrai, parmi nous plusieurs personnes qui se sont plu à fortifier par un nouveau lien celui qui les unissait à vous; mais notre premier lien n'avait-il pas été formé par vos talents mêmes? Ne sont-ce pas les qualités de votre esprit qui

ont attiré vers vous ceux que les qualités de votre cœur vous ont attachés. Oui, monsieur, j'aime à le répéter ici, c'est à l'amitié que vous êtes redevable de notre choix; mais c'est à l'estime que vous avez dû notre amitié.

A LA CLASSE

DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE,

AU SUJET DU DÉSORDRE QUI RÉGNAIT DANS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE.

Je demande à la classe la permission de lui communiquer quelques observations sur notre dernière séance. Elles ont été rédigées au milieu du désordre qui y régnait; elles s'en ressentent peut-être, et ne l'en peindront qu'avec plus de vérité.

Où sont, me demandais-je, les membres de l'Institut? Entre cinq rangs de personnes vêtues de toutes couleurs, je démêle, d'espace en espace, des hommes couverts d'un habit particulier, et qui semblent s'être mêlés dans la foule pour y faire disparate avec elle.

Ces hommes ne sont pas les maîtres du lieu. Les maîtres du lieu seraient placés de manière à être distingués, et ceux-ci sont à peine aperçus; les maîtres du lieu en feraient les honneurs, et ceux-ci ne peuvent ni les faire, ni les recevoir.

Sur les bancs de derrière, qui ne sont pas entièrement remplis, des hommes, des femmes, dont je ne vois que la tête; sur les bancs de devant, des hommes, des femmes que je vois de la tête aux pieds, et qui, dans leur toi-

lette, ne seraient pas admis, n'oseraient pas se présenter dans la moins imposante des réunions.

C'est entre tous ces bancs que siègent les académiciens; ceux que le public vient chercher sont cachés par ceux qui là ne sont que le public même.

Le public ne viendrait-il à nos assemblées que pour satisfaire un seul genre de curiosité? Ses yeux ne sont-ils pas avides de voir ceux des académiciens qu'il ne pourra pas entendre; de reconnaître la tête de laquelle sont sortis les ouvrages qu'il admire; d'étudier les rapports qui se trouvent entre le génie et la physionomie des auteurs; d'apprendre, enfin, quel portrait sa mémoire doit substituer désormais à celui que son imagination avait placé à la tête du poëme des Jardins, de la tragédie d'OEdipe, ou de l'histoire de Paul et Virginie?

J'avoue que je ne concevais pas que de pareils inconvénients dussent résulter d'une louable civilité, et qu'une proposition qui avait pour objet de réserver au milieu de nous des places honorables à des personnes à qui les circonstances donnaient droit à des égards particuliers, ouvrirait l'entrée de notre sanctuaire à quiconque aurait la fantaisie de la demander.

Quel motif pourrait justifier la tolérance d'un pareil abus?

Quelles personnes occupaient les places qui couvraient les nôtres? Des gens qui avaient dédaigné les places vides laissées aux moins empressés, ou qui ont eu si peu d'empressement qu'ils n'ont pas même trouvé de places

vides. Nous ne devons rien à ces gens-là, *nec erunt novissimi primi;* et je pense que, par justice pour eux, comme par respect pour nous, le scandale contre lequel je m'élève ne se renouvellera plus.

Certes, j'insiste toujours sur la convenance, la nécessité même, de réserver des places aux parents des académiciens dont l'éloge doit être prononcé dans la séance, et à la famille de l'auteur qu'on y doit couronner; je demande que l'on prenne les mesures les plus propres à satisfaire à ces obligations; je reconnais enfin que la difficulté que l'orateur éprouve à se faire entendre dans tous les coins de la salle immense où nous siégeons [1] exige que l'on rapproche de la tribune le plus grand nombre possible d'auditeurs; mais, sous quelque prétexte que ce soit, je pense que l'intervalle qui se trouve entre deux membres de l'Institut, si grand qu'il puisse être, ne doit pas être occupé par des étrangers.

Encore une observation, et je finis.

Dans la dernière séance, le temps n'a pas permis à M. Morellet de lire une des pièces promises par le programme, l'éloge de Marmontel.

Nous devons le regretter sous plus d'un rapport. Nous aurions entendu un ouvrage intéressant, judicieux et piquant, comme tout ce qui sort de la plume infatigable de notre Nestor, et nous aurions commencé à remplir l'engagement que nous avons pris avec le public et avec nous-mêmes, l'engagement d'honorer d'un tribut d'éloges

[1] L'Institut tenait alors ses séances dans la grande salle du Louvre.

la mémoire de ceux de nos prédécesseurs envers lesquels ce devoir n'a point encore été acquitté. Le défaut de temps s'y est opposé.

Le nombre des éloges à faire est trop considérable, au fait, pour que, dans l'état actuel des choses, nous puissions espérer les prononcer tous en séance publique.

Il serait à souhaiter cependant que cela fût; la gloire de nos devanciers n'y perdrait pas, et la nôtre y gagnerait.

Le moyen d'y parvenir ne serait-il pas d'ajouter à notre séance annuelle et à nos séances accidentelles deux séances supplémentaires uniquement consacrées à l'acquittement de notre dette?

La lecture de deux éloges qui tireraient leur variété de la nature même de leur sujet, quelques morceaux de littérature ou de poésie, suffiraient à l'aliment de ces séances, qui ne seraient pas d'un moindre intérêt que les autres pour les amis des lettres.

En adoptant cette mesure ou telle autre qui atteindrait le même but, en trois ou quatre ans nous aurions rempli le vide qui se trouve dans l'histoire de l'académie, et satisfait à notre propre honneur, comme à l'impatience de la nation, qui semble d'autant plus avide des jouissances paisibles que procurent les lettres, qu'elle en a été plus long-temps détournée par les turbulentes distractions dont elle a besoin de se reposer [1].

[1] Cette proposition fut adoptée.

INSTITUT DE FRANCE.

CLASSE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Paris, le 24 octobre 1810.

Le secrétaire perpétuel de la classe certifie que ce qui suit est extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 18 octobre 1810.

Le secrétaire perpétuel ayant contribué, comme rédacteur de l'opinion du jury, au travail publié sur les prix décennaux, et ne croyant pas, d'après cette considération, devoir se charger de la rédaction du rapport que la classe doit présenter sur le même objet,

La classe arrête que :

1° Un secrétaire *ad hoc* sera chargé de la rédaction générale du travail de la classe relatif au concours pour les prix décennaux.

2° Les rapports particuliers déjà adoptés par la classe seront remis au secrétaire *ad hoc*, qui les réunira dans l'ordre indiqué par le décret, et en présentera la rédaction définitive à l'approbation de la classe.

3° Les rapports approuvés par la classe devenant l'ex-

pression de l'opinion générale, nul membre ne sera admis à signer au rapport général, si ce n'est le président, pour attester qu'il a été délibéré en séance, et le secrétaire *ad hoc*, pour constater l'identité du rapport publié, qui restera déposé dans les archives de la classe.

Certifié conforme :

Le secrétaire perpétuel,

SUARD.

La classe, nonobstant cet arrêté, ayant permis à M. Chénier de signer son rapport sur le *Cours de littérature* de M. de Laharpe, et l'ancien Institut n'existant plus, j'ai pensé que chacun de ses membres rentrait dans le droit de réclamer ce qui lui appartient dans le rapport général.

A. V. A.

INTRODUCTION

AU RAPPORT DEMANDÉ PAR S. M. L'EMPEREUR ET ROI

A LA CLASSE, SUR LES PRIX DÉCENNAUX.

SIRE,

Vous avez chargé la classe de la langue et de la littérature française de faire un examen critique des ouvrages de poésie, de littérature et de philosophie qui ont été présentés au concours pour les prix décennaux.

Un pareil travail a déjà été fait par un jury spécial tiré du sein même de l'Institut.

La classe, en s'empressant d'exécuter les intentions de votre majesté, ne s'est pas dissimulé les difficultés qu'elle éprouverait à remplir une tâche aussi délicate. Est-ce sur les auteurs seuls qu'elle va prononcer? L'examen critique de tant d'ouvrages déjà jugés ne semblera-t-il pas quelquefois être celui des jugements dont ils ont été l'objet? Mais, comme en ceci la différence ou la conformité des opinions ne peut tourner qu'au profit de la littérature; comme le résultat de ces discussions est de mettre en évidence nos richesses littéraires, d'en déterminer la juste valeur, d'éclairer l'estime publique sur ce qu'elle doit, quant à cette époque, soit à la littérature

en général, soit à des littérateurs en particulier, nous n'aurons pas moins de courage que le jury, et nous répondrons par une même franchise à la confiance dont votre majesté nous honore.

La classe, en reconnaissant que la littérature présente n'obtient pas du public toute la faveur qu'elle pourrait ambitionner, est loin de penser que cette rigueur puisse être justifiée par la disette de talents ou par leur dégénération.

Le rapport qu'elle a fait à votre majesté sur l'état des lettres en France, pendant les vingt années qui viennent de s'écouler, prouve assez qu'au milieu des troubles les Muses n'ont point été stériles, et que, dans la multitude des ouvrages publiés pendant ce laps de temps, le nombre de ceux auxquels un goût impartial ne peut refuser son suffrage est assez considérable pour permettre d'affirmer que la décadence des lettres, qu'on affecte de déplorer, n'est qu'imaginaire.

Le moyen le plus sûr de reconnaître si cette décadence est réelle serait, non pas de fixer exclusivement son attention sur les ouvrages médiocres ou mauvais dont la littérature abonde à toutes les époques, mais de voir si une époque n'a produit que des ouvrages médiocres ou mauvais; de comparer, soit sous le rapport du nombre, soit sous le rapport de la valeur, les ouvrages remarquables de cette époque avec les ouvrages remarquables des époques antérieures.

Peut-être cette comparaison, faite entre les vingt an-

nées qui viennent de s'écouler et les vingt années qui les ont précédées, ne nous serait-elle pas entièrement défavorable; peut-être ferait-elle reconnaître que, pendant les vingt années auxquelles nous touchons, l'honneur de notre littérature, maintenu dans les parties où elle excellait, a été relevé dans celles où il était déchu, et s'est accru de celles qui nous manquaient; que la morale, le goût et la philosophie leur sont redevables de plusieurs ouvrages importants, vainement désirés jusqu'alors; que de grands progrès ont été faits dans l'art du raisonnement et dans l'art de la parole; que la chaire apostolique n'a pas été tout-à-fait silencieuse; que, dans ces temps, l'éloquence de la tribune, créée par de grands intérêts, animée par de grandes passions, a été portée par plus d'un orateur à cette hauteur dont l'antiquité seule offrait des modèles; et qu'enfin les esprits ont eu communément un caractère plus grave, et les ouvrages une direction plus marquée vers l'utilité.

On pourra reconnaître aussi que le talent d'écrire élégamment en vers est devenu plus général. Si l'on observe que c'est peut-être pour cela qu'il a perdu de son prix, nous ferons remarquer qu'employé par quelques hommes doués d'une âme forte, d'un esprit juste, d'une imagination brillante, il a enrichi la France, dans plus d'un genre de poésie, d'ouvrages dignes d'être placés auprès de ceux des maîtres.

Sire, si ces vérités, qui ne sont pas méconnues, sont encore contestées, c'est qu'on est généralement porté

à estimer peu ce qui ne s'est pas emparé d'abord de l'attention, ou que le changement des circonstances ne réforme pas toujours les jugements que des circonstances ont influencés.

Avant l'époque de votre glorieux avènement à l'empire, la littérature, comme la France, était asservie aux factions; l'esprit de parti, qui leur survit, comptait le talent pour peu et les opinions pour tout. Quel que fût le mérite réel d'un ouvrage, ce mérite devait être contesté, sinon méconnu. L'ouvrage accueilli par un parti était, pour cela seul, repoussé par le parti contraire, et repoussé par tous les deux s'il ne flattait aucune des ambitions rivales.

Ajoutons à ces considérations qu'une portion nombreuse de la société, occupée d'intérêts et de malheurs privés, soit hors de France, soit en France même, n'accorda long-temps aucune attention aux productions de l'esprit; qu'un grand nombre de personnes, qui, dans les temps calmes, en avaient fait leurs délices, repoussaient des jouissances inconciliables avec leur infortune présente. Or, parmi cette classe trop nombreuse, les uns regardent aujourd'hui comme stérile une époque dont les productions ne leur sont pas connues; et les autres, dont les ressentiments se prolongent au-delà des circonstances qui les ont fait naître, s'obstinant à penser que le temps de leurs souffrances n'a rien dû produire qui pût mériter grâce, réprouvent comme fruit de la révolution tout ce qui est né pendant la révolution,

Les sciences, sous ce rapport, sire, ont été plus heureuses que les lettres : cela devait être. L'esprit de parti même ne pouvait pas contester l'utilité de tant de travaux, prouvée par la prompte application qui s'en faisait aux besoins publics. Cette utilité a dû servir de mesure à la reconnaissance. Archimède était l'homme par excellence dans Syracuse assiégée. Mais un temps vint où les vers de Pindare et de Théocrite, les leçons de Platon et d'Aristippe, oubliés pendant le tumulte de la guerre, furent remis en honneur dans les murs où Archimède ne trouva pas un tombeau. Dieu préserve la France d'une telle ingratitude ! Mais un temps peut venir où la postérité, comparant l'état des sciences et celui des lettres pendant la révolution, sera plus juste envers ces dernières que l'âge présent, et ne s'étonnera pas moins de ce que les lettres n'ont pas reculé devant tant de sujets de découragement, que de ce que les sciences ont justifié tant de faveurs par tant de services.

La partialité que nous reprochons à cet âge, nous avons mis tous nos soins à nous en garantir.

C'est d'après les règles d'une saine littérature que la classe a prononcé ses jugements. Les opinions qu'elle a blâmées ou louées sont celles qui sont blâmables ou louables dans tous les temps : ce sont celles qui se trouvent dans les ouvrages, et non celles qui, indépendamment des ouvrages, peuvent appartenir aux auteurs.

La classe a suivi en cela les intentions de votre ma-

jesté. Elle a cru les suivre aussi en ne se montrant pas trop rigoureuse, en quelques occasions, dans la distribution des encouragements. Le décret de votre majesté porte, en effet, que les prix seront donnés aux meilleurs des ouvrages faits, pendant le temps déterminé, sur des matières déterminées, et non au meilleur ouvrage qui puisse se faire sur ces matières. La classe avoue toutefois qu'elle n'aurait jamais étendu l'application de ce principe jusqu'à demander une récompense pour le moins mauvais des ouvrages d'un concours qui n'en aurait produit que de mauvais.

Une telle indulgence serait plus propre à entretenir l'engourdissement qu'à exciter l'émulation. Encourager les efforts du talent, provoquer le développement du génie, tel est le but que votre majesté se propose. Ce serait le méconnaître que de placer les couronnes à une hauteur où la médiocrité pourrait atteindre.

Sire, l'institution des prix décennaux, qui doit maintenir la gloire des sciences, qui ranimerait la gloire des lettres et la gloire des arts, si ces gloires étaient éteintes, en assure l'accroissement. Sur tous les points de ce vaste empire déjà redouble l'activité, qui ne s'était pas ralentie; déjà se méditent les chefs-d'œuvre que tant de générosités promettent aux années qui vont suivre. Et quels prodiges votre majesté n'est-elle pas en droit d'attendre des lettres, des arts, aux travaux desquels elle offre à la fois et la matière et la récompense : la matière, dans cette multitude de faits héroïques qui

signalent chaque époque de sa vie; la récompense, dans une institution dont l'histoire ne présente aucun exemple, et dont l'effet sera de donner le même éclat aux différents rayons dont vous voulez composer la gloire de votre règne!

TROISIÈME GRAND PRIX

DE DEUXIÈME CLASSE,

A L'AUTEUR DU MEILLEUR POEME EN PLUSIEURS CHANTS, DIDACTIQUE, DESCRIPTIF, ET EN GÉNÉRAL D'UN STYLE ÉLEVÉ.

L'HOMME DES CHAMPS, PAR M. DELILLE.

Le poëte qui s'était rendu si célèbre par sa traduction en vers des *Géorgiques latines* chante les *Géorgiques françaises*, et semble regarder cette tâche comme l'acquittement d'une obligation qu'il a contractée avec les lettres, d'un engagement qu'il a pris avec sa propre gloire.

L'entreprise était hardie; rien ne paraissait plus redoutable pour M. Delille, devenu l'émule de Virgile, après avoir été son interprète, que cette comparaison d'un nouvel ouvrage avec celui qui le premier fit sa réputation, que cette nouvelle concurrence avec le poëme le plus parfait que les anciens nous aient laissé.

Pour éviter le danger d'un tel rapprochement, il a adroitement pris une autre marche que son modèle; il a donné un tour nouveau aux emprunts qu'il lui a faits,

il a présenté sous d'autres rapports les pensées, les images, les descriptions qui appartiennent à ce genre ; et il a su atteindre ce but sans blesser les convenances, en saisissant avec un admirable talent les ressources que lui fournissait la différence des mœurs et des époques.

Ainsi, aux détails que le fond du sujet présente, il a ajouté ceux que lui fournit l'art de décorer les paysages, l'établissement des manufactures, la naturalisation des productions et des races étrangères, la construction des canaux, le dessèchement des marais, etc... Il développe de préférence les matières qui lui permettent l'emploi des teintes aimables, riches et savantes qu'exigeait un poëme conçu dans un siècle moderne et composé pour un peuple instruit et ami du luxe et des plaisirs.

Il faut l'avouer pourtant : malgré tous les efforts de son talent, M. Delille, en rassemblant dans son poëme tant de tableaux piquants et variés, n'a pu réussir à en faire un tout ; l'ouvrage manque d'ensemble, parceque les détails ne se rattachent pas à une idée principale.

Mais ce défaut dans la conception est au moins compensé par l'habileté de l'exécution, par une diction élégante, harmonieuse, qui, abondante en pensées, en sentiments, en images, en mouvements, joint la force à la douceur, le travail à la facilité, la verve à l'abandon ; revêt les créations de l'esprit de tous les charmes que peuvent leur prêter toutes les ressources de l'art, tous les secrets du mécanisme des vers, et qui, familière sans bassesse, comme élevée sans enflure, sait se

conformer aux tableaux différents qu'elle colore; elle brille surtout dans les morceaux étendus, où une carrière plus vaste permet au poëte de s'abandonner à tout l'élan de son enthousiasme.

On pourrait bien y reprendre quelques expressions trop vulgaires, quelques traits d'esprit maniérés, quelques vers négligés, enfin quelques images d'un goût un peu hasardé; mais ces taches ne se perdent-elles pas dans les beautés nombreuses qui les environnent? sont-elles assez fortes enfin pour distraire l'imagination de l'effet général des peintures gracieuses et des heureuses digressions dont ce poëme est rempli?

L'IMAGINATION, PAR M. DELILLE.

Le poëme de *l'Imagination* n'est pas un poëme didactique, c'est-à-dire un poëme destiné à dicter des préceptes sur une science ou sur un art; ce n'est pas non plus un poëme descriptif, c'est-à-dire un poëme composé dans le but unique de *décrire*. La classe demande donc que cette désignation soit supprimée : elle ne pourrait admettre la dénomination de *poëme descriptif* sans consacrer une erreur, celle de faire un genre à part de ce qui n'en est point un, de ce qui appartient à tous. Le talent de *décrire* est une partie du talent du poëte, qui est obligé de l'employer dans presque tous

les genres de poésie. Il entre des descriptions dans le poëme épique, héroïque, didactique, pastoral, etc., quelquefois même dans le poëme dramatique. Mais il est facile de comprendre qu'une série de descriptions ne formerait pas un poëme, quelque différents que fussent les objets décrits; il n'aurait point d'ensemble, point de lien commun, point d'unité d'intérêt, point d'unité d'action, et manquerait par conséquent d'une des conditions les plus essentielles de toute composition poétique ou oratoire. Ce genre aurait encore le désavantage d'être privé de la peinture des passions et de l'expression des sentiments qui doivent animer la poésie. Aussi ce nom de *poëme descriptif*, employé seulement par quelques critiques, n'a-t-il jamais été donné par aucun de nos poëtes à son propre ouvrage; nous n'avons pas encore eu de poëme que l'auteur ait lui-même appelé *poëme descriptif*.

Le poëme de *l'Imagination* roule sur la nature, le pouvoir, le bienfait de cette faculté de notre entendement. Il traite des impressions que les objets physiques font sur elle, de la manière dont elle se crée à elle-même des jouissances ou des peines; et le poëte ne manque pas de tirer d'un sujet si fécond et si varié les préceptes d'une utile morale. Ce poëme est donc un poëme *philosophique*, comme celui de *Lucrèce*, comme celui de *Pope :* cette qualification est la seule qui lui convienne, et c'est aussi celle que le poëte lui a donnée dans la préface de l'ouvrage.

On peut demander d'abord si l'imagination, mère de tous les poëmes, peut elle-même fournir un sujet de poëme. Sans doute un sujet pareil offrait des difficultés qu'un talent du premier ordre était seul capable de vaincre; mais il en contenait aussi d'insurmontables, puisque M. Delille n'en a pas complètement triomphé.

Quel plan former en traitant, dans un poëme de longue haleine, ce sujet, si fécond pour les détails, si stérile pour le fond? quelle ordonnance choisir de préférence?

La classe se gardera de la prétention de certains critiques, qui veulent savoir mieux que l'auteur comment il aurait dû traiter son sujet, c'est-à-dire qui veulent mieux savoir que lui ce qui convient à son génie, à son aptitude. Quand il s'agit d'un poëte habile, on peut dire que le meilleur plan est celui qui lui a paru fournir le plus de matière au développement de son talent.

Qu'a donc fait M. Delille en traitant le sujet de l'imagination?

Il a commencé par rechercher et par dire comment se forme en nous cette faculté : elle naît de la mémoire; et ce n'est pas sans raison que les anciens appelaient les Muses filles de mémoire. Mais la mémoire elle-même se forme des idées acquises par les sens :

> Tout entre dans l'esprit par la porte des sens,

dit le poëte, après Aristote, après Locke; et son premier chant est consacré à la métaphysique du sujet. Mais la

métaphysique chez M. Delille n'est ni obscure ni f
gante; elle est toujours revêtue des couleurs de
poésie, embellie de ses charmes; et le poëte, plus s
que beaucoup de philosophes, sait s'arrêter aux bor
que l'intelligence humaine ne peut franchir.

Il parcourt, dans les chants qui suivent, l'influe
de l'imagination sur le bonheur, les impressions qu'
reçoit des objets extérieurs, et particulièrement
lieux et des sites différents; ce que lui doivent les a
et les sciences; comment nous pouvons la régler et
diriger pour notre félicité : il traite de l'usage que
politique en doit faire pour gouverner et conduire
hommes, et enfin de la puissance qu'exercent sur e
les croyances religieuses et les cultes divers.

On conçoit que, sous ces grandes divisions, vienn
se ranger, à la volonté du poëte, tous les objets, s
par la forme, soit par la nature, soit par nos illusio
tous les êtres réels ou fantastiques, toutes les passi
du cœur humain, tous les évènements, matières que
poëte rassemble ou qu'il crée selon qu'il en a besoin p
appuyer ou justifier sa doctrine et ses opinions. Un su
pareil n'a de bornes que celles du jugement de l'aut
et de son goût; c'est à lui de choisir dans cette vari
infinie de matériaux qu'il peut employer ou doit rejet
c'est ce que M. Delille a fait avec un vrai talent,
pourrait presque dire avec un grand bonheur : car n'es
pas heureux d'occuper, d'intéresser, de plaire toujo
et de ne lasser jamais dans un poëme de sept à huit m

vers, qui n'offre ni action, ni évènements, et par conséquent n'a, pour exciter, entretenir ou réveiller la curiosité du lecteur, aucun des moyens qui font le succès d'un poëme épique ou dramatique?

Mais il résulte aussi de là un défaut de suite et de liaison entre les différentes parties de l'ouvrage; il n'a pas, si l'on peut s'exprimer ainsi, une marche nécessaire et forcée; la conduite, s'il y en a une, est incertaine et vagabonde, comme la brillante faculté qui est le sujet du poëme, et qui l'anime d'un bout à l'autre.

Il ne faut donc pas chercher dans la composition de ce poëme un genre de mérite qui ne peut s'y trouver, ou il faut le réduire au choix et à la disposition des matériaux employés par le poëte; mais, ainsi réduit, ce mérite est encore très grand, puisque, de l'invention et de la disposition de toutes les parties du poëme, il résulte un ouvrage qu'on lit avec le plus grand plaisir.

L'exécution est toujours la partie la plus brillante du talent de M. Delille; aucun poëte n'a eu plus d'esprit, de facilité, de souplesse, de variété: on sait quels immenses services il a rendus à notre langue poétique, en lui apprenant à rendre noblement des détails vulgaires, et l'enrichissant d'une foule d'expressions que les poëtes ses prédécesseurs n'auraient pas osé employer, et dont il a fait le plus heureux usage. On doit lui savoir gré d'une quantité infinie de créations en ce genre.

Sa manière, étincelante de beautés, n'est pas exempte de défauts; on y rencontre une espèce de coquetterie de

style qui devient de l'affectation; il éblouit et il surprend par des traits quelquefois trop recherchés : il faut avertir les jeunes gens de mettre des bornes, non pas à leur admiration pour un talent si grand et si rare, mais au désir qu'ils pourraient avoir de l'imiter. Cette imitation ne serait pas sans danger, car elle reproduirait plus aisément les fautes que les beautés. Enfin M. Delille est fait pour créer une école, et l'on peut dire que déjà il en a une; mais cette école peut nuire à l'art, si les élèves ne sont pas attentifs à se défendre des défauts trop attrayants de leur maître.

C'est une séduction presque irrésistible que celle d'une si charmante poésie; et le poëme de *l'Imagination* mérite un prix, comme celui de *l'Homme des champs* et celui des *Trois règnes* en sont également dignes; et, dans ce concours, M. Delille n'a pu être vaincu que par lui-même.

LES TROIS RÈGNES, PAR M. DELILLE.

Si le poëme des *Trois règnes* n'existait pas, si l'auteur, encore dans le doute sur les ressources et les inconvénients d'un tel sujet, demandait conseil, on croirait peut-être devoir le détourner de traiter une matière qui, au premier coup d'œil, paraît si rebelle à la poésie. On lui objecterait qu'il serait presque impossible, en exécutant un tel projet, de satisfaire les savants et les

ignorants; que le poëte en dirait nécessairement trop peu pour les uns et trop pour les autres; que les charmes de la versification ne rachèteraient pas, pour les premiers, les sacrifices commandés par la langue poétique; et que, pour les seconds, les formes poétiques se concilieraient peu avec la précision et la clarté qu'exigent l'exposition et la discussion des théories scientifiques.

Mais ne regrettons pas que l'auteur de ce poëme n'ait consulté que ses propres forces pour l'entreprendre; un conseil timide aurait peut-être privé notre littérature d'un phénomène dont le talent si souple, si varié, si fécond de M. Delille, pouvait seul l'enrichir.

N'examinons donc les difficultés que le poëte a rencontrées dans l'exécution, que pour faire ressortir le succès avec lequel il les a presque toujours surmontées.

L'aridité des principes disparaît sous la grâce des formes avec lesquelles il les a exposés. Des comparaisons, tantôt riantes, tantôt majestueuses et toujours justes, rendent sensible à l'imagination ce que l'intelligence aurait pu ne pas saisir d'abord; et la prodigalité avec laquelle toutes les ressources de la poésie ont été employées dans cet ouvrage, étonne en raison de l'idée qu'on s'est faite de la pénurie et de la difficulté du sujet. On est amusé et délassé par d'heureuses digressions, par des descriptions non moins exactes que poétiques, par des épisodes attachants, et que le sujet même a fournis.

C'est aux savants qu'il appartient de prononcer sur le parti que M. Delille a cru devoir prendre, en conservant

le nom d'éléments aux quatre substances désignées sous ce nom, antérieurement aux découvertes de la chimie nouvelle. M. Delille a composé le plan de son poëme d'après cette ancienne division de la matière simple, et la classification en trois règnes de la matière combinée. Un prosateur, qui, avec les mêmes opinions, aurait écrit sur un pareil sujet, aurait probablement adopté le même ordre; ce que le poëte a intitulé *chant*, il l'eût intitulé *chapitre*. Il résulte de cette observation que, poétiquement parlant, l'ouvrage de M. Delille manque d'invention; on y cherche vainement ces combinaisons qui, dans un poëme, règlent ordinairement la distribution de la matière, et dont le but est d'exciter, de soutenir ou de réveiller l'intérêt.

La vérité, qui force à faire cette observation, veut aussi que l'on ajoute que le poëme des *Trois règnes*, enrichi de tout le luxe qui caractérise le style de M. Delille, n'est pas exempt de défauts inhérents à la manière de ce poëte; mais, dans cet ouvrage comme dans les autres du même auteur, les taches sont rares, et les beautés sans nombre.

Il faut avouer encore que les néologismes se rencontrent fréquemment dans ce poëme; mais s'il existe un écrivain qui ait le droit de créer des mots, n'est-ce pas l'auteur de tant d'ouvrages déjà classiques? La monnaie frappée à son coin sera rarement refusée.

Les mots créés par M. Delille sont presque tous des privatifs dont le radical appartenait déjà à la langue. Ils

sont tous demandés par le besoin; et l'on ne pourrait leur substituer la périphrase qu'ils suppléent, sans priver le style de sa rapidité et de son énergie. Ces nouveaux mots enfin, non moins accueillis par le goût que par l'intelligence, sont presque tous tirés du latin, et particulièrement de Virgile.

LE POEME DE LA NAVIGATION, PAR M. ESMÉNARD.

D'après l'opinion du jury, « on ne sait dans quelle classe ranger le poëme de *la Navigation*. Ce n'est ni un poëme didactique, car l'auteur n'y donne pas les préceptes d'un art ou d'une science; ni un poëme épique, car il n'y chante pas les actions d'un héros. » De quel genre est-il donc? « Tout est séparé, dit le jury, dans nos classifications arbitraires de genres et de pièces, mais tout est uni, ou tout se tient de près, dans la nature ou dans les créations du génie; ce qui rapproche les genres ne les confond pas: les beaux poëmes de Thompson, de Saint-Lambert et de M. Delille, sont aussi des poëmes d'un genre composé, comme celui de M. Esménard. »

Tout poëme est composé de récits et de descriptions; mais tout poëme composé de récits et de descriptions doit-il être mis sur la même ligne? Cela ne nous semble pas prouvé.

Au mérite de peindre les effets des différentes saisons

dans les diverses parties du globe, les poëmes de Saint-Lambert et de Thompson réunissent l'avantage de traiter un sujet dont la proportion est déterminée par son cadre même. Du premier coup d'œil on voit le point d'où part l'auteur, et le point où il s'arrêtera; condition qui nous paraît essentielle dans un poëme, et qui distingue spécialement le poëme de l'histoire.

L'application de ce principe ne peut être favorable au poëme de *la Navigation.* Prendre cet art depuis son origine jusqu'à nos jours, le peindre dans toutes ses variations, le suivre dans toutes ses excursions, est-ce faire autre chose, quelle que soit la forme sous laquelle on rend ses idées, qu'écrire l'histoire de la navigation? Et si, ce qu'il est facile de concevoir, le choix d'un tel sujet n'est pas heureusement choisi comme sujet de poëme, les formes poétiques sont-elles plus heureusement appliquées à un sujet aussi vaste?

D'une part, que de volumes doit comporter l'histoire de la navigation, si l'auteur lui donne tous les développements demandés par l'instruction du lecteur! D'autre part, que de notions utiles, que de faits importants, de discussions nécessaires, manqueront à cette histoire, si le poëte, arrêté par la difficulté, l'impossibilité même de traiter toutes ces matières en vers harmonieux, renferme dans l'étroit intervalle de six chants une série d'actions dont la durée, non terminée encore, commence presque avec le monde, et dont le globe entier est le théâtre!

Une série de faits classés chronologiquement, racontés avec exactitude, avec élégance même, fussent-ils versifiés, n'est toujours qu'une histoire. L'intérêt que produit ce genre de récit est tout-à-fait différent de celui qu'on exige d'un poëme, et ne satisfera pas l'imagination, qui, dans un poëme, veut être intéressée à une action dont le résultat lui est annoncé d'avance par un fait principal auquel tous les autres se rattachent; but unique que l'auteur atteint plus ou moins promptement à travers des obstacles plus ou moins nombreux.

L'auteur d'un poëme, loin d'être asservi à cette exactitude dans laquelle l'histoire range les faits, doit les disposer dans l'ordre qu'il juge le plus nécessaire pour l'accroissement de l'intérêt, et ne craint pas même d'acheter des beautés par des anachronismes. Cette habile disposition des diverses parties d'un sujet est aussi une espèce d'invention. Se retrouve-t-elle dans la marche méthodique du poëme de *la Navigation*?

Un des priviléges du poëte est l'emploi du merveilleux, que l'historien n'admet point. L'auteur de *la Navigation* n'a pas repoussé le merveilleux : en conclura-t-on que son ouvrage est plutôt un poëme qu'une histoire? N'y faut-il pas plutôt reconnaître quelque empreinte de poésie dans une histoire? Sans prolonger la discussion sur ce point, examinons la source où ce merveilleux est puisé et le parti qu'en tire l'auteur. Ici, c'est un ange qui descend du ciel et conseille à Constantin de transporter le siége de l'empire à Byzance; là, c'est une naïade qui

sort des glaces de la Néva pour annoncer à Pierre-le-Grand qu'il bâtira Pétersbourg au lieu même où il se trouve.

Indépendamment de la stérilité d'invention que la trop grande ressemblance de ces deux fictions donne lieu de remarquer, ne peut-on pas reprocher à l'auteur un défaut de goût et même de raison?

Le merveilleux lui-même est soumis aux lois de la vraisemblance. La raison permet à l'imagination de s'en amuser, quand il ne présente rien de contradictoire avec les bases qui lui ont été données d'abord.

Si le poëte tire son merveilleux de la *fable*, la raison n'aura point droit de s'en plaindre tant qu'il continuera de puiser à cette source. Ainsi en est-il du merveilleux que l'on puiserait dans notre religion. Mais la raison ne peut pardonner le mélange de ces deux moyens quand le poëte n'a pris aucune précaution pour le justifier.

Le Tasse, que ses précautions mêmes n'ont pas mis à l'abri de toute critique, emploie, dans son épopée, les nymphes et les anges, les saints et les enchanteurs, les illusions les plus riantes de la mythologie, les miracles les plus révérés du christianisme. Mais l'emploi de ces ressources opposées peut trouver grâce devant la raison dans son poëme, où l'enfer est en guerre avec le ciel.

Tous ces prestiges de la *Fable* ne sont-ils pas l'ouvrage des anges déchus, de ces éternels ennemis de l'homme, dont l'existence est pour tout chrétien un point de croyance, et à qui cette croyance attribue un pouvoir

sans borne pour faire le mal? On ne peut donc pas reprocher au merveilleux du Tasse de manquer de vraisemblance. Il n'en est pas ainsi du merveilleux employé dans le poëme de *la Navigation.*

Pourquoi se servir d'une nymphe avec Pierre-le-Grand, après avoir employé un ange auprès de Constantin? Ne fallait-il pas choisir entre le profane et le sacré? ou plutôt ne fallait-il pas exclure le merveilleux tiré du profane, d'un sujet où l'auteur, chrétien et écrivant pour des chrétiens, se proposait de décrire nos pratiques religieuses, et peint, même avec succès, l'aumônier d'un vaisseau faisant la prière du soir?

Ces considérations écartées, on peut donner des éloges à la fiction par laquelle une nymphe est changée en pierre d'aimant, en observant que dans cette fiction, du genre de celles d'Ovide, le géant du pôle rappelle Adamastor, autre géant que le Camoëns fait régner au cap des Tempêtes.

Quant à la Liberté personnifiée dans ce poëme, et empruntant la figure de Franklin pour demander à Louis XVI des secours en faveur des Américains, cette fiction, relative à un seul homme et à des évènements contemporains, blesse un peu trop la raison pour que l'imagination la plus complaisante puisse s'y prêter.

Le poëme de *la Navigation* ne rachète donc pas par l'invention ce qui lui manque sous le rapport de l'ordonnance.

On a dit que ce poëme était national: cet éloge n'est

pas plus juste que ne le serait le reproche opposé. Pour qu'il fût national, il faudrait que ce poëme fût consacré à chanter exclusivement la gloire de la France, qu'il eût pour objet d'élever la France au-dessus de toutes les autres nations. Tel n'a pas été le but d'un poëme où l'on fait l'énumération des progrès d'un art auquel divers peuples ont dû successivement leur splendeur. Ce poëme, où l'auteur chante et a dû chanter les triomphes qui ont illustré tour à tour la marine des Phéniciens, des Carthaginois, des Romains, des Hollandais, des Anglais, des Français, n'est pas plus national pour aucun de ces peuples que ne le serait une histoire universelle.

Il nous reste à parler du style. On ne pourrait sans injustice accuser l'auteur d'avoir négligé cette partie. Le style de *la Navigation* est travaillé, mais le travail s'y fait trop sentir; s'il est élégant quelquefois, il est souvent recherché jusqu'à devenir énigmatique; il offre des hardiesses qui ne sont pas toutes des beautés, et des ressemblances qui pourraient passer pour des réminiscences; certains mots et certaines figures affectionnées par l'auteur se reproduisent assez fréquemment sous sa plume pour répandre dans son ouvrage une monotonie fatigante.

L'on ne peut nier cependant que ce poëme n'offre plusieurs morceaux exempts des défauts que nous venons de relever, et écrits d'un bout à l'autre avec élégance et pureté.

Cette dernière considération a sans doute déterminé le jury à assigner, dans son rapport, au poëme de *la Navigation* la première place après les poëmes de M. Delille, place que cependant la classe n'hésiterait pas à donner au poëme des *Amours épiques*, par M. Parseval-Grand-Maison, si elle ne considérait que le mérite du style. *La Navigation* ayant toutefois, sur ce dernier poëme, qui n'est qu'une réunion de diverses imitations heureuses, l'avantage de l'invention, la classe croit devoir conserver à l'ouvrage de M. Esménard le rang qui lui a été assigné.

SIXIÈME GRAND PRIX

DE DEUXIÈME CLASSE,

A L'AUTEUR DU MEILLEUR POÈME LYRIQUE MIS EN MUSIQUE ET EXÉCUTÉ SUR UN DE NOS GRANDS THÉÂTRES.

Votre majesté a fondé un prix pour l'opéra, et ce genre n'était point indigne de cet encouragement. L'opéra tient à la fois à l'art dramatique par l'ordonnance et par le dialogue, et à la poésie lyrique par les chants, tantôt sublimes, tantôt gracieux, que comportent ses chœurs et ses intermèdes : le poëte qui produirait un chef-d'œuvre dans ce genre aurait fait preuve de supériorité dans plusieurs.

Quinault, qu'on peut regarder comme le créateur de l'opéra, semble, dès son origine, l'avoir porté à sa perfection, par l'adresse avec laquelle il faisait concourir, pour un but unique, l'emploi de tant d'arts différents. Son style surtout est un modèle de grâces et de facilité ; les sentiments tendres et passionnés, les pensées ingénieuses et sublimes, sont exprimés, par ce poëte, en vers qui sont déjà de la musique.

Mais, en lisant les meilleurs ouvrages de Quinault, on sent qu'il était possible de concevoir la tragédie lyrique de manière à donner à l'action plus d'intérêt et de rapidité.

Quinault, travaillant pour une cour à laquelle on ne pouvait plaire qu'en épuisant toutes les recherches de la magnificence et de la galanterie, et pour un roi qui voulait que ses plaisirs portassent l'empreinte de sa puissance et de ses sentiments, dut traiter de préférence les sujets qui, par leur nature, semblaient plus propres à satisfaire ce double besoin : il a épuisé les ressources de la mythologie, de la féerie, et s'est emparé de ce que l'imagination des poëtes et des romanciers a produit de plus brillant. Ses opéras offrent sans contredit le spectacle le plus étonnant que l'on puisse concevoir; mais peut-être un inconvénient résulte-t-il de cette splendeur même, peut-être l'attention qu'elle obtient des yeux porte-t-elle une trop grande distraction au plaisir de l'âme.

Un autre défaut qui se reproduit souvent dans Quinault résulte aussi des goûts de la cour et du monarque. De la galanterie du prince s'était formé un certain langage mêlé d'affectation et d'exagération, sans lequel on ne croyait pas pouvoir parler d'amour. Quinault, qui, dans tant de circonstances, a prouvé que, quand on fait parler les passions, l'expression la plus simple est aussi la plus heureuse, ne put pas se garantir tout-à-fait de la contagion; et de là les traits plus ingénieux que naturels qui déparent trop souvent ses plus belles scènes.

Ces défauts, qui avaient frappé plusieurs hommes de talent, leur parurent moins appartenir au genre qu'au système particulier de Quinault; ils pensèrent que la

tragédie lyrique, comme la tragédie déclamée, devait tirer ses principaux effets du développement des passions; que ce qui frappe les sens ne devait pas être préféré à ce qui touche le cœur; qu'enfin toute cette pompe que comporte le théâtre de l'opéra devait être l'accessoire et non le principal dans les pièces qu'on y représente. Le succès de plusieurs tragédies lyriques, soit composées, soit réformées d'après ce système, en a démontré la justesse.

Quoique les critiques se soient élevés contre Marmontel quand il a eu le courage d'élaguer les opéras d'Atys et de Roland, les défauts qui les déparent et les beautés qui s'y trouvent déplacées, il n'est pas un homme un peu versé dans la littérature qui ne convienne que ces chefs-d'œuvre ne pourraient pas se soutenir au théâtre, de nos jours, sans cette utile réforme.

Ce même poëte prouva, dans Didon, qu'on pouvait remplir la scène lyrique par le seul développement des passions; que ces traits spirituels et galants, qui dès longtemps étaient regardés comme le style caractéristique du genre, pouvaient être remplacés avec avantage par l'expression simple des sentiments vrais, ce qui a été démontré aussi par le succès constant de l'Iphigénie en Tauride, et de l'Œdipe de M. Guillard. On inféra bientôt de là que la plupart des sujets tragiques pouvaient être transportés avec avantage sur la scène lyrique. L'emploi merveilleux des grandes machines de l'opéra fut abandonné presque entièrement aux ballets; et si dans quel-

ques drames lyriques on use encore aujourd'hui des ressources particulières à ce théâtre, ce n'est que pour ajouter à la pompe de la représentation. Nous ne croyons pas que l'intérêt y ait perdu. Cette pompe, appliquée à la peinture des mœurs, des usages, des solennités civiles, religieuses et militaires, en un mot à la peinture de ce qui existe, ne satisfait pas moins les yeux que ces efforts de la mécanique employée à figurer des merveilles qui n'ont jamais existé; et le plaisir ici tourne peut-être à l'avantage de l'instruction.

Entre les opéras représentés dans l'intervalle déterminé pour le concours, la Vestale est sans contredit celui dans lequel les différents genres de mérite dont nous venons d'offrir l'analyse se font le plus remarquer. Il était difficile de choisir un sujet plus heureux, de le disposer avec plus d'art, et de l'écrire d'une manière plus convenable. Cet ouvrage est trop connu pour que nous en fassions l'analyse; nous nous bornerons à remarquer qu'il est combiné de manière à produire les plus grands effets, sans que les moyens dont l'auteur s'est servi sortent de l'ordre naturel. Exceptons-en toutefois le dénouement, qui eût été trop affligeant si, pour sauver son héroïne, l'auteur n'eût pas usé des ressources que lui offraient les traditions, ressources presque naturelles d'ailleurs sur le théâtre où il les emploie.

Le style de la Vestale est généralement élégant et facile; il a, dans le dialogue, la vérité qu'exige le genre dramatique, et, dans les morceaux lyriques, de la grâce

et de l'élévation, suivant le sujet; il a particulièrem
le mérite d'être coupé de la manière la plus favora
à la musique.

Le succès éclatant et soutenu de cette tragédie prou
l'influence que le poëte peut avoir sur le sort des produ
d'une association dans laquelle on est accoutumé à
tribuer une trop grande part au musicien. La musique
la Vestale est digne du poëme; mais l'on ne peut nier q
les morceaux heureux et brillants dont cet ouvrage
semé ne doivent pas moins leur effet à l'art du poëte,
les a préparés, qu'au talent du musicien, qui a su le
donner l'expression convenable.

La classe croit devoir présenter le poëme de
Vestale, par M. de Jouy, comme l'ouvrage digne
prix.

L'opéra qui, après *la Vestale*, a paru à la classe le p
digne d'être mentionné, est celui d'*Adrien*, par M. H
mann. Ce poëte, connu par de nombreux succès d
plus d'un genre, a enrichi la scène lyrique de plusie
ouvrages dont les amateurs de la bonne littérature n'
pas perdu le souvenir. L'étude qu'il a faite des lyriq
italiens, et particulièrement de Métastase, se reconn
dans ses opéras, où les situations les plus pathétiq
se trouvent fortifiées de tous les accessoires que
pompe de ce théâtre peut leur offrir. Son talent flexi
s'applique avec un égal succès à l'expression des sen
ments énergiques et à celle des sentiments tendres
gracieux. M. Hoffmann, après avoir donné au pul

les opéras de *Nephté*, *Phèdre* et *Médée*, lui a présenté celui d'*Adrien*, dont le fond est imité de Métastase.

Adrien, vainqueur des Parthes, va triompher dans Antioche; Émyrène, fille de Cosroès, roi des Parthes, et promise à Pharnace, prince de la même nation, est aimée de l'empereur, déjà lié par un premier amour à Sabine, dame romaine, qui devint son épouse. Cosroès, dont la haine contre les Romains est implacable, et Pharnace, enflammé par la jalousie, conjurent la perte d'Adrien, qui refuse de recevoir la rançon d'Émyrène. Le triomphe de l'empereur est en effet troublé par l'explosion de cette conspiration : on combat. Pharnace est pris les armes à la main; Cosroès échappe, mais il a conservé l'espérance de se venger du vainqueur. Trahi par sa propre fille, qui le méconnaît sous le déguisement qu'il a pris pour consommer plus sûrement sa vengeance, il est lui-même chargé de fers, et son caractère inflexible, qui ne se dément pas en présence de la mort, lui fait rejeter la grâce qui lui est offerte s'il veut consentir au mariage d'Adrien avec Émyrène. Sa perte alors semble certaine. L'arrêt est prononcé; mais l'intervention de Sabine, qui vient annoncer à Adrien la résolution qu'elle a prise de retourner à Rome; mais la désertion des amis de l'empereur, qui ne veulent pas rester témoins de la faiblesse de ce prince; mais enfin l'accession de Flaminius à cette résolution, qui prive à la fois l'empereur de celle qui dut être son épouse et de celui qui fut son meilleur ami, le rappellent à sa première géné-

rosité : il triomphe de l'amour et de la vengeanc
non seulement il pardonne à Cosroès et à Phar
mais encore il consent à l'union de ce dernier
Émyrène.

L'analyse de cette production rend inutile cel
l'opéra de *Trajan*, par M. Esménard. Cet auteur,
puisé à la même source que M. Hoffmann, a dû n
sairement reproduire dans son *Trajan* la plus gr
partie du plan d'Adrien, avec cette différence po
que Plautine jouit tranquillement de la gloire d
époux, et que Trajan n'est pas tourmenté par un a
malheureux. La conspiration contre cet empere
formée par les Daces, et dans Rome même; ce qui
ni dans la vérité ni dans la vraisemblance. Les Ro
n'ont jamais laissé à leurs prisonniers une libert
qu'ils pussent se rassembler au centre de la répul
et mettre l'état en danger. Les prisonniers ne ve
à Rome que chargés de fers, et pour figurer da
triomphe, qui trop souvent se terminait par la mo
captifs. M. Esménard semble donc avoir outre-pa
liberté accordée aux auteurs qui travaillent pour la
lyrique, en nous offrant une conspiration de ce gen
en nous montrant un consul qui la soupçonne, et c
dant néglige de s'assurer de ceux qui le font tre
pour la vie de l'empereur.

M. Esménard a cru devoir enrichir son opéra de
jan de l'imitation d'une des plus belles scènes de *l*
mence de Titus, par Métastase ; mais cette imitatio

elle à sa place? Que Titus n'oppose que la confiance de l'amitié à la perfidie d'un favori qui, comblé de ses bienfaits, a osé conspirer contre ses jours, cela se conçoit, d'après le caractère du prince et la position respective des deux personnages; car, si l'un est empereur, l'autre est revêtu de la dignité consulaire. Titus peut conserver les formes de l'amitié avec un ami ingrat; mais Trajan a-t-il pu former amitié avec un barbare dont il a triomphé, et doit-il prendre avec lui un autre ton que celui d'une supériorité que la générosité modère? Nous ne doutons pas que, si M. Esménard réformait cette scène d'après ces observations, il ne remplaçât, par des vers plus convenables à la situation, les très beaux vers qu'il a empruntés à de Belloy, qui lui-même a imité la pièce italienne d'où cette scène est tirée.

En n'employant, dans son *Trajan*, qu'une des deux intrigues amoureuses qui marchent de front dans l'opéra d'*Adrien*, M. Esménard a donné plus de simplicité à l'action; mais l'intérêt du drame n'y perd-il pas trop? Trajan, en pardonnant à son assassin, dont il fut le bienfaiteur, est généreux sans doute; mais Adrien n'est-il pas plus généreux encore, quand l'assassin auquel il pardonne est aussi le père qui l'a contrarié dans son amour? Enfin, nous ne savons pas si cette suppression, qui semble avoir pour but de donner moins d'étendue au drame, n'y laisse point du vide. L'opéra de *Trajan* est moins long que celui d'*Adrien;* mais la marche en est assurément plus lente.

Le style de cet opéra est pur et élégant ; on trouve des vers qui figureraient heureusement dans un poëme; mais l'on ne peut disconvenir qu'il manque habituellement des qualités qui conviennent au genre dramatique et au genre lyrique. Il n'offre ni cette simplicité noble, également éloignée de l'emphase et de la bassesse, qui caractérise le style de la tragédie, ni cette souplesse de style qui n'est pas la lâcheté, et sans laquelle le vers lyrique est rebelle aux efforts du musicien.

Mais ces défauts sont plus que compensés, pour des spectateurs ou des lecteurs français, par les grands souvenirs que réveille la représentation du *Triomphe de Trajan.* Quand on y applaudit l'héroïsme du courage et de la clémence, ce n'est pas à des fictions que l'on accorde son enthousiasme, mais à des réalités.

On admire depuis plus d'un siècle, dans la tragédie de *Sertorius*, la prudence avec laquelle Pompée livre aux flammes les écrits où sont renfermées les preuves de l'intelligence de plusieurs sénateurs avec les ennemis de la république; à plus forte raison doit-on admirer la grandeur d'âme d'un empereur qui se sert des mêmes moyens pour s'ôter le droit de punir une conspiration dont il devait être la victime, et par sa générosité en détruit les preuves; action sublime, qui suffirait à l'immortalité d'un prince, et qui n'est pas cependant la plus éclatante de celles qui doivent remplir l'histoire du héros à qui il a été donné de ressembler, dans le cours

espace de la vie d'un homme, ce qu'il y a de plus glorieux dans l'espace des siècles.

La classe pense que *le Triomphe de Trajan* a droit à une mention honorable.

CONCLUSIONS.

SIRE,

Telle est la manière dont la classe a pensé que les prix fondés par votre décret pouvaient être répartis.

Persuadée qu'elle pouvait user de la liberté que votre majesté a donnée au jury de lui présenter les moyens de remplir les lacunes qui se trouvent dans ce décret, elle a déjà proposé à votre majesté de créer un prix de seconde classe pour les comédies en quatre ou trois actes ; lui sera-t-il permis, sire, d'appeler aussi votre attention sur plusieurs genres de compositions littéraires qui ne sont pas encore admises aux encouragements accordés par votre munificence, et à laquelle leur utilité leur donne quelques droits?

La poésie lyrique, qui comprend l'ode, le dithyrambe, la cantate, n'est pas l'article le moins important de ceux qui ont été omis. Ce genre, qui, depuis Malherbe jusqu'à Lebrun, a enrichi notre littérature de plusieurs chefs-d'œuvre, nous paraît d'autant plus digne de votre attention, que son élévation le rend plus propre

que tout autre à célébrer les époques, les actions et les hommes mémorables.

La poésie légère a aussi contribué à la gloire de notre littérature; dans ce genre, qui renferme tous les poëmes de peu d'étendue, il en est quelques uns qui peuvent recevoir une importance réelle de la direction qu'on leur donnerait.

Ceci s'applique particulièrement à l'épître, au conte et à la fable.

Une seule production dans l'un de ces genres, si parfaite qu'elle soit, ne saurait prétendre sans doute à la récompense promise aux conceptions les plus vastes, aux créations les plus importantes du génie; mais une collection d'épîtres aussi fortement pensées que les poëmes philosophiques de Voltaire, aussi supérieurement écrites que les épîtres de Boileau; mais un recueil de contes qui, au mérite de présenter, comme ceux de Marmontel, l'instruction sous la forme de l'amusement, joindrait celui de la versification, et dans lequel le poëte ferait tourner au profit de la morale un talent qui ne l'a que trop souvent outragée; mais enfin un recueil de fables qui, tel que celui de Florian, se ferait encore lire après l'inimitable fabuliste, doivent-ils être relégués dans la classe des pièces dites *fugitives*, et dépareraient-ils la liste des poésies auxquelles votre majesté accorde des récompenses?

Il est encore un genre qui fixe aujourd'hui l'attention du public, et dont le décret ne fait pas mention.

C'est le poëme en prose, genre qu'on n'ose pas réprouver, parcequ'il se met sous la protection de *Télémaque ;* mais qu'on tremble d'encourager, quand on songe à la quantité d'imitations malheureuses que *Télémaque* a produites. Soit que ce genre ait été inventé par des hommes qui, ayant la volonté de produire un poëme, n'en avaient pas tous les moyens ; soit qu'il l'ait été par des hommes qui, doués de toutes les facultés poétiques, n'ont pas eu le loisir de les employer, la classe pense qu'il y aurait des inconvénients à favoriser, par la création d'un prix spécial, un genre qui confond les limites de la prose et de la poésie, et qui prouve moins le talent d'écrire en prose que l'impossibilité d'écrire en vers : ces inconvénients seraient d'autant plus grands, que, dans ces sortes de productions, les succès sont plus faciles.

Cependant, comme il est prouvé qu'un genre réputé médiocre peut produire un ouvrage supérieur, et que, soit dans cette espèce de composition, soit dans plusieurs autres auxquelles le décret n'assigne aucune récompense, il peut naître des ouvrages dignes de l'estime publique, dignes de celle de votre majesté, la classe croit devoir vous proposer de fonder un prix qui serait donné au meilleur des ouvrages de littérature appartenant aux genres qui ne sont pas déterminés par le décret : ce prix, d'après l'opinion des juges, serait de première ou de seconde classe, suivant l'importance de l'ouvrage.

A ce prix, et aux prix déjà fondés, la classe, en conséquence des motifs qu'elle a exposés précédemment, a l'honneur de proposer à votre majesté d'ajouter,

1° Un prix de première classe pour un recueil de poésies lyriques;

2° Un prix de première classe qui serait donné, soit à un recueil d'épîtres philosophiques, soit à un recueil de contes moraux en vers, soit à un recueil de fables en vers.

Le recueil de poésies lyriques devrait être composé au moins de vingt-cinq pièces, le recueil d'épîtres de dix, le recueil des contes de vingt au moins, et celui des fables de cent.

Ces additions semblent nécessaires au complément d'une institution qui a pour but de donner une égale activité à toutes les parties utiles de la littérature. Pour en apprécier l'importance, il suffit de faire aux temps antérieurs l'application des dispositions actuelles d'un décret dont l'honorable libéralité ne pourrait s'étendre ni sur Lesage, ni sur J.-B. Rousseau, ni sur Massillon, ni sur Fénelon, ni sur La Fontaine.

Ici se termine le travail de la classe.

Sire, si nous ne sommes point entrés aussi avant dans l'examen des ouvrages que votre majesté semblait le prescrire, c'est au défaut de temps, et non au défaut de zèle, qu'il faut l'imputer.

Dans une circonstance célèbre, aux premiers jours de son établissement, l'académie française fut chargée de l'examen d'un ouvrage recommandé par l'estime pu-

blique : il ne s'agissait de juger qu'une seule tragédie ; toutefois la critique détaillée qu'en fit l'académie exigea et consuma beaucoup plus de temps qu'il ne nous en a été accordé pour un travail qui embrasse presque toute la littérature présente.

La classe, dans l'impossibilité où elle se trouvait d'étendre sa critique à tous les détails sur lesquels porte l'examen de la tragédie du *Cid*, s'est attachée à relever, dans les ouvrages qu'elle a examinés, les défauts les plus importants, et particulièrement ceux qui sont ou qui peuvent devenir contagieux. Il en est qui caractérisent cette époque, et qui résultent de l'abus de certaines formes, inventées par des hommes habiles, et affectées avec moins de succès par leurs imitateurs. Les esprits supérieurs sont portés, par leur génie même, à chercher la réputation par des moyens qui leur soient propres : destinés à devenir modèles, ils tentent quelquefois à s'écarter des modèles ; mais cette noble hardiesse n'a pas été plus tôt justifiée par le succès, que tant de gens qui se croient inventeurs, parce-qu'ils sont exagérateurs, s'emparent de ces créations du génie, les emploient sans mesure, les imitent sans goût, et, par une indiscrète prodigalité, les vieillissent dès leur jeunesse même. Ces innovations d'ailleurs ne sont pas toutes heureuses ; c'est dans sa source alors que le mal devait être attaqué, et nous n'avons pas hésité à signaler les défauts dans les ouvrages où ils se cachaient sous l'éclat des beautés.

La classe s'est appliquée surtout à rappeler, dans toute occasion, les principes généraux qui doivent présider aux compositions littéraires, et à faire tourner la louange et le blâme au profit du talent et de l'art.

C'est servir l'intérêt général, c'est répondre aux libérales intentions de votre majesté, c'est suivre, autant qu'il nous est possible, le glorieux exemple que nous offre chacune de ses actions.

Nous sommes avec le plus profond respect,

SIRE,

De votre majesté

Les très humbles et très fidèles serviteurs et sujets,

Le président de la classe de la langue et de la littérature française,
LE COMTE REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY;

Le secrétaire *ad hoc*,
ARNAULT.

DISSERTATION

LUE A MESSIEURS DE LA CLASSE DE LA LITTÉRATURE

ET DE LA LANGUE FRANÇAISE EN 1813.

Qu'est-ce que le drame?

Telle est, messieurs, la question que nous nous sommes faite en examinant la définition qui vous a été présentée de ce mot par votre commission du Dictionnaire. Cette définition, tout exacte qu'elle est, ne vous a pas paru complète.

La définition du drame n'est pas en effet aussi facile à faire que celle de la tragédie et de la comédie, entre lesquelles il vit, soit des emprunts qu'il semble leur faire, et qu'il emploie dans des combinaisons que l'une ni l'autre n'admettraient, soit des éléments que toutes deux semblent rejeter, et qui cependant sont susceptibles d'accroître nos richesses dramatiques, pour peu qu'ils soient mis en œuvre avec talent.

Pour parvenir à faire une bonne définition du drame, essayons d'analyser, soit les éléments particuliers dont il se compose, soit les diverses manières dont il combine ou modifie les emprunts qu'il fait à la tragédie et à la comédie, qui long-temps se sont partagé la scène française à l'exclusion de tout autre genre.

La tragédie agrandit, embellit, ennoblit tout. Les intérêts des peuples, les passions des grands, les malheurs des héros, les grands évènements développant de grands caractères, voilà son domaine.

Si la tragédie n'est pas toujours dans la vérité, du moins ne doit-elle pas sortir de la vraisemblance. Tout y doit paraître étonnant, rien n'y doit paraître incroyable. La nature est plutôt sa base que son modèle; celle qui lui est propre n'étant qu'une nature de convention, dont les proportions sont établies sur celles de la nature positive. La tragédie est le colosse de l'homme moral. Si toutes les parties de ce colosse sont liées entre elles par de justes rapports, j'applaudis à l'homme agrandi; s'il blesse au contraire les immuables règles du beau, je ne vois dans cette masse qu'une difforme exagération.

Une mauvaise tragédie est un monstre: c'est le simulacre gigantesque qui, ébauché par un barbare, fait rire ceux qu'il n'épouvante pas. C'est la statue de saint Christophe ou le mannequin du Suisse de la rue aux Ours.

Une bonne tragédie est le chef-d'œuvre du beau idéal. Dans ce produit merveilleux de l'alliance du goût et du génie, j'admire l'homme plus beau qu'il ne l'est, mais non qu'il ne peut l'être. C'est l'Hercule Farnèse, c'est l'Apollon du Belvédère.

La comédie est une imitation de la nature, sous une face opposée à celle que saisit la tragédie. Les ridicules dans tous les évènements, dans tous les états, dans toutes

les conditions, dans tous les hommes, sont ses richesses. La comédie couvre de mépris le vice, que la tragédie charge d'horreur. Son but est de corriger l'homme en lui faisant pitié de ce qu'il est, comme celui de la tragédie est de l'améliorer en lui donnant l'effroi de ce qu'il pourrait être. Mais la vraisemblance suffit à la tragédie pour cet effet, tandis que la comédie manque le sien si elle ne réunit pas la vérité à la vraisemblance.

Il est important de remarquer que la tragédie, comme la comédie, n'envisage la nature que sous un aspect; tout ce qui n'est pas plaisant dans un caractère ou dans un fait disparaît aux yeux de l'auteur comique, comme tout ce qui n'est pas pathétique ou sublime n'est pas aperçu de l'auteur tragique.

Voilà des domaines bien distincts; et l'on sait que les lois du goût défendaient à ces genres d'empiéter l'un sur l'autre.

Mais voyons si ces lois n'étaient pas trop sévères; si les genres qu'elles protégeaient exclusivement suffisent à l'imitation de la nature, s'ils la suivent dans toutes ses combinaisons, et si certaines complications de faits, de situations et de développements où ces genres se fondent naturellement l'un dans l'autre, n'ont pas nécessité la création d'un genre mixte.

Il est des évènements qui, par leur importance et celle des personnages qu'ils mettent en action, ne permettent de les considérer que sous l'aspect tragique; il en est aussi de tellement plaisants par eux et par les

caractères qu'ils développent, que la comédie seule peut s'en emparer. Mais qui niera que la marche ordinaire des choses ne présente mille circonstances où le terrible se trouve si étroitement lié au risible, soit par la bigarrure des faits, soit par la disparate des caractères et des conditions, qu'on ne sait si elles sont du domaine tragique ou comique?

Que la tragédie et la comédie s'emparent à la fois d'un tel sujet, elles n'en produiront séparément qu'une imparfaite imitation; elles ne rendront, chacune de leur côté, que la moitié du tableau que la nature leur a offert; car, dans ce mélange fortuit du terrible et du ridicule, une moitié des détails répugne au caractère de chacune d'elles.

Il est, d'une autre part, des évènements et des affections tragiques qui appartiennent journellement à des personnages comiques. Un artisan, un bourgeois même, semblent ne pouvoir figurer que de mauvaise grâce dans une tragédie. Leurs habitudes y contrasteraient en ridicule avec la noblesse du genre et la pompe du langage. Cependant les erreurs d'un fils, l'infidélité d'une épouse, des passions peu élevées dans leur objet et étrangères à ces grands intérêts de la société qui ennoblissent tout dans la tragédie, mais néanmoins sublimes dans leurs effets, peuvent jeter ces personnages dans des situations fortes et touchantes, et offrir des modèles d'un grand intérêt à l'imitation dramatique.

Qui portera ces richesses sur la scène qui les réclame?

La tragédie? Mais les personnages ne sont pas dignes d'elles. La comédie? Mais le fond est si abondant en situations pathétiques ou terribles, que je trouve là cent motifs pour pleurer ou pour frémir, contre une occasion de rire.

Ces nouvelles manières d'envisager la nature en devaient donc produire de nouvelles imitations? Un troisième genre, enrichi du superflu des deux autres, a donc pu s'élever entre la comédie et la tragédie, et nous offrir raisonnablement de nouvelles jouissances.

Ce troisième genre est le drame.

Ce mot drame, qui, pris dans son sens général, désigne une pièce de théâtre quelconque, pris dans un sens particulier désigne le nouveau genre d'ouvrage dramatique dont nous faisons l'analyse et dont nous cherchons la définition.

Le drame est à la tragédie et à la comédie ce que le roman est au poëme épique, ce que le tableau de famille est au tableau d'histoire, et le portrait à la tête de caractère.

Il offre moins une heureuse réunion de beautés empruntées à différents modèles, que la scrupuleuse imitation des traits quelquefois contradictoires dont la nature se plaît à composer une physionomie. Il tire son principal mérite de l'exacte vérité, comme le portrait tire le sien de l'exacte ressemblance. L'action, les caractères, le dialogue, doivent y être calqués sur la nature.

Le drame est la tragédie du peuple.

Une action simple me semble préférable dans le drame à une action complexe, non seulement parceque la simplicité caractérise le plus souvent la marche naturelle des choses, mais parceque c'est par la simplicité d'action qu'un auteur se mettra le plus facilement à la portée de l'intelligence commune.

Les caractères doivent être vrais dans le drame; mais la vérité qui lui convient diffère de celle de la tragédie et de la comédie. Elle n'admet ni cette continuité de sublime, qui ne permet que d'admirer dans la première, ni cette cumulation de ridicules par laquelle la seconde provoque continuellement le rire. La vérité du drame consiste dans une peinture exacte de la nature modifiée par la condition, les intérêts et les habitudes du personnage mis en scène. Ce personnage peut être à la fois pathétique et plaisant; mais il ne doit pas être tragique ou comique exclusivement: l'on n'aurait fait alors que mêler des acteurs de genres opposés dans une action qui prendrait le nom de drame sans en avoir le caractère.

C'est de cette exacte vérité que le drame tire ses effets les plus piquants; c'est à elle qu'il doit sa naïveté, par qui la situation la plus intéressante peut en même temps provoquer le rire et les larmes; c'est elle qui fait le sublime et le plaisant de ce trait, *J'ai quinze cents livres de rente!* si vivement applaudi dans *le Père de famille;* et de cet autre, non moins original, que Sedaine met dans la

bouche de l'ami de son déserteur, *Mes amis, ne le manquez pas !*

Je crois que le drame doit être écrit en prose : ou les vers dénatureraient le style qui lui est propre, en le rapprochant de la tragédie ; ou le drame dégraderait la dignité du vers, en le rabaissant à la modeste simplicité de la prose.

Dans l'un et dans l'autre cas l'écrivain aurait à perdre, et le public ne gagnerait rien : car, ou l'ouvrage sera écrit d'un style ridiculement pompeux, et contrastera avec la condition des personnages ; ou, si l'on a cherché à conserver sous la forme du vers le naturel convenable au sujet, on n'aura fait que se mettre à la gêne pour gâter de la prose.

D'ailleurs on ne peut disconvenir que les inversions, les périphrases, les métaphores, l'exclusion des expressions triviales, qu'enfin ce choix de figures et de mots qui constitue le style poétique, ne rende la langue de la tragédie et de la haute comédie presque inintelligible pour l'homme dénué d'instruction. S'ils étaient la langue du vulgaire, les vers ne s'appelleraient pas la langue des dieux. Le peuple, qui est avide de spectacle, doit être cependant pris en considération par ceux qui travaillent pour le théâtre. Leur complaisance ne leur permettrait-elle de déroger jusqu'à la prose que pour lui offrir sur les petits théâtres des farces où l'on flatte la grossièreté de ses goûts, sans songer à épurer ses mœurs ?

Cet intérêt me paraît pourtant digne d'occuper un

écrivain dramatique, pour peu qu'il soit philosophe. Qu'il fasse du drame la tragédie de ceux pour qui il ne peut en exister d'autre; qu'en présentant à la multitude l'homme tel qu'elle le connaît, en l'intéressant à des malheurs qui peuvent l'atteindre, il rende le drame utile à la société, en y présentant des leçons de morale dans les formes sous lesquelles la langue est comprise du peuple.

Le drame doit être écrit en style familier. Ce moyen de réussite fut indiqué par Molière. Il s'est abstenu d'écrire en vers *l'Avare, le Bourgeois gentilhomme* et *le Malade imaginaire,* comédies qui doivent à la prose leur naturel, et au naturel leur popularité; comédies également applaudies de toutes les classes; succès que ne pourraient pas obtenir les autres chefs-d'œuvre de ce grand homme.

Les lettres et le goût tireront aussi un grand avantage de cette déférence. On verra bientôt s'élever jusqu'à soi ceux vers lesquels on se sera baissé momentanément. Le propre de l'esprit humain est de toujours tendre au mieux. Familiarisés avec les illusions dramatiques, par l'imitation de la nature vulgaire, vos spectateurs en viendront insensiblement à mieux apprécier l'imitation de la nature choisie; le drame leur fera désirer la tragédie, et les aura préparés à en sentir les beautés.

Ainsi Molière, en se mettant à la portée de la multitude, dans *l'Avare*, a développé dans plusieurs le sen-

timent du beau, et les a amenés à entendre et à applaudir *Tartufe* et *le Misanthrope*.

Loin de partager l'opinion de ceux qui proscrivent le drame, je pense donc que le drame, conçu d'après ces principes, peut être également utile au goût et à la morale. Je ne vois pas que ce soit un mélange de tragédie et de comédie, mais plutôt qu'il subsiste entre l'une et l'autre des beautés qui lui sont propres. C'est le complément de nos richesses dramatiques.

Il a long-temps manqué à notre scène. Les étrangers, moins nobles que nous, pouvaient nous reprocher d'être moins riches qu'eux. Ce reproche tombe aujourd'hui. En nous appropriant et en régularisant les effets qu'ils doivent au mélange des genres, le drame nous a donné mieux que leur tragédie; mais le goût ne les a pas encore enrichis de la nôtre. Plusieurs de nos drames balancent leurs chefs-d'œuvre, tandis qu'ils n'ont rien à opposer aux merveilles de *Racine*, de *Corneille* et de *Voltaire*.

L'admission du drame sur notre scène ne prouve pas la décadence de l'art, comme certains critiques l'ont avancé. N'annonce-t-il pas au contraire ses progrès, puisqu'il est le résultat de nouvelles observations? Les inventeurs du drame ressemblent à ces chimistes qui forment une substance nouvelle de la combinaison de deux substances simples; ou à ces hommes industrieux qui ont l'art de convertir en objets utiles des matières dédaignées comme superflues.

On pourrait craindre pourtant que le drame n'amenât

insensiblement la décadence de l'art, si les bons esprits négligeaient l'art difficile de la tragédie et de la comédie, pour les succès que promet le drame, genre dans lequel il n'est pas aisé d'être supérieur, mais dans lequel la médiocrité est moins impatiemment supportée que dans les autres.

Heureusement l'amour-propre de tout auteur qui aura le sentiment de ses forces et attachera quelque prix à la gloire durable sauvera-t-il notre littérature de ce danger. Le génie dédaigne les triomphes faciles. Il sentira toujours que leur mérite, fût-il égal sous le rapport de l'effet théâtral, la tragédie et la comédie ont sur le drame cet avantage, d'être à la fois ouvrages de théâtre et de littérature ; qu'aux succès passagers de la scène elles peuvent unir les succès immortels que les beautés du style et le charme de la poésie obtiennent dans le cabinet ; que l'on apprend par cœur ceux même des ouvrages de nos grands maîtres qui ne sont plus représentés, tandis que l'on retient à peine quelques traits des drames applaudis tous les jours à la scène, qui seule peut les préserver de l'oubli. Jamais un drame ne deviendra un ouvrage classique.

Ces observations, qui doivent rassurer les zélateurs du grand genre, leur prouveront, j'espère, que si je suis le défenseur du drame, je n'en suis pas le panégyriste. J'ai essayé de fixer les idées sur un genre qui me semble injustement couvert du mépris qu'on ne doit qu'aux œuvres médiocres qu'il a produites. Je crois que nous

avons de bons drames. Je crois qu'un bon drame n'est pas un mauvais ouvrage; mais je crois que le meilleur de tous les ouvrages dramatiques est celui dont l'auteur, bornant ses imitations à celles d'une nature choisie, enrichit de grandes conceptions tout le prestige de la poésie.

C'est ce qui assure à la tragédie et à la comédie leur éternelle supériorité sur le drame, genre plus favorisé qu'estimé; genre qui, par un effet de ces contradictions dont l'esprit humain offre plus d'un exemple, semble condamné au sort des comédiens, qui sont tout à la fois applaudis et excommuniés.

Mais je vous ai promis une définition du drame; elle doit être le résumé de cette dissertation, et peut, je crois, être rédigée ainsi:

Le drame est une pièce de théâtre dont l'action, sérieuse par le fond, familière par la forme, admet tous les sentiments, tous les tons, et peut être fondée sur des intérêts de tous les genres, développés entre personnages de toutes les classes.

DISCOURS

PRONONCÉ A L'ACADÉMIE ESPAGNOLE DE MADRID,

LE 13 JANVIER 1801,

PAR LE CITOYEN ARNAULT,

MEMBRE DE L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE,

ET CHEF DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Messieurs,

Une amitié solide, une paix fondée sur des intérêts mutuels, réunissent depuis cinq ans nos deux nations. Les liens politiques ont été renoués; les rapports commerciaux ont été rétablis; la guerre même, qui divise les peuples, semble s'être prolongée en Europe pour resserrer l'intimité de l'Espagne et de la France : l'Océan voit nos vaisseaux ne former qu'une même flotte, le continent voit nos soldats ne former qu'une armée.

Pourquoi donc différer plus long-temps d'étendre aux sciences et aux lettres l'alliance qui réunit nos négociateurs, nos commerçants et nos guerriers?

Que dis-je, messieurs? cette alliance a-t-elle jamais été rompue? peut-elle jamais se rompre? Établie sur des intérêts immuables, sur d'inaltérables affections, sur l'amour de la vérité, de l'humanité, sur le besoin de

la gloire utile, l'alliance de la pensée à la pensée, de l'esprit à l'esprit, du génie au génie, n'est-elle pas indestructible comme leurs œuvres?

Quand grondent les tempêtes politiques, quand les discordes éclatent entre les peuples, les hommes de tous les états et de toutes les conditions se réfugient dans leur patrie respective : la force repousse d'une terre ennemie celui à qui la prudence ne l'a pas fait abandonner : hommes publics, hommes privés, tous sont également compris dans l'expulsion générale, qui rejette les productions de l'industrie et les richesses du négoce; qui ne respecte rien, que les œuvres du génie.

Ainsi, dans ces jours de malheurs, où l'Espagne était fermée à la France, où la France était fermée à l'Espagne, l'une ni l'autre nation ne rétracta l'adoption qui lui avait approprié dans leurs œuvres les génies du peuple ennemi. Calderon et Molière régnèrent paisibles au milieu de vous comme au milieu de nous. Ainsi, même aujourd'hui, qu'une interminable guerre va tout-à-fait séparer l'Angleterre de tout le continent, Milton, Pope, Thompson, Shakespear, ne cessent pas d'être les amis de la France, les citoyens de toutes nos bibliothèques.

Le commerce des idées, l'échange des lumières, bien qu'il devienne plus difficile par les circonstances, ne devient jamais impossible; les bienfaits de la philosophie, comme l'air, plus subtil encore que la lumière, s'introduisent et s'insinuent jusque dans les lieux où le jour ne saurait pénétrer.

Nous n'avons pas cessé de recevoir les résultats de vos travaux, comme les productions réellement bienfaisantes du génie français n'ont jamais dû cesser de vous parvenir.

Donnons, s'il se peut, plus d'activité à ce noble trafic.

Vous nous avez fourni des héros et des modèles. Le Cid, ce héros de la Castille, avait été immortalisé par un poëte castillan avant que le génie de Corneille l'eût naturalisé français. Notre théâtre doit au vôtre l'un de ses chefs-d'œuvre : mais ne nous avez-vous pas, messieurs, quelques obligations de ce genre? mais les emprunts qui sont faits journellement par vos auteurs dramatiques aux Voltaire, aux Molière, aux Racine, à Corneille enfin, n'acquittent-ils pas la dette que nous avouons envers Calderon, Lope de Véga, et quelques autres de vos poëtes, dont les ouvrages sont des mines aussi riches qu'inépuisables?

Et combien ces obligations réciproques se multiplieraient, si je comparais entre eux les historiens et les romanciers de nos deux nations, comme je compare leurs tragiques!

Avouons-les avec franchise ces emprunts qui nous ont mutuellement enrichis. Avouons publiquement cette communauté de gloire : plus que jamais autorisée par l'intime union de nos gouvernements, elle peut s'augmenter. Bientôt nous aurons, nous avons déjà de nouveaux présents à vous faire. Ne croyez pas, messieurs, que les années qui viennent de s'écouler, ces années si

fécondes pour ma patrie en gloire militaire, aient été stériles en gloire littéraire. L'importance et l'éclat des travaux guerriers a dû dérober à l'attention des travaux d'une utilité moins instante; mais ces travaux n'en ont pas été moins actifs. Le moment approche où l'Europe pourra les apprécier. Le moment approche où la France pacifique aura aussi sa gloire. Pendant que le soldat agissait, l'écrivain ne se reposait pas. Des ouvrages dirigés vers un but plus utile, empreints d'un caractère plus énergique, ont retenti dans nos lycées, à nos tribunes et sur notre scène. La morale, l'éloquence, la poésie, n'ont pas cessé de payer leur tribut. L'histoire seule a tardé d'acquitter sa dette: non parceque l'historien nous manque, mais parcequ'il observe; parceque l'histoire ne s'écrit pas quand elle se fait; parceque les récits naissent des actions; parceque les grands écrivains ne viennent qu'après les grands évènements.

La majeure partie des hommes que j'indiquerais à votre estime, messieurs, appartient à l'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE, création bienfaisante et régénératrice, qui a offert un asile honorable aux sciences, à la philosophie, à la littérature, aux beaux-arts; institution qui, au milieu des guerres intérieures et extérieures, a été pour le philosophe, pour le littérateur, pour l'artiste, ce que la planche salutaire est pour les passagers du vaisseau entr'ouvert par la tempête.

C'est comme membre de ce corps illustre que j'ose me présenter parmi vous, messieurs; c'est à ce titre

que je réclame la confidence de vos travaux : me l'accorder, c'est me créer des droits réels à la considération de mes collègues.

Le dépôt de la langue espagnole vous est confié. C'est le feu de Vesta que vous conservez dans toute sa pureté, sans cependant l'empêcher de s'étendre. Les littérateurs français seront incessamment appelés à de semblables fonctions. De nouveaux intérêts, un nouveau gouvernement, sont le résultat de nouvelles idées, et ont dû produire de nouveaux mots. Mais combien il faut être difficile pour la naturalisation de ces étrangers, qui ne se peut justifier que par leur nécessité pour la plus prompte et plus précise expression de la pensée, que par leur conformité avec le génie de la langue qui les adopte!

C'est d'après ces principes que vous complétez votre dictionnaire ; c'est d'après votre exemple, messieurs, que nous devons étendre le nôtre.

Qu'il me soit permis d'éclairer mon inexpérience par mon assiduité à suivre vos discussions. Je ne serais pas digne du corps auquel j'appartiens, je ne serais pas digne de l'honneur que vous lui accordez en moi, si je quittais, sans avoir profité, un pays où le peuple aime les arts, où les grands les cultivent, où le souverain les honore,

DISCURSO

PRONUNCIADO EN LA REAL ACADEMIA ESPAÑOLA,

EL DIA 13 DE ENERO,

POR EL CIUDADANO ARNAULT,

MIEMBRO DEL INSTITUTO NACIONAL DE FRANCIA,
Y DIRECTOR DE LA INSTRUCCION PUBLICA.

SEÑORES,

Cinco años ha que una amistad sólida y una paz fundada en mutuos intereses, reunen nuestras dos naciones: se han restablecido las relaciones de comercio; y la misma guerra que divide los pueblos, parece que solo se ha prolongado en la Europa para estrechar la íntima union de la España y de la Francia. Mira el Océano nuestros baxeles formando una esquadra sola, y mira el continente nuestros soldados en solo un exército reunidos.

¿ Porque pues diferirémos mas largo tiempo el extender á las ciencias y á las letras la alianza que reune nuestros negociadores, comerciantes y guerreros?

¿ Pero que digo? ¿ acaso esta alianza se ha roto jamas, ó será posible que se rompa en algun tiempo? Establecida sobre inmutables intereses, sobre inalterables afectos, sobre el amor de la verdad y de la humanidad,

sobre la necesidad de la gloria útil; ¿ acaso la alianza del entendimiento con el entendimiento, del talento con el talento, del ingenio con el ingenio, no será indestructible como lo son sus obras ?

Es verdad que quando se levantan tempestades políticas, y se manifiesta entre los pueblos la discordia, se ven obligados los hombres, de qualquier estado y condicion que sean, á refugiarse á sus respectivas patrias, y la fuerza arroja de una tierra enemiga al que no la abandonó movido de la prudencia. Las personas públicas y los particulares son comprehendidos igualmente en la expulsion general que aleja las producciones de la industria y las riquezas del comercio, sin respetar mas que las obras del ingenio.

Así pues en aquellos dias infaustos, en que la España estaba cerrada para la Francia, y la Francia para la España, ninguna de las dos naciones revocó la adopcion que habia hecho de los ingenios del pueblo enemigo, quando se apropió sus obras. Reynáron pacíficamente entre vosotros y èntre nosotros Calderon y Moliere : así tambien hoy dia que una guerra interminable va á separar enteramente la Inglaterra del continente todo, no dexarán por eso Mílton, Pope, Tómpson, Shakespear de ser amigos de la Francia, y habitadores de todas nuestras bibliotecas.

Podrán las circunstancias dificultar el comercio de las ideas y el cambio de las luces, pero jamas podrán imposibilitarle : semejantes los benéficos efectos de la

filosofía al ayre mas subtil que la luz, se introducen y penetran hasta los lugares á que no puede llegar la claridad del dia.

Como nosotros hemos recibido sin interrupcion el fruto de vuestros trabajos, así tambien las producciones realmente útiles del ingenio frances han debido llegar siempre á vuestras manos.

Demos, si es posible, mayor actividad á este noble tráfico.

Vosotros nos habeis suministrado héroes y modelos : ya un poeta castellano habia inmortalizado al Cid, este héroe de Castilla, ántes que el ingenio de Corneille le hubiese naturalizado en Francia : nuestro teatro debe al vuestro una de sus obras maestras. ¿ Pero por ventura, señores, no habeis contraido alguna obligacion semejante para con nosotros ? ¿ Por ventura con lo que toman diariamente de Voltaire, de Moliere, de Racine, y de Corneille vuestros autores dramáticos, no queda pagada la deuda que reconocemos con Calderon, Lope de Vega, y algun otro poeta español, cuyas obras son unas minas tan ricas como inagotables?

¡ Quanto se multiplicaria esta recíproca obligacion, si como hemos comparado los trágicos de las dos naciones, comparásemos tambien entre sí los historiadores y los escritores de novelas!

Confesémoslo con ingenuidad : estos cambios que á unos y á otros nos han enriquecido : confesémoslo públicamente : esta recíproca comunicacion de gloria mas

autorizada hoy que nunca por la íntima union de nuestros gobiernos, puede todavía acrecentarse. Tendrémos muy pronto, tenemos ya nuevos presentes que ofreceros. No creais, señores, que estos años que acaban de pasar, estos años tan fecundos en gloria militar para mi patria, hayan sido estériles de gloria literaria. La importancia y la brillantez de los trabajos marciales han podido distraer la atencion de otros trabajos de ménos urgente utilidad; pero que no por eso se han desempeñado con ménos eficacia : ya llega el momento en que la Europa podrá darles su justa estimacion : llega el momento en que la Francia pacífica tambien tendrá su gloria. No descansaba el escritor miéntras trabajaba el guerrero : han resonado en nuestros liceos, en nuestras tribunas, y sobre nuestra escena, obras dirigidas á un fin mas útil, y marcadas con un carácter mas enérgico: jamas han dexado de pagar su tributo la moral, la eloqüencia y la poesía : solo la historia ha tardado en satisfacer su deuda; no porque falten historiadores, sino porque están observando; porque la historia se escribe despues de los hechos; porque las narraciones nacen de las acciones; y porque los grandes escritores son posteriores á los grandes sucesos.

La mayor parte de los sugetos que pienso nombraros, como dignos de vuestra estimacion, son individuos del Instituto nacional de Francia, establecimiento benéfico y regenerador que ha ofrecido un honroso asilo á las ciencias, á la filosofía, á la literatura y á las bellas

artes : establecimiento que ha sido para el filósofo, para el literato, y para el artista, en medio de las guerras intestinas y externas, lo que la saludable tabla es para el navegante, cuyo baxel está abierto por la furia de la tempestad.

Como miembro de este ilustre cuerpo me atrevo á presentarme en medio de vosotros, señores : con este título pido que useis conmigo la confianza de poder intervenir en vuestros trabajos; y si me lo concedeis, me daréis derechos positivos al aprecio de mis compañeros.

Se os ha confiado el depósito de la lengua castellana; este es el fuego de Vesta que conservais en toda su pureza, pero sin estorbar que se difunda. Pronto se encargarán semejantes funciones á los literatos de la Francia: de las nuevas ideas han resultado nuevos intereses y gobierno nuevo, y han producido necesariamente nuevas palabras. Pero con quanto rigor no se debe proceder en la naturalizacion de estos extrangeros, á la qual no tienen mas derecho que la necesidad de expresar los pensamientos con mayor prontitud y precision, y su conformidad con la índole de la lengua que los adopta.

Baxo estos principios completais, señores, vuestro diccionario, y baxo estos mismos debemos nosotros extender el nuestro.

Permitidme que ilustre mi falta de experiencia, continuando en asistir á vuestras discusiones. Sería indigno

del cuerpo de que soy miembro; sería indigno del honor que haceis á este cuerpo en mi persona si partiese sin haberme aprovechado de un pais en que el pueblo ama las artes, en que los grandes las cultivan, y en que el soberano las honra.

RESPUESTA

DE LA REAL ACADEMIA ESPAÑOLA

AL DISCURSO QUE PRONUNCIÓ EN SU JUNTA DE 13 DE ENERO DE 1801

EL CIUDADANO ARNAULT,

MIEMBRO DEL INSTITUTO NACIONAL DE FRANCIA,
Y DIRECTOR DE LA INSTRUCCION PUBLICA,

POR DON JUAN DE SYLVA.

¿Quien será capaz de expresar las alegres lisonjeras ideas, y los dulces halagüeños afectos que llenáron á nuestros académicos al escuchar vuestro discurso, ilustre ciudadano? Solo el miraros en nuestra sala, el veros ocupar un asiento entre los individuos de la real academia española, bastó para representarnos renovada la antigua union y confraternidad que tuvimos con aquella asamblea de sabios, que empleada en la ciencia de las palabras, fixó por este medio en Francia las ideas exâctas, y franqueó la entrada á los descubrimientos y progresos que ha hecho aquella sabia nacion en las ciencias y las artes.

Pudo el trastorno de los negocios públicos, pudo la ceguedad y confusion que produce necesariamente la mutacion total de un gobierno, pudo la agitacion, que en el momento de una crísis universal altera todos los

corazones, estorbando las reflexîones del entendimiento confundir al literato con el partidario, y mirar á los cuerpos científicos no por su esencia, sino por sus relaciones; pudo destruir la academia francesa, pudo separar y esparcir sus miembros, pero no pudo agotar su espíritu. Este se ha visto renacer, ó, por mejor decir, manifestarse de nuevo en el Instituto nacional de Francia : ¿ que sé yo si diga con mayor brillo que en la antigua academia? Pues así como pasados los rígidos hielos del invierno, se manifiestan en la primavera las hermosas flores con tanta mas lozanía, quanto mas tiempo estuviéron escondidas en el seno de la tierra; así pasado el riguroso invierno de aquella época triste para las ciencias, se han dexado ver en la primavera de un gobierno sabio y prudente, las flores de los conocimientos científicos con mas lozanía y fragancia que ántes, recreando sus nuevas producciones á todo el mundo, á todos los cuerpos literarios, y particularmente á la real academia española.

Y si la guerra, enemigo cruel de los progresos científicos, interceptó algun tiempo el importante comercio de las ideas entre las dos naciones francesa y española; la paz, que las reunió con nuevos vínculos, volvió á estimularnos al restablecimiento de tan importantes negociaciones. Viéronse inmediatamente las primicias de esta union en la junta que se tuvo en Paris para el arreglo de pesos y medidas, quando la muerte cruel, privándola de uno de los primeros sabios que conocia la

Francia, dexó desocupado un asiento mas respetable que el trípode de Apolo, y aquella sabia y respetable asamblea mandó que le ocupase un jóven Español.

Aplaudan otros la union de nuestras esquadras al ver que no acierta ya Neptuno á distinguir el pabellon frances del español; admiren otros á nuestros guerreros, quando vean vestir un propio arnes á los habitadores de las Galias, y á los que beben las caudalosas aguas del Duero y del Tajo; celebren otros la íntima union y acordes providencias de los dos gabinetes español y frances: que entre tanto la academia, que solo conoce à los diestros y arrojados marineros para aplaudir la ciencia con que han transformado en firme y seguro camino las agitadas olas; la academia, que únicamente conoce á los guerreros para cantar sus triumphos; la academia, que no osa entrar en el sagrado de los gabinetes, se empleará en coger el fruto que le ofrecen todos estos lazos de estrecha union entre la España y la Francia; pero sobre todos la amistosa correspondencia de sus gobiernos. Si esta, apoyando el comercio literario de las dos naciones, fomenta las artes y las ciencias, tambien las ciencias y las artes pagarán con mucha ventaja al gobierno el tributo de tan útil comercio en el aumento de luces y conocimientos, qué es el mas firme apoyo de un gobierno justo.

¿Y entre estas considéraciones podrá la academia española mirar con indiferencia en su recinto á un ilustre individuo del Instituto nacional de Francia? ¿ Podrá

dexar de mirarle como el mensagero del Parnaso, que con el caduceo de su eloqüencia anuncia el nuevo vínculo literario por el qual ha suspirado tanto tiempo nuestro cuerpo?

Señalemos, señalemos este dia con piedra blanca en los fastos académicos; y lean los venideros en el acta de esta sesion el principio de los nuevos progresos literarios que ilustrarán á nuestros sucesores.

La comparacion de dos lenguas hermanas descubrirá mas claramente el orígen de las voces; la nueva nomenclatura que exîgen las ideas nuevas se comunicará de una nacion à otra sin alterar la pureza de cada una. El método analítico de exâminar no solo los discursos, sino tambien los modos de expresarlos, franqueará á la eloqüencia una fuente limpia, para que hermoseando la oracion con frases nacidas de la verdad, no la ofusque con sutilezas fundadas únicamente en la mentira; hallará la poesía en las reflexîones filosóficas materiales sólidos con que dar peso á los versos, sin contentarse con aquella vana hermosura que se lleva el viento. Entonces verémos que un historiador, aunque ameno y florido, no incurre en las artificiosas afectaciones de Solis; que un poeta dramático, fecundo en ideas como Lope, y natural en la sucesion de los acaecimientos como Calderon, no abandona como ellos las reglas que ha dictado la razon, ó, por mejor decir, la naturaleza. Y de todas estas ventajas miraremos como manantial el restablecimiento de nuestro comercio literario con la Francia; [illegible]

de tanto bien conocerémos que fué el mas seguro anuncio la venida á la real academia española del ciudadano Arnault, miembro del Instituto nacional de Francia.

Dígase con permiso de vuestra moderacion, ilustre individuo de aquel sabio cuerpo, no solo recibe gran contento la real academia al considérar restablecida su comunicacion con los sabios de la Francia, sino que este gozo se le aumenta al ver que en tan importante negociacion literaria sirve de medianero el suave y erudito poeta Arnault, á quien ha confiado Melpómene su trágico puñal, para que en sus obras haga revivir sobre la escena francesa á Corneille, á Racine, á Voltaire, y aun á los poetas de la antigua Grecia. No puede ménos de acordarse la academia de que los versos de Arnault interrumpiéron suavemente los marciales cuidados de aquel héroe, que habiendo ganado en la guerra sus laureles, nada estima tanto como la pacífica oliva. Y si el romano conquistador de las Galias, esgrimiendo la espada por el dia, consagraba las noches à las lettras, el galo conquistador de la Italia, por descanso de las militares fatigas, escuchaba los versos del trágico Arnault, y tomaba en el éxito de sus composiciones un interes semejante al que tenia en subjugar los Alpes.

En vano me empeño en explicar el contento de la real academia española en este dia; contento que solo puede medirse con el aprecio que hace de la literatura, y con la persuasion en que vive de que esta se acrecentará sobremanera en España por su correspondencia li-

teraria con el Instituto nacional de Francia, y por la estimable adquisicion que acaba de hacer este cuerpo recibiendo por su académico al famoso poeta Arnault, á quien el sabio gobierno frances ha confiado el mayor de los cargos, que es la instruccion pública.

RÉPONSE

DE L'ACADÉMIE ROYALE ESPAGNOLE

AU DISCOURS PRONONCÉ, DANS SA SÉANCE DU 13 JANVIER 1801,

PAR LE CITOYEN ARNAULT,

MEMBRE DE L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE,
ET CHEF DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

PAR DON JUAN DE SYLVA.

Il serait impossible de vous peindre, illustre citoyen, les doux sentiments et les idées flatteuses que nous inspire le discours que vous venez de prononcer. Il suffisait de vous voir au milieu de nous occuper une place parmi les membres de cette royale académie, pour nous rappeler l'union et la fraternité qui nous liait autrefois à cette assemblée de savants, dont les travaux consacrés à l'étude de l'art de la parole fixèrent en France l'exactitude dans les idées, frayèrent le chemin qui conduisit à d'importantes découvertes, et favorisèrent les progrès d'une nation éclairée dans la carrière des sciences et des arts.

Le changement du système politique, l'aveuglement

et la confusion inséparables des révolutions, la fermentation qui agite les esprits dans les moments de crise universelle, et ne laisse aucune place à la réflexion, ces causes réunies ne permirent point, à la vérité, de distinguer l'homme de lettres d'avec l'homme de parti; les sociétés savantes ne furent point considérées sous le point de vue de leur constitution, mais sous des rapports particuliers; les membres de l'académie française furent dispersés; cette assemblée fut détruite: mais l'esprit qui l'animait ne pouvait l'être; nous l'avons vue se ranimer de nouveau et briller dans l'Institut national de France (et me sera-t-il permis de le dire), avec plus d'éclat peut-être que dans l'ancienne académie. Comme on voit, après les rigueurs de l'hiver, les fleurs, long-temps cachées dans le sein de la terre, reparaître avec des couleurs nouvelles aux premiers jours de la belle saison, ainsi, après cette époque funeste pour les sciences, nous voyons, à la faveur des beaux jours que ramène en France la sagesse du nouveau gouvernement, renaître avec plus d'éclat, et des parfums plus doux, les fleurs de la littérature, ces productions immortelles du génie, si intéressantes pour le monde éclairé, et surtout pour l'académie espagnole.

Et si la guerre, ce fléau destructeur des sciences, a pu faire cesser le commerce d'idées qui existait entre les deux nations, la paix qui les réunit aujourd'hui nous fait un devoir de travailler avec plus de zèle à renouveler cette union précieuse. La commission formée à

Paris pour fixer la règle générale des poids et mesures nous en a fait voir les prémices lorsque la mort enleva à la France l'un des savants dont elle s'honorait le plus; sa place, demeurée vacante, cette place, plus respectable que le trépied d'Apollon, fut confiée à un jeune Espagnol par le choix de cette réunion de savants.

Que d'autres chantent l'union de nos escadres combinées et l'embarras de Neptune, qui ne distingue plus le pavillon français du pavillon espagnol; qu'ils chantent nos guerriers, et nous présentent couverts du même harnais militaire l'habitant de la Gaule et celui des rives du Tage; qu'ils nous fassent admirer l'union intime, les mesures concertées des deux cabinets. L'académie ne voit le marin aussi éclairé qu'intrépide, qui se fraye une route assurée au milieu des flots agités, que pour applaudir aux combinaisons savantes de son art; l'académie ne connaît les guerriers que pour célébrer leurs victoires. Aussi n'entrera-t-elle point dans le sanctuaire sacré de la politique; elle se borne à recueillir les fruits de cette nouvelle alliance, de cette amitié réciproque qui unit les deux gouvernements. Et tandis que ce rapprochement des deux nations favorise leur commerce littéraire, ainsi que les progrès des sciences et des arts, les arts et les sciences à leur tour paieront avec usure le tribut d'un commerce aussi avantageux, par l'augmentation des lumières, qui sont le plus ferme appui d'un gouvernement fondé sur la justice.

Pénétrée de ces considérations, l'académie verrait-

elle avec indifférence dans son enceinte un illustre membre de l'Institut national de France? Ne doit-elle pas le regarder comme un messager du Parnasse, qui vient, le caducée de l'éloquence à la main, nous annoncer la nouvelle alliance littéraire que nos cœurs désiraient depuis si long-temps?

Marquons, messieurs, marquons ce jour avec la pierre blanche dans les fastes de notre académie; et que nos successeurs voient, dans le procès-verbal de cette séance, l'aurore des progrès de notre littérature, dont le beau jour va luire pour eux.

La comparaison de deux langues qui sont sœurs fera voir plus clairement l'origine des paroles dont elles se composent. La nouvelle nomenclature qu'exigent les idées nouvelles sera communiquée par une nation à l'autre, sans qu'aucune des deux perde de la pureté qui lui est propre. La méthode analytique à laquelle seront soumises, non seulement les pensées, mais aussi la manière de les exprimer, offre une source pure à l'éloquence, et le discours, embelli par des phrases fondées sur l'exactitude des idées, ne sera plus obscurci par des subtilités chimériques; les méditations philosophiques offriront à la poésie des matériaux solides, au lieu de cette vaine harmonie dont le bruit se perd dans les airs. Alors nous connaîtrons qu'un écrivain agréable et fleuri ne doit cependant pas avoir l'art affecté de Solis; qu'un poëte dramatique, plein d'imagination comme Lope, ou qui sait lier sans effort l'action de ses pièces comme

Calderon, ne doit point, ainsi qu'ils l'ont fait, abandoı ner les règles que dicta la raison ou plutôt la nature. I c'est le renouvellement de notre commerce littérai avec la France qui sera pour nous la source de tous c avantages; c'est l'entrée du citoyen Arnault, memb de l'Institut national de France, dans cette académ qui nous en offre un gage assuré.

Qu'il me soit permis de le dire sans blesser votre m destie, illustre citoyen, l'académie se félicite de v renaître ses rapports avec les savants de la France, m surtout que vous soyez le médiateur de cette négoci tion littéraire, vous dont les ouvrages pleins de grâ rappellent sur la scène française les Corneille, les R cine, les Voltaire, et même les poëtes de l'ancien Grèce. L'académie n'oubliera point qu'au milieu des t vaux militaires votre muse offrit plus d'une fois u douce distraction à ce héros qui, tout couronné de la riers acquis dans les combats, n'a pourtant rien de pl cher que la bienfaisante olive de la paix. Et si le Romai fameux qui conquit les Gaules, après avoir combatt tout le jour, consacrait la nuit à l'étude des belles-lettres, le Français qui conquit l'Italie se délassait de fatigues de la guerre en écoutant la lecture des tragédie d'Arnault; et son cœur sensible n'était pas moins agit par l'intérêt qu'elles lui inspiraient en faveur de l'humanité, qu'il ne l'était par l'amour de la gloire lorsqu'i franchissait les Alpes.

Je ne chercherai point à vous peindre le sentimen

d'allégresse que l'académie éprouve aujourd'hui ; ce sentiment n'a d'autre mesure que celle du prix qu'elle attache aux sciences et aux belles-lettres, et elle est bien persuadée que sa correspondance avec l'Institut national de France, ainsi que l'estimable acquisition qu'elle fait dans la personne du citoyen Arnault, chargé par un gouvernement éclairé du soin le plus important, de celui de l'instruction publique, ne peuvent qu'en assurer les progrès.

DISCOURS

PRONONCÉ SUR LA TOMBE DE M. CHÉNIER,

MEMBRE DE LA CLASSE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANC

EN PRÉSENCE DE L'INSTITUT,

PAR M. ARNAULT,

MEMBRE DE LA MÊME CLASSE.

MESSIEURS,

Entre les pertes nombreuses que nous avons à plorer depuis peu de temps, il n'en est pas de difficile à réparer que celle qui nous rappelle dan lieu funèbre. La mort ne saurait frapper au miliei vous que les lettres n'aient à gémir, que nous n'ayo regretter un orateur, un philosophe, un littérateur un poëte; combien ses coups ne sont-ils pas cruels qu toutes ces douleurs se renouvellent par la chute d seule tête!

Il est inutile, je crois, de faire devant vous l'énu ration des droits de M. Chénier aux regrets de quic que aime ou cultive les lettres.

Doué d'un esprit aussi étendu que délié, d'un ju ment aussi pénétrant que juste; doué d'une âme l lante et de la plus ardente imagination, il excella

toutes les parties où les succès durables ne s'obtiennent que par la réunion si rare de facultés si diverses.

La tribune et le théâtre retentissent encore de ses triomphes; la littérature et la philosophie lui sont redevables de plusieurs écrits dictés par la critique la plus judicieuse, par le goût le plus délicat. Aux ouvrages qu'il a publiés il a dû en ajouter beaucoup d'autres, si l'on en juge par l'insatiable amour qu'il avait pour l'étude, par l'infatigable activité de sa tête, dans laquelle, pendant la maladie qui le travaillait depuis onze ans, sa vie semblait s'être réfugiée. Et combien n'eût-il pas augmenté le nombre des productions du génie si la révolution, qui l'a saisi dans la fougue de sa jeunesse, si nos dissensions civiles, au milieu desquelles un esprit si ardent ne pouvait demeurer neutre, n'étaient venues le disputer à ses travaux littéraires à l'instant même où il s'y livrait avec cette passion que justifie un premier succès, avec cette impétuosité qui le caractérisa dans toutes les circonstances de sa vie.

Les questions qui divisaient alors la France sont décidées par l'expérience et la raison. De trop longs malheurs nous ont fait connaître quel système de gouvernement convenait au génie et aux intérêts de notre nation, entre les systèmes que les partis opposés voulaient ou conserver ou établir dans notre malheureuse patrie.

Si Chénier erra en politique, il n'erra point en morale. Le parti qu'il embrassa ne fut pas favorable à la

monarchie; mais dans ce parti, divisé aussitôt apr son déplorable triomphe, Chénier fut du petit nombr des hommes qui osèrent élever la voix en faveur d l'ordre et de l'humanité.

Des lois et non du sang, s'écriait-il à cette époque où les tables de la loi disparaissaient sous les tables de proscription.

A cette époque, c'était être rebelle qu'être raison nable, et traître que de n'être pas cruel. Chénier fut pro mis à l'échafaud; mais le coup qui n'eût frappé que lu n'eût pas satisfait à la vengeance de ses féroces ennemis Sa tête ne devait tomber qu'après que son cœur aurai été déchiré par les plus cruelles tortures. Chénier vit l fureur qu'il avait si noblement provoquée s'étendre su toute sa famille. Son orgueil, que rien jusqu'alors n'a vait pu briser, s'humilia devant les bourreaux, et s'hu milia en vain. Son frère, dont il admirait les talents tout en combattant ses principes, tomba sous la hach des décemvirs. N'espérant plus pour son frère, il n'es pérait plus que la mort, quand une révolution imprévu mit un terme à la plus sanglante des tyrannies dont l'his toire des hommes ait offert l'exemple.

Mais ses tourments n'étaient pas finis. Échappé à l hache, Chénier n'échappa point à la calomnie. Des gen que le malheur rendait injustes confondirent dans leu haine tous les membres d'une assemblée qui elle-même avait été décimée par la tyrannie exercée en son nom.

Chénier fut désigné comme complice d'un meurtr

qu'il n'avait pas pu empêcher, le meurtre de son frère! C'était une consolation pour des âmes exaspérées que d'outrager la nature pour trouver un crime de plus dans le parti contraire : on osa ordonner le remords à un cœur déchiré de regrets.

Si ces regrets, que Chénier exprima depuis en vers si touchants, laissaient encore quelques doutes sur son innocence; s'il était encore besoin de le justifier, après une justification aussi éloquente, j'ajouterais... Mais non; laissons là de froids raisonnements, qui ne feraient que provoquer des raisonnements plus froids encore. Un seul fait en dira plus que tout ce qu'on a dit, que tout ce qu'on pourrait dire.

Dans sa douleur, Chénier se réfugia entre les bras de sa mère, qui a vécu, qui est morte dans les siens. Mères, c'est vous que j'en atteste! Le sein d'une mère n'eût-il pas été pour jamais fermé au repentir même d'un fils qui l'aurait si atrocement déchiré?

Depuis l'époque du 9 thermidor jusqu'à celle du 18 brumaire, Chénier continua à se livrer presque exclusivement à la politique. Mais s'il s'occupa peu des lettres pour sa gloire, il s'en occupa beaucoup pour leur utilité. Membre du comité d'instruction publique, il fut l'un des plus ardents provocateurs de ces décrets par lesquels le gouvernement de cette époque signala son retour vers les idées sociales, de ces décrets par lesquels l'état vint au secours de tant d'hommes célèbres, tombés dans une pénurie déshonorante pour l'état lui seul; de

ces décrets qui ont rendu les professeurs aux écoi l'instruction aux élèves; de ces décrets enfin par l quels l'Institut a été créé.

L'anarchie avait succédé à la tyrannie. Dans la grai journée qui mit un terme à tous les désordres, d: cette journée du 18 brumaire, où tout bon citoyen soldat, Chénier, sans quitter la toge, marcha sous drapeaux du libérateur que la Providence nous ramei du fond de l'Égypte.

La vérité veut que nous le confessions: il servit mc vivement depuis la cause qu'il avait d'abord embra: avec tout l'enthousiasme que lui inspirait le héros quel il s'était rallié. Imprudemment passionné pour c liberté absolue que tant de législateurs ont rêvée qui n'a existé réellement chez aucun peuple, il n'(pas encore suffisamment désabusé par la triste éprt à laquelle la France avait été soumise.

Les malheurs qu'il s'attira en quelques circonstai par des écarts auxquels son talent n'a donné que t d'éclat furent bientôt réparés par les bienfaits que talent lui obtint.

Ces bienfaits du souverain l'arrachèrent à l'absolu nuement dans lequel était tombé un homme qui a participé pendant dix ans à la législation et au gou nement de la France, un homme qui avait joui penc la majeure partie de ce temps d'un crédit sans bor dont il n'usa que pour l'intérêt de quiconque l'a récla

Indépendamment de l'honorable pension qu'elle

avait accordée sur son épargne, sa majesté a voulu, par de nouveaux témoignages d'estime et de bienveillance, adoucir les derniers moments de notre illustre et malheureux confrère.

La reconnaissance dont il était pénétré pour tant de générosité l'a suivi jusque dans ce tombeau. Il se plaisait à l'exprimer de sa voix affaiblie; et, dans l'impossibilité où ses doigts glacés étaient d'en tracer l'expression, il priait les amis qui l'assistaient dans ses douleurs d'acquitter pour lui cette dette sacrée. Je le fais.

Il n'est pas mort ingrat non plus envers l'amitié. Rien de plus doux, rien de plus affectueux dans son intimité que cet homme si impétueux, si violent quelquefois dans ses relations publiques; cet homme qui, passionné en tout, et non moins sensible au bienfait qu'irritable à l'injure, tirait ses défauts du principe même de ses qualités, ou chez qui, pour mieux dire, les défauts n'étaient que des qualités exagérées. Ses dernières paroles ont été des bénédictions pour les amis de toutes les classes dont son lit de mort fut entouré, et quand la parole lui manqua, ses derniers regards achevèrent les actions de grâces que son cœur ne cessa de leur adresser que lorsqu'il a cessé de battre.

M. Chénier avait à peine quarante-sept ans.

Regrettons-le, messieurs, pour notre gloire plus encore que pour la sienne : il avait fait assez pour lui, mais il pouvait faire plus pour nous. Regrettons-le particulièrement, nous qui sommes entrés dans l'une des

carrières que cet homme, dont tant d'aptitudes div
ont multiplié l'existence, a parcourues si glorieusen
Regrettons-le, parcequ'il s'y montra supérieur à n
regrettons-le, parcequ'il pouvait s'y montrer supé
à lui-même.

Après une vie orageuse, qu'il dorme en paix
cette enceinte, que notre choix a indiquée pour
dernière réunion! Que la terre lui soit légère! Qu
adieux, que nos regrets lui portent la consolation ju
dans ce froid asile, où toutes les passions viennen
teindre; jusque sous la pierre funèbre, contre laq
toutes les haines doivent se briser! Que les calo
teurs surtout s'en écartent et respectent le somm
leur victime! Que dis-je? eh! que lui importent d
mais la calomnie et ses clameurs! La voix de la calc
peut-elle s'élever au-dessus de la grossière atmos
qui environne cette terre de douleur? peut-elle l'a
dre jusque dans ces régions célestes où, dans le se
Dieu de Fénelon, votre collègue oublie les inju
des hommes entre la mère qu'il a tant chérie et le
qu'il a tant pleuré?

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ARNAULT,

SUR LA TOMBE DE TALMA.

Messieurs,

Si le droit de servir d'interprète à la douleur publique n'était attaché aujourd'hui qu'à la supériorité du talent, ma voix ne se ferait pas entendre dans cette enceinte. Mais on a cru que c'était au doyen des auteurs tragiques qu'il convenait d'exprimer, sur le cercueil du plus grand des acteurs tragiques, les regrets de tous les hommes qui apprécient la perte irréparable que vient de faire le premier des arts. J'accepte, en l'absence de l'auteur d'*Agamemnon*, ce douloureux honneur, mais à regret. Le poëte qui a fait parler à Talma un langage si sublime en aurait parlé si dignement!

C'est moins, au reste, l'acteur que je veux faire connaître ici que l'homme privé. Depuis cinq mois que Melpomène est menacée d'un éternel veuvage, depuis cinq mois que la mort est restée suspendue sur la tête du moderne Ésopus, tout a été dit sur son talent, qui était d'autant mieux apprécié qu'on se voyait plus près d'en être privé. Mais on a peu parlé de son caractère.

Sous ce rapport aussi qu'il est digne de regrets! qu'il était fait aussi pour être aimé, celui qui s'est tant fait admirer!

Quarante ans d'une amitié mutuelle m'ont mis à même de connaître à fond cet excellent homme. Ardent et généreux, son cœur passionné pour le bien, comme son esprit l'était pour le beau, son cœur fut, autant que son génie, le foyer d'un talent sublime.

Il n'y a point d'exagération en ceci. Quoique ce soit un de ses amis qui parle, ce n'est pas en ami qu'on en parle.

Notre amitié, qui date des premiers temps de la révolution, se forma en dépit d'elle. Je pensais alors que rien ne devait être changé à l'ordre ancien; il pensait, lui, qu'il y fallait tout changer. L'opinion raisonnable était entre nos deux opinions, et c'est à elle que l'expérience et la réflexion devaient nous ramener.

En attendant le changement qui s'est depuis opéré dans notre pensée, notre enthousiasme pour un art où nous cherchions chacun une illustration différente, et où il devait trouver la gloire, hâta notre rapprochement. D'ailleurs, nous ne différions pas de sentiments en morale, point sur lequel les âmes honnêtes seront toujours d'accord. Sous ce rapport, nous avons toujours été du même parti : j'eus bientôt occasion de le reconnaître.

Déplorant les malheurs de la révolution, exécrant ses fureurs, sans néanmoins abjurer ses principes, il ne

dissimulait pas son horreur pour les hommes qui firent jaillir tant de mal d'une source d'où il attendait tant de bien. Au milieu de la guerre que se livraient, au nom de la liberté, les oppresseurs de cette liberté, s'attachant au parti qu'il regardait comme le moins incompatible avec l'humanité, il se trouva bientôt en butte à la haine des proscripteurs, contre laquelle il n'eut de protecteur que son talent.

Le pouvoir, dont les plus forts s'étaient armés contre lui, se tourna enfin contre eux-mêmes. Proscrits à leur tour, ils lui demandèrent alors la protection qu'avaient déjà trouvée chez lui les infortunés qu'ils avaient proscrits.

La porte de sa maison ne se ferma jamais aux suppliants : aussi les héros des partis les plus opposés se rencontrèrent-ils plus d'une fois dans ce refuge ouvert à toutes les infortunes.

Les contre-révolutionnaires n'avaient pas été moins malveillants pour Talma que les ultra-révolutionnaires. Après la journée de vendémiaire, qui renversa les espérances des ennemis de la liberté, un d'eux chercha chez cet ami de la liberté un abri contre le sort qui, dans les révolutions, menace toujours les vaincus. Cependant, par suite d'une conspiration tramée en prairial, dans un but tout contraire, mais par une fureur toute semblable, se cachait chez Talma un autre ennemi du système de modération auquel les bons esprits commençaient à se rallier. Ces hommes habitèrent quelque temps à l'insu

l'un de l'autre sous le même toit, sous le toit de l'homme dont l'un et l'autre avaient également voulu la perte; ils étaient admis alternativement à sa table. Un jour même je les vis s'y asseoir ensemble à côté de Talma, qui se trouvait entre ses deux ennemis, avec lesquels leur infortune l'avait réconcilié, mais qu'elle ne réconcilia pas entre eux. Ces deux hommes, auxquels il pardonnait, loin de suivre ce généreux exemple, recommencèrent la guerre dans l'asile ouvert à leur commun danger; et Talma fut obligé de les sauver l'un de l'autre, tout en les sauvant de la vengeance d'un gouvernement qui les poursuivait tous les deux.

Sa vie est pleine de faits qui, pour être moins piquants, ne sont pas moins honorables. Jamais âme ne fut plus absolument, plus constamment ouverte aux affections généreuses; jamais on ne sollicita sa pitié en vain. A l'époque même où le malheur pesait sur lui comme sur tout le monde, quand il voyait un malheureux, il oubliait ses propres besoins pour soulager ceux d'autrui, et, dans sa noble imprévoyance, il prodiguait l'argent que bientôt après il était obligé d'emprunter pour lui-même. Dans le malheur comme dans la prospérité, il n'est pas un bienfait public auquel il n'ait contribué, indépendamment du bien qu'il faisait en secret.

Facile jusqu'à la faiblesse dans les habitudes de la vie, il n'en était pas moins ferme dans les circonstances extraordinaires. Incapable de transaction en fait d'hon-

neur, c'est dans la conviction intime de bien faire qu'il trouvait le principe de sa fermeté.

Aimable par ses qualités, par ses défauts même, pouvait-il n'être pas aimé? Son caractère lui faisait bientôt un ami de l'admirateur que lui avait fait son talent.

De ce nombre ont été presque tous les hommes qui ont illustré la France à l'époque où elle resplendissait de tant de gloires diverses. A commencer par Mirabeau, qui le premier nous fit connaître le pouvoir de l'éloquence tribunitienne; par Dumouriez, qui le premier attacha la victoire à notre nouvel étendard; par Chénier, qui prouva que, sans suivre servilement la trace des grands maîtres, on pouvait obtenir sur la scène des succès avoués de la raison; par David, qui, tout en rendant à la peinture française une vérité qu'elle avait perdue avec Lesueur, lui a donné une énergie qu'elle n'avait jamais possédée; par Méhul, qui, cherchant dans l'accent de la nature, la base de sa mélodie, a souvent produit des effets sublimes en notant la déclamation de Talma; il est peu d'orateurs, de guerriers, de poëtes et d'artistes célèbres qui n'aient recherché le commerce de cet homme, dont l'âme était au niveau des âmes les plus hautes, dont l'intelligence était au niveau des génies les plus sublimes, et qui n'exprimait avec tant de vérité les sentiments les plus élevés, et avec tant de clarté les pensées les plus profondes, que parceque sa nature était en harmonie avec tout ce qu'il y a de parfait.

L'homme du siècle, l'homme des siècles, qui l'avait connu comme ami avant les jours de sa puissance, s'honora de le conserver comme favori aux jours de sa gloire.

Hélas! que reste-t-il d'eux? Des cendres qui dorment dans cette enceinte où va dormir la sienne.

Mais ne lui reste-t-il pas comme à eux une réputation immense, une réputation immortelle comme notre civilisation?

Dans un pays où la civilisation est portée à un si haut degré qu'en notre belle France, ce sont des besoins de première nécessité que les plaisirs de l'esprit, parmi lesquels ceux que donne le théâtre tiennent le premier rang. L'homme qui en a étendu la puissance a bien mérité de la patrie. Jouis donc, cher ami, des larmes que ta mort obtient de la plus aimable des nations. Très différentes de celles qui coulent à la mort des grands, mort qui n'afflige pas toujours ceux qui les pleurent, elles sont sincères les larmes que nous donnons à la mort de l'homme qui ne nous donna que des plaisirs. Mesurés à ton talent, nos regrets sont sans bornes. Dans la capitale des arts, la mort d'un grand artiste est une calamité publique.

Puisse-t-il bientôt s'élever le monument qui doit constater la mesure et la durée de ces regrets! puisse-t-il bientôt, entre les tombes des héros, à la hauteur desquels tes élans te portaient, et celles des homm

simples, au niveau desquels te ramenaient la simplicité de tes mœurs, prouver que la génération présente n'est pas ingrate, que la reconnaissance publique n'est pas stérile, et que la France a encore un Panthéon !

DÉBATS JUDICIAIRES.

ÉBATS JUDICIAIRES.

PROCÈS DU MIROIR.

AVERTISSEMENT.

ıteur de ces discours était un des collaborateurs à action du journal de ce nom. Appelé à deux re- devant le tribunal de police, à l'occasion de deux s qu'on leur intenta collectivement, il composa la défense commune les discours suivants.

premier, seul, a été prononcé en audience pu- ».

tribunal, après avoir entendu le plaidoyer de l'a- , dans la seconde affaire, s'étant déclaré suffisam- instruit, le second discours ne sortit pas du porte- e de l'auteur.

ne l'en tire aujourd'hui que parcequ'il contient, re le système d'interprétation qu'on veut donner : base à la jurisprudence des juges dans les affaires ogues à celles dont il s'agit, des arguments d'une lication utile.

PREMIER PROCÈS.

MESSIEURS,

On peut être conduit ici par de nobles causes. Un (mes enfants, justement puni puisque ses propres aveu ont confirmé l'accusation qui lui a été intentée, un (mes enfants a trouvé de nouveaux titres d'honneur da la sentence rendue contre lui par votre justice [1] : je n' pas honte de m'asseoir à sa place. Cependant, je ne pu me le dissimuler, les causes portées à votre tribun ont, par leur nature, peu de gravité. Pardonnez-m donc d'avouer, d'après cette considération, que j'aura quelque dépit de m'y voir appelé, si le délit dont je n trouve responsable, et qui pèse sur toute l'associati dont je m'honore de faire partie, si le délit dont je pu porter la peine m'était personnel, et surtout s'il port le plus léger caractère du mépris ou de l'oubli des lo éternelles de la morale.

Après avoir traversé avec quelque dignité plus d deux tiers présumés de la vie humaine, quand je m vois cité pour la première fois devant des juges, il ser humiliant que ce fût pour une étourderie peu comp tible avec des cheveux blancs. Il est de certaines faut

[1] Le second de mes fils, cité devant le tribunal, en 1817, à la quête du sieur Martainville.

[ue la jeunesse atténue. Mon âge, à moi, les aggraverait, :t je m'estimerais malheureux si, même en leur faisant ;râce, on pouvait m'en convaincre.

Mais le délit pour lequel je suis solidaire n'est pas le cette nature. Ce n'est pas même pour une indiscrète spièglerie, pour une imprudente plaisanterie, que les édacteurs du journal connu sous le nom de *Miroir* sont ssis sur le banc des accusés : c'est pour avoir contreenu à une loi transitoire, c'est pour avoir traité de maières politiques sans y être légalement autorisés.

Je n'ajouterai rien à ce qui a été répondu par l'illustre vocat qui nous honore, j'allais dire qui nous absout, n se faisant notre défenseur. Une logique moins forte ue la sienne, une éloquence moins puissante, eussent néanti cette accusation, vraie bulle de savon qui se réluit à rien dès qu'on la touche, et sur laquelle il a suffi le souffler pour la voir s'évanouir. Mais, messieurs, plus la base de cette accusation est futile, plus doit être grave l'intérêt dans lequel elle est intentée. C'est ce qu'il vous importe d'apprendre, à vous qui siégez ici pour nous juger. C'est ce qu'il m'importe de vous découvrir, à moi qui suis appelé ici pour me voir condamner.

Je ne suis pas de ceux qui voient de la perversité en tout; mais il est peu de choses où je n'aperçoive l'empreinte de l'erreur. Nulle part, et jamais son influence ne m'a paru plus évidente que dans l'affaire qui nous occupe.

Cette influence agit depuis long-temps contre moi;

depuis long-temps elle a exercé sur moi des effets cruels. Pour vous mettre à même d'en juger, je suis obligé de reprendre les faits d'un peu haut et de remonter à une époque déjà éloignée. Permettez-moi cette excursion, elle n'a pour but que d'éclairer votre justice.

Après la première occupation de la France par les étrangers, vers le commencement de 1815, quelques hommes de lettres se réunirent et publièrent, sous le titre de *Journal des arts*, un petit ouvrage périodique, plus connu sous le nom de *Nain jaune*, ouvrage dont le caractère était tant soit peu satirique, et dont la critique embrassait toutes les matières, mais qui n'a jamais paru qu'après avoir été examiné par des censeurs. Approuvé par eux, il le fut aussi par tous ses lecteurs; oui, par tous, excepté ceux qui ne pouvaient se résoudre à rire de quelques épigrammes qui portaient plus encore le caractère de la gaieté que celui de la malice. Jusque là il n'y a pas de mal. Il est permis de ne pas rire de ce dont rit tout le monde, quand c'est de vous que tout le monde rit.

Mais l'amour-propre blessé n'est que trop souvent implacable; trop souvent il se venge de piqûres d'épingles par des coups de poignard.

Quelques circonstances depuis 1815 servirent la rancune des hommes que la feuille en question avait irrités. Mais comme les rédacteurs de cette feuille n'étaient pas connus, ses ennemis imputèrent ses offenses à des

hommes qu'ils connaissaient, et que les premiers peut-être ils avaient offensés. Une liste des rédacteurs du *Nain jaune* fut publiée; véritable liste de dénonciation, qui a depuis été consultée quand on en a rédigé une autre que je pourrais désigner du nom de *table*.

C'est sur cette liste que j'ai été signalé, moi, comme collaborateur du *Journal des arts*, quoique je n'aie contribué ni directement ni indirectement à la rédaction de ce trop fameux journal. Me demandera-t-on des garants de cette assertion? J'en appelle au témoignage de certaines gens qui, autrefois rédacteurs du *Nain jaune*, seraient bien coupables si *le Nain jaune* n'était pas innocent; de ces gens qui le dénoncent aujourd'hui en justifiant leurs dénonciations par les articles qu'ils y ont insérés. Quoique ces gens-là n'aient ni conscience politique ni conscience littéraire; quoique, semblables à ces forbans qui, munis de tous les pavillons, écument les mers, tout à la fois amis et ennemis, ces gens-là soient également disposés à insulter ou à saluer, au gré de leur intérêt, le bâtiment qu'ils rencontrent; quoiqu'ils ne connaissent d'autre foi que celle qu'ils ont jurée à la fortune; quoique, s'enrichissant entre les deux partis, ils aient pour principe, dès que la victoire a prononcé, de désavouer le plus faible, après les avoir servis et trahis tous les deux pendant le combat; j'en appelle à leur conscience; je les défie de me démentir. Mais non, j'en atteste ma parole : ma vie entière me donne le droit d'en être cru sur cette garantie.

Cet exposé, messieurs, n'est pas étranger à la cause qui vous occupe. Accordez-moi encore un moment d'attention, et vous verrez qu'il s'y rattache.

Six ans de malheurs n'ont pas satisfait les ressentiments dont l'erreur que je signale m'a rendu l'objet.

Une nouvelle association se forme pour la rédaction d'un journal essentiellement littéraire, pour la rédaction du *Miroir;* des hommes de lettres recommandables par des succès de différentes natures me font l'honneur de m'admettre dans leur entreprise; aussitôt on s'écrie C'est le *Journal des arts*, c'est le *Nain jaune* qui ressuscite[1] ! et l'on en donne pour preuve mon nom inscrit sur la liste des rédacteurs. Dès lors on renouvelle, au sujet du *Miroir*, les calomnies fabriquées contre le *Journal des arts.* Lui attribuant autant d'esprit qu'on lui en refuserait si en le louant on n'espérait pas nous perdre on cherche un but caché à chacun de ses articles; on donne une double intention à chacune de ses phrases on en tord toutes les expressions, on en décompose tous les mots; et, se prévalant même des sons pour dénaturer le sens, on lui prête des calembourgs pour lui prêter des crimes.

Cela fait pitié! Et c'est pourtant, messieurs, c'est sur de si misérables bases que l'action qu'on nous intente

[1] Ceux qui douteraient qu'on ait songé à établir des rapports entre *Nain jaune* et *le Miroir*, sont invités à lire le compte rendu de ce a été dit à la tribune de la chambre des députés le 12 mai 1821.

devait d'abord être fondée. La faiblesse de ces bases ayant été reconnue, on leur a substitué celles que notre défenseur vient de renverser.

Votre discernement, messieurs, saura reconnaître la réalité sous l'apparence. Démêlant le véritable motif pour lequel nous sommes amenés devant vous, il se refusera à venger des torts que nous n'avons pas eus, et qui, pourtant, n'ont été que trop vengés! Il ne nous déclarera pas coupables d'un délit qui n'existe pas, et qu'on substitue à un délit qui n'a pas existé.

La nécessité me force à parler de moi. Quand j'attends votre arrêt, peut-être m'est-il permis de vous dire qu'on ne saurait apporter trop de circonspection à prononcer sur un homme qui, personnellement irréprochable, est de plus protégé par un long malheur; sur un homme qu'une persécution sourde et trop active s'efforce de maintenir, en dépit même de la volonté du souverain, dans un éternel état de proscription; sur un père de famille dans lequel on frappe six individus, en le mettant dans l'impossibilité de tirer parti de son industrie, seule fortune qui lui reste.

Oui, messieurs, tout me le prouve; non contents de m'avoir privé de la fortune que mes travaux passés m'avaient acquise, mes ennemis veulent m'empêcher de me saisir du fruit de mes travaux présents; ils tentent tous les moyens pour me maintenir dans l'abîme de détresse où ils m'ont plongé. En vain j'use de toute mon activité pour en sortir; en vain j'ai consacré le temps de mon

exil en composant d'utiles ouvrages. Le théâtre, où quelques succès m'avaient fait connaître, m'est interdit; et, pour m'enlever toutes les ressources que la littérature pouvait m'offrir, toute entreprise qui ose m'admettre au nombre de ses collaborateurs, est aussitôt signalée comme pernicieuse.

Le moins utile des artisans, le plus ignoble des spéculateurs, est plus favorisé que moi dans l'exercice de sa vile profession, dans l'exploitation de ses honteux trafics.

Il me semble, messieurs, qu'en cela mes persécuteurs connaissent et servent bien mal les intérêts de la société. On les compromettrait sans doute en favorisant les développements d'une industrie qui lui serait nuisible; mais les blesse-t-on moins grièvement en contrariant les développements d'une industrie qui lui est utile? Celle que j'exerce est une des branches de la gloire nationale. Je ne suis pas tout-à-fait déshérité de cette gloire. Mon nom, connu en France, n'est pas inconnu en Europe; il m'a obtenu quelques honneurs chez l'étranger, la patrie lui a quelquefois souri; et, sans trop de vanité, peut-être m'est-il permis de me croire l'égal de tel homme qui parcourt, au milieu des encouragements, la carrière fermée même à ceux de mes ouvrages dont la représentation pourrait importer à l'intérêt de la grande société.

Cependant je lui suis signalé comme ennemi. Pour justifier quelques individus qui me détestent, on m'accuse

comme détestant la société entière; on me suppose d'implacables ressentiments, parcequ'on m'a fait des maux irréparables. Tout ce qui porte mon nom est proscrit; car c'est mon nom qu'on persécute dans l'association sur les intérêts de laquelle vous allez décider.

Plus éclairés que nos dénonciateurs, vous serez justes, vous, messieurs. Ce n'est pas d'après le nom de l'auteur, mais d'après la nature de l'écrit que vous prononcerez. Nous sommes tranquilles.

Au reste, pour vous mettre à même d'agir en toute certitude, renouvelant ici la déclaration qui a été consignée dans *le Miroir*, je n'hésite pas à lever le masque que j'ai emprunté jusqu'à ce jour pour plaisanter peut-être avec plus de liberté, mais non pour offenser impunément et lâchement sous la protection de l'*incognito*, mais non pour rien dire que je ne puisse avouer à visage découvert.

Dénonciateurs, étudiez de nouveau le journal incriminé! Si dans les articles intitulés *Biographie dramatique*, si dans les notes signées *l'Éplucheur*, vous trouvez matière à la moindre accusation, qu'elle retombe sur moi seul. Mais quoi! ces articles-là ne sont-ils pas aussi étrangers à la politique qu'aucun autre de ceux dont se compose notre journal, et dont je ne prétends pas décliner la responsabilité?

Un mot encore. Je n'ai aucune inquiétude sur l'issue d'un procès qui ne touche pas mon honneur. Quelle qu'elle puisse être, je regarde même cette circonstance

comme heureuse, puisqu'elle m'a donné l'occasi faire connaître à la société et à l'autorité suprêm sans doute l'ignore aussi, l'état d'oppression qui pè un des citoyens les plus paisibles, et la cause à la il faut surtout l'attribuer.

SECOND PROCÈS.

Messieurs,

Si je n'étais ici responsable que de mes œuvres, je ne prendrais pas la parole. Aucun de mes articles ne se trouve dans les articles incriminés : mais on nous attaque collectivement; c'est dans notre intérêt collectif que je vais parler.

Six hommes de lettres, arrachés à leurs travaux à la requête du ministère public, attendent devant vous leur jugement.

Ceux qui veillent à la sûreté générale sont excusables même quand ils portent la sollicitude trop loin. Peut-être le ministère public est-il aujourd'hui égaré par son zèle; je ne crois pas impossible de le démontrer.

De quoi nous accuse-t-il? d'avoir parlé de politique dans une feuille à qui ce droit n'était pas attribué par la loi. La loi ne nous défend pas de traiter la morale.

Je demanderai donc qu'on détermine la ligne qui sépare la politique spéculative de la morale. La morale qui dicte à l'homme des règles de conduite devient-elle politique lorsqu'elle étend à la société les conseils qu'elle donne aux individus? Comme la morale, l'histoire est de notre domaine. Qui précisera les points où l'histoire

est et n'est pas en contact avec la politique, soit absolue, soit relative?

Si par politique la loi entend ce qui concerne directement les rapports actuels des gouvernements, soit entre eux, soit avec les peuples, il est évident que *le Miroir* ne contient aucun article de cette nature; il n'y est question ni des lois, ni des traités, ni des ordonnances, ni des firmans, ni des ukases, ni de la marche des armées, ni des actes de l'administration, ni des actes des tribunaux; nous n'y avons pas même consigné, l'année dernière, le texte des jugements qui nous ont absous, quoique la loi, dans le cas contraire, nous eût astreints à y consigner le texte des jugements qui nous eussent condamnés.

Mais, dira-t-on, si vous n'avez pas traité ces objets directement, du moins les avez-vous traités d'une manière indirecte et par allusion; puis suivent les interprétations.

Que prouvent ces interprétations, messieurs, sinon que le ministère public veut vous faire voir dans nos articles ce qu'il y a trouvé? Ainsi, dans les nuages, chacun se plaît à montrer les objets qu'y dessine sa fantaisie; ainsi, dans le son des cloches, chacun veut qu'on entende ce qu'il croit entendre lui-même.

Juger d'après les sens d'autrui peut entraîner dans de graves inconvénients les hommes qui, comme vous, messieurs, prononcent sur le sort des hommes. Ils s'exposeraient à punir bien des innocents s'ils imputaient

à celui qui a écrit ou prononcé une phrase le sens vicieux que la malice ou la prévention du lecteur ou de l'auditeur a prêté à cette phrase.

Dans ces horribles temps où la terreur était à l'ordre du jour, une faction sans pudeur comme sans raison, comme sans humanité, mettant ses intérêts à la place de ceux de la nation, et nous imposant, à la faveur du nombre, des lois favorables à sa seule tyrannie, avait pris ou reçu la dénomination de *montagne*. Comme toutes les factions dominantes, la *montagne* était très irritable. Sous son règne, car elle régnait, on représenta un jour au Théâtre-Français (j'y étais) la comédie intitulée *le Somnambule*, comédie où figure un de ces innocents maniaques dont la passion est de remuer la terre et de bouleverser une contrée entière pour faire un jardin. Une idée surtout occupe ce personnage : la vue de son château est masquée par une montagne. « *Que déplacerai-je, du château ou de la montagne? décidément*, s'écrie-t-il, *la montagne sautera.* » Ces mots, qui depuis cinquante ans n'avaient pas été remarqués, sont aussitôt relevés par le public, qui se croit libre au théâtre, et les applaudissements qu'on leur donne expriment le désir que l'on avait de voir sauter une autre *montagne*. Qu'en résulta-t-il, messieurs? Impuissante contre le parterre, qui avait eu le temps de se séparer, la faction s'en prit aux comédiens. On les rendit responsables de la malice des interprétateurs. Le premier théâtre de la France fut fermé, et tous les membres de la société fondée par Molière

furent jetés dans un cachot, d'où ils ne seraient pas sortis pour figurer sur les planches d'un théâtre si une heureuse révolution ne les eût sauvés, avec la France entière, le 9 thermidor.

Voilà où peut mener une détermination prise d'après l'interprétation d'autrui.

Adopter le système d'interprétation, messieurs, c'est sortir du positif pour se perdre dans l'arbitraire. Mais nous sommes devant la justice, et ce serait l'outrager que de redouter qu'elle donnât dans un pareil écart.

Dans quel labyrinthe ne s'engagerait-il pas le tribunal qui ne repousserait pas l'insidieux système à l'aide duquel on s'efforce de nous rendre coupables?

Que de phrases, que de mots à double sens dans toutes les langues! Et n'est-ce pas dans la nôtre surtout qu'abondent ces locutions ambiguës? L'art de les éviter n'est-il pas un des premiers mérites que nous aimions à rencontrer dans nos écrivains, qui ne les évitent pas toujours? N'y pas réussir désormais, ce ne serait donc plus seulement commettre une faute de style, mais encore un crime d'état!

Prendre les expressions dans leur acception la plus directe et la plus naturelle est le seul parti qui convienne à votre équité: toute autre interprétation peut avoir d'effroyables conséquences; un simple fait vous en convaincra mieux que la plus rigoureuse démonstration.

Quand Dioclétien, qui n'était pas dépourvu de sagesse, servait comme simple officier dans une légion

des Gaules, une devineresse lui prédit qu'il possèderait l'empire dès qu'il aurait tué un sanglier, en latin *aper*. Pendant les vingt années qui s'écoulèrent entre cette prédiction et son exaltation au trône, l'ambitieux Dioclétien ne fit grâce à aucun des sangliers qu'il rencontra. Jusqu'ici il n'y a pas de mal. Mais, ayant été proclamé empereur à la place de Numérien assassiné, et le meurtre de ce prince étant imputé au préfet *Arius Aper*, qui, très innocent peut-être, attendait au pied du tribunal que des juges instruisissent son procès, Dioclétien tire son épée, et, jurant qu'il va faire un grand acte de justice, il perce le prévenu, non pour punir un assassin, mais pour tuer un individu qui s'appelait *Aper*. Voilà où conduit le système d'interprétation.

Et à quelles études ne vous faudrait-il pas descendre, messieurs, si vous vouliez vous mettre à même de prononcer en matière d'équivoque, et de découvrir l'épigramme que peut recéler une phrase ambiguë! Non, juges, vous ne compromettrez pas à ce point la dignité de la toge; non, vous ne suspendrez pas un seul moment vos graves fonctions pour étudier la théorie du quolibet et la science du calembourg.

Mais il est un rapport, bien autrement grave, sous lequel vous dérogeriez à la majesté de vos fonctions en vous jetant dans ce misérable système.

Près d'une autorité qui diffère en cela surtout de la vôtre qu'elle est, de sa nature, soupçonneuse et compressive, il a existé quelque temps un semblant de tri-

bunal, qui, délibérant dans l'ombre, soumettait les journaux à son examen quotidien, les épluchait, les disséquait, en analysait toutes les phrases, en décomposait tous les mots, les tournait, les retournait, les rapprochait, les séparait, interrogeait tous les sons qu'ils peuvent rendre, pour découvrir tous les sens qu'ils peuvent cacher, et qui, condamnant comme dangereuse la phrase qu'il ne comprenait pas, condamnait comme dangereuse aussi la phrase qu'il croyait avoir comprise. Cette juridiction, sans appel comme sans responsabilité, c'était la censure.

Et l'on voudrait vous rabaisser, ministres de la justice, au niveau de ces suppôts de l'arbitraire ! Ne serait-ce pas vous ravaler au-dessous du rang que l'opinion assignait à ce tribunal vexatoire ?

Vos interprétations, au fait, n'auraient-elles pas des conséquences bien autrement graves que celles qui lui sont reprochées ?

Un censeur pouvait du moins trouver dans sa bienveillance pour le censuré l'excuse des vexations qu'il lui faisait subir. « Les passages que j'ai condamnés dans votre écrit, pouvait-il lui dire, renfermaient un sens coupable. Mon interprétation vous a sauvé un crime ; bien plus, elle vous a sauvé de la peine dont ce crime aurait été frappé. Et vous vous plaignez, ingrat ! Rendez-moi plus de justice. Rendez grâce à ma pénétration, par laquelle vous échappez à l'amende et à la prison. »

Un honnête censeur, car il y a des honnêtes gens par-

tout, pouvait parler ainsi dans la sincérité de son cœur. Il pouvait, en conscience, se comparer au chirurgien qui, pour rendre la vie à un malade, l'a soumis à une douloureuse mutilation. Mais vous, messieurs, s'il était possible que vous répondissiez à l'attente du ministère public, si vous pouviez, ainsi qu'il vous en presse, nous trouver coupables à l'aide des interprétations, pourriez-vous nous dire, Je vous ai sauvé l'amende et la prison?

Ces observations ne sont pas indignes, je crois, d'être méditées par des magistrats. Il en est une dernière que j'ose vous soumettre, et qui, peut-être, ne mérite pas moins d'être prise en considération.

Un tribunal qui, sortant du cercle qui lui est tracé par la prudence comme par la justice, entrerait dans le système de l'interprétation, ne perdrait-il pas son indépendance par cela même qu'il aurait perdu son caractère? Dès lors qu'il aurait trouvé une fois le crime là où il était possible de ne pas le voir, lui serait-il permis de ne pas le voir là où l'on croirait utile qu'il le trouvât?

Dès lors ce tribunal ne serait plus qu'une commission; et vous n'ignorez pas, messieurs, ce que pensent les commissions les puissances qui les emploient. Quand la commission instituée par le cardinal de Richelieu pour juger le maréchal de Marillac vint annoncer à cette éminence que l'accusé était condamné à la peine capitale: « *Il faut*, dit ce ministre, *que les juges reçoivent d'en haut des lumières privilégiées, car je n'aurais jamais cru que le maréchal pût être condamné à mort.* »

Nous n'avons rien à craindre de semblable. Nous sommes devant un tribunal. Nous savons, messieurs, quels sont vos principes. L'acte par lequel nous en avons appelé à votre justice vous est une preuve de notre confiance [1]. Nous ne redoutons pas le jugement que vous allez rendre; mais quand il devrait être prononcé par nos accusateurs, nous ne le redouterions pas non plus.

Juges, leur dirions-nous, vous êtes comme nous justiciables d'un tribunal permanent et sans appel, celui de l'opinion. Ses arrêts seuls absolvent ou flétrissent. Des hommes qui ont vieilli dans l'honneur ne sauraient les craindre. Quand je n'ai changé ni de principes, ni de conduite, si je me trouve accusé, c'est probablement parceque quelque chose a changé autour de moi; et certes ce n'est pas la morale. La morale est immuable. Pour n'être pas en harmonie parfaite avec ce je ne sais quoi qui n'est pas la morale, il ne s'ensuivrait donc pas que je fusse coupable? Ce n'est donc pas à mon honneur, ajouterais-je, qu'importe ma condamnation.

[1] *Le Miroir* avait été condamné en première instance.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVERTISSEMENT.

Un précis de l'histoire de l'instruction publique en France, de 1791 à 1808, c'est-à-dire depuis la destruction des anciennes universités jusqu'à la création de la nouvelle, ne sera pas déplacé ici.

L'assemblée constituante, qui se proposait de tout régénérer, n'avait pas atteint ce but à beaucoup près, non qu'elle n'ait laissé de précieux documents même sur les parties de l'administration qu'elle n'a pas régularisées par des lois, mais parceque tous ces documents n'ont été mis à profit que long-temps après leur publication. Les circonstances favorables pour détruire ne le sont pas toujours pour réédifier.

Au mois de septembre 1791, quelques jours avant la clôture de la glorieuse session de cette assemblée, l'ancien évêque d'Autun, M. de Talleyrand, y avait lu, au nom du comité de constitution, dont il était l'organe, un rapport très étendu sur l'instruction publique. Ce travail excellent, à la confection duquel contribuèrent les têtes les plus fortes et les hommes les plus expérimentés, avait pour objet de coordonner avec le

système d'administration générale du royaume, la classification des établissements d'instruction publique, et de proportionner la mesure de l'enseignement que chacun d'eux distribuerait, au degré d'importance du lieu où ils seraient placés. Il embrassait tout, depuis les écoles primaires jusqu'à l'Institut, qui, dans ce plan, n'était pas une réunion d'académies stériles, mais d'écoles de perfectionnement dans tous les genres, où l'enseignement devait être donné par les hommes les plus savants et les plus habiles dans chacune de ces facultés.

Rien de plus vaste, rien de mieux conçu que ce plan, où l'on a pris, en 1795, tout ce qui a été fait de bon, mais où l'on n'a pas assez pris. Excellent même par le style, le rapport dans lequel il est exposé est écrit avec une admirable clarté. On conçoit, en le lisant, la grande réputation qu'il a faite au prélat qui, dans cette circonstance, a prêté sa voix, *vox clamantis,* à la commission.

C'était à l'assemblée législative qu'il appartenait de convertir ce projet en loi.

Dominée par les ennemis de la constitution en vertu de laquelle elle existait, cette législature s'occupa moins d'achever ce que la constituante lui laissait à faire, que de renverser ce qu'elle avait établi. Le plan d'instruction publique ne fut pas mis à exécution sous cette législature.

Cependant on avait détruit les universités et les corporations enseignantes. Les biens des colléges furent vendus comme biens nationaux. Ces établissements, qui

n'avaient pour soutien que le produit des pensions payées par les élèves, se fermèrent successivement, faute de pensionnaires.

Pendant toute la durée du règne de la convention, l'instruction publique fut à peu près anéantie en France; quoique, sur les rapports de Condorcet, de Daunou, de Romme et de Lakanal, cette turbulente assemblée ait rendu plusieurs décrets dans le but de la soutenir.

La seule école nationale qui ait été mise en activité pendant sa longue session, est celle des *élèves de la patrie*, établie d'abord à Paris, dans le prieuré Saint-Martin, et depuis transférée à Liancourt. La direction en avait été confiée d'abord au conventionnel Léonard Bourdon. Ce n'est que lorsqu'elle passa entre les mains de l'estimable M. Crouzet qu'elle devint une école; jusque là ce n'avait été qu'une caserne de marmots.

Le collége de *Louis-le-Grand*, qui, après le 10 août, avait pris la dénomination de *Collége de l'égalité*, n'avait cependant pas été absolument détruit. Quoiqu'il eût été converti en prison pendant la terreur, quelques professeurs avaient obtenu de la commune de Paris la permission d'occuper les bâtiments de la première cour, et ils y avaient conservé quelques élèves.

Cette ombre de collége, dont un ancien professeur de l'université, M. Champagne, avait pris la direction, devint par la suite le noyau de la nouvelle instruction publique. Converti d'abord, sous le nom de *Collége des boursiers*, en collége national, où les enfants

des citoyens qui avaient bien mérité de la patrie étaient élevés aux frais de l'état, destination qu'il conserva sous le nom plus noble de *Prytanée*, c'est de son sein que furent tirés les premiers élèves qui peuplèrent les établissements de la même nature, à mesure qu'on les organisa.

En 1795, la France tendait donc à tomber dans la barbarie, quand, moins agitée au dedans, et moins inquiétée au dehors, la convention eut enfin le loisir de s'occuper activement du premier des besoins de toute société. Un comité, choisi dans son sein, fut chargé de présenter un système général d'instruction publique.

S'associant à cet effet l'élite des hommes éclairés, ce comité produisit le plan qui fut converti en loi le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795).

Modelée, à quelque différence près, sur le projet proposé à l'assemblée constituante, cette loi établissait des écoles primaires, des écoles centrales, une école normale et un institut.

Les écoles primaires, où l'on reçoit l'instruction nécessaire au commun des hommes, étaient accordées à toutes les communes, dans un nombre réglé sur celui de la population.

Les écoles centrales, où l'on avait établi des chaires pour l'enseignement des lettres et des sciences, créées en nombre égal à celui des départements, étaient placées dans les chefs-lieux.

L'école normale, instituée pour enseigner l'art d'enseigner, et pour former des professeurs, siégeait à Pa-

ris, où fut établi aussi l'Institut national des sciences et des arts, qui, dans cette organisation du corps enseignant, composé de dignitaires et non de professeurs, n'est qu'une grande académie, formée des débris de celles qui existaient avant la révolution. Plus d'utilité lui eût encore donné plus d'éclat.

Ce plan, mis à exécution, n'eut pas les bons effets qu'on en attendait; et cela ne doit pas être exclusivement attribué à la méfiance qu'on avait généralement alors pour les institutions nées de la révolution.

Tout en donnant, sous certains rapports, au-delà des besoins, ce plan ne les satisfaisait pas tous. Il donnait trop et trop peu: trop, parceque dans les écoles centrales l'enseignement embrassait plus d'objets que ne l'exigeaient les intérêts de la majeure partie des étudiants, et qu'il s'y donnait sous des formes qui le mettaient hors de la portée de l'intelligence des enfants; trop peu, parceque, entre les écoles primaires, où l'on enseignait à lire et à écrire, c'est-à-dire les moyens de s'instruire, et les écoles centrales, où l'on enseignait tout ce qui peut être enseigné, il n'y avait pas d'écoles intermédiaires où l'on reçût l'instruction élémentaire, l'instruction préparatoire aux cours de l'école centrale. Rien ne remplaçait les anciens colléges dans cette organisation, qui d'ailleurs n'avait pas établi de pensionnats auprès des écoles, où les étudiants n'étaient assujettis à aucune discipline et les professeurs à aucune méthode.

Par suite de ces diverses causes, les écoles publiques,

inutilement onéreuses pour l'état, étaient moins fréquentées que les écoles particulières, où des directeurs, qui spéculaient sur l'aversion qu'en général on avait pour le gouvernement, dirigeaient l'éducation de la manière la plus propre à flatter la passion des parents.

Les inconvénients d'un pareil ordre de choses ne sont pas les derniers auxquels le premier consul ait cru devoir remédier après la révolution du 18 brumaire; son attention se porta d'abord sur le Prytanée, qui était devenu une espèce d'hospice, où des pensionnaires, admis pour faire leur éducation, se croyaient en droit de rester tant que durerait cette éducation, qui ne devait jamais finir. Il détermina par de sages règlements non seulement les titres auxquels y seraient admis les enfants des hommes qui avaient servi l'état, mais l'âge où ils y entreraient, ainsi que l'âge auquel ils en sortiraient.

Un seul prytanée ne suffisant pas à l'acquittement de la dette publique, le premier consul décréta la création de trois autres établissements du même genre. Un seul toutefois fut formé, le prytanée de Saint-Cyr.

Eussent-ils été portés au nombre indiqué, les prytanées n'eussent encore satisfait ni aux promesses du gouvernement ni aux droits des particuliers. C'est en convertissant les écoles centrales en lycées que le consul satisfit à tout. Ces écoles, auxquelles on adjoignit des pensionnats, furent ouvertes aux enfants des citoyens comme à ceux que le gouvernement adoptait en

récompense des services de leurs pères. Les élèves y reçurent à la fois l'éducation et l'instruction. Le cadre dans lequel se renferma l'enseignement, moins étendu que celui des écoles centrales, y était plus proportionné aux intérêts de la majeure partie des étudiants. L'état satisfaisait cependant à toutes les exigences, l'enseignement supérieur étant offert dans les écoles spéciales à quiconque voulait le recevoir.

Des bourses et des demi-bourses furent fondées dans ces lycées, et le gouvernement en disposa en proportion des droits que les impétrants pouvaient avoir à ses faveurs.

De sages règlements déterminèrent les devoirs des élèves, des professeurs et des administrateurs, et, sous le rapport de la discipline, comme de l'économie, tous les lycées, assujettis à un mode uniforme, furent régis à peu près militairement.

Les lycées remplaçaient les colléges de plein exercice.

Des colléges d'un ordre inférieur, créés sous le nom d'écoles communales, et remplissant la lacune qui existait entre les écoles primaires et les écoles centrales, par le défaut d'écoles secondaires, furent accordés aux villes qui n'avaient pas de lycées.

Des écoles spéciales furent ouvertes dans plusieurs villes, pour l'enseignement du droit et de la médecine, et l'enseignement perfectionné des hautes sciences fut réservé au Collége de France et au Muséum d'histoire naturelle.

Six inspecteurs généraux, au nombre desquels se trouvaient les Delambre, les Chénier, les Cuvier, travaillèrent pendant six ans, de concert avec l'illustre et savant Fourcroy, directeur de l'instruction publique, à organiser ces divers établissements, qui furent réunis, en 1808, sous l'administration *de l'université impériale.*

Ce n'est pas de prime abord et sans de longues discussions que l'on donna à l'instruction publique l'organisation qu'elle conserve encore, organisation la plus énergique qu'elle ait jamais reçue, et la plus propre à former dans la jeunesse un esprit national, si cet esprit domine dans le corps enseignant.

Jusqu'à l'époque de son organisation définitive, indépendamment des prix qui étaient distribués dans chaque établissement particulier, des prix d'excellence étaient donnés, dans la salle de l'Institut, aux deux prytanées (que remplacèrent depuis les lycées de Paris) et aux écoles spéciales, par le ministre de l'intérieur, assisté du directeur de l'instruction publique et du président de l'Institut. C'est dans ces distributions que les quatre discours suivants, où l'on rend compte des progrès annuels de cette organisation et de l'esprit dans lequel elle s'opérait, ont été prononcés par M. Arnault, alors membre de l'Institut, et chef de la division de l'instruction publique au ministère de l'intérieur.

DISTRIBUTION GÉNÉRALE

DES PRIX.

1803.

Citoyens,

Si je lève les yeux sur cette assemblée, je vois les anciens de la nation, les orateurs du peuple et ses magistrats, les auteurs de la loi et ses interprètes, les membres de ce conseil où se forme la volonté de l'état, les ministres qui concourent à son exécution, réunis au corps illustre de l'Institut, se presser dans cette enceinte, devenue trop étroite. L'élite de la France m'environne : je suis épouvanté de la tâche que je dois remplir, de la tâche qu'un excès de bienveillance m'a confiée, et qui n'est acceptée que par un excès de résignation.

Je dois parler de l'état de l'instruction en France; des différences qui existent entre le système actuel et ceux qui l'ont précédé; de ses avantages présents, des améliorations qu'il peut recevoir de l'avenir; de l'union qu'il établit entre les sciences et les lettres; de l'utilité de cette union pour l'intérêt public et particulier.

Riche matière, dont l'exploitation demanderait des

talents moins faibles que les miens ! sujet imposant, qui exigerait toute la perspicacité du philosophe, toute l'éloquence de l'orateur!

C'était à ces hommes célèbres que l'estime du gouvernement a chargés de la régénération de l'enseignement qu'il convenait de rendre compte de ce qu'on a fait, de ce qu'on doit faire. Mais le moment où l'on agit n'est pas celui où l'on peut écrire. Depuis le jour où commença l'exercice de leurs nobles fonctions, les inspecteurs de l'instruction publique n'ont connu ni loisir ni repos : opiniâtres dans leurs travaux, ils les poursuivent sans s'étonner. Vous apprécierez leur modestie, car je vais être historien fidèle.

Déjà la moitié de la France a été parcourue par eux; des bords du Rhin aux extrémités du Morbihan, des rives de l'Escaut au pied des Pyrénées, et loin encore par-delà les Alpes, ils ont laissé des traces consolantes de leur passage, des résultats utiles de leur mission.

Tandis que les anciens colléges, ces établissements qui doivent former l'intermédiaire entre les écoles primaires et les écoles de perfectionnement, se reproduisent sur tous les points de la république, sous le nom d'*Écoles secondaires*, que des règlements communs y déterminent la nature et l'étendue de l'enseignement, les inspecteurs poursuivent l'organisation des lycées, où l'instruction supérieure doit être reçue, et que les sujets les plus distingués des écoles secondaires doivent alimenter.

Douze lycées devaient être établis dans le courant de cette année, douze lycées seront en activité à l'ouverture de la prochaine année scolaire.

C'est un travail peu attrayant et peu facile que celui auquel ces organisations multipliées ont donné lieu.

Par une suite de l'esprit de justice qui préside même à la distribution des grâces, une partie des places d'élèves et toutes les places de professeurs ont dû appartenir aux plus instruits. Le concours des aspirants de l'une et l'autre classe a été nombreux. Rien n'a pu rebuter la constance des examinateurs. Depuis l'émérite qui s'est rendu propres les langues d'Homère et de Cicéron jusqu'à l'enfant qui à peine en balbutie les premiers mots; depuis le philosophe familiarisé avec les plus sublimes secrets de la science jusqu'à l'écolier encore effarouché des éléments du calcul; se rabaissant à la petitesse des uns, s'élevant à la hauteur des autres, ils ont apprécié toutes les prétentions, classé tous les droits. Leurs jugements ont réglé les choix du gouvernement, et la prospérité précoce de plusieurs lycées a fait l'apologie de cette confiance.

Elle ne pouvait être mieux placée. Des hommes également illustrés par des travaux scientifiques et littéraires pouvaient seuls remplir l'intention du réformateur, qui veut que les études de la jeunesse se partagent désormais entre les lettres et les sciences.

Oui, citoyens, tel est le but du nouveau système d'instruction. Ce système, très différent à la vérité de

celui qui régnait avant la révolution, n'est pourtant point le produit hasardeux de l'esprit d'innovation : enfanté par la force des choses, il est la conséquence nécessaire d'un ordre meilleur; adopté par l'intérêt général, il concorde si bien avec l'intérêt particulier, qu'il était en vigueur dans un grand nombre d'écoles privées, avant que le gouvernement l'eût introduit dans les écoles publiques.

Les causes de ce changement dans l'éducation ne sont pas plus difficiles à concevoir qu'à développer.

Qu'on se rappelle la nature et la durée des anciennes études, on sera étonné de cette longue suite d'années consumées dans l'acquisition de l'intelligence de deux langues; on ne se souviendra pas sans surprise qu'après huit ans d'un commerce exclusif avec les muses grecques et romaines, l'adolescent entrait souvent dans le monde étranger aux premiers éléments des sciences, éléments insuffisamment enseignés dans ces classes connues sous le nom de *philosophie*, où l'art de l'argumentation et la vieille dialectique usurpaient le pas sur les connaissances physiques, naturelles et mathématiques.

A Dieu ne plaise que je veuille déprimer ici le mérite d'un corps long-temps utile, et dont la mémoire sera toujours vénérée; d'un corps dont la gloire est liée à celle des Rollin, des Lebeau, et de tant d'autres dont la reconnaissance publique a consacré les noms!

J'examine les choses et non les hommes. Je pense

que, d'après la marche donnée au siècle, l'enseignement de l'université avait besoin de s'étendre pour se perfectionner; que propre à former des érudits, il ne l'était point assez à former des hommes instruits; qu'on pouvait désirer plus de libéralité dans le système, mais non plus d'habileté dans les professeurs auxquels il a dû son lustre.

Tout est ici la faute des temps. Commandés par les institutions contemporaines, ces études bornées suffisaient aux besoins de la majorité des individus à qui la seule connaissance des langues anciennes était nécessaire pour l'apprentissage et l'exercice du petit nombre de professions qu'il leur fût permis d'embrasser.

L'inégalité des conditions établissant des droits divers à l'obtention des emplois, était-il si nécessaire de rendre propre à tout un homme qui ne pouvait pas prétendre à tout? L'éducation devait être relative à la nature d'ambition permise par la naissance. Les parents déterminaient facilement le but vers lequel les pas de l'enfant devaient être dirigés, et ne lui permettaient que rarement de s'en écarter. L'étude des sciences, dans leur manière de voir, n'eût offert au jeune élève que des fatigues inutiles ou des distractions dangereuses. Pourquoi surcharger sa mémoire d'objets qu'il eût été forcé d'oublier, ou pourquoi développer en lui des goûts nuisibles à sa postérité future?

Heureusement l'obstacle n'était-il pas toujours plus puissant que l'instinct: Pascal inventait ce qu'il lui était

défendu d'apprendre, et, par ses succès précoces, il obtint la permission de devenir le premier mathématicien de son siècle.

La chute de l'ancien régime dut entraîner celle d'un système d'enseignement qui ne pouvait convenir qu'à lui. L'égalité de droits rétablie, l'accès de toutes les places ouvert à tous, l'ambition des pères a dû changer la base de l'éducation. Moins pressés de choisir, parce-qu'ils n'étaient plus circonscrits dans leurs choix, ils ont attendu le développement des dispositions de l'élève pour déterminer la direction qu'il conviendrait de donner à ses travaux. Ils ont interrogé successivement toutes ses facultés, pour découvrir en lui la faculté dominante. Ils ont offert le choix entre toutes les études à celui à qui il était permis de choisir entre toutes les professions.

Ces idées ont donné naissance aux écoles centrales; conception digne des savants qui la proposèrent à l'approbation des législateurs! conception mesurée à la grandeur de la nation qui l'adopta dans sa munificence! Des débris même accumulés par le vandalisme dans le centre de chacun de nos départements, on voit s'élever, s'ouvrir à la fois, cent temples où toutes les muses ont leurs prêtres et leurs autels. Tous les genres d'instruction sont offerts à tous; et l'enseignement des sciences sublimes, qui naguère ne se trouvait que dans la capitale, va chercher des adeptes jusqu'au fond de nos provinces les plus reculées.

Faut-il que l'esprit de parti ait rendu ces belles institutions presque inutiles! Ces sanctuaires de la science ont été peu fréquentés. Des préventions confondirent les régénérateurs des lettres et leurs destructeurs : on refusa les dédommagements offerts par la main à qui l'on imputait ses pertes; on repoussa un bienfait émané d'une assemblée où l'on s'opiniâtrait à voir les hommes féroces dont elle s'était purgée.

Après six ans d'essais, éclairé par une sage attente, le gouvernement consulaire sentit que la prospérité de l'instruction exigeait encore des changements.

Les écoles centrales avaient été répandues peut-être avec plus de prodigalité que de prudence. Écoles universelles, elles avaient peut-être été multipliées au-delà de leur juste proportion avec la population. A l'exemple de la nature, non moins étonnante dans sa profusion que dans sa fécondité, on avait porté la lumière là où des yeux ne s'étaient jamais ouverts; mais ce qui fait reconnaître dans la nature un pouvoir immense ferait bientôt rencontrer les bornes de la puissance humaine. L'économie est la vie des états, et la sagesse ne permet pas à un gouvernement d'entretenir les ressources là où ne sont pas les besoins.

Enfin le défaut d'écoles élémentaires laissait entre les écoles primaires et les écoles centrales une lacune qu'il importait de remplir, et l'on ne pouvait satisfaire à cette nécessité qu'en accroissant une dépense déjà excessive.

Alors fut conçu le plan qui s'exécute. Instruit par l'expérience, on s'est étudié à l'enrichir de tous les avantages des deux premiers systèmes, et à le préserver de leurs inconvénients. Plus libéral que celui des universités, moins prodigue que celui des écoles centrales, il suffit à tous les besoins, il satisfait toutes les spéculations. Les quatre écoles dont il se compose forment l'ensemble le plus parfait qu'il soit possible de concevoir. Dans les écoles primaires, l'enfant apprend à connaître les signes et à les tracer; dans les écoles secondaires, on lui enseigne les éléments des belles-lettres et des sciences exactes; il pousse aussi avant qu'il est possible cette double étude dans les lycées; et si des dispositions particulières, ou le choix d'un état, exigent qu'il ajoute à celles qu'il possède des connaissances d'un ordre plus élevé, elles lui sont offertes dans les écoles spéciales de toute espèce, et dont le nombre doit être encore augmenté.

A cette classification des écoles, à cette graduation de l'enseignement, se joint un avantage qui achève de caractériser le système que je développe; c'est la proportion établie entre le nombre des diverses écoles et celui des élèves appelés à les fréquenter. Il est difficile d'en proposer de plus justes. L'enseignement nécessaire à tous se trouve partout, et le nombre des écoles primaires égale, en France, celui des municipalités. Les écoles secondaires, nécessaires à moins d'individus, sont moins multipliées, et ne sont pas dans toutes les villes.

Trente cités seulement possèdent des lycées; et les écoles spéciales, dépositaires de secrets à la révélation desquels toutes les intelligences ne sont pas appelées, achèvent de constater la suprématie du petit nombre de villes qui les possèdent.

L'enseignement ainsi distribué peut être comparé à ces beaux monuments de l'architecture qui deviennent plus élégants à mesure qu'ils s'élèvent; à une grande pyramide dont les études vulgaires forment la base, et les sciences sublimes le sommet.

Ce n'était pas assez que d'avoir fait entrer dans le nouveau plan d'instruction publique les parties qui avaient concouru à l'illustration de ceux auxquels il est substitué, il fallait en confier l'exécution aux hommes les plus propres à le faire réussir. Les formes qui accompagnent la nomination des professeurs, les examens auxquels les candidats sont assujettis, le discernement et l'impartialité qui règlent les rangs, ont assuré au mérite la préférence qui lui a été promise par l'autorité, et font affluer dans nos lycées l'élite des instituteurs de tout genre, les sujets les plus distingués des universités, des écoles centrales et des anciens corps enseignants. Pouvait-on rendre un hommage plus éclatant aux soutiens de l'ancienne instruction, que de leur confier l'honneur et la prospérité de la nouvelle!

L'avenir fera ressortir avec plus d'éclat encore et l'excellence de ces choix, et celle des bases données aux nouvelles études.

Le propre de cette culture simultanée des sciences et des lettres est de former la raison en exerçant l'esprit, de fortifier le jugement en enrichissant l'imagination, de mettre en œuvre les dons les plus heureux que la nature ait départis aux hommes, de bien mériter de la jeunesse en multipliant ses moyens de succès, de bien mériter de la patrie en augmentant le nombre des moyens qui doivent concourir à l'accroissement de sa gloire.

Le moment est arrivé où la célébrité que les lettres et les sciences obtenaient séparément semble exiger leur réunion, où le littérateur n'est plus excusable d'ignorer, où le savant est tenu d'écrire.

Avant cette alliance réciproquement utile, la science, renfermée entre les savants, était un héritage qu'ils se transmettaient comme par substitution. Plus jaloux d'accroître leurs richesses que de les répandre, ils semblaient redouter les moyens de communiquer avec le reste des hommes. L'art d'écrire se bornait pour eux à l'exactitude dans les définitions, à la clarté dans les raisonnements à l'usage des formes les plus concises de la dialectique Ce style pouvait suffire à celui qu'animait le seul désir d'apprendre; mais à quel point ne rebutait-il pas, par sa sécheresse, la multitude des lecteurs, qui veut l'amusement, même dans l'instruction?

Si chaque propriété de l'esprit était exclusive des autres, si la faculté qui doit décrire repoussait la facult qui doit peindre, si l'imagination qui compose était inconciliable avec l'esprit qui analyse, une route nouvell

n'eût pas été ouverte au génie, et le dix-huitième siècle ne s'enorgueillirait pas d'une gloire qui lui est propre.

Un homme qui réunissait les qualités dont je viens de faire l'énumération, Fontenelle, dut le premier à cet heureux rapprochement des sciences et des lettres, de brillants succès et une renommée durable. Arrêtons-nous un moment devant ce centenaire, qui appartient aux deux grands siècles de la littérature française; devant ce neveu des Corneille, ce jeune homme contemporain de Racine, ce vieillard contemporain de Voltaire; illustre pendant l'interrègne qui sépare ces deux grands hommes, illustre même à côté d'eux!

Après quelques essais en divers genres de littérature, Fontenelle reconnut que les plus belles palmes que pût envier le poëte, l'orateur et le moraliste, avaient été moissonnées par cette foule d'hommes illustres au milieu desquels il était né; que Boileau, La Fontaine, Quinault, ne pouvaient pas être dépossédés de la première place; que Corneille, Racine et Molière laissaient le théâtre presque inaccessible; que l'analyse du cœur humain serait difficilement tentée avec succès après La Bruyère et La Rochefoucauld; que Bourdaloue, Massillon, Fléchier, avaient porté l'éloquence sacrée à une hauteur qu'il était difficile d'égaler, et Bossuet à une sublimité qu'il n'était pas permis d'atteindre. Mais il sentit en même temps que de nouveaux succès pouvaient être obtenus par de nouveaux moyens; que les vastes champs de la science étaient couverts de mois-

sons intactes, abondaient en mines fécondes, où l'or n'attendait, pour briller, que la main habile qui saurait le mettre en œuvre : il publia *les Mondes;* les ignorants furent étonnés de leur intelligence ; les femmes trouvèrent des grâces à la science, et la sévère Uranie, coquette pour la première fois, sourit aux fleurs qu'un art ingénieux avait mariées aux étoiles de sa couronne.

Fontenelle porta le même goût et le même esprit dans la composition des éloges académiques : ceux qu'il a laissés, malgré notre richesse en ce genre, sont toujours des modèles.

Mais quel est celui qui s'avance d'un pas ferme et gigantesque dans cette route encore infréquentée? C'est un poëte, c'est un orateur, c'est un philosophe, c'est Buffon! Buffon, dont la tête est vaste comme le monde, dont l'imagination est féconde comme la nature. Les siècles qui se sont écoulés, les siècles qui s'écouleront, lui sont présents : ni la hauteur des cieux, ni les profondeurs de la terre, ni l'immensité que le regard humain ne peut embrasser, ni l'exiguité qu'il ne peut saisir, ne dérobent un secret à son génie. Confident de l'origine et de la fin des choses, il voit, il devine, il explique. Depuis l'énorme quadrupède qui pèse sur le globe jusqu'au chétif animal dont l'herbe abrite la petitesse, ses yeux ont tout observé, sa plume a tout décrit. Exact et magnifique, majestueux et simple, il semble imaginer, quand il définit; quand il peint, il semble créer. Un idiome vulgaire n'eût traduit qu'imparfaite-

ment les conceptions de cet esprit supérieur. Cette langue neuve et sublime comme ses idées, cette langue que parle Buffon, il se l'est faite.

L'impulsion donnée aux esprits par Fontenelle, et augmentée par Buffon, a été entretenue jusqu'à nos jours. D'Alembert, Condorcet, Vicq-d'Azyr, écrivains et savants également célèbres, ont été l'honneur de deux académies.

Tu es le regret de toutes les trois, modeste et malheureux Bailly! toi qui réunissais à la science d'Aristote l'éloquence de Platon, le stoïcisme de Zénon, la simplicité de Socrate. D'un œil également tranquille tu envisageas les dignités où l'estime nationale t'a porté et l'échafaud où te traîna la fureur populaire : au milieu des atrocités, ta mort parut atroce; elle fut une époque de deuil pour les sciences, les lettres et la vertu; elle appellera l'horreur sur tes bourreaux, l'admiration sur leur victime, tant que ma patrie ne sera pas redevenue la proie de l'ignorance et de la férocité.

Si des considérations faciles à apprécier ne m'interdisaient de parler des hommes qui existent, que de noms viendraient s'associer aux noms que j'ai cités! que de preuves vivantes de la célébrité obtenue par la réunion des sciences et des lettres!

Je n'oublierais pas ceux qui, faisant une utile application de la science aux différents genres d'industrie, ont su, sans rabaisser leur style, mettre leurs écrits à la portée de toutes les intelligences, et conserver leur

noblesse, en commerçant avec toutes les classes d lecteurs.

Je n'oublierais pas ces esprits faciles et féconds qu ont transporté l'éloquence dans nos amphithéâtres, qu joignent au talent d'écrire le talent de parler; qui, sans efforts, sans préparation, trouvent sur leurs lèvres ces phrases heureuses, ces expressions élégantes, que le travail et la réflexion ne placent ordinairement que sous la plume. La foule se porte à des leçons qui promettent le plaisir et l'utilité; et celui qui ne peut comprendre Euclide, Hippocrate ou Pline, court applaudir à Démosthène.

Suivez les traces de ces maîtres, jeunes gens que je vois se presser autour d'eux, écoliers appelés à devenir maîtres à votre tour. Aux études qui donnent la science, joignez celles qui forment le style. Alors même que vous seriez indifférents à la gloire littéraire, ne laissez pas de la rechercher, pour vous saisir plus sûrement de la gloire que vous préférez. Quel moyen plus sûr de constater vos droits à la propriété d'une découverte, que la publicité qu'elle peut recevoir par l'impression? Mais l'idée offerte au public n'est pas encore publiée. Si l'écrivain ne se trouve pas dans le savant, le néant peut engloutir, dès sa naissance, le livre dépositaire de votre réputation. Que de germes féconds, enfouis dans un style barbare, ont été stériles pour la gloire de leur auteur, et ne sont sortis de l'obscurité que pour illustrer l'adroit et discret plagiaire qui a su se les ap-

proprier par les formes heureuses sous lesquelles son industrie les déguise!

Enfin, songez que, par une suite de cette marche toujours progressive des découvertes, la célébrité dans la science ne se partage guère qu'entre ceux par qui elle a fait son premier et son dernier pas. Que d'hommes de génie ont existé entre Archimède et Newton, qui, pour n'avoir point, à l'exemple de Buffon, appuyé leur immortalité sur les lettres, sont éclipsés par leur devancier et leur successeur, sont étouffés entre deux réputations!

En échange des grands services que les savants doivent aux lettres, les sciences peuvent rendre de grands services aux littérateurs. Si elles ne leur sont pas d'une nécessité absolue, du moins peuvent-elles leur être d'une grande utilité. Il est facile, je le sais, d'éviter leur rencontre dans les ouvrages d'imagination; mais le peut-on sans diminuer ses ressources, sans dénoncer son ignorance par sa timidité! Quel avantage d'aborder un sujet avec la réunion des forces nécessaires pour l'attaquer sous ses divers aspects! Quel avantage de pouvoir ajouter de nouvelles richesses à celles qu'il offre de lui-même! L'esprit, l'imagination, le génie, nous viennent de la nature; c'est de nous que nous vient la science. C'est par la science que l'homme de lettres peut rompre l'égalité que la nature avait établie entre lui et ses rivaux; c'est par la science qu'il se fait supérieur à ceux qui avaient été créés ses égaux. Bien loin

que l'étude de la science refroidisse l'activité de son génie, elle en augmentera l'intensité. Ce génie est la flamme qui rencontre un nouvel aliment et devient plus dévorante à mesure que la matière se présente à son avidité.

Rappelons-nous les ouvrages de Rousseau, de Diderot, de cet universel Voltaire. Que de trésors dérobés aux sciences n'ont-ils pas importés en littérature! par combien de comparaisons empruntées d'elles n'ont-ils pas rajeuni, éclairci, ennobli de pensées surannées, obscures ou vulgaires! Quelle variété d'intérêts et d'instruction le dernier surtout n'a-t-il pas jetée dans ses plus légers badinages, grâce à cette avidité qui avait voulu tout connaître, grâce à cette habileté qui savait tout employer!

Les sciences et les lettres doivent donc, pour leur commun intérêt, être en rapports continuels de prêts et d'emprunts. Ces échanges sont faits pour réconcilier avec les unes et les autres les différents esprits dont la société se compose. Ils rendront les sciences aimables aux esprits légers, les lettres attrayantes pour les esprits solides: ceux-ci ne seront plus effarouchés par les théories savantes, embellies des parures que l'esprit peut leur prêter; ceux-là goûteront moins difficilement des productions ingénieuses qui ne consacreront plus des erreurs.

Profitez donc des divers genres d'instruction qui vous sont prodigués, enfants à qui les services de vos pères ou d'heureuses dispositions ont ouvert l'accès des éco-

les nationales; vous qui avez été appelés dans les prytanées, dans les lycées, par la reconnaissance publique, par la munificence consulaire. Dans votre éducation, l'état, qui vous tient lieu de père, vous donne un patrimoine. C'est de cette source que découleront pour vous l'honneur et la fortune, quelle que soit la carrière que vous soyez appelés à parcourir.

Quand, du seuil de l'asile où votre enfance aura été instruite, vous hésiterez entre les routes nombreuses qui conduisent à la gloire utile, consultez bien votre génie avant de faire un choix; mais ce choix fait, ne négligez pas, dans l'intervalle de vos travaux, celles de vos premières études qui même ne sembleraient plus nécessaires à vos succès. Le temps n'est plus où la fréquentation des lettres et des sciences était à redouter pour l'ambitieux : aujourd'hui elles s'associent avec toutes les professions, elles sympathisent avec toutes les dignités. Ils sont bien loin de nous ces préjugés barbares, qui emprisonnaient, pour ainsi dire, les savants et les littérateurs dans les académies, qui mesuraient sur l'aptitude prouvée pour les travaux des Muses, l'incapacité qu'on apporterait dans l'exercice des fonctions publiques.

Ces préjugés, trop souvent ressuscités par l'ambition jalouse, et trop long-temps accrédités par l'ignorance envieuse, n'étaient pas l'opinion du fondateur de nos académies, de ce Richelieu, qui à la réputation de grand administrateur, de grand politique, de grand militaire

même qu'il tenta de conquérir sous les murs de La Rochelle, voulut joindre celle de grand poëte. Il ne pensa pas, ce ministre qui marchandait avec Corneille la gloire du *Cid*, que la renommée qui provient des lettres fût messéante à celle que doit ambitionner l'homme d'état. Il ne l'avait pas pensé non plus, ce Démosthène qui cherchait dans les lettres la source de sa puissance, et qui par leur culture alimentait cette éloquence arbitre des destinées de la Grèce; ce Cicéron qui, dans l'art de la parole, trouva les moyens de déconcerter l'imperturbable dissimulation de Catilina, et de mettre un terme aux crimes et à l'impunité de Verrès. Dans Athènes, Périclès alliait le commerce des lettres et de la philosophie aux soins des intérêts publics. A Rome, le conquérant des Gaules, le vainqueur de Pompée, le maître du monde, César, était à la fois orateur, historien et poëte. N'était-ce donc pas un homme d'état que ce Bacon, qui, savant dans toutes les sciences, honora successivement les plus hautes dignités de l'empire britannique? N'était-ce donc pas un savant que cet Oxenstiern, grand ministre sous un grand roi? Les L'Hôpital, les d'Aguesseau, les Malesherbes, les Turgot, étaient l'honneur des lettres comme celui de la magistrature et de la vertu! Enfin, quelle branche de connaissances n'a-t-il pas cultivée ce Frédéric, qui philosophait au milieu des affaires, qui versifiait sur le champ de bataille!

Chercherons-nous dans les temps présents de nou-

velles preuves de l'absurdité de l'opinion que je combats? portons les yeux sur les chefs de l'état. Des hommes illustrés par des travaux littéraires ou scientifiques s'offrent à moi de toutes parts, siègent aux premières places, dirigent les administrations, négocient les traités. Les dignités littéraires sont recherchées par les hommes d'état; les hommes de lettres sont appelés aux dignités politiques. Dans le sénat, ouvert à tous les genres de mérite, les sciences, les lettres, les arts, ont leurs représentants. Cousin, Darcet et Daubenton s'y sont assis auprès du patriarche de la peinture, entre les magistrats, les administrateurs, les législateurs et les généraux, pères de la patrie.

Cette estime accordée à tous les genres d'utilité, ces honneurs partagés entre tous les mérites, ont toujours caractérisé les époques de la régénération des peuples et le gouvernement de l'homme supérieur. Tacite était consul sous Nerva; Pline commandait sous Trajan; Suétone vivait dans sa familiarité et dans celle d'Adrien. Les stoïciens composaient la cour du seul empereur qui n'ait pas voulu de courtisans, de ce Marc-Aurèle, auprès duquel l'humanité et la philosophie s'assirent sur le trône du monde.

Au contraire, quand les peuples sont tombés dans l'abjection et dans le malheur, quand l'ignorance et la brutalité ont tenu les rênes, le savoir est devenu une source d'infortune et de persécution. Pour ces hommes imbéciles, insensés ou abrutis, que le hasard a trop sou-

vent portés à la tête des nations, l'aspect du philosophe est un reproche, celui de l'écrivain une menace: l'austérité de l'un offense; la pénétration de l'autre épouvante. Quiconque peut observer, quiconque peut écrire, est coupable, aux yeux d'un tyran, d'espionnage ou de délation.

Telles sont les causes qui, sous les Domitien, les Commode, les Néron, ont amené l'exil et la mort de tant d'hommes célèbres. Et, chose déplorable! de la science, la proscription s'étendait bientôt à la vertu. La disgrâce de Sénèque précéda de bien peu la mort de Thraséas.

Après avoir avancé que les qualités de l'homme d'état peuvent se rencontrer dans l'homme de lettres et dans le savant, je ne crains pas d'affirmer que les connaissances littéraires et scientifiques doivent se trouver dans l'homme d'état: autrement quelle justesse apporterait-il à l'appréciation de ce qu'il ne connaîtrait pas? Dans quelle mesure encouragerait-il ce qu'il ne pourrait pas apprécier?

L'homme d'état instruit obtiendra des sciences et des lettres des résultats d'autant plus certains qu'il aura su ce qu'il en pouvait exiger. Pendant la guerre, il leur demandera de nouveaux moyens de victoire; après la guerre, il en attendra la continuation de la gloire française: et, comme tout ce qui concourt à augmenter cette gloire devient par cela même l'objet de ses soins, les beaux-arts fixeront aussi son attention; les beaux-arts, enfants

de la paix, qui leur doit ses plus doux charmes! les beaux-arts, dont la prospérité fut de tout temps liée à celle des peuples qui les cultivent!

Illustre époque où nous sommes arrivés à travers tant de malheurs, où nous avons été conduits par tant de victoires! Quel pouvoir régénérateur a réveillé toutes les industries, ressuscité tous les génies? quelle étonnante impulsion enfante le mouvement qui se manifeste de toutes parts? Le bien s'opère avec la célérité du mal. Des prodiges, auxquels la puissance de l'homme semblerait ne pouvoir suffire que successivement, illustrent imultanément toutes les parties de l'administration : les outes sont rouvertes, des canaux sont creusés, des onts sont suspendus, des palais s'achèvent pour être abités par nos bibliothèques; des musées s'agrandissent our recevoir tous les chefs-d'œuvre, et la Vénus de Flomce vient s'y placer près de l'Apollon de Rome, tandis ue, dans nos arsenaux et dans nos chantiers, jour et uit se fabrique la ruine de la moderne Carthage. Et ourtant l'activité physique ne surpasse point encore ıctivité morale. Pendant que ces grands travaux se oursuivent, les lois se réforment, les finances se rétalissent, la morale publique se régénère; et toutes ces hoses sont opérées dans le même instant par le même énie, par celui qui fatigue toutes les voix de la renommée, qui assiège toutes les avenues de la gloire.

Non content d'assurer aujourd'hui la grandeur de la ation, il la veut préparer pour l'avenir; il veut que

l'âge qui suivra le nôtre lui doive aussi son illustration. A la discipline qui fait les soldats, à l'instruction qui fait les savants, il veut réunir l'émulation qui fait les grands hommes; il veut que, dès l'enfance même, la gloire, présentée aux regards de l'homme, allume en lui cette noble ambition qui double les efforts et les moyens; qui produit les actions héroïques et les ouvrages immortels.

Aux récompenses annuellement réparties dans l'intérieur de chaque établissement, il a joint des récompenses plus éclatantes, dont la distribution est l'objet de cette solennité. Ces récompenses diverses n'auront pas été obtenues aux mêmes titres. Les premières ont été données à un succès, les secondes sont promises à une suite de succès. Les unes sont le prix d'un effort heureux, les autres d'un effort constant. Les unes couronnent le travail d'un moment, les autres les travaux d'une année, et vont signaler, non celui qui a été une fois vainqueur, mais celui qui l'a été le plus souvent. Cette équité dans la répartition de la gloire n'avait appartenu, jusqu'à présent, qu'à la postérité, qui ne juge pas sur une action, mais sur des habitudes; qui ne prononce pas d'après un jour, mais d'après la vie; qui reconnaît pour héros, non celui qui fut une fois grand, mais celui qui n'a pas cessé de l'être.

Mais c'est trop retarder le moment souhaité. Vous, à qui les succès ont frayé l'accès de cette auguste enceinte, je n'ai plus qu'un mot à vous dire. Dans ce temple choisi

pour théâtre de votre triomphe, remarquez les témoins qui lui sont donnés : devant vous, ce corps fameux, l'honneur de l'âge présent; autour de vous, les grands hommes des siècles passés. Vous êtes dans le sanctuaire de la gloire; elle se révèle à vous. Entendez-la s'écrier, en vous montrant l'élite des devanciers et des contemporains : « Enfants, vous me devez des hommes « illustres. Les prix que vous obtenez sont beaux; mais « que sont-ils, comparés aux prix réservés aux travaux « qui accroissent la gloire nationale! Voyez! pendant la « vie, une place dans ces rangs, et l'estime des peuples; « après la mort, un marbre sous ces voûtes, et l'im- « mortalité! »

DISTRIBUTION GÉNÉRALE

DES PRIX.

1804.

MESSIEURS,

Chargé une seconde fois de rendre compte de l'état de l'instruction publique, ce n'est pas sans plaisir que je remplis cette tâche. Je n'ai que des succès à vous annoncer, que des résultats heureux à vous présenter.

Depuis que la jeunesse dont les efforts vont être couronnés a repris ses travaux, l'activité d'un gouvernement régénérateur s'est encore accrue. La nouvelle organisation de l'instruction publique a, plus que jamais, occupé sa sollicitude. Les hommes recommandables choisis par sa juste confiance pour l'exécution d'une utile réforme, ont redoublé de zèle; ils ont rempli plus des deux tiers de leur honorable et laborieuse mission. Trente-quatre lycées seront ouverts au renouvellement de l'année scolaire. Quelques mois encore, et aucune des villes qui doivent posséder un de ces établissements n'aura de vœux à former. La France nouvelle n'enviera plus rien à l'ancienne; et l'instruction, répartie sans parcimonie comme sans prodigalité,

sera offerte à tous les Français sur tous les points de l'empire.

Le plan du nouveau système d'instruction est connu. Nous avons essayé de le développer l'année dernière. L'étude simultanée des sciences et des lettres étant le principal but que se soit proposé celui qui l'a conçu, ce dut être aussi l'objet de notre première attention. Nous nous sommes attachés à faire sentir l'excellence de cette idée, la facilité de son exécution, les avantages sans nombre qu'elle promet à la société comme aux individus; et peut-être aurions-nous peu de choses à ajouter à ces développements si l'instruction libérale se bornait à ces seuls objets.

Les objets de l'instruction ne sont-ils pas variés comme les génies ?

L'intérêt général et le particulier veulent qu'il n'existe pas dans l'homme une faculté utile dont un gouvernement sage ne favorise le perfectionnement. Tel a reçu de la nature le génie des arts, comme tel autre celui des sciences, et n'a pas moins de droits aux soins de la patrie, dont il accroîtra aussi la gloire.

L'enseignement des beaux-arts a donc dû faire aussi partie de l'instruction publique. Mais dans quelle proportion doit-elle se mêler à des études plus sévères? dans quel intérêt doit-il être permis uniquement? C'est ce que nous allons tenter de déterminer. De nos lycées, où l'étude des beaux-arts n'est qu'accessoire, nous passerons dans les écoles spéciales, où elle est exclusive.

Nous examinerons la situation de ces écoles; no
saierons d'apprécier ce qu'elles ont produit et ce q
promettent, et d'établir les rapports entre les sacril
les résultats. D'autres questions non moins impoı
s'offriront d'elles-mêmes à la discussion, et nous
écarterons pas. L'intérêt attaché à la matière que je
me garantit l'indulgence de mes auditeurs. L'an
rencontre un ami n'est point pressé de s'en sé
tout ce qui concerne l'objet de sa prédilection l'inté
il est avide des moindres détails. Je parle des b
arts devant leurs amis : parmi les Français qui m'
tent, un grand nombre les cultive, un grand nc
les protège, et tous les idolâtrent.

La peinture, l'architecture, la sculpture et la mu
sont enseignées dans des écoles spéciales.

Le dessin et les seuls éléments de musique son
diés dans les lycées. Il faut connaître au moins les
cipes des beaux-arts pour apprécier leurs produc
L'enseignement de ces principes ne doit donc pa
oublié dans l'éducation. Mais comme les beaux-art
fèrent d'utilité dans leurs applications aux divers be
de la société, hors des écoles spéciales, leurs ét
relatives doivent être favorisées dans des propor
différentes.

Ainsi, l'art du dessin, fréquemment nécessaire à
dustrie, aux sciences même, sera enseigné avec
dans les lycées. L'étude de la musique, au contr
n'y sera permise qu'avec beaucoup de réserve : le ch

le cet art le rend dangereux. La passion en ferait bientôt l'objet d'une étude exclusive; et, par un double inconvénient, en dérobant les élèves à des travaux plus importants, elle établirait une ridicule rivalité entre les écoles consacrées aux sciences et les écoles consacrées aux arts.

Les études qui donnent à la nation des historiens, des législateurs, des philosophes; celles qui forment le tacticien, le médecin, le navigateur; l'art de civiliser les hommes, l'art de les guérir, l'art de les défendre, doivent être cultivés de préférence aux arts de luxe, à ceux qui n'ont pour objet que l'embellissement ou l'amusement.

Dans les premiers temps de la société, ces arts seuls ont partagé, avec l'agriculture, la protection des gouvernements. C'est après que l'accroissement de la population eut fourni plus de sujets que n'en réclamaient les arts de première nécessité, qu'on vit se former de nouveaux genres d'industrie. A cette époque, le superflu des produits de l'agriculture, échangés par le commerce, avait enfanté de nouvelles richesses, qui bientôt enfantèrent de nouveaux besoins.

On voulut l'agrément là où l'on s'était jusqu'alors contenté de l'utilité, l'élégance où la solidité avait suffi, la magnificence où la simplicité seule s'était montrée. On voulut des palais et des temples; l'architecture, la sculpture, la peinture, naquirent. Le chant simple, par lequel on avait célébré à l'unisson les louanges d'un dieu

de bois ou d'argile, ne convenait plus à l'orgueil d'un dieu de marbre ou d'or : le son des instruments fut combiné avec les accents de la voix humaine ; les symphonies se mêlèrent aux chœurs, et l'harmonie fut créée autant pour enchanter la terre que pour honorer le ciel.

Les besoins de la société qui ont déterminé l'ordre dans lequel les arts ont été engendrés déterminent aussi la mesure dans laquelle ces arts doivent être enseignés.

Cette mesure est double. Par rapport à l'instruction générale, elle est relative à la proportion dans laquelle ce genre d'étude doit utilement s'allier avec celle des objets de première utilité.

Par rapport à l'instruction spéciale, elle est relative à la somme d'individus que l'état peut sagement céder à des études d'une utilité secondaire.

Chez un peuple neuf, pauvre et peu nombreux, le soc et l'épée réclament tous les bras.

Chez une nation nombreuse, riche et civilisée, la culture des arts non seulement sera permise sans inconvénients, mais, bien plus, avec avantage.

Il n'est pas, nous le répétons, une faculté de l'homme qui, dans un état bien ordonné, ne doive profiter à l'utilité publique.

Or il est des hommes qu'un secret sentiment de supériorité détourne des professions mécaniques, et qui pourtant ne se sentent point appelés vers les sciences

exactes; des hommes dont la main veut être exercée, mais dont la tête a besoin de produire; des hommes qui, tourmentés par le génie, ne trouvent point dans les lettres les moyens d'exprimer ce qu'ils conçoivent et ce qu'ils sentent. La vocation de ces hommes ne sera plus un secret dès que les instruments qui leur manquent se seront trouvés sous leur main inhabile à conduire la plume ou le compas.

C'est sous ce rapport surtout que l'admission des beaux-arts dans le sanctuaire des sciences doit être permise. Un casque, une épée, brillent dans le palais de Lycomède, et découvrent Achille à la Grèce. La rencontre d'un archet ou d'un crayon peut, dans l'enfant jusqu'alors incapable, faire reconnaître à la France un Vitruve, un Apelles ou un Timothée.

Cet enfant tout entier appartient aux arts. Suivant la nature des dispositions qu'il vient de révéler, une école s'est ouverte devant lui, c'est l'école de peinture. Entrons-y avec le nouvel adepte.

Non loin de cette immense galerie, peuplée par la peinture et la sculpture, encombrée des chefs-d'œuvre de toutes les nations et de tous les âges; près de ces vastes appartements, trop étroits pour contenir les richesses qu'y entassa la victoire, la première école de l'Europe est dirigée par les premiers artistes de la France.

Là, tous les moyens de perfectionnement sont offerts à l'élève : l'instruction vient au secours de l'inexpérience;

le génie consommé, à l'appui du génie naissant. Sous cette chair livrée à ses regards, dans ce modèle vivant, il étudiera le vrai, sans lequel le beau n'existe pas; dans ce marbre offert à son admiration, dans ce modèle plus vivant que l'autre, il apprendra à distinguer le beau dans le vrai, à reconnaître que ce beau est la nature choisie, et non la nature embellie; car on ne l'embellit pas sans la falsifier. Entre la nature et l'art, instruit par le conseil et par l'exemple, je le vois s'avancer à pas de géant, surpasser ses rivaux, atteindre ses maîtres, donner à vingt ans un égal à Drouais, qui, si la mort l'eût épargné, eût peut-être été à trente celui de Raphaël.

Les moyens d'émulation ne lui sont pas moins prodigués que ceux d'instruction. Des récompenses, dont le prix est mesuré sur la valeur du succès, lui sont promises à différentes époques. A la fin de chaque trimestre, c'est une médaille qu'il recevra de la main de ses maîtres; dans cette solennité annuelle, c'est une couronne que lui décernent nos premiers magistrats. Et s'il sort triomphant d'un dernier concours où le pri n'est pas acquis à celui qui a mieux fait que ses r vaux, mais à celui qui a fait le mieux possible, voix de l'Institut va le désigner pour le voyage Rome.

C'est à Rome que les exemples des morts illus achèveront ce que les préceptes des contemporains lèbres ont commencé. Est-ce un peintre que la voi

maîtres vient de proclamer? Jules Romain, Raphaël, Michel-Ange, lui gardent à Rome de nouveaux modèles. Est-ce un architecte? Vignole, le Bernin, le Bramante, Raphaël encore, et encore Michel-Ange, lui préparent à Rome de nouvelles études. Est-ce un sculpteur? que de beautés sont gardées à son admiration dans cette Rome si riche en chefs-d'œuvre anciens et modernes, en marbres animés par Phidias, Myron, Praxitèle, et aussi par Michel-Ange!

Là, sous un ciel toujours pur, à la clarté d'un soleil qui n'est jamais obscurci, au milieu d'une nature féconde en merveilles, que de merveilles non moins étonnantes les arts n'ont-ils pas attachées au sol!

La victoire nous a donné les moyens d'aller admirer, mais non de transporter au milieu de nous ces vastes tableaux incorporés[1] aux murs du Vatican, dont ils éternisent la durée.

Objet de la vénération des peuples comme des arts, ce monument où la sculpture a écrit l'histoire du plus belliqueux et du plus humain des empereurs, la colonne Trajane est encore debout. Il est encore debout ce colisée, dont l'œil embrasse à peine la vaste enceinte; ce colisée aux dépens duquel des palais ont été bâtis, et qui suffirait à la construction d'une ville.

Ces basiliques, ces arènes, ces aqueducs, ces arcs triomphaux, ces temples, ces théâtres, que leur immen-

[1] Les fresques.

sité protège contre tous les ravages, contre les fureurs de la guerre et les efforts des temps, contre l'ignorance sacrilége d'un vandale victorieux, contre la noble avidité d'un conquérant français; ces créations colossales de la puissance et du génie; ces prodiges des arts, qui rappellent les prodiges de la victoire; ces grands monuments, qui consolident de grands souvenirs, nous ont contraints, par leurs masses, à permettre que Rome demeurât la capitale des arts, quand Paris devenait la capitale du monde.

Jeune homme qui la parcourez, que la reconnaissance se mêle à tant d'autres sentiments. Ces jouissances si vives, que chaque objet, chaque pas, renouvellent en vous, c'est à la bienfaisance d'un gouvernement ami des arts que vous les devez. Comme dans les premiers temps de votre éducation, son œil veille sur vous, sa main vous conduit, son nom vous protège; sa bienveillance, semblable à la sollicitude paternelle, s'accroît par l'éloignement. Tant que durera votre séjour dans cette terre classique et sacrée, affranchi de toute inquiétude, libre de tous soins, abandonnez-vous tout entier à l'impulsion du génie. Occupez-vous de votre gloire; la patrie s'est occupée de vos besoins : vous serez quitte à votre retour, si vous lui ramenez un grand homme.

Le gouvernement n'a pas moins fait pour la musique que pour les autres arts. On avait lieu de s'étonner autrefois de ne trouver aucune école publique où l'on en-

seignât toutes les applications d'un art applicable à tant d'intérêts différents.

Excepté dans certaines écoles, destinées à fournir aux besoins du culte, le soin de former des musiciens était abandonné aux spéculations de quelques maîtres. C'est du hasard, pour ainsi dire, qu'on attendait ce grand nombre de sujets nécessaires à nos théâtres et à nos armées.

Ce qui n'avait point été fait dans un temps de prospérité se fit dans un temps de désastre. L'école spéciale de musique fut formée dès 1789, pour l'utilité du service militaire et celui des fêtes nationales.

S'éloignant de son but à mesure qu'elle s'éloignait de son principe, la révolution prit bientôt un caractère effroyable, ou, disons mieux, les révolutions se succédaient plus terribles, comme ces orages qui procèdent les uns des autres, et dont les dévastations sont progressives. Plus de sécurité, plus de repos, plus d'espérance. Sans ces biens les arts ne sauraient vivre. Ils les auraient été demander à des rivages tranquilles, et la France perdait une partie de sa gloire, si l'institut de musique, fondé au moment où tous les établissements s'écroulaient, n'eût offert un refuge aux artistes éperdus, en mettant leur salut sous la protection de leur utilité.

Étrangers aux factions, les arts ne servirent que la patrie. Les chants du Français ne furent pas moins formidables que son épée. La musique, qui rend la paix

plus aimable, rendit la guerre plus terrible, et les concerts n'ont jamais cessé de précéder et de suivre nos victoires.

A ces temps succédèrent enfin des temps moins malheureux. Les âmes, fatiguées par des sensations extrêmes, désiraient des impressions douces; la sensibilité, épuisée par un long deuil, l'énergie, affaissée par une longue terreur, étaient avides de délassements : on les chercha dans les arts. La musique opéra, sur tant d'affections douloureuses, une bienfaisante diversion. Art enchanteur, qui se lie à tous les sentiments, se marie à toutes les situations, se fond dans toutes les pensées, entretient la mélancolie, ajoute à la joie, n'importune point la douleur; art qui perdrait de son charme s'il gagnait en précision, et qui, grâce à ce vague répandu dans ses expressions, se trouve en rapport, dans le même moment, avec les caractères les plus divers, avec les passions les plus opposées!

L'école spéciale, jusqu'alors connue sous le nom d'*Institut de musique*, fut organisée définitivement par un décret, et reçut de la volonté nationale le titre de *Conservatoire*.

Dès sa naissance, cet établissement a pris rang parmi les premières écoles musicales de l'Europe. Rien n'a été négligé pour assurer ses succès. Ce sont les bons maîtres qui font les bons élèves : toutes les parties de l'art, soit relativement à la composition, soit relativement à l'exécution, y sont enseignées par des professeurs choisis

. concours, et l'enseignement y est inspecté par nos us célèbres compositeurs. A l'exemple de l'école de ›inture, l'émulation y est stimulée par des encoura- ›ments donnés dans l'intérieur, par des couronnes stribuées dans cette solennité, par un grand prix de ›mposition adjugé par l'Institut; et, comme le peintre ›uronné, le musicien triomphant est envoyé, aux frais e l'état, dans cette Italie, où tous les arts sont indi- ènes [1].

Les orchestres profanes et sacrés, les corps de mu- que attachés aux temples, aux théâtres, aux armées, ›nt peuplés des élèves du Conservatoire, à qui l'on oit aussi ces jeunes artistes, l'espoir de la scène ly- ique.

La scène lyrique lui a encore d'autres obligations.

La musique dramatique, dont l'objet est de peindre les passions, mais qui doit plaire en imitant, s'était écartée de son véritable but sous le rapport de l'exé- cution.

Deux préjugés opposés partageaient les artistes, et les entraînaient dans des écarts bien différents. Les uns et les autres ne considéraient l'art que dans une de ses fins. Uniquement attachés à imiter, et oubliant qu'ils devaient plaire, ceux-ci avaient transformé le chant en une déclamation bizarre, et se complaisaient à contra-

[1] L'administration du Conservatoire était confiée à M. Sarrete, qui en a été dépossédé à l'époque de la restauration, après l'avoir exercée vingt ans avec une rare habileté.

rier la symphonie par des vociférations imp
Exclusivement jaloux de plaire, et oubliant q
vaient imiter, ceux-là surchargeaient d'orneme
nombre un ramage qui n'appartenait qu'à eux,
guraient, à force de recherches, les composit
plus expressives, qui sont toujours les plus sim

Déterminant jusqu'à quel point la nature pou
modifiée par l'art et l'art pouvait se ployer à la n
Conservatoire adopta une méthode également
de la pauvreté qui avait long-temps attristé notre
et du luxe qui commençait à le dénaturer. Ave
ves, cette méthode s'est introduite sur la sc
l'exécution musicale marche enfin de concert
génie des compositeurs.

Le Conservatoire ne s'est pas borné à renfern
son enceinte la propagation de ces utiles pr
jaloux de porter l'instruction à ceux qui ne p
la venir chercher, les maîtres se sont réunis po
ger un corps d'ouvrages élémentaires. Enrichi
sultats de l'étude et de l'expérience, ce travai
mode de l'enseignement, établit l'unité dans le
pes; et ce n'est pas le moindre titre d'estime qu
servatoire se soit créé.

Tant de services finiront par être également a
de chacun. Déjà même ils le sont; car les clan
l'ignorance et de l'envie ne sont pas une faibl
de l'utilité de la réforme, quand d'ailleurs elle
plaudie par une impartiale majorité.

Si l'organisation de nos écoles spéciales n'a jamais été ius rapprochée de la perfection, jamais ces écoles n'ont rmé une plus grande quantité de sujets supérieurs en us genres. Le jour même n'est pas loin où le nombre e ces sujets excèdera celui que nos besoins peuvent emloyer. Utile surabondance qui donnera lieu à d'honorales spéculations! Les peuples qui échangent annuellement leurs richesses étrangères contre le superflu des roductions de notre sol et de notre industrie, n'ont as attendu cette époque pour emprunter à gros intérêt a possession momentanée de nos virtuoses. De l'accroisement de ce commerce peut résulter celui de la fortune ublique et de la gloire française.

Et n'est-ce pas à ce genre d'industrie que l'Italie doit n partie ses richesses, et peut-être aussi sa prééminence ans l'art musical! Avec le talent de ses artistes, voyaent les œuvres de ses compositeurs; les uns et les au- se prêtent un mutuel appui : en travaillant à sa réutation, le musicien qui exécute a répandu celle du usicien qui a inventé, et ne revient pas dans sa patrie, 'il rapporte les tributs de l'Europe, sans avoir ajouté la célébrité de sa nation.

Pourquoi refuserions-nous les mêmes avantages? Pro-s à tous les arts, dans quelques uns les Français ne -ils pas supérieurs à tous les peuples? Les architec-, les sculpteurs italiens se reconnaissent des égaux en nce. Où sont en Italie les égaux des peintres français? s'arrêtera la gloire de notre école, que trois hommes

célèbres [1], formés par un seul maître, ont peuplé
ves qu'ils avouent pour leurs rivaux [2]? Nos artiste
sont pas moins illustrés que nos guerriers; et l
de Léon X a recommencé avec le siècle d'Alexar

Le génie qui veille sur la France, et qui, par
moyens, veut en assurer la supériorité, n'a p
d'un œil indifférent les efforts et les succès de
Vraiment libéral envers eux, il encourage par d
faits, il paie par des honneurs ces hommes d
que la puissance n'a jamais honorés sans s'honor
même! Récemment encore, les artistes les pl
bres ont été appelés, avec les littérateurs et les s
au partage d'une distinction commune à tous les
de gloire.

Je veux parler de la Légion-d'Honneur.

Les ordres inventés par la vanité avaient ét
temps nuls pour l'émulation; ils distinguaient c
jouissait de la faveur du monarque, plutôt qu
qui avait droit à l'estime de la nation; accordés
plus qu'au mérite, ils signalaient moins une vie gl
qu'une naissance illustre; et tel enfant, qui ne fu
un homme, revêtait dès le berceau une décoratio
près cinquante ans de services Fabert ne put en
dans le tombeau.

Louis XIV, vraiment grand quand il associait l

[1] Regnaud, Vincent et David, élèves de Vien.

[2] Gérard, Girodet, Gros, etc.

l'utile, sentit qu'un homme ne devait pas être moins commandable par son mérite que par celui de ses pè-s; que le prince ne devait se montrer ni ingrat envers s services, ni impuissant dans la manière de les ré-mpenser; en fondant l'ordre de Saint-Louis, il char-a l'honneur de payer les dettes que ses trésors ne ouvaient acquitter. On applaudit à des distinctions isées sur ces principes; l'égalité elle-même ne les eût is repoussées. Offertes à qui veut les mériter, assu-ées à qui les mérite, de pareilles distinctions fomentent émulation : si tous n'y peuvent pas atteindre, il n'en ut pas accuser l'esprit d'une institution qui appelle ous les citoyens au partage de ses faveurs, mais la na-ure, qui répartit avec tant d'inégalité les dons variés et récieux seuls en droit de les obtenir.

Les républiques anciennes avaient reconnu qu'il fallait es récompenses extraordinaires à des actions extraordi-aires. La jalouse Athènes avait ordonné que le général ainqueur à Marathon serait peint dans le Portique à la ête de ses neuf collègues; la jalouse Athènes décrétait que l'homme qui l'avait illustrée s'assiérait aux tables du Prytanée, où tous les genres de mérite avaient leurs places, où Sophocle, où Phidias pouvaient se trouver entre Socrate et Périclès.

Association admirable, qui réunissait par un même lien tous les contemporains célèbres, et faisait un seul faisceau des différents rayons de la gloire! Idée sublime, que Louis XIV n'avait qu'entrevue, et dont l'en-

tière exécution était réservée à cet homme dont la de
tinée est d'être supérieur à tout ce qui fut grand avai
lui.

En créant une récompense commune à tous les suc
cès, dans les professions libérales, l'empereur sait qu
s'il répand un nouvel éclat sur les lettres, les arts et le
sciences, il fortifie de l'éclat qui leur est propre cel
de sa féconde institution.

Pour juger de la justice de cette répartition de l'hoi
neur, prêtons au passé ce qui appartient au présent
prêtons à Louis ce qui appartient à Napoléon; suppo
sons que les récompenses acquises aux Vauban, au
Condé, aux Turenne, aient été étendues aux Bossuet
aux Corneille, aux Racine, aux Lebrun. Qui de nou
s'étonnerait de ce que les mêmes honneurs auraient ét
communs, pendant la vie, à des hommes qui, depu
leur mort, jouissent d'une égale célébrité; à des homm
qui se présentent tous à la mémoire avec des titr
égaux, quoique différents, quand elle entreprend
longue énumération des grands hommes qui ont immo
talisé le dix-septième siècle?

Cette justice, que nous rendons aux siècles passé
Napoléon la rend à son siècle. Sans faire acception de
moyens, il juge sur les droits. Il voit l'état actuel de l
France de l'œil dont le verra la postérité ; la postérité
à qui seule il appartient de classer les hommes, d
prononcer d'irrévocables arrêts, parcequ'elle juge sai
passion ; la postérité, qui viendra pour cet âge c

lomnié, comme cet âge est venu pour venger l'architecte qui décora le Louvre, le poëte qui conçut Athalie, des critiques et des satires de leurs injustes contemporains.

Ah! si c'était dans cette enceinte que l'on s'étonnât de trouver inscrits au livre d'honneur des noms inconnus dans les combats, Ils sont connus de la gloire ceux qui se font immortels en donnant l'immortalité! s'écrieraient ces marbres que les arts ont animés. Interrogez ces grands hommes qui respirent, agissent et méditent autour de nous [1]: n'est-ce pas à des artistes contemporains qu'ils doivent pour jamais le mouvement et la pensée, comme Apollon, admirable depuis vingt siècles, doit à Praxitèle sa divinité!

Et vous, enfants de l'harmonie, vous dont les prodiges, pour n'être pas visibles, n'en sont pas moins puissants, et retrouvent en force ce qu'ils n'ont pas en durée; vous, sans qui manque l'allégresse aux fêtes, la majesté aux pompes triomphales, la sublimité aux chants religieux; vous, dont l'art, souverain des cœurs, irrite et apaise à son gré les passions humaines : après tant de services, après tant de miracles, si l'on vous contestait vos droits à la reconnaissance publique, rappelez-les ces droits, en vous en créant de nouveaux. Répondez vous-mêmes à vos détracteurs. Confondez ceux que je

[1] Les statues de Descartes, L'Hôpital, Pascal, Rollin, qui décorent au Louvre la salle où siégeait alors l'Institut.

n'ai pu persuader. Ils sont dans vos mains ces instruments de vos triomphès et de nos plaisirs. Qu'ils parlent; que les prodiges antiques se renouvellent; que les fictions des poëtes se réalisent!

La lyre d'Orphée se fait entendre dans les déserts de la Thrace : il chante, et les rugissements cessent, et l'attendrissement pénètre dans des cœurs qui ne s'étaient jamais appitoyés ; et d'une langue qui n'est plus féroce, les monstres caressent les pieds de ce même fils d'Apollon qu'ils accouraient dévorer.

DISTRIBUTION GÉNÉRALE

DES PRIX.

1805.

MESSIEURS,

D'après la marche que nous avons suivie les années précédentes, il importe de vous faire connaître ce qui a été fait pour l'utilité de l'instruction publique, depuis la dernière distribution des prix jusqu'à celle qui vous rassemble aujourd'hui.

Le gouvernement avait promis d'augmenter le nombre des écoles spéciales existantes, et de rétablir plusieurs écoles spéciales supprimées : sa promesse s'effectue.

Des écoles de droit se forment dans les principales villes de l'empire : leur prospérité aura daté de leur naissance. L'affluence des étudiants dans ces établissements, qui se sont écroulés d'eux-mêmes à l'époque où tous les droits se sont anéantis, à l'époque où l'on n'y aurait plus enseigné qu'une science sans application, n'est pas une preuve équivoque du retour de l'ordre et de l'affermissement de la justice.

Les diverses gradations par lesquelles les étudiants et

les docteurs doivent passer pour parvenir, les uns au grade d'avocat, les autres à celui de professeur, ont été rétablies.

De sages règlements, conformément à la volonté de la loi, déterminent aussi les formes d'après lesquelles toute personne entrée dans la carrière du barreau sans avoir étudié dans les écoles spéciales sera autorisé à la poursuivre.

Un pareil règlement était déjà en vigueur dans les écoles de médecine, et n'a pas peu diminué le nombre, toujours trop grand, des ignorants et des empiriques.

Quelques modifications ont été apportées à l'organisation de l'école de pharmacie.

Mais ce n'était pas assez que d'avoir établi l'ordre dans les travaux intérieurs des écoles et dans leurs exercices publics. Bien que, dans l'un et l'autre cas, les professeurs occupassent des places distinguées, la conformité des vêtements du maître avec ceux de l'écolier blessait encore l'esprit de subordination. La convenance n'exige-t-elle pas que la différence constatée par les rangs soit annoncée par les habits?

On y a satisfait. Un costume noble et grave fait distinguer aux regards de l'étranger celui qui instruit de celui qui est instruit, et contribue à donner plus d'appareil aux assemblées les plus solennelles de nos diverses écoles spéciales.

Le nombre des écoles secondaires s'est accru pendant le courant de cette année dans une étonnante pro-

portion. Nous ne pouvons que nous en féliciter, si, après les examens annuels, aucun des nombreux établissements qui ont obtenu ce titre ne paraît indigne de le conserver.

L'organisation de quelques lycées devait terminer, cette année, les longs et pénibles travaux auxquels la régénération de l'instruction publique a donné lieu depuis qu'elle occupe la sollicitude d'un gouvernement dont le propre est de tout régénérer. La cause qui a retardé l'entier accomplissement d'une promesse bienfaisante est elle-même un bienfait.

La munificence impériale, en augmentant le nombre des individus appelés au partage de ses grâces, a cru devoir changer le mode suivi jusqu'à ce jour dans leur répartition. Le nombre des places données par l'état dans les lycées a été augmenté sans qu'il y ait eu augmentation dans la dépense, et, par un décret qui concilie la bienfaisance et l'économie, des bourses de trois espèces ont été créées.

Ce serait se tromper que de conclure de leur différence qu'il en existe dans les faveurs du gouvernement : ce n'est pas d'après la proportion dans laquelle il participe aux frais de l'éducation d'un élève, que sa bienveillance doit être estimée, mais d'après la nature de cette éducation, qui est le bienfait réel et reste la même pour tous. Le décret qui s'accomplit aujourd'hui donne seulement un discernement à la bienfaisance, qui reconnaît dans les besoins une différence qu'elle n'a pas vue dans

les services, et, à égalité de droits, croit devoir exercer une générosité plus grande envers le fils de l'homme recommandable par une plus grande pauvreté.

Cette modification laisse d'ailleurs intact le système organique des lycées, dont la prospérité passe déjà nos espérances; prospérité constatée presque partout par l'affluence toujours croissante des élèves placés par la volonté désintéressée de leurs parents; prospérité reconnue presque partout aussi par le magistrat à qui la direction de l'instruction publique est confiée. Dans le pénible voyage qu'un zèle infatigable lui a fait entreprendre, il a visité tous les établissements d'instruction que renferment les départements méridionaux de ce vaste empire, et porté dans l'examen de toutes les parties de l'enseignement et de l'économie de chacun d'eux, l'œil de l'administrateur et du savant. D'après les renseignements qu'il rapporte, la justice du gouvernement aura plus d'encouragements à distribuer que de reproches, et plus de félicitations que d'encouragements. Entre treize lycées, deux surtout ont obtenu ses éloges: ce sont ceux de Grenoble et de Dijon. Les nommer ici, c'est les récompenser.

C'est encourager les lycées du nord à rivaliser avec ceux du midi, que leur annoncer qu'à leur tour ils seront aussi soumis à une inspection non moins scrupuleuse, dont le résultat sera porté de même aux pieds du trône.

Ces résultats iront se joindre à ceux qu'il va si sou-

vent chercher, celui qui, loin de se reposer sur ce trône, d'où il veille au repos de tous, se plaît à en descendre pour voir de plus près l'effet de ses généreuses institutions; celui qui naguère, ralentissant sa marche trop rapide au gré de l'empire qu'il traversait, trop lente au gré du royaume qui l'attendait, s'est arrêté partout où il a rencontré un établissement d'instruction; jugeant par lui-même des hommes et des choses; parcourant toute l'étendue des édifices; interrogeant les élèves et les maîtres; consolidant ce qui existait; rétablissant ce qui avait été détruit, et, par les nouveaux bienfaits que sa sollicitude universelle répandait sur la génération présente, se créant aussi des droits à la reconnaissance de la postérité, dont la gloire et le bonheur ne sont pas indépendants de la réforme de l'éducation.

Le moindre de ces droits n'aura pas été le rétablissement de l'université de Turin, la confirmation et l'amélioration de celle de Gênes, spontanément ordonnée par l'empereur.

Qu'il recueille le fruit de tant de soins et de tant de sacrifices! La jeunesse, qui s'élève dans son esprit, se forme sur ses exemples, ne sera pas d'une utilité médiocre à l'accomplissement de ses vastes projets, à l'accroissement de sa gloire déjà immense.

Cette gloire, qui est la nôtre, puisqu'elle naît de la supériorité avec laquelle notre nation lutte contre les nations rivales, ou notre génération contre les générations qui l'ont précédée, s'obtient pendant la paix par

les sciences, les lettres et les arts; pendant la guerre, par les armes, et encore par les sciences, dont l'application est d'une si fréquente utilité à l'art militaire.

Nous croyons avoir démontré, les années précédentes, que jamais système d'éducation n'avait été plus propre que le nôtre à favoriser les progrès des sciences, des lettres et des arts ; ajoutons que nul n'est aussi plus propre au développement du génie militaire, et que tout en formant, par l'instruction, des savants, des littérateurs et des artistes, par l'éducation dont la discipline militaire est la base, de ces différents sujets il fait aussi des soldats.

L'inflexible discipline de nos camps est celle de nos lycées; et plus d'un avantage résulte de cette innovation, commandée par plus d'un intérêt.

Il n'est pas de maison d'éducation où l'on puisse multiplier les surveillants au point que tous les élèves soient continuellement rassemblés sous les regards d'un seul homme. Dira-t-on que la sévérité des règlements supplée à la surveillance; que leurs menaces, toujours présentes à la mémoire des élèves, les contiennent en l'absence même du maître ? Oui, comme dans la société la rigueur de la loi contient le coupable en l'absence de ceux qui doivent veiller au maintien de l'ordre public. Le règlement, dans les maisons d'éducation, comme la loi dans la société, donne seulement les moyens de punir les délits, la seule discipline militaire les prévient.

Elle les prévient en établissant partout et en tout temps une règle inflexible; en diminuant, par la multiplicité des divisions, le nombre des surveillés, à mesure qu'elle augmente le nombre des surveillants; en assignant à chacun un rang fixe; en punissant enfin la seule absence aussi sévèrement que la faute la plus grave que l'absent aurait pu commettre.

Ne fût-ce que par ces avantages, la discipline militaire convenait seule à des établissements où les élèves sont aussi nombreux que dans la plupart de nos lycées; mais d'autres considérations exigeaient aussi que la jeunesse fût soumise de bonne heure à l'apprentissage de l'obéissance et du commandement. L'instruction militaire devait enfin faire partie de l'éducation des Français, qui à un âge déterminé, pour un temps déterminé, sont appelés par la loi à la défense de l'état.

Elle n'a pas plus besoin d'être défendue sous les rapports de la justice, cette loi qui nous fait acheter de quelques années de fatigues, et même de dangers, le repos et la sécurité de la vie entière, que celle qui nous fait payer annuellement d'une partie de notre propriété la conservation de toute notre propriété. Mais s'il était nécessaire de faire parler l'intérêt après la justice, qu'il serait facile de prouver que l'intérêt particulier n'est pas moins servi par la loi de la conscription que l'intérêt public! Si elle fait notre force au dehors, si c'est par elle que l'intégrité de notre territoire est assurée, que l'exécution des traités est garantie, que la viola-

tion en est vengée, que trois fois ont été rompues ces ligues puissantes que l'Angleterre se lassera de payer avant que la France se lasse de les vaincre, n'est-ce pas sur elle qu'au dedans se fonde notre indépendance; par elle que l'égalité se maintient dans notre organisation sociale; que tous les citoyens, appelés au même service, le sont à la même fortune; que l'établissement de toute autorité non avouée de la nation est devenue impossible?

Reportons-nous à ce qui était, pour mieux apprécier ce qui est.

Pendant quatorze siècles, une distinction, vieille comme la monarchie, avait créé deux peuples dans une même nation, un peuple conquérant et un peuple conquis, un peuple maître et un peuple esclave.

Pendant la guerre comme pendant la paix, la condition de la majorité de la nation était d'accroître, au prix de son sang ou de sa sueur, la gloire ou la fortune de la classe privilégiée, sans pouvoir prétendre une part dans cette gloire ou cette fortune : servir était son éternelle destinée; ce n'était qu'au noble qu'il était permis de combattre hors des rangs de simple soldat.

Les modifications que la politique royale fit éprouver au régime féodal, amenèrent, il est vrai, insensiblement l'extinction de la servitude personnelle : la condition de la multitude, dans les derniers temps, fut moins dure; mais fut-elle moins avilie! De servitude qu'il était, l'état de soldat devint métier : on mit un prix au sang du ro-

turier, mais un prix qui montrait le peu de valeur qu'on attachait à ce sang, puisqu'on le croyait suffisant pour payer l'homme qui le prodiguait; puisque les honneurs, qui sont le seul prix du courage, lui étaient refusés; puisque toutes prétentions aux dignités militaires lui demeuraient toujours interdites.

Politique astucieuse, qui fortifiait l'existence d'un abus par les effets mêmes de l'abus! Confondu dans la foule des braves, tandis que le roturier contribuait à la gloire des armées, sans en pouvoir acquérir une qui lui fût propre, le noble, placé hors de ligne, tout en partageant la gloire du corps qu'il commandait, en acquérait une qui s'attachait à son nom; il semblait avoir seul droit au commandement, parceque seul il avait eu l'occasion de se montrer digne de commander; il semblait devoir être seul illustre, parceque seul il avait eu la permission de s'illustrer : et la gloire militaire, qu'une seule classe usurpa trop long-temps sur la nation, trop long-temps au détriment aussi de la nation, sembla rendre cette usurpation légitime.

Une loi qui, rendant indistinctement tous les citoyens soldats, choisit les capitaines sur leur nom, et non sur celui de leurs ancêtres; une loi qui ouvre à tous les hommes de courage toute la carrière de l'honneur; une loi qui ne reconnaît de titres à l'avancement que dans les services, et fait des services un droit aux plus éminentes distinctions, une telle loi, dis-je, n'a-t-elle pas détruit sans retour l'inégalité des conditions? n'a-t-elle

pas fait disparaître jusqu'au dernier vestige des anciens préjugés?

Ce ne sont pas les familles de tout temps fécondes en grands hommes, que cette exacte justice fera déchoir : tous les vieux noms ne sont pas des noms vieillis; il en est qui seront également illustres dans les annales de la royauté, de la république et de l'empire. Mais l'obscur héritier d'un nom dont l'éclat n'aurait pas été rajeuni par des titres récents, que serait-il près de ces héros de nos jours, resplendissants de la gloire qu'ils se sont faite, de la gloire qu'ils ne doivent qu'à leur génie ou à leur épée.

Encore les droits attachés à l'illustration que le nouvel ordre de choses permet ne sont-ils pas plus transmissibles que ceux qu'il a détruits! Propres aux hommes et non point aux familles, ils ne seront point héréditaires, si la valeur ne l'est pas. Les neveux de Hoche, de Desaix, demeureront ignorés dans la foule, si, avec un grand nom, ils ne possèdent pas les vertus qui ont rendu ce nom célèbre; et les honneurs les fuiront pour s'attacher aux noms nouveaux que la victoire aura proclamés. Ainsi toute famille peut espérer d'avoir son héros; ainsi tout héros peut compter sur le rang auquel sa valeur a droit; ainsi la France est certaine de ne voir désormais que les plus braves à la tête de ses braves.

On ne pouvait mettre trop tôt la jeunesse en état de remplir de tels devoirs, de participer à de tels avantages. Une partie de notre vie appartenant de droit à la profes-

sion des armes, l'apprentissage de cette profession a dû faire partie de l'éducation de tout Français, et, dans toutes les écoles, les travaux de Mars marcher de front avec ceux d'Apollon.

Considérations plus puissantes encore que celles qui suffisaient déjà pour expliquer les causes de l'établissement de la discipline militaire dans les lycées.

Elle y règle donc tout, les travaux, les repas, les marches, les plaisirs même; et l'instrument qui lui est propre y annonce seul le commencement et la fin de tous les exercices. La raison le voulait. Ce ne sont pas de vains sons que ceux qui, en donnant le signal des études, nous rappellent sans cesse l'objet de leur application. Et certes des idées très distinctes sont réveillées par des instruments différents, par des accents aussi divers que ceux de la cloche et du tambour.

Le propre de la première n'est-il pas d'entretenir dans les cœurs des sentiments exclusivement religieux, d'avertir la piété du retour de l'heure de la prière, ou les études que leur objet doit sanctifier? Et c'est par cette cause probablement qu'elles ont été empruntées aux maisons religieuses par les colléges, principalement destinés, dans leur origine, à l'instruction des ecclésiastiques, à qui l'étude des langues anciennes était absolument nécessaire pour l'intelligence des seuls livres où se trouvassent l'histoire et la doctrine de la religion. Mais aujourd'hui que l'instruction n'est plus donnée et reçue dans cet intérêt unique; que sans écarter le dis-

ciple des pratiques pieuses, il faut le former à des devoirs qui sont aussi des devoirs sacrés; dans nos lycées, dans nos prytanées, où les esprits doivent recevoir une direction différente de celle qui convient à un séminaire, il était à propos d'assujettir à des signaux belliqueux une éducation essentiellement guerrière; il importait de familiariser, dès le premier âge, l'oreille du Français avec le noble bruit qui commande l'obéissance, règle le courage, appelle la victoire.

L'instruction dans les lycées est moins cependant une instruction militaire qu'une préparation aux études militaires. Mais avant que, dans les écoles spéciales, le héros futur ait fait l'apprentissage complet du noble métier des Turenne et des Frédéric; que Polybe et Folard, Végèce et Guibert, lui aient enseigné la science de la défense et de l'attaque, révélé tous les secrets de l'art si terrible et si perfectionné des grands capitaines, déjà il a appris à être soldat; déjà il a été ployé à la subordination, qui, en ne donnant qu'une seule pensée à des millions d'hommes, donne à un seul homme des milliers de bras, empêche que le courage ne soit inutile dans le soldat, le génie inutile dans le chef, et distingue seul une armée d'un attroupement.

Pour délassement des exercices purement militaires, on permet aux élèves des lycées des exercices plus doux, des amusements qui ne sont pas sans utilité, et assouplissent le corps en même temps qu'ils le fortifient, tels que la marche, qui habitue l'adolescent à la fatigue, pe[illegible]

sensible dans des promenades auxquelles on sait donner un but amusant; la course, si attrayante par elle-même pour le jeune âge, dont elle accroît l'agilité; la natation, qui ouvre à l'homme un autre élément, diminue pour lui le nombre des obstacles, et le nombre des dangers pour les autres; l'escrime, qui enseigne à suppléer la force par l'adresse, donne à tous les mêmes moyens de défense, et a cessé d'être pernicieuse par ses abus depuis que nous avons un sentiment plus juste de l'honneur, depuis que la raison gouverne le courage, depuis que la bravoure de la plupart des Français, éprouvée tant de fois dans les dangers utiles, a acquis le droit de dédaigner des provocations faites par la colère plus que par la valeur, de détester des combats dont l'issue, toujours sans avantage pour la société, lui fut trop souvent funeste quand ils ont eu lieu entre de vrais braves.

La danse même n'est pas étrangère à cette sévère éducation. Elle donne aux attitudes et aux mouvements cette grâce qui pare l'adresse, ennoblit la force, embellit l'action et le repos même. Mais, admise pour perfectionner, on ne souffre pas qu'elle y soit portée jusqu'à la perfection; que d'objet d'amusement elle y devienne objet d'étude, comme on le voit en trop de maisons dites *d'éducation*, où la culture de l'esprit est sacrifiée à de frivoles exercices de corps, où l'habileté des jambes ne prouve que trop le vide de la tête, où les talents futiles sont acquis à un degré que l'on ne peut atteindre que par une longue perte de temps, et d'où les sujets

sortent moins en état de figurer dans nos sénats e
nos armées, que sur les parquets d'un salon ou :
planches d'un théâtre. Et pourtant il est des p
qu'enorgueillissent de tels succès, et des instituter
n'en ont pas honte!

Tout ce qui les entoure les entretient cepend
leurs devoirs, leur répète à tous les moments : N
ce pas des Français que vous instruisez? Pourq
pas vous élever à la hauteur des temps où vous
pourquoi prolonger l'enfance de vos disciples?
viril ne viendra-t-il donc jamais pour eux, l'âg
venu pour le génie de la nation, qui n'a pas cessé
aimable, mais d'être frivole; qui n'est pas devenue
mais grave? Après avoir été emporté quelque tem
delà des bornes, il s'est renfermé dans celles où la
raison l'a ramené; désormais étranger à tous les
il approuve toujours qu'on aspire à des succès q
tiendront un regard de la beauté; mais il défend ce
ne permettent pas de soutenir le regard de l'homme
il ne vous demande pas des Spartiates, mais des
niens; et vous formez des Sybarites!

Par la culture simultanée des facultés moral
physiques, le corps acquiert la force et l'adresse
dant que l'esprit s'enrichit et se mûrit; et si le gén
égal à la vigueur dans cet élève, qui a reçu tout e
ble l'éducation du soldat et du capitaine, quels p
ne pourra-t-il pas concevoir? quels projets ne po
t-il pas exécuter? Sorti bientôt de la foule des br

l'avez-vous vu franchir à pas de géant la distance qui sépare les derniers rangs du premier grade ? le voyez-vous à la première place ? elle lui fut de tout temps assignée, non seulement par d'inappréciables services, non seulement par la reconnaissance publique, mais par la nature même, qui établit aussi dans l'ordre moral une gravitation, d'après les lois de laquelle les grandes révolutions se terminent, d'après les lois de laquelle au désordre passager succède un ordre durable qui classe les hommes conformément aux lois du génie, comme la gravitation physique met un terme à la confusion des éléments, en établissant les corps dans les places que leur assigne leur pesanteur. Devenu le premier homme de sa nation, notre héros fera de sa nation la première nation du monde. Les hommes, les peuples, les éléments, s'y opposent; il les combattra, il les vaincra. Cet espace immense qui le sépare de ses soldats dont il est le courage, de ses lieutenants dont il est la pensée, il l'a franchi : ces fleuves profonds comme l'abîme, rapides comme le torrent, ces monts grandis par des neiges éternelles, ces sables brûlants par un éternel été, cette mer qui se courrouce, s'entr'ouvre et se soulève, rien ne l'étonne : rien n'arrête ses bataillons, qui ne parleront point de repos tant que leur infatigable général bravera la fatigue à leur tête; qui ne connaîtront ni besoins ni dangers, tant que leur chef, qui les ignore, leur donnera l'exemple de la constance dans le travail et dans le dénuement.

Que ne pourra pas un pareil homme avec une pareille armée! Moins redoutable était Cyrus, destructeur et fondateur des empires; Alexandre, avec une poignée de Grecs, vainqueur et conquérant de l'Asie; Pompée, surnommé *le Grand* par le plus grand des peuples, Pompée, triomphateur du plus terrible ennemi des Romains, lui qui, vieilli dans la fatigue et dans la victoire, à cinquante ans surpassait encore la jeunesse de Rome en vigueur et en agilité, réduisait, au champ de Mars, les plus indomptables coursiers, et, couvert de sueur et de poussière, se délassait en traversant avec eux le Tibre écumant : moins redoutable même fut son rival, qui, à pied, nu-tête, fit, avec la même armée, dans les Gaules, la conquête de Rome, et dans Rome, la conquête du monde; du monde, qui peut être soumis par la force, asservi par le génie, mais dont l'empire est surtout assuré à celui qui règne par l'un et par l'autre.

Remarquons cependant que l'état, en imposant à tout citoyen l'obligation de consacrer à sa défense les premières années de sa jeunesse, n'a pas voulu sacrifier tous les genres de gloire à une seule gloire. Un des devoirs imposés à l'instituteur est d'étudier le génie de chacun des sujets qui lui sont confiés. Quand de constantes dispositions, et plus encore d'éclatants succès, ont fait reconnaître dans un élève l'homme qui doit être supérieur dans les arts, les lettres et les sciences, la rigueur de la loi fléchit devant l'intérêt public: certaine

de trouver assez de héros, elle cède à l'étude celui que l'étude doit rendre illustre, et qui, par elle, doit illustrer aussi la patrie.

Ainsi toutes les facultés qui sont propres à l'homme sont interrogées par un système d'instruction combiné de manière à ce que les aptitudes diverses rencontrent l'occasion de se développer ; à ce que parmi tant d'enfants qui entrent dans les lycées il n'en sorte pas un homme inutile.

Appelé par les fonctions qui me sont confiées à concourir, sous deux hommes non moins supérieurs par le génie que par le rang, à l'exécution de cette vaste et bienfaisante loi, j'ai dû en étudier l'esprit. J'ai essayé de le faire connaître dans les trois discours que j'ai été chargé de prononcer en ces solennités. Ce sont trois parties d'un même tout.

Après avoir classé dans la première les diverses écoles, d'après la nature de l'enseignement qui les caractérise, et fait remarquer que, conformément aux intérêts de la société, le nombre de ces écoles diminue à mesure que les objets de l'étude s'y multiplient, et, par cela même, s'éloignent de la portée comme des besoins du plus grand nombre, j'ai appelé votre attention sur les avantages réciproques assurés aux sciences et aux lettres par des études qui les cultivent ensemble.

La seconde partie vous a présenté les avantages non moins grands promis aux arts par le même système, qui est en contact avec tous les genres d'étude, offre des

moyens de culture à tous les talents, et met les lycées en rapport avec les écoles spéciales de peinture, d'architecture et de musique.

Dans la dernière enfin, j'ai affirmé que, par la discipline qu'il établit dans les maisons d'instruction, ce système n'était pas moins propre à former des guerriers que des artistes, des savants et des magistrats; pas moins propre à former des capitaines que des soldats, et propre surtout à développer dans le même homme la vigueur qui exécute et le génie qui conçoit, réunion qui fait les héros : l'expérience vient déjà justifier cette assertion.

Sur ces flottes qui voguent victorieusement de l'un à l'autre hémisphère; dans ces phalanges, pour ainsi dire, amphibies, qui couvrent presque à la fois les côtes et les mers de Boulogne, parmi tant de vieux guerriers, l'empereur n'en a-t-il pas distingué de jeunes, naguère sortis des rangs du prytanée?

Mais les écoles qui donnent des successeurs aux Vauban, aux Catinat, aux Duguay-Trouin, n'auraient-elles qu'un seul genre de fécondité, et ne promettraient-elles pas des rivaux aux Corneille, aux Lebrun, aux Rameau, aux Descartes et aux d'Aguesseau?

Gardez-vous d'en douter, vous en qui la gloire récompense d'autres succès que ceux des armes : applaudissez aux triomphes de vos amis; écoutez-en le récit avec émulation; mais conservez aussi quelque orgueil de vos propres succès. La gloire militaire n'est pas la gloire uni-

que : la supériorité dans l'une des facultés qui exigent le génie, porte les hommes qui la possèdent au même niveau, soit aux yeux de la postérité, qui leur voue une égale admiration, soit aux yeux du chef de l'état, qui les récompense par les mêmes honneurs. Toutes ces facultés ont une gloire particulière, dont se compose la gloire nationale, gloire qui n'est complète que lorsque ses rayons divers brillent du même éclat.

Cette époque est arrivée ; nous en avons pour garant la régénération de l'instruction. Élèves de tous genres, rivalisez d'efforts dans vos diverses carrières ; par des chemins différents, marchez du même pas vers un but commun, et bientôt ce ne sera pas seulement par la guerre que le siècle de Louis aura été effacé par celui de Napoléon.

DISTRIBUTION GÉNÉRALE

DES PRIX.

1807.

Messieurs,

J'ai annoncé que des résultats feraient bientôt r sortir les avantages du système d'instruction adopté] le gouvernement; ma prédiction n'a pas été vaine. T les établissements dont il se compose ont atteint peu de temps le plus haut degré de la prospérité. I affluence toujours croissante d'élèves succède à c qui en sort annuellement pour subvenir aux besoins toutes les professions libérales.

Passons rapidement en revue la situation de ces blissements.

Le conservatoire de musique, dont les élèves remp sent les plus brillants orchestres de l'Europe et font l' nement du plus magnifique théâtre de la capitale, vi encore de perfectionner son régime intérieur. Une éc complète de déclamation est ajoutée aux diverses chai qu'il possède. Des fonds ont été assignés pour la c struction d'une bibliothèque qui manquait à sa ri collection de musique, la plus complète qui existe.

L'école de peinture n'a éprouvé aucun changement. Chez elle se sont formés les hommes qui ont relevé la gloire de l'école française, chez elle se forment ceux qui la soutiendront. Les succès de cet établissement sont garants de la bonté de son organisation.

On ne peut rien ajouter à l'organisation des écoles de médecine. Là sont réunis tous les moyens d'instruction dans toutes les parties de l'art de guérir. C'est dans nos hospices civils et militaires, aux besoins multipliés desquels ces écoles subviennent continuellement, qu'il faut en aller reconnaître la féconde utilité. Partout la science, l'adresse, l'activité des officiers de santé, y secondent les intentions bienfaisantes du père de l'armée, du père du peuple.

Les noms des professeurs qui occupent les diverses chaires du collége de France répondent de la prospérité de cet établissement, la plus libérale comme la plus ancienne de nos institutions académiques.

L'école polytechnique, assujettie à une discipline plus sévère, n'en a été que plus féconde en sujets également utiles aux arts de la paix et aux travaux de la guerre.

Toutes les écoles de droit sont en activité. Plus de trois mille étudiants les fréquentent.

Il n'est pas de ville en France qui ne possède au moins une école secondaire.

Les lycées ouverts dans les villes d'Amiens, d'Angers, de Toulouse, de Versailles, de Cahors et de Paris (lycée

Napoléon), portent à trente-cinq le nombre de ces établissements, où les hommes autrefois utiles dans les corporations enseignantes, dans les universités, dans les écoles centrales, ont retrouvé de l'activité. La capacité, la moralité, telles ont été les conditions exigées par les inspecteurs, qui stipulaient pour les pères de famille. En effet, ces deux conditions ne sont pas moins exigibles dans l'instituteur que dans le magistrat. Qu'il garde donc le silence l'homme instruit qui aurait été écarté de ce concours; il ne pourrait réclamer sans s'accuser.

Dans les lycées croissent, pour l'honneur des sciences et des lettres, pour la défense et la gloire de l'état, huit mille élèves, dont trois mille sept cents doivent, en tout ou en partie, le bienfait de leur éducation à la munificence impériale. Par l'étude des langues anciennes et modernes, des sciences physiques et mathématiques, de l'éloquence et de la morale, là se sont formés tant de sujets, l'espoir de la tribune, de la scène et du barreau; tant de sujets déjà estimés dans nos administrations, déjà illustres dans nos armées, et qui, grâce au système qui a servi de base à leur éducation, joignent aux connaissances nécessaires à leur succès dans la profession qu'ils ont embrassée, celles par lesquelles ils peuvent apprécier le mérite des hommes qui, par une autre route, tendent à une gloire différente.

Cette disposition des esprits, qui, sans détruire l'ému-

lation entre les hommes de génies divers, les amènerait à se rendre réciproquement plus de justice, n'est pas un des effets les moins heureux de l'instruction, pour ainsi dire multiple, donnée dans les lycées; et c'est, n'en doutons pas, dans l'intention de le fortifier, qu'a été instituée la solennité qui réunit, pour la cinquième fois, les écoles spéciales.

En fondant des prix égaux pour les sujets qui se sont le plus distingués dans l'étude des sciences, des arts et des lettres, le régénérateur de la France prouve qu'il honore d'une estime égale des facultés où le succès ne peut être le partage des esprits médiocres; et que, jaloux de signaler son règne par tous les genres de gloire, il veut provoquer le développement de tous les genres de génie.

Abandonnez-vous donc à l'impulsion qui vous domine, vous qui dédaignez les professions vulgaires, vous que tourmentent le besoin de la célébrité et la conscience des moyens que vous avez pour l'acquérir. La gloire ne vous échappera pas si vous en êtes dignes; par quelque moyen que vous vouliez être grands, vous le paraîtrez si vous l'êtes; le plus illustre de vos contemporains est juste envers vous comme la postérité.

Cette justice dont il donne un si éclatant exemple, pourquoi des hommes que nous estimons tous également se la sont-ils refusée entre eux? pourquoi des hommes illustres à des titres différents se sont-ils long-

temps obstinés à prétendre que c'est à l'art qu'ils professent, à la science qu'ils cultivent, que devraient appartenir exclusivement la faveur du prince, l'estime de la génération présente, l'admiration des siècles?

Faiblesse dont quelques esprits supérieurs n'ont pas été exempts, et qui a peut-être été l'une des causes de leur grandeur! Erreur qui s'est fait absoudre quelquefois par ses effets, et qu'alors il a fallu regarder comme une conséquence et un principe de l'émulation!

Le goût ne suffit pas pour former les hommes supérieurs dans les sciences et les arts de génie; la passion seule peut donner la force d'entrer dans ces carrières ingrates et glorieuses, et de les parcourir en dépit des difficultés dont elles sont semées : et quelle passion n'est pas exclusive, et ne tend pas, par cela même, à l'injustice?

Aux yeux de l'homme qu'une passion domine, tout ce qui n'est pas l'objet de son culte n'y peut être comparé que pour en faire ressortir l'excellence. Tous les hommages doivent se rapporter à cet objet de tous ses sacrifices. Mais cette passion, source des plus injustes dédains, est aussi celle des efforts les plus généreux. C'est en s'occupant d'un seul objet avec toutes les forces de leur esprit, que des hommes ont dépassé les limites qui semblaient assignées aux forces humaines.

C'étaient des hommes exclusifs que Malebranche et Despréaux : sans ce défaut, qui sait s'ils n'eussent pas

été détournés, par quelques distractions, des routes par lesquelles l'un est arrivé au premier rang des poëtes, et l'autre au premier rang des philosophes?

Quoi qu'il en soit, jeunes gens qui m'écoutez, en imitant de toutes vos forces les grands hommes dans leur constance, préservez-vous de toute injurieuse partialité.

Quand vous voudrez apprécier la solidité de la gloire acquise à des titres qui vous sont étrangers, commencez par examiner ces titres sous le rapport de l'utilité sur laquelle ils se fondent, de la difficulté avec laquelle on les obtient. Ce qui est utile a droit à l'estime; ce qui est difficile, à l'étonnement : la gloire n'est due qu'à ce qui est utile et difficile tout ensemble.

Au degré de civilisation où nous sommes parvenus, n'hésitez pas à ranger parmi les objets de ce genre tout ce qui étend la suprématie de notre nation. Les travaux des arts y contribueraient-ils moins que ceux des sciences? Refuser d'admettre parmi les choses utiles leurs productions, sources de tant de plaisir pour un peuple ingénieux et délicat, ce serait démentir nos habitudes, qui les classent journellement parmi les choses nécessaires, démentir l'esprit dans lequel a été organisé ce corps si célèbre en Europe par la réunion des génies divers dont il se compose, l'Institut, où des hommes illustrés par des moyens différents sont appelés au partage du même honneur : exemple donné par l'antiquité, qui honorait d'une égale admiration toutes les œuvres du

génie; exemple consacré par les symboles ingénieux sous lesquels elle enveloppe souvent ses leçons. Sur le Parnasse régnait l'égalité la plus parfaite : point de droit d'aînesse parmi les Muses; elles formaient un cercle autour d'Apollon, qui les favorisait toutes, et n'en préférait aucune.

La gloire est acquise sans doute à ce savant qui, par de longues études, par des veilles multipliées, est parvenu non seulement à savoir ce qui a été découve[illegible] avant lui, mais qui, homme de génie, a découvert [illegible] qui jusqu'à lui avait été ignoré. Exempt d'erreurs, il [illegible] corrigé les erreurs des autres; il a porté la lumiè[illegible] dans la science, dont il a étendu le domaine; ce [illegible] sont pas à des objets d'une vaine curiosité qu'il a [illegible]pliqué ses recherches; les résultats de ses travaux so[illegible] consacrés surtout par leur utilité; ils ont créé dans [illegible] manufactures une nouvelle branche d'industrie, [illegible] nouvelle source de richesses pour votre commerce, po[illegible] vos armées de nouveaux moyens de victoire : par [illegible] l'art d'Esculape, celui de Triptolème, promettent [illegible] l'humanité de nouveaux bienfaits. Reconnaissons, dis[illegible] les droits d'un pareil homme à l'admiration universell[illegible] mais s'il prétend que cette admiration ne peut être [illegible]cordée qu'aux travaux qui la lui obtiennent, vous qu[illegible] méritez aussi par vos succès dans les arts et dans l[illegible] lettres, n'hésitez pas à lui répondre :

« Vos succès n'effacent pas l'éclat des nôtres. Si [illegible]
« études qui vous les assurent embrassent plus d'obj[illegible]

que celles par lesquelles nous nous formons, elles vous donnent, pour vous élever, plus d'appuis. Obligé d'étudier tout ce que les autres ont su, par ces études, vous vous êtes approprié le fruit de tout leur travail. Aussi savant en entrant dans la carrière que l'était, quand il en est sorti, le plus savant de ceux qui vous ont précédé, vous continuez ce que vous n'avez pas commencé, ce que vous ne pourrez pas finir. En fait de science, qui peut se flatter de ne rien laisser à découvrir après soi? Quoi de plus malheureux dans les lettres que de venir après un homme de génie! il pose la limite, il ferme la route. Dans les sciences, c'est tout le contraire; il a reculé la borne; tout le chemin qu'il a parcouru, il vous l'a frayé; vous êtes dans votre premier élan quand il s'arrête; vous avez votre vie entière pour le dépasser. »

Pour être moins multipliés dans leurs objets que celles qui forment les savants, les études que font les grands artistes sont-elles en effet moins longues et moins difficiles? Combien de temps n'a-t-il pas usé le crayon; combien de temps n'a-t-il pas étudié la nature dans le modèle des ateliers, et mieux encore dans les chefs-d'œuvre de son maître, cet élève de Raphaël, dont la main est digne enfin de saisir le pinceau! Ne contestez pas l'utilité à son art, imploré tous les jours par vos affections les plus douces; à son art, à qui votre piété demande un père, une mère, qui vous ont été enlevés; votre tendresse, l'épouse ou l'enfant qu'elle a

perdu; votre reconnaissance, un bienfaiteur absent; votre admiration, le héros, le modèle qu'elle a besoin de contempler continuellement : art par qui les rois survivent à leurs palais, les dieux à leurs temples! art par qui les grandes leçons de l'histoire, écrites et lisibles pour l'ignorance même, sont transmises à la postérité la plus reculée!

Et ce compositeur qui, dès ses premiers accords, s'empare de votre âme, y porte à son gré la gaieté ou la tristesse, la terreur ou l'attendrissement, et se joue en despote de toutes vos passions, n'exercerait-il qu'un art vague et frivole? Aussi terrible que Crébillon, aussi tendre que Racine, il a transporté la tragédie sur la scène lyrique; en donnant à son art la déclamation pour base, il s'est assuré des succès indépendants du caprice de la mode, il s'est élevé au premier rang des poëtes dramatiques. Sont-ce donc là des succès faciles? est-ce sans avoir étudié long-temps la nature qu'il aurait donné à chaque passion l'accent qui lui est propre? est-ce sans avoir approfondi les lois de l'harmonie qu'il aurait trouvé ces accords qui réveillent en vous tout à la fois cette foule d'idées, de sentiments et de sensations? est-ce en laissant errer au hasard ses doigts sur la lyre qu'il en obtient ces chants ravissants de mélodie et de vérité, et qu'il arrache des cris d'admiration à ses plus obstinés détracteurs? Nécessaire dans la paix comme dans la guerre, au combat, la musique règle et soutient le courage du brave; dans nos fêtes, elle entretient

accroît l'allégresse publique. Celui qui conteste l'utilité d'un tel art n'a jamais assisté à une bataille ou à un triomphe.

S'il est une carrière où la gloire semble facile et s'obtienne chaque jour plus difficilement, c'est sans contredit celle des lettres, à qui l'on a même contesté leur utilité, que je crois pourtant inutile de prouver. Jeune homme, qui, fondant votre espoir sur de bonnes études, sur les connaissances qu'elles vous ont acquises en littérature, en politique, en histoire, en philosophie, et qui, poussé par je ne sais quel instinct aveugle, voulez poursuivre la renommée par cette route trompeuse, qui pour être unie n'en est que plus glissante, arrêtez un moment, écoutez : Avec les forces du talent vous croyez arriver au but; le génie y parviendrait à peine. Avec du talent, vous espérez capter la faveur du public; le génie fixerait à peine son attention. A ces distractions dans lesquelles les objets les plus graves et les plus frivoles, les intérêts politiques et les soins de la mode, retiennent presque tous les esprits, s'unit contre vos succès un obstacle toujours croissant:

C'est le dégoût qui naît de la satiété.

Cet homme qui, sans plaisir au sein de l'abondance, parcequ'il est sans besoins, effleure à peine d'une dent dédaigneuse les mets les plus recherchés, et croit, par le mépris avec lequel il les repousse, prouver l'excessive délicatesse de son goût; cet homme est l'image du public qui va vous juger.

Ce public a continuellement sous les yeux les ouvrag dont le dix-septième et le dix-huitième siècle ont enri notre littérature. Songez que c'est après Pascal, R seau, Montesquieu, que vous vous annoncez comme penseur; après Corneille, Racine, Voltaire, que vous présentez comme un poëte. Serez-vous plus subli que Bossuet? Serez-vous naïf comme La Fontaine? bibliothèques sont remplies; les théâtres regorgent chefs-d'œuvre. Grâces à tant d'hommes de génie d tous les genres, l'homme de goût n'a plus rien à dési désire pourtant; et semblable encore à cet homme goûté qui, sans appétit, n'en fait pas moins recou sa table, si les ouvrages nouveaux qu'il dédaigne ne succèdent pas rapidement, il accuse bientôt de stéri cet âge dont la fécondité l'importunait.

Un ouvrage paraît enfin. L'auteur a tenté une ro nouvelle, trouvé de nouvelles ressources dans un g qui semblait épuisé, réveillé l'intérêt par des mo inconnus : croyez-vous qu'il obtienne justice de l' versalité de ses contemporains, dont il a varié plaisirs? quelques uns à peine lui feront grâce. Ce regarde comme un mérite lui sera reproché comme tort par le plus grand nombre. Comparé aux ouvr dont il diffère, son ouvrage, qu'on eût dédaigné co une imitation s'il leur eût ressemblé, est cond comme une innovation, parcequ'il ne leur resse pas. Il s'éloigne, dira-t-on, des grands modèles. les grands modèles, n'est-ce pas la nature qui les off

la bannière de l'apologiste, le public, contrarié dans presque toutes ses opinions, finit par passer de l'incertitude à l'indifférence. Condamnant, d'après les autres, les ouvrages blâmés; d'après lui-même, les ouvrages loués, il finit par croire que le siècle est réellement déchu : l'erreur s'accrédite. Soit indignation de tant de partialité, soit doute de leur force, les Muses se taisent: le flambeau de la gloire est prêt à s'éteindre sans être consumé; la décadence des lettres va s'effectuer, parce qu'elle a été annoncée; et les nations rivales, qui croient déjà saisir le sceptre que nous n'avons point perdu, nous calomnient en répétant ce que nous disons de nous-mêmes.

Le terme d'un tel désordre est arrivé. Le génie tutélaire qui nous a assuré la suprématie dans les parties où l'on croyait pouvoir nous la contester, n'a pas permis qu'on nous la refusât dans celle où l'on nous l'a toujours cédée. Il sait qu'il en est de la gloire littéraire comme de la gloire des armes; que, différente de celle des sciences et des arts, pour les travaux desquels tous les peuples civilisés sont en communauté, et qu'ils se partagent en raison de la proportion dans laquelle ils y contribuent, la gloire des lettres, acquise par des moyens particuliers à une nation, est essentiellement nationale; que si les progrès des sciences constatent la supériorité du siècle, ceux des lettres constatent dans ce siècle la supériorité de cette nation; qu'enfin les peuples étant en rivalité de génie comme de courage, nous

ne devons pas plus laisser déprimer nos chefs-d'œuvre que rabaisser nos victoires.

Déjà les richesses que nous possédons sont remises en honneur, et des moyens ont été pris pour les accroître. Les libéralités de la puissance sont prodiguées au génie, bien plus stimulé encore par l'estime du prince, bien plus échauffé par ces prodiges que dix ans de victoires lui laissent à chanter.

Prodiges de la guerre qui n'ont point interrompu ceux de la paix! Pendant que Napoléon achetait la paix par tant de dangers, par tant de privations, l'abondance et la sécurité régnaient dans la capitale, qui se décorait, de tous les côtés, de monuments demandés par l'utilité, élevés par la magnificence. Liés par leurs noms au souvenir des grands hommes et des grandes actions, de nouvelles promenades se sont ouvertes, de nouveaux quais ont été construits le long du fleuve qui coule sous les arches du pont d'Austerlitz et sur les fondations de celui d'Iéna; des fontaines font jaillir dans toutes les places la fraîcheur et la salubrité; notre colonne Trajane se dresse; un temple est élevé à l'honneur; deux arcs de triomphe à la gloire; ce palais, que les travaux de trois siècles, que la puissance de dix rois, n'avaient pu que commencer, le Louvre s'achève : et c'est d'une cabane que sont émanés les décrets qui encombrent Paris des plus superbes édifices.

Dans cette cabane, tout ce qui est grand, tout ce qui est utile, a occupé la tête infatigable qui règle les des-

tinées de la terre, et qui ne peut se délasser du travail que par le travail même.

Croyons que les intérêts de l'instruction publique n'y ont point été oubliés par ce génie à qui tout est présent, et que l'organisation définitive qui doit en consolider la prospérité, y a été méditée entre deux victoires.

Et quel plus grand bienfait pour la génération présente, pour les générations futures, que celui d'une éducation libérale! Telle est, j'ose l'affirmer, le dernier présent que Napoléon nous réserve, quel que soit le nom sous lequel il nous l'accorde : entre ses mains, les noms comme les choses changent de valeur. Je suis donc loin de partager l'opinion de ceux qui, sur la foi d'une dénomination antérieurement employée, concluent que l'instruction serait désormais restreinte à la mesure dans laquelle la distribuait l'institution que ce nom rappelle; que, réduite presque à l'enseignement des langues mortes, elle ne permettrait l'étude des sciences physiques, mathématiques et morales, que dans la proportion et la direction déterminées pour ce genre d'étude dans les anciens colléges.

Il est des hommes qui ne peuvent se mouvoir que pour reculer : intéressés à donner à l'instruction les étroites limites de leur science et de leur capacité, ils répètent que ce n'est pas sans danger que l'on répand les lumières; que l'esprit de révolte et l'esprit philosophique ne sont qu'une même chose; qu'en conséquence la por-

tion éclairée de la nation doit, pour l'intérêt du prince, être aussi peu nombreuse qu'il est possible; que les erreurs doivent, pour l'utilité des gouvernements, entrer, dans une certaine proportion, dans l'enseignement, qui ne doit pas embrasser toutes les vérités; enfin, que la nation la plus ignorante est aussi la plus docile.

Ils ne savent donc pas, ceux qui parlent ainsi, ce qui s'est passé, ce qui se passe chez les peuples condamnés à l'ignorance par la superstition. Fait pour la servitude et non pour l'obéissance, un peuple ignorant est toujours près de la révolte. Voit-il autre chose dans le pouvoir sous lequel il fléchit qu'un abus de la force, dont il abusera si jamais les circonstances lui délient les mains? sait-il ce que c'est que droits et devoirs? conçoit-il les avantages de ces sacrifices d'une portion de la fortune et de la liberté en faveur de la société, qui nous garantit la conservation du reste? Non : la violence seule peut le forcer à concourir au bien commun, comme la terreur à respecter l'ordre social qu'il menace sans cesse, parcequ'il ne sait pas de quel intérêt il est pour tous de le conserver. Les lumières se répandent sur le globe; les arts de la guerre et de la paix s'étendent et se perfectionnent; les nations policées, en adoptant presque simultanément les nouvelles découvertes, maintiennent entre elles un honorable équilibre : attaché à ses usages par ses préjugés, le peuple ignorant seul ne participe pas à tant d'avantages; reculé

dans la civilisation, parceque seul de tous les peuples il ne s'y est pas avancé, il s'est rangé lui-même parmi les bêtes féroces, à qui l'homme livre une interminable guerre, tantôt en haine de leur cruauté, tantôt en désir de leur dépouille. Que pourra le chef d'un tel peuple contre les ennemis qui le menacent? qu'opposera-t-il à ces armées formidables par le courage, la discipline et la science militaire? Une multitude rassemblée au hasard, dont le fanatisme déchaîne et enchaîne à son gré la fureur stupide. En vain ce chef sent-il les avantages des lumières que son peuple dédaigne; en vain tente-t-il de l'y faire participer, ce bienfait lui est reproché comme un crime. Réprouvé par l'ignorance qu'il a voulu détrôner, il voit couler à grands flots le sang de ceux qui ont osé conspirer avec lui la félicité publique; et les acclamations d'une joie brutale signalent le triomphe de ce peuple, qui se croit régénéré parcequ'il est retombé dans la barbarie [1].

Ah! si l'ignorance était le plus sûr garant de la docilité des nations, pourquoi Pierre-le-Grand aurait-il employé tant de soins et d'efforts pour éclairer la sienne? Il faut à un grand prince un peuple digne de lui, un peuple qui, loin de rester en arrière des peuples éclairés, les devance. L'éducation surtout peut nous donner ou plutôt nous conserver cet avantage. Éducation libérale! qui ne nous est donc pas moins assurée par l'intérêt de

[1] Ceci fut écrit à l'époque de la révolution qui détrôna le sultan Sélim.

l'empereur que par sa magnanimité. Voudrait-il compromettre la gloire immense de l'empire? Que deviendrait cette gloire, s'il ne se formait, pour la conserver, des hommes aussi forts que ceux qui l'ont acquise à la France; des hommes qui puissent continuer les héros qui commandent nos armées, les sages qui siègent dans nos conseils?

Loin d'avoir rien à redouter de la vigueur de son peuple, c'est par cette vigueur même que le prince exécute ces vastes conceptions qui, faute d'une armée française, eussent passé pour des rêves du génie.

Le fils de Philippe médite la conquête de l'Asie. Est-ce parmi les coursiers assouplis par l'esclavage, affaiblis par la mutilation, qu'il choisit le compagnon de ses fatigues et de ses victoires? Celui dont la vigueur s'était fortifiée dans la liberté, celui dont la bouche n'avait jamais été outragée par le frein, dont le dos n'avait été déshonoré par aucun fardeau, fut le seul qu'Alexandre trouva digne de lui. Indomptable pour des hommes, Bucéphale obéit à un héros. Les forces avec lesquelles il avait résisté jusqu'alors tournent au profit du vainqueur qui se l'asservit; et ses forces seules pouvaient suffire à une course dont le terme était les bornes du monde!

DE L'ADMINISTRATION
DES ÉTABLISSEMENTS
D'INSTRUCTION PUBLIQUE,
ET DE LA RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT;

PROJET
PRÉSENTÉ AU PREMIER CONSUL.
AN IX (1801).

§ I.

NÉCESSITÉ DE DOTER L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'expérience a démontré qu'il ne suffisait pas d'assigner des revenus à l'instruction publique. L'énormité de l'arriéré dû aux professeurs prouve les inconvénients de tout mode de paiement assis sur une base éventuelle. La prospérité des universités et des anciens corps enseignants, dont les besoins étaient couverts par les revenus des biens immenses qu'ils possédaient, ne laisse pas de doute sur l'avantage ou plutôt la nécessité de la dotation des établissements et des corporations de ce genre.

L'instruction publique doit donc être dotée.

Le gouvernement a reconnu cette vérité quand il a

mis en réserve, pour cet objet, une partie des cent soixante millions mis à sa disposition par le corps législatif; mais quel que soit le fonds qu'il assigne à l'instruction, il ne l'aura dotée en effet que lorsque les biens ou les capitaux dont ce fonds se compose auront été distraits de la masse des domaines nationaux qui sont sous l'administration du ministre des finances.

Tant que cette distraction n'aura pas été effectuée, les salaires des professeurs n'auront pas été plus assurés qu'ils ne l'étaient quand on devait les prélever sur les centimes additionnels. Mille circonstances peuvent encore en entraver le paiement.

Le ministère des finances sera seulement redevable au ministère de l'intérieur d'un revenu de. . . . . . sur le produit de la totalité des domaines nationaux; mais l'instruction ne possèdera pas un fonds de cent vingt millions.

Il faut, pour que sa dotation soit effective, que ce fonds, ou les domaines qui le représentent, soient remis entre les mains du ministre de l'intérieur, à qui seul appartient le droit de les administrer directement ou indirectement.

Enfin cette distraction n'est-elle pas une conséquence de la concession faite par la loi, qui, en consacrant un fonds de cent vingt millions à l'instruction, aliène les domaines qui les représentent, tant que les conditions auxquelles l'usufruit en est accordé auront été remplies?

§ II.

QUEL EST LE MODE D'ADMINISTRATION AUQUEL IL CONVIENDRAIT AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR D'ASSUJETTIR LES BIENS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE?

Je ne pense pas qu'il convienne au ministre de l'intérieur d'administrer directement, c'est-à-dire par ses bureaux, les biens de l'instruction. Ces biens, ainsi que les établissements à l'entretien desquels ils sont consacrés, étant disséminés sur toute la surface de la république, ne pourraient que se détériorer sous une surveillance exercée de la capitale. Cette surveillance ne peut, d'une autre part, être confiée à une régie. Les dépenses énormes qu'entraînerait la quantité des agents salariés devant être prises sur les revenus des biens administrés, diminueraient d'autant nos ressources.

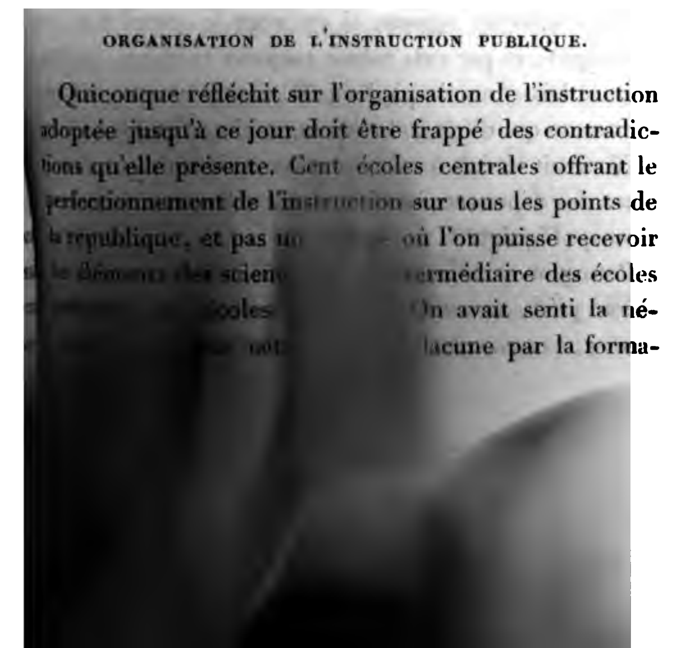
Ces inconvénients disparaîtraient si l'administration de ces biens était confiée à ceux à qui ils doivent profiter; si chaque établissement d'instruction publique était chargé de gérer la portion de domaine affectée à ses besoins. Je vais essayer de donner les moyens d'établir ce mode d'administration non moins fructueux qu'économique.

La nature et la situation des biens affectés à l'instruction publique une fois connues, la répartition en serait faite entre les divers établissements, en raison de leurs besoins. A cet effet, il aurait été fait un rapprochement

des demandes formées par les différents conseils d'arrondissement en rétablissement de colléges, et de la valeur des domaines qui seraient dans cet arrondissement. Nul collége ne serait rétabli sans qu'on eût trouvé le moyen de le doter, ce qui se ferait avec les biens qui seraient le plus à sa portée; ces biens enfin seraient gérés par l'administration intérieure de chaque collége.

Je forme ainsi autant d'administrations qu'il y aurait d'établissements d'instruction. Je soumets, comme de raison, la gestion de chaque administration à la surveillance du ministère de l'intérieur. On m'objectera que ce mode multiplierait d'une manière effrayante le travail de l'examen des comptes. Rien de plus facile que de simplifier ce travail, si l'on adoptait la forme nouvelle que je proposerais de donner à l'instruction publique.

§ III.



ORGANISATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Quiconque réfléchit sur l'organisation de l'instruction adoptée jusqu'à ce jour doit être frappé des contradictions qu'elle présente. Cent écoles centrales offrant le perfectionnement de l'instruction sur tous les points de la république, et pas un [illegible] où l'on puisse recevoir le [illegible] des scien[illegible]rmédiaire des écoles [illegible]coles [illegible] On avait senti la né[illegible] [illegible]acune par la forma-

tion d'écoles secondaires, où l'élève, à qui l'on au donné, dans l'école primaire, les moyens d'appren en lui donnant la connaissance des signes, ferait ap cation de cette connaissance à l'étude des principes belles-lettres et des sciences mathématiques. C'est sortir de ces secondes écoles, où il eût appris ce s'enseignait autrefois depuis la sixième jusqu'à la t sième inclusivement, qu'il eût été en état de pro de l'instruction perfectionnée que doit offrir l'é centrale.

Quel obstacle a donc retardé jusqu'à ce jour l'étal sement des écoles secondaires, qui eussent comp le système encore en vigueur? l'accroissement d' dépense déjà énorme. En effet, aux trente mille li que coûte à peu près chaque école centrale, ajou la dépense qu'entraînerait auprès d'elles l'établissem des écoles secondaires, et vous aurez un résultat frayant.

A ce système ruineux si on veut le compléter, incomplet, et par cela même toujours ruineux, si veut le laisser sur le pied actuel, n'en pourrait-on s stituer un qui offrît à chacun la portion d'enseignem qu'il aurait intérêt à recevoir, sans exiger du gouve ment des dépenses plus fortes que celles consenties le corps législatif?

Pourquoi cette multiplicité d'écoles, toutes su même pied, au milieu des Ardennes, au pied des rénées, comme dans la capitale? Tous les élèves

›nt pas destinés à être chimistes, naturalistes ou légis-
ıteurs. Ces sciences y sont pourtant professées dans des
lasses qui, dans la majeure partie des départements,
›nt désertes, parcequ'un petit nombre de parents est
ıtéressé à donner à ses enfants ces genres de connais-
ınces.

En substituant une économie bienfaisante à un faste
érile, réglons la distribution de l'instruction sur les
ıtérêts de ceux qui sont appelés à être instruits; et
omme ces intérêts varient suivant les fortunes et les
›calités, formons, d'après ces considérations, des écoles
e différents degrés.

Tout ce qui peut être enseigné sera enseigné; mais,
omme tous les élèves ne sont pas appelés à des études
niverselles, les écoles universelles ne se trouveront pas
artout.

De là résulterait un nouveau classement des établis-
ements d'instruction publique; classement basé sur l'é-
endue de l'instruction qu'on recevrait dans ces divers
tablissements.

Il y aurait des écoles centrales et des écoles secon-
aires de première et de seconde classe.

§ IV.

DES ÉCOLES CENTRALES.

Les écoles centrales, où les hautes sciences et les arts
éraux seraient professés par les maîtres les plus ha-

biles, seraient des universités perfectionnées, formeraient de la réunion de toutes les école ciales.

Elles seraient formées :

1° D'une école de perfectionnement pour l'étu langues anciennes et modernes, belles-lettres, sc physiques et mathématiques;

2° D'une école spéciale de musique;

3° D'une école spéciale de dessin, architecture, ture et peinture;

4° D'une école de médecine;

5° D'une école de chirurgie;

6° D'une école de droit;

7° D'une école d'agriculture;

8° D'une école vétérinaire;

9° D'un institut de sourds et muets.

Une bibliothèque publique, un cabinet d'histo turelle, un jardin botanique, un observatoire et u sée de peinture et sculpture, seraient établis dans où se trouverait l'école centrale.

Il serait à désirer aussi qu'on y élevât un théâ chant et de déclamation, où les jeunes littérateur jeunes musiciens viendraient former leur goût à présentation perfectionnée des chefs-d'œuvre, c les jeunes peintres et sculpteurs formeraient le leu le musée, par l'étude des tableaux des maîtres de rentes écoles.

Enfin il serait formé auprès de chaque école ce

un institut composé de savants, de littérateurs et d'artistes de l'*arrondissement*[1].

Ces instituts, formés à *l'instar* de celui de Paris, seraient de deux tiers moins nombreux, et entraîneraient la suppression de membres associés à cet établissement, avec lequel chaque institut correspondrait.

Ces écoles, au nombre de dix, seraient établies dans nos principales villes.

§ V.

DES ÉCOLES SECONDAIRES.

Les écoles secondaires, ou colléges de première classe, remplaceraient les anciens colléges dans les villes du second ordre. On y professerait les langues anciennes, la littérature ancienne et moderne, les mathématiques, les éléments de chimie et d'histoire naturelle, et le dessin.

On trouverait plutôt dans cet établissement les notions des sciences que l'instruction complète sur les sciences, dont l'enseignement perfectionné ne se trouverait qu'aux écoles centrales.

Ces écoles de première classe seraient établies au nombre de cinquante.

Les écoles de seconde classe, ou petits colléges, qui

[1] J'expliquerai ce que j'entends par arrondissement relativement à l'instruction publique.

n'offriraient que la portion d'instruction nécessaire au plus grand nombre, seraient plus multipliées. On pourrait les porter au nombre de deux cents, et les répartir dans les villes du troisième ordre.

Les belles-lettres y seraient professées comme dans les grands colléges; mais on n'y enseignerait, d'autre part, que l'arithmétique et le dessin.

C'est une prodigalité mal entendue que celle qui nous donne par trop au-delà de nos besoins. L'artisan, le commerçant, trouveront dans leurs villes, d'après ce plan, l'instruction nécessaire, même sur les parties étrangères à leur profession qu'il ne leur convient pas d'ignorer. Quant à ceux à qui leur fortune permet *l'instruction de luxe*, ou ceux qui, pour leur bien-être à venir, sont intéressés à la recevoir, l'état aura fait assez pour eux en la leur offrant aux écoles centrales.

Le classement et la répartition des établissements d'instruction publique ainsi faits, il nous reste à diviser et à répartir entre eux les domaines affectés à l'instruction, et à déterminer le mode d'après lequel ils seraient administrés. Voici le mode que je proposerais.

§ VI.

ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION.

La France *savante* serait divisée en autant *d'arrondissements* qu'il y a d'écoles centrales.

Ces arrondissements seraient au nombre de dix. Ils

se composeraient de plusieurs départements. On affecterait aux besoins de chaque arrondissement les domaines qu'il renfermerait, ou, s'ils étaient insuffisants, ceux qui seraient le plus à sa portée. La totalité des biens de l'instruction serait donc partagée en dix parts. Chacune de ces parts serait ensuite divisée en autant de portions qu'il y aurait d'établissements d'instruction dans l'arrondissement à laquelle elle serait assignée. La nature de chaque établissement déterminerait les proportions dans lesquelles cette division devrait être faite. Chaque établissement ainsi doté serait administré par un conseil formé des professeurs et du directeur, conseil dont les opérations et la comptabilité seraient soumises à l'approbation de l'administration de l'école centrale.

L'administration centrale, de son côté, après avoir reçu les comptes de chaque établissement secondaire, rendrait ceux de la totalité de l'arrondissement au ministre de l'intérieur.

L'école centrale serait ainsi le centre de l'administration comme de l'instruction.

§ VII.

DES PENSIONNATS.

La dette de l'homme fait vis-à-vis de l'homme qui se fait est de deux espèces, l'instruction et l'éducation.

Nous venons de pourvoir à l'instruction par l'organisation des écoles, mais nous n'aurons rien fait pour

l'éducation tant que nous n'aurons pas pourvu au rétablissement des pensionnats près de ces écoles.

Ce rétablissement est de toute nécessité : les pensionnats seuls vivifient les écoles, et peuvent subvenir aux besoins que la dot assignée par le gouvernement ne peut couvrir; enfin ils offrent au gouvernement, sous l'inspection immédiate duquel ils doivent être, les moyens de préparer les hommes, par la direction qu'il peut donner aux habitudes et aux idées de l'enfance.

Il sera donc pourvu à l'établissement d'un pensionnat près de chaque école. Cet établissement peut être fait dans une maison faisant partie des biens dont l'école serait dotée, ou dans une maison acquise par échange ou par location; acquisition dont on serait largement indemnisé par le produit des pensions de chaque élève.

Le pensionnat, soumis à l'inspection de la municipalité, serait confié à un directeur choisi par elle parmi les professeurs d'une classe supérieure à celle dans laquelle se trouverait l'établissement. Ce directeur serait spécialement chargé de l'éducation physique des enfants, et de l'enseignement de cette partie d'instruction que les professeurs ne pourraient embrasser, *la morale religieuse*. Ces soins composent essentiellement, à mon gré, les devoirs des pères et mères, auxquels le directeur est substitué.

L'obstacle le plus grand qui se soit opposé jusqu'à ce jour aux succès des établissements nationaux d'instruction publique, est la diversité d'opinions politiques

et religieuses, qui divisent les esprits depuis la révolution. La force du gouvernement, sa stabilité, fondée sur un système qui se compose des idées modérées de chaque parti, dominent déjà les schismes politiques. Les faibles inquiétudes qui, sous ce rapport, pourraient encore subsister dans l'esprit de quelques parents, s'éteindront d'elles-mêmes, si l'instruction de la jeunesse n'est confiée qu'à des hommes à qui l'on ne puisse reprocher aucune exagération dans quelque opinion que ce soit.

§ VIII.

DEVOIRS DES DIRECTEURS DE PENSIONNAT.

La lassitude a terminé plus d'une querelle politique; il n'en est pas ainsi des querelles religieuses. La haine qui les suscite et qu'elles accroissent, s'envenime à mesure qu'elle vieillit. Le père la lègue à ses enfants, qu'il ne confiera jamais aux mains d'un instituteur de croyance étrangère : de là l'infréquentation des écoles par les partisans de toute secte opposée à celle dont les dogmes y seraient professés; de là aussi la possibilité de faire fleurir les pensionnats, si, d'une part, l'enseignement de toute doctrine religieuse est interdit aux professeurs dans l'école, et si, de l'autre, tout directeur de pensionnat, astreint à ouvrir un cours de morale, peut, sous ce nom, instruire les enfants dans la croyance qui lui paraîtra le plus convenable.

Mais quelle sera cette croyance? la croyance dominante dans la ville où sera l'établissement; et c'est à cet effet que je propose de laisser le choix des directeurs à la nomination des conseils municipaux, ce choix ne pouvant être fait par eux que conformément à cet intérêt.

Ainsi, à Tours, les catholiques alimenteront le pensionnat où les dogmes catholiques seront professés; ainsi, à Nîmes, les seuls protestants peupleront le pensionnat où les dogmes protestants seront enseignés, sans que les catholiques de Nîmes ou les protestants de Tours soient éloignés des écoles où l'on n'enseignerait rien de contraire à leur croyance respective.

Un grand bien résulterait enfin de cette mesure; ce serait d'avoir formé dès l'enfance tout Français à la tolérance religieuse.

Les sectaires en minorité instruiraient leurs enfants chez eux ou dans des pensionnats particuliers.

§ IX.

DU PROFESSORAT.

Les devoirs du *directeur* expliqués, il nous reste à parler de ceux des professeurs.

Deux conditions sont indispensables pour l'admission au professorat, la science et la moralité. La nomination d'un professeur sera donc soumise à l'examen du corps enseignant relativement à la science; relativement à la

moralité, à l'approbation des magistrats et du ministre.

J'ai parlé d'un corps enseignant; n'est-il pas en effet nécessaire de le réorganiser? n'est-ce pas le seul moyen de consolider l'instruction publique, et de rétablir un système uniforme dans l'enseignement?

§ X.

ORGANISATION D'UN CORPS ENSEIGNANT.

Le corps enseignant serait formé de la totalité des professeurs et des directeurs de pensionnats.

Le directeur d'un établissement, réuni aux professeurs, formeraient un *conseil particulier* d'instruction.

Les professeurs et directeurs d'un *arrondissement*, réunis à l'école centrale, formeraient un *conseil général* d'instruction.

Chaque conseil particulier aurait droit d'envoyer au conseil général deux députés, savoir, le directeur et un professeur.

Les objets d'intérêt particulier à un établissement seraient délibérés dans les conseils particuliers, et soumis, suivant leur nature, à l'approbation du conseil municipal ou de l'administration de l'école centrale.

Les objets d'intérêt général seraient débattus dans le conseil général, et soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Dans les cas extraordinaires et d'un intérêt commun à tous les établissements d'instruction, il serait

formé un *conseil extraordinaire*, composé de députés des dix arrondissements ; conseil qui ne pourrait être convoqué que par le ministre, et le serait dans le lieu qui lui conviendrait.

Les professeurs seraient divisés en trois classes :

Professeurs d'école centrale,

Professeurs d'école secondaire de première classe,

Professeurs d'école secondaire de dernière classe.

Les professeurs d'une classe inférieure auraient seuls droit de concourir pour une chaire vacante de leur faculté, dans la classe qui leur serait immédiatement supérieure.

Nul ne pourrait devenir professeur d'école centrale qu'après avoir exercé graduellement le professorat dans les écoles subalternes.

L'élection des professeurs serait faite par le conseil général de la manière qui suit : Un concours aurait été ouvert entre tous les professeurs du degré inférieur à celui de la chaire vacante, et spécialement att... l'enseignement de la faculté dans laquell... vaquerait.

La nomination du pro... r serait ... bation du ministre.

Pour pourvoir au r... emen... dernière classe, il ... les ... que école centrale. N... u... fesseur de dernière

Le nombre des ...



la totalité des professeurs de troisième classe dans un arrondissement.

Les aspirants seraient nommés, après un concours, par l'école centrale. Nul ne serait admis à concourir que sur la présentation d'une école de troisième classe, présentation qui exigerait que l'on eût soutenu deux examens publics sur la faculté à l'enseignement de laquelle on se consacre.

L'admission de l'aspirant serait soumise à l'approbation du ministre.

Les aspirants ne seraient pas salariés par l'état, mais ils pourraient l'être par l'établissement auquel ils se seraient attachés, soit comme suppléants des professeurs, soit comme surveillants du pensionnat, fonctions qui ne pourraient être confiées à d'autres qu'à eux. Il faudrait aussi que, pour exercer toute fonction relative à l'instruction, dans quelque établissement que ce soit, on eût été reçu aspirant : cet établissement ne fût-il pas national, tel que les pensions particulières, les colléges fondés par des villes, et dotés par elles avec des fonds étrangers à la masse des biens de l'administration.

On procèderait au remplacement de l'aspirant qui se serait attaché à un établissement étranger au gouvernement.

Les chaires des écoles centrales ou des écoles secondaires de première classe, qui ne trouveraient pas de chaires correspondantes dans les établissements inférieurs, en cas de vacance, deviendraient l'objet d'un concours

particulier auquel des aspirants spécialement dévoués aux facultés qui devraient y être professées seraient seuls admis. Le nombre de ces aspirants serait double de celui des professeurs auxquels ils correspondraient.

Les destitutions seraient proposées par les conseils particuliers au conseil général, et, dans le cas où elles auraient été consenties par ce dernier, soumises à l'approbation du ministre.

Les appointements des professeurs seraient de trois classes. Les professeurs des écoles secondaires recevraient moins que ceux des écoles centrales, et les professeurs d'écoles secondaires de deuxième classe moins que ceux de la première.

Les appointements des directeurs seraient égaux à ceux des professeurs de la classe supérieure à celle dans laquelle se trouveraient leurs établissements, et ne pourraient pas excéder ceux des professeurs de l'école centrale.

Après vingt ans d'exercice, dans quelque classe que ce soit, tout professeur aurait droit à une pension égale, qui, pour tous, augmenterait d'un tiers après trente ans, et doublerait après quarante.

Cette pension serait payée sur des fonds provenants d'une caisse particulière à chaque école centrale; ces fonds se formeraient:

1° Du vingtième des bénéfices annuels faits par l'administration de chaque établissement particulier de l'arrondissement;

2° Du vingtième du prix de la pension de chaque élève, qui serait versé par le directeur de chaque pensionnat;

3° D'une somme équivalant à ce vingtième, qui serait perçue de chaque externe dans chaque école;

4° Du produit d'un droit quelconque auquel tout établissement particulier d'instruction serait assujetti.

Les élèves pourvoieraient ainsi à la subsistance de leurs maîtres, et assureraient le bien-être des vieillards par qui leur jeunesse aurait été soignée.

Tels sont les principaux objets qui me semblent appeler l'attention, lorsqu'il s'agit de réorganiser l'instruction.

Il n'est pas nécessaire de donner plus de développement à ce plan pour faire sentir qu'il joint à l'avantage de former graduellement les sujets à l'administration et à l'instruction, celui de lier à l'enseignement les membres du corps enseignant, par la jouissance d'un sort honorable, l'expectative d'un sort meilleur, et la certitude d'une pension de retraite.

Si ces idées étaient adoptées, on entrerait dans les détails qui pourraient en faciliter l'exécution.

CORRESPONDANCE POLITIQUE.

CORRESPONDANCE POLITIQUE.

AU GÉNÉRAL DE DIVISION GENTILI *.[1]

Montebello, 7 prairial an V (26 mai 1797).

Le citoyen Arnault, homme de lettres distingué, suivra l'expédition (des îles vénitiennes) avec les rations et le traitement de chef de brigade; il observera ces îles, tiendra avec moi une correspondance suivie de tout ce qu'il verra, vous aidera dans la confection des manifestes, et vous pourrez même, s'il en est nécessaire, le mettre à la tête de l'administration du pays.

BONAPARTE.

Les lettres qui suivent ont trait à cette mission, origine des rapports qui ont existé entre leur signataire et le grand homme auquel elles sont adressées.

Nota. Voir les tomes I et II de la *Correspondance de Napoléon* (états de Venise).

[1] On trouvera à la fin de cette Correspondance une notice succincte sur chacun des individus qui y sont nommés.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Venise, le 17 prairial an V (5 juin 1797).

Jaloux de remplir vos intentions, j'ai cru devoir attendre la célébration de la fête qui a eu lieu hier pour vous faire part de mon opinion sur la situation des esprits à Venise. Si, dans cette occasion, l'homme public se fait un rôle, le peuple du moins fait-il franchement le sien : lui seul se montre à découvert; et c'est lui particulièrement que je voulais étudier.

Il ne prend aucune part active à ce qui se passe ici. Il a vu tomber les lions sans donner aucune marque de joie; et, dans un peuple aussi mou, cela n'équivaut-il pas à des marques de tristesse?

L'appareil de la fête, la destruction des attributs de l'ancien gouvernement, la combustion du Livre-d'Or et des ornements ducaux, n'ont excité en lui aucun enthousiasme : quelques cris se faisaient bien entendre de temps en temps, mais encore n'étaient-ils prononcés que par le petit nombre, parmi des spectateurs d'ailleurs peu nombreux.

Le sentiment le plus général dans les individus de toutes les classes est l'inquiétude.

L'insuffisance du gouvernement provisoire est même

ıvouée par lui. La [redacted] re at-
regarde pas comme [redacted]
rations se ressentent de [redacted] mon
d'un grand nombre d'[redacted]
hommes trop hardis, elle [redacted]
coup à craindre; livrée à [redacted]
cilement de son inaction [redacted]
de l'autorité révolution[redacted]

Toutes les espérances [redacted].
Grands ou petits, tous [illegible]
décider du sort de l'état, et [illegible] juin 1797).
tions secrètes des différens [illegible]

Quelques mots relatifs à l'[illegible] Paraguay-
disposée la fête ne [illegible] ent le gé-
J'ai vu avec plaisir qu'en [illegible] Vous serez
faits de la révolution vénitienne [illegible] jours entre
oublier que c'était à l'énergie [illegible] nteur avec
levable. Les monuments [illegible] est l'unique
crés à la reconnaissance [illegible]

Sur l'une des colonnes [illegible] e de toutes
leurs françaises, se lisait [illegible] t été fourni;
regeneratori dell'Italia, [illegible] les des diffé-
revers, *Bonaparte*. Sur l'[illegible] avait défense
bre surmontait cette autre [illegible] oulait-on re-
vittime dell'oligarchia [illegible] les comités la
Laugier. [illegible] ps perdu. Ce

Ces deux co[illegible] naçant même,
d'accord [illegible] venu à arra-

tinople, me rappellent qu'elles furent accompagnées de quatre chevaux, grecs d'origine, et successivement romains et vénitiens par droit de conquête. Ces chevaux sont placés sur le portail de l'église ducale; les Français n'ont-ils pas quelque droit à les revendiquer, ou du moins de les accepter de la reconnaissance vénitienne? Ne serait-il pas raisonnable aussi de les faire accompagner par les lions que Morosini [3] fit enlever au Pirée? Paris ne peut pas refuser un asile à ces pauvres proscrits, plus recommandables pourtant par leur antiquité que par leur beauté.

Je ne finirai pas cette lettre, général, sans vous parler de notre expédition. On s'occupe activement de tous les préparatifs; le général Gentili presse et travaille sans relâche. On dit dans ce moment que la flottille, commandée par le capitaine Bourdet [4], est à la vue du port. Cette arrivée inespérée presserait sans doute notre départ; mais nous n'avons pas encore de certitude. Je recueille, en attendant le moment de l'embarquement, toutes les instructions qui peuvent m'être utiles dans la mission que vous m'avez confiée. J'ai trouvé quelques livres; mais la circonspection des anciens écrivains nous prive d'une partie des ressources que nous devrions y trouver. J'ai été assez heureux pour mettre la main sur le seul Anacharsis qui fût peut-être ici. Je fais chercher Homère, que je veux accoler à l'Ossian de Cesarotti [5], dont je me suis déjà pourvu. J'ai fait enfin la rencontre d'un homme instruit, qui voyageait en Italie par mis-

sion de l'académie des sciences; il sera probablement attaché à l'expédition comme médecin. Sous ce rapport et sous celui de savant dans plus d'une partie, il nous sera d'une grande utilité; il se nomme *Lasteyrie* [6].

Croyez, général, que je saisirai toutes les occasions de justifier, par mon zèle, la confiance dont vous m'honorez; croyez aussi à ma profonde reconnaissance : elle vous est aussi justement acquise que l'admiration de l'Europe au vainqueur de l'Italie.

ARNAULT.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Venise, le 19 prairial an V (7 juin 1797).

Tout se dispose pour le départ; l'arrivée du capitaine Bourdet a levé la majeure partie des obstacles; l'article seul des vivres nous arrête encore. La municipalité de Venise et les fournisseurs ont eu toutes les peines du monde à se mettre en mouvement. Las de tant de lenteur, le général Baraguay-d'Hilliers [7] a montré les dents: dès lors tout a marché.

J'ai rédigé, de concert avec le brave général Gentili, la proclamation que nous répandrons en débarquant; j'ai tâché d'y réunir un peu d'élévation à beaucoup de

simplicité. Les Grecs auxquels nous avons affaire ne sont pas des Euripides ou des Platons : on les dit fort simples sous quelques rapports, si doubles qu'ils soient par caractère.

Les Vénitiens qui servent sur la flotte montrent la meilleure volonté, ils ne désirent rien plus que d'être commandés par des Français ; et peut-être, général, serait-il possible de se les attacher tout-à-fait en les mettant à la solde française. Cette mesure, que le général Gentili voudrait étendre à tous les matelots des pays alliés et de Malte même, donnerait le moyen de remonter promptement la marine de la Méditerranée.

Je n'ai rien de nouveau à vous mander sur l'esprit public : il s'est montré, dans les deux fêtes qui ont suivi la première, tel qu'il avait paru d'abord. Les républicains sont dans la haute classe : c'est ce que mon admission dans quelques maisons nobles m'a mis à même de juger. J'ai trouvé beaucoup de lumières, beaucoup de philosophie dans plusieurs individus de cette société : je regrette que mon prochain départ ne me permette pas de les connaître plus à fond. On trouverait en eux de grandes ressources s'il était question de donner une constitution particulière au peuple vénitien, qu'ils connaissent parfaitement : l'ex-provéditeur Battaglia [8] est un de ceux dont je veux parler.

Je finis cette lettre chez le général Baraguay-d'Hilliers, où se trouve le général Gentili. Le départ est définitivement fixé à après-demain ; d'ici à cette époque, si

je remarquais quelque chose qui fût digne de votre attention, je m'empresserais de vous en instruire.

Agréez l'assurance de ma reconnaissance et de mon dévouement comme Français.

ARNAULT.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

A bord de *la Sensible*, le 25 prairial an V (13 juin 1797).

Les nouvelles de l'Istrie, que le général Baraguay-d'Hilliers vient de me communiquer, déterminent le général Gentili à mettre à la voile sans délai. Vous serez surpris sans doute qu'il se soit écoulé trois jours entre notre départ et notre embarquement : la lenteur avec laquelle les provisions ont été délivrées en est l'unique cause.

La mauvaise volonté des Vénitiens perce de toutes parts. Rien de ce qui était nécessaire n'avait été fourni ; l'on n'en répondait pas moins aux demandes des différents officiers que tout était livré et qu'il y avait défense de rien faire de plus pour l'expédition. Voulait-on remonter à la source de cette défense, tous les comités la désavouaient, et l'on en était pour le temps perdu. Ce n'est qu'en parlant vertement, qu'en menaçant même, que le général Baraguay-d'Hilliers est parvenu à arra-

cher les moyens insuffisants avec lesquels nous partons. On serait tenté de conclure, en rapprochant la conduite des Vénitiens et celle de l'empereur, qu'il y a intelligence secrète entre eux, et que notre expédition pourra devenir moins facile qu'elle ne le paraissait d'abord. Comptez néanmoins sur le zèle des troupes et sur l'activité prudente de celui qui les commande.

La conduite du vice-amiral Tomasi [9], sur le vaisseau duquel est monté Gentili, est à peine convenable. Il n'a pas eu honte de laisser notre vieux général passer la nuit sur une planche comme un mousse, sans lui offrir ni lit ni vivres. Il ne lui a rendu aucun honneur. Vous présumez qu'il a été fortement relevé. D'Arbois [10] s'est plaint à Gondolmer [11], et, depuis les ordres nouveaux de l'amiral vénitien, le vice-amiral met autant de platitude dans sa conduite, qu'il y avait mis d'abord d'insolence. Ces messieurs comptaient prendre le commandement.

« Je ne recevrai l'ordre que de *la Gloria*, » disait au capitaine Bourdet le commandant de *l'Éole;* « et votre commandant le recevra de moi, » répondit sèchement Bourdet.

Je dois, avant de terminer cette lettre, vous représenter, général, que les moyens pécuniaires donnés au chef de l'expédition ne sont rien moins que suffisants. Il ne peut disposer que de mille écus, et vous savez qu'il doit établir une correspondance entre l'Italie, la Turquie et les îles.

Je n'ai rien à ajouter à ceci. Je tiens un journal exact de tout ce qui concerne l'expédition : cette lettre en est l'extrait. Comptez, général, sur mon exactitude comme sur mon éternelle reconnaissance.

ARNAULT.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Corfou, le 17 messidor an V (5 juillet 1797).

Nous sommes arrivés dans l'île le 9 messidor. Votre renommée avait aplani tous les obstacles. Le peuple, qu'on avait cherché à épouvanter, nous a reçus d'abord avec le silence de l'inquiétude ; les cris de joie se sont bientôt fait entendre, lorsque notre proclamation a fait connaître nos principes et l'esprit de notre mission.

Les Grecs ont facilement senti qu'ils gagneraient tout à notre arrivée. Soixante mille individus, asservis par une centaine de tyrans, avaient besoin que nous vinssions du bout du monde les instruire de leurs droits et les avertir de leur force. Aujourd'hui qu'ils les connaissent, tout ce qui n'est pas vénitien abhorre non seulement l'ancien gouvernement, mais même tout rapport avec la métropole : dites un mot, cette île est française.

Le général Gentili s'occupe en ce moment de la création d'un gouvernement provisoire : il a eu la bonté de

m'appeler pour l'aider dans ce travail. Le peu de connaissance que nous avons des individus m'a déterminé à proposer, pour diriger nos choix, une mesure que le général Gentili a adoptée. Nous demandons des listes de candidats aux hommes les plus éclairés et les mieux intentionnés. Les individus qui se trouvent portés sur le plus grand nombre de listes seront ceux que nous porterons à la municipalité.

Notre projet est aussi de ne composer les corps administratifs que de gens attachés par intérêt à la révolution, et d'y appeler les hommes de différents rites, en raison du rapport de ces rites avec la population.

Je ne crois pas qu'on puisse former plus d'une municipalité pour l'île; les moyens de correspondance ne seront pas même faciles avec l'arrondissement hors de Corfou. La chose la plus rare est de rencontrer ici un homme qui sache lire.

Le général Gentili vous a sans doute fait part, général, de l'embarras où nous jette la subsistance des troupes. Les réquisitions sont impossibles : les munitionnaires sont sans fonds : la caisse ne contient que la solde de l'armée pour deux mois.

L'on a passé un marché avec un juif de ce pays, qui s'engage à nous alimenter pour trois mois; mais une des clauses de ce marché porte une avance considérable de notre part sous un terme très prochain.

C'est en vain que l'on a voulu recourir aux caisses publiques : non seulement nous n'y trouvons rien,

mais les fermiers sont en avance avec l'ancien gouvernement.

Le général a préalablement ordonné que les versements fussent faits dorénavant à la caisse de l'armée, mois par mois. Mais nos besoins sont de tous les jours, et cette mesure ne procurera que des recouvrements insuffisants.

Ce n'est pas, général, que cette île n'offre des ressources considérables; mais les entraves que les Vénitiens mettaient au commerce de l'huile, qui devait avant tout être portée à Venise, privaient Corfou de la majeure partie du produit de la vente de cette denrée. Elle était soumise à double droit: à un droit de sortie, d'abord perçu à Corfou par une douane qui constatait la quantité exportée par chaque bâtiment; et à un autre droit de sortie, dont l'exportation de l'huile en terre ferme était grevée à Venise, qui seule avait le droit de commercer librement de cette marchandise.

Rendez aux habitants de Corfou la liberté absolue du commerce, en maintenant le droit de sortie qui se percevait ici, non seulement vous vous assurerez des moyens suffisants à la solde des troupes et au salaire des officiers publics, mais, de plus, vous enrichirez cette île de l'immense bénéfice que la métropole et quelques négociants retiraient de la seconde vente, au détriment de la colonie et du cultivateur. Cette opération, également avantageuse aux Français et aux habitants,

semble être d'ailleurs la conséquence de la liberté, qui ne peut guère se concilier avec la dépendance injurieuse dans laquelle Venise tiendrait plus long-temps Corfou sous ce rapport.

Si vous adoptiez cette idée, général, la perception de ce droit serait sur-le-champ attribuée aux receveurs des autres impositions, d'après les modes déjà existants.

L'occupation que me donne l'état de délabrement où sont toutes les parties de l'administration, ne m'a pas empêché de faire des recherches relatives aux objets soumis à la consfiscation. Je n'ai rien trouvé jusqu'à présent. Il n'y a aucun magasin appartenant aux puissances coalisées. Depuis plus d'un an, l'on n'a pas vu d'Anglais à Corfou. Le consul russe y est presque aussi misérable que le consul français, et ce n'est pas peu dire.

Je n'ai rien à ajouter pour le présent aux objets contenus dans cette lettre. Mon rapport sur les arts ne sera ni difficile ni long. Cette ville ne renferme qu'un monument élevé, dans la citadelle, au maréchal Schullembourg [12], qui la défendit contre les Turcs : c'est sa statue pédestre. Point de statue hors celle-là; point de tableau, point de bibliothèque : une salle de spectacle et pas d'imprimerie. La seule rareté que j'ai rencontrée est l'église de Saint-Spiridion [13] : c'est une mine d'argent.

Le peuple est superstitieux et lâche. Le marchand de figues et le garçon boucher sont également armés : rien n'était plus commun que les assassinats; mais la corruption de l'ancien gouvernement porte à croire que

leur multiplicité pouvait être également imputée aux gouvernants et aux gouvernés.

On trafiquait également de la mort et de la vie d'un homme avec le juge et l'assassin. Saint Spiridion, qui a fait encore un miracle il y a trois semaines, en opère encore, moins souvent toutefois qu'un autre saint, devant lequel tout le monde est à genoux ici : ce saint s'appelle *Denaro* (l'argent).

Je dois aller voir au premier jour les fameux jardins d'Alcinoüs et la pierre sur laquelle lavait Nausicaa. Je ne sais si les princesses sont à la campagne, ce qu'il y a de sûr c'est qu'à la ville nous ne voyons guère que des blanchisseuses.

Je ne puis terminer, général, sans vous réitérer mes remerciements, et pour la mission dont vous m'avez honoré, et pour les relations où je suis avec les hommes estimables auxquels vous m'avez associé. Permettez-moi aussi de vous renouveler, ainsi qu'à madame Bonaparte, l'assurance de ma reconnaissance et de mon entier dévouement.

ARNAULT.

P. S. Général, le général Gentili me charge de vous parler particulièrement de trois personnes : d'abord du citoyen d'Arbois, du service duquel il a beaucoup à se louer, et pour lequel il désire un grade dont il a joui il y a quatre ans, le grade d'adjudant-général. Cette faveur aplanirait d'ailleurs de petites difficultés qui s'élèvent,

en fait de service, entre le commandant de la place, qui, comme chef de brigade, répugnerait à faire ses rapports au chef de l'état-major, qui n'est que chef de bataillon.

Les autres personnes sont le brave capitaine Bourdet, qui, par l'habileté de ses manœuvres, a suppléé au bon vent qui nous a toujours manqué; et le consul français à Corfou [14], que sa détresse et les désagréments qu'il a éprouvés de la part des Vénitiens rendent digne de considération.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Corfou, le 23 messidor an V (11 juillet 1797).

Notre municipalité est installée depuis le 10 de ce mois; le choix que nous en avons fait a paru plaire à la majorité.

Nous avions pour but de contenter toutes les classes et tous les rites; et cependant, à notre grand étonnement, cette précaution, qui devait assurer la tranquillité de l'île, l'a troublée hier pour quelques instants.

Un prêtre grec nous déclare tout-à-coup que les saints ou sacrés canons ne lui permettent pas de prendre une place dans le gouvernement : notez en passant que ce

prêtre entretient *una ragazza* *. Il cite les conciles dans un court mémoire, et y joint sa démission. La municipalité, sur mon avis, l'accepte par respect pour la liberté de conscience; mais il en résulte que les Grecs, de ce qu'un de leurs prêtres ne croit pas pouvoir siéger à la municipalité, concluent que l'archevêque latin et les juifs, à plus forte raison, doivent s'en retirer. Par une conséquence de nos principes, nous avions nommé deux juifs dans la municipalité.

Les esprits fermentent; des gens, connus par leur turbulence, les excitent et répandent quelque argent. Hier, enfin, la municipalité se trouve investie ou plutôt assaillie dans le lieu de ses séances. Un mauvais sujet exige au nom du peuple, dans un mémoire signé de lui seul, l'expulsion des juifs. La municipalité se tait; le président ne sait que dire. Les Grecs battent les juifs; et les juifs, qui ne sont pas Grecs, se sauvent.

On m'avertit de ce tumulte. J'y cours sans armes et accompagné de deux Français. Je n'ai jamais entendu des cris pareils : *Vivent les Français, point d'hébreux!* Nous marchons droit à la municipalité; cinq cents piaillards nous suivent. La municipalité était fermée et les membres dispersés. Il nous faut, en conséquence, rester seuls au milieu de cette populace forcenée, criant à tue-tête dans son jargon, et n'entendant pas un mot de notre langue.

* Une fille.

Les séditieux demandaient non seulement que les hébreux, *qui, à les entendre, sont des chiens*, fussent exclus du corps municipal, mais qu'il leur fût même prescrit de ne porter la cocarde qu'au bras.

J'essayai de répondre à cette requête par un beau discours, où j'expliquai que la liberté apportée par les Français était un bien commun à tous; qu'un juif ne devait pas plus être un chien pour un grec qu'un grec pour un latin. Un gros officier vénitien, qui prétendait parler le grec vulgaire, me traduisait pour l'utilité de la canaille; mais il me traduisait d'une manière si inintelligible, qu'on le comprenait moins encore que moi, et que je fus obligé de dire simplement que la municipalité allait se rassembler et répondrait.

Cinq cents hommes occupent la place, une patrouille de cinq soldats paraît enfin : je lui ordonnai de diviser le rassemblement avec le plus de précaution possible, et dans le fait elle y avait réussi, quand cinquante grenadiers que j'avais requis vinrent s'emparer des postes.

Il fallait réunir la municipalité. Je parvins à déterrer un de ses membres, que je chargeai par écrit, sur sa responsabilité, de convoquer ses collègues sous une heure.

Cependant, le général Gentili, averti, descend sur la place, fait au peuple une harangue à la fois paternelle et militaire, promet protection à tous les bons citoyens, et menace de faire fusiller le premier qui manquera de respect aux officiers municipaux. On se tait je cours chercher les juifs, que je trouve cachés dans

la forteresse; ils s'accrochent à mon bras, et me suivent plus morts que vifs, en m'assurant que tout est écrit là haut, et qu'on ne peut fuir sa destinée. J'invite la municipalité, rassemblée non sans peine, à tenir désormais une contenance plus digne des magistrats du peuple, à procéder sur l'heure à la nomination d'un comité de salut public, qui rechercherait les auteurs de la sédition, et à se confier dans la force des Français. Là commence la comédie. Tous les membres voulaient des gardes : l'un parcequ'il était latin, l'autre parcequ'il était grec, l'autre enfin parcequ'il était juif. « S'il fallait, pour vous garder, autant de braves gens qu'il y a chez vous de poltrons, répondis-je à l'archevêque, qui voulait pour lui seul une division tout entière, l'armée d'Italie n'y suffirait pas; d'ailleurs vous n'êtes pas juif. » Il convint du fait, et n'en fut pas moins présenter sa requête à Gentili, qui le reçut à peu près comme moi.

Telle est, général, l'histoire de cette grande journée. Un des principaux instigateurs du trouble est arrêté; il a paru fort étonné qu'un gentilhomme fût mis au cachot. Cet homme, nommé Danieli, est le chef d'une famille connue par son insolence et ses vexations, et qui se faisait fort de son crédit auprès de l'ancien gouvernement.

Le général Gentili a fait publier une proclamation dans laquelle il rappelle ce qu'il promettait dans la première, et déclare qu'il maintiendra de toute sa force la

validité du contrat passé entre le peuple corfiote et nou le jour de notre arrivée. Tout est calme aujourd'hui, e nous espérons que ce mouvement sera le dernier. C peuple est aussi lâche qu'ignorant.

Je remplis auprès du corps municipal l'office de com missaire du gouvernement; je le redresse toutes le fois qu'il veut s'écarter de la ligne. Le secrétaire m donne tous les jours copie du procès-verbal de l séance.

J'espère, général, que vous approuverez la conduite que j'ai tenue dans cette circonstance, et que vous voudrez bien nous faire connaître au plus tôt vos intentions sur la destinée de Corfou. Nous ne savons si nous sommes chez des Vénitiens ou chez des Français.

Veuillez aussi, général, me faire connaître votre décision relativement au projet dont je vous ai fait part. Les besoins augmentent tous les jours, et nos ressources à Zante et à Céphalonie sont aussi nulles qu'à Corfou Toutes les caisses sont vides.

J'ai prié Leclerc [15] de vous présenter une requête en mon nom. La difficulté du voyage de Grèce me ferai préférer de revenir près de vous par l'Italie méridionale. Nous ne sommes qu'à vingt-cinq lieues d'Otrante Si je pouvais vous être de quelque utilité à Naples ce serait avec un double plaisir que je ferais ce voyag

Mon séjour ici n'est plus d'une grande utilité, et n'aurai plus rien à faire dans les îles du Levant quand j'aurai vu Zante et Céphalonie. Me procurer les moyen

de voir le tombeau de Virgile, dont j'ai vu le berceau, serait vous créer de nouveaux droits à ma reconnaissance, qui pourtant ne peut pas être augmentée.

ARNAULT.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Corfou, le 28 messidor an V (16 juillet 1797).

Tout est tranquille depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Les chefs du seul mouvement qui ait eu lieu ici sont encore en prison : ils en sortiront après avoir passé à une commission militaire, qui n'attend que le rapport pour commencer.

Nous plantons aujourd'hui l'arbre de la liberté. Le pavillon tricolore remplacera partout le lion, que l'on doit brûler solennellement sur la grande place.

Le peuple montre la plus grande joie et un véritable attachement pour les Français.

Je vous ai fait part, dans ma correspondance, de l'état de dénuement où nous nous trouvions. Nous ne saurions où donner de la tête, si la municipalité de Venise, ou plutôt la Providence, ne nous avait envoyé quelques secours. Une somme médiocre, destinée à l'acquittement d'une dette, se verse en ce moment, par ordre du gé-

néral Gentili, dans la caisse de l'armée, mais cette ressource n'est que précaire. L'escadre du général Brueys qui croit devoir attendre de nouveaux ordres dans rade de Corfou, nous ronge et nous jettera incessamment dans un embarras pire que celui dont nous avons cru un moment sortir. Veuillez donc, général, vous occuper de nos besoins, et vous rappeler que c'est de la terre ferme seulement que nous pouvons tirer nos ressources.

J'ai fait, il y a trois jours, une descente sur les côtes de l'Épire. Les Vénitiens avaient un petit établissement près des ruines de l'ancienne Buthrote [17], que j'ai parcourues dans tous les sens. Si ces ruines sont peu précieuses, au moins ont-elles le mérite d'être environnées d'un lac d'eau douce, dont la pêche appartient au gouvernement, et est affermée à son profit. Les Albanais, anciens sujets des Vénitiens, sont venus s'offrir aux Français; et, ce qui nous a paru plus plaisant encore, les Albanais, sujets des Turcs, et des Turcs mêmes, nous ont pressés de les adjoindre à la république. La Morée tout entière est dans cette disposition.

Je compte, avant de partir de Corfou, faire une tournée dans l'île, et la parcourir dans tous les points. Veuillez, général, faire droit à ma première requête, et me mettre à même de vous présenter incessamment mon journal et les nouvelles assurances d'une reconnaissance qui ne finira qu'avec ma vie.

ARNAULT.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Corfou, le 3 thermidor an V (21 juillet 1797).

D'après l'évaluation faite des fonds versés par les commissaires vénitiens dans la caisse de la division, le général Gentili a eu à disposer de la somme de sept cent mille francs à peu près.

Voici l'emploi que l'on en a fait par son ordre.

Une somme de trois cent soixante mille francs a été mise d'abord à la disposition des administrateurs des vivres, sauf à eux à en compter. Cette somme fait face à l'arriéré, et assure pour deux mois la subsistance de l'armée et de la division maritime attachée particulièrement à l'expédition.

Eu égard à la nécessité où la flotte de Toulon se trouvait d'attendre ici vos ordres définitifs, le général, forcé de fermer les magasins de terre aux marins qui nous dévoraient, a mis entre les mains du contre-amiral une somme de cinquante mille francs, dont ce dernier s'est reconnu comptable.

Une autre somme de cent soixante-dix mille francs est mise en réserve pour payer pendant deux mois les troupes françaises et vénitiennes. Soixante mille francs, de plus, sont destinés à faire face aux dépenses extraor-

dinaires, à celles des hôpitaux, et aux besoins particuliers du général. Le reste s'emploie dans ce moment la liquidation de la dette vénitienne. Un comité, composé de Français et des commissaires vénitiens, examine les titres des créances, qui sont acquittées par le payeur sur les ordonnances du général. Les matelots et les soldats sont exactement payés. Quant aux officiers de mer, l'on a arrêté qu'on s'acquitterait avec eux en traites sur Venise, qui est encore redevable envers cette île d'une somme de trois mille sequins.

Ces mesures, agréables au peuple autant qu'avantageuses à l'armée, ne contribuent pas peu à consolider la tranquillité dont nous jouissons. Les hommes les moins éclairés, les villageois, classe plus opiniâtrément attachée à l'ancien gouvernement, qui pourtant pesait plus particulièrement sur elle, commencent à reconnaître les avantages du nouveau. Le scrupule avec lequel nous observons tous les engagements contractés par notre première proclamation, la conduite des chefs et des subalternes, l'administration réellement paternelle du général, nous concilient tous les esprits, et nos ennemis sont en si petit nombre qu'ils ne peuvent ni se cacher dans la foule ni nous nuire.

Le vœu général appelle ici le gouvernement français. Je crois, dans le fait, général, qu'il serait aussi avantageux pour la France de s'acquérir les îles, qu'avantageux pour les îles d'être protégées par les Français. Le commerce réciproque y gagnerait. Nous nous assu-

rerions la propriété de l'Adriatique et la domination de l'Archipel, et le négoce du Levant ne serait plus exposé aux pirateries des Barbaresques et des Turcs, contre lesquels les habitants des îles n'espèrent aucune protection de la république vénitienne.

La municipalité marche à merveille; elle est instituée de manière à ne pouvoir faire le mal et à l'empêcher. Les tribunaux rendent la justice d'après les nouvelles formes : ils ne désemplissent pas. Les sectateurs des différents cultes vivent, si ce n'est en bonne intelligence, du moins sans querelles.

Je crois, vu l'état des choses, pouvoir regarder ma présence ici comme inutile. Ma santé s'altère, général, et je sens que je ne supporterais pas impunément plus long-temps l'extrême chaleur à laquelle nous sommes exposés. J'ai prié le général Gentili de me permettre de retourner auprès de vous. Je pars au premier jour pour Naples, où je séjournerai quelque temps; je me rendrai de là à Rome, puis à Florence. Je continuerai à vous instruire exactement de tout ce que je croirai digne de votre attention, et à m'occuper de la recherche de tous les objets utiles aux arts, recherche vaine jusqu'ici.

J'espère que mon journal, qui jusqu'à présent n'est qu'un procès-verbal fort sec, s'enrichira à mesure que je m'approcherai de l'ancienne capitale du monde.

Le général Gentili, dont je ne puis trop me louer, voudrait me charger du gouvernement de l'île pendant

son voyage à Céphalonie; mais cette tâche excède ma mission et mes forces. Je l'ai prié de confier l'autorité à des mains plus habiles, et de ne pas retarder si tristement le bonheur que j'aurai à parcourir cette terre des héros, où l'on n'en connaît plus qu'un, à admirer cette Rome, que vous n'avez pas voulu prendre, et ce Capitole, où vous n'avez pas daigné monter.

ARNAULT.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Corfou, le 11 thermidor an V (29 juillet 1797).

Général, les principes d'insurrection qui s'étaient manifestés dans l'île sont tout-à-fait étouffés. Il est probable que le clergé grec, qui les avait provoqués, ne reviendra plus à la charge. Nous avons montré assez de sagacité pour qu'il ne recoure plus à des ruses qui désormais ne seraient pas impunies, et les agents qu'il a compromis, si téméraires ou si stupides qu'ils puissent être, ont vu le danger de trop près pour s'y exposer de nouveau.

Le prétexte de l'insurrection, qui devait soulever l'île tout entière, était que nous avions l'intention de nous emparer du trésor de Saint-Spiridion, saint dont Corfou possède les reliques, et dont la chapelle est ornée d'ex-

voto du plus grand prix, qui lui sont envoyés par les chrétiens, ou, si vous voulez, par les schismatiques grecs, non seulement de tous les points de la Turquie, mais du fond même de la Russie.

Le clergé grec, qui, par suite de la conformité de croyance, est très porté pour la Russie, et voudrait voir les îles passer sous la protection de l'autocrate, avait imaginé, pour soulever la population contre nous, de répandre le bruit que le *corps-de-garde*, qu'à sa demande expresse j'avais fait placer à côté de l'église de Saint-Spiridion, pour en protéger le trésor, n'était là que pour enlever ce même trésor. Le massacre ou tout au moins l'expulsion des Français devait prévenir cette spoliation.

Instruit à temps de cette perfidie, je fis arrêter les propagateurs de ces nouvelles, qui se débitaient même en notre présence, dans les cafés, à la faveur d'un jargon que nous n'entendons pas. De plus je fis venir les desservants de la chapelle de Saint-Spiridion, auteurs de la calomnie, et j'exigeai d'eux la déclaration ci-jointe, qui a été affichée et publiée dans la ville et dans toutes les parties de l'île *.

Cette mesure, jointe à la fermeté que nous avons déployée, a tout calmé. Les complots se sont évanouis en fumée, et les Grecs, qui voient que les plus forts sont aussi les plus fins, n'y reviendront plus.

* Elle est à la suite de cette lettre.

Le général Gentili est dans l'intention de profiter d la tranquillité qui règne dans l'île pour se rendre à Bu trinto, où il doit avoir une entrevue avec Ali, pacha d Janina, et lier avec lui des rapports plus étroits. Cel ne nous sera pas d'une faible utilité. C'est de chez A que nous avons tiré jusqu'à présent l'approvisionnemer de notre flotte. Il ne réclame pas d'argent : une corvet et de la poudre en échange des bœufs qu'il nous a fou nis et des denrées qu'il nous fera fournir, voilà ce qu voudrait.

Le général doit aller ensuite visiter les établissement que nous possédons sur le continent, tels que Prevesa, Vonizza, Santa-Maura. Il visitera aussi les îles de Zante, Céphalonie, et poussera peut-être jusqu'à Cerigo.

Il persistait à vouloir qu'en son absence je me chargeasse du gouvernement général de Corfou. Cela est-il possible, général? Vous connaissez l'esprit militaire. Des militaires obéiront-ils volontiers à un agent civil? Accepter cette commission, ne serait-ce pas, en me compromettant, compromettre les intérêts de l'expédition?

Chargé par vous d'organiser le gouvernement des îles ioniennes, je l'ai fait le mieux que j'ai pu. La constitution que je leur ai donnée n'est pas plus mauvaise qu'une autre, si elle n'est pas meilleure. Ma tâche est remplie. J'ai donc insisté pour que le général Gentili ne mît pas mon dévouement à une plus dangereuse épreuve, et me permît de retourner auprès de vous.

Je profiterai du départ de *la Junon*, qui va croiser

dans l'Adriatique. Elle me descendra à Otrante, d'où je me rendrai à Naples.

Permettez-moi de suivre l'exemple de Lycurgue, homme de sens, qui aimait mieux donner des lois que les faire exécuter. Dès qu'il faut gouverner, j'abdique.

Veuillez agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

ARNAULT.

DÉCLARATION DES DESSERVANTS
DE LA CHAPELLE DE SAINT-SPIRIDION.

Les religieux propriétaires de l'église de Saint-Spiridion, à leurs concitoyens.

Des bruits injurieux aux Français et à la vérité ont été répandus parmi le peuple. Des malveillants assurent que les richesses déposées par les fidèles dans notre église, en ont été arrachées par un abus de la force et de l'autorité. Comme prêtres et comme citoyens, nous attestons, sur Dieu et sur l'honneur, que le trésor de Saint-Spiridion est entre nos mains dans toute son intégrité, et que la bonté du ciel, qui a mis cette sainte propriété sous la garde vigilante des Français et sous la protection immédiate du général Gentili, en assure plus que jamais la conservation.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Naples, le 2 fructidor an V (19 août 179

Général, je suis ici depuis quelques jours. Je n'ai voulu vous écrire avant d'avoir eu le temps de bien naître les véritables dispositions de la cour de N à notre égard : elles ne sont rien moins que bien lantes; cela se manifeste jusque dans les plus petites constances.

Je débarquai d'abord à Otrante. Muni d'une pat du consul de Naples, laquelle constatait que les étaient exemptes de toute contagion, je croyais c m'accorderait la pratique sans difficulté. Je m'ab Le bureau de santé me déclara que je ne pourrais muniquer avec la terre qu'après avoir fait une rantaine dont la durée serait déterminée par le tère napolitain, à qui on allait en écrire. La co que l'on craignait n'était pas celle dont j'étais exempt. Voyant qu'il me fallait attendre au lazar ponse de Naples, et le lazaret d'Otrante ét épouvantable qu'une prison, je me suis fait tr à Brindisi, où l'on vient d'en construire un q propre et fort élégant. Il a servi de palais à Naples pendant le séjour que le roi a fait ville il y a quelques mois.

Arrivé là, j'ai dépêché au général Canclaux, notre ambassadeur, un exprès, qui, dix jours après, m'a rapporté le passe-port et les permissions dont j'avais besoin pour me rendre à Naples en poste.

En qualité de commissaire du gouvernement français, j'étais recommandé à tous les gouverneurs des villes, et particulièrement à M. Marulli, qui a été envoyé dans ces provinces avec une petite armée, pour les purger des brigands dont elles sont infestées. Ce général m'a fort bien reçu, et m'a délivré un ordre pour avoir des escortes. Passé Barletta, il a fallu toutefois s'en passer : c'est là pourtant qu'elles sont vraiment nécessaires. On ne traverse pas les Apennins tranquillement, même en plein jour. Nous les avons néanmoins traversés de nuit sans faire de mauvaises rencontres. Votre fortune nous protégeait.

Il faisait jour encore quand je suis passé près de Cannes. En voyant les bords de l'Aufide et cette plaine à jamais signalée par la victoire, ce n'était pas à Annibal seulement que je pensais.

Je ne dois pas oublier de vous dire, général, qu'à Monopoli, où j'ai été obligé de m'arrêter six heures pour faire raccommoder ma voiture, qui s'était rompue contre les débris de la *voie Appienne*, sur lesquels nous avons roulé un moment, le gouverneur de la ville a voulu que je quittasse l'auberge, et que je vinsse passer chez lui le temps qu'exigeait la réparation. Il m'a fallu même, bon gré mal gré, y accepter à souper; mais ces

civilités n'avaient rien d'affectueux; et comme les habitants regardaient avec une curiosité mêlée de quelque admiration le seul Français qui, depuis vos victoires, ait traversé la Pouille, je pense qu'on usait de ce procédé surtout pour m'empêcher d'entrer en communication avec ces bonnes gens, et que la politique y avait autant de part que la politesse.

Les esprits, en effet, sont très favorablement disposés pour nous dans ces contrées. A Venosa, pendant que je changeais de chevaux, des bourgeois, sachant que j'étais envoyé par le général Bonaparte, sont venus me complimenter, m'ont forcé d'accepter des rafraîchissements, et ne m'ont laissé partir qu'après avoir fait tous les vœux possibles pour que mon voyage fût heureux.

Il l'a été. Après trois jours de fatigues, je suis arrivé dans la capitale. Je loge au bord de la mer, dans un hôtel tenu par un Français. De là ma vue embrasse le golfe dans toute son étendue. A ma gauche le Vésuve et Herculanum, à ma droite le Pausilype et le tombeau de Virgile, devant moi l'île de Caprée et les ruines du palais de Tibère : voilà le spectacle qui s'est offert à mes yeux au lever du soleil, quand j'ai ouvert ma fenêtre pour contempler Naples, où j'étais entré de nuit.

Mon premier soin a été d'aller rendre visite à notre ambassadeur. C'est un homme recommandable à plus d'un titre. Personne ne sait mieux que vous, général, ce qu'il vaut comme militaire; mais a-t-il autant de valeur comme diplomate? Monge [18] paraît en douter. Des

manières distinguées, de la droiture d'esprit, sont sans doute des qualités précieuses dans un homme chargé des fonctions qu'il remplit ici; mais a-t-il assez de pénétration pour démêler, à travers leurs démonstrations, les dispositions des gens auxquels il a affaire? Le vieil Acton est un ministre bien rusé, pour ne pas dire plus. La reine n'est notre amie que de nom, et le roi, qui nous hait moins, est nul.

Il est évident pour tout le monde, notre ambassadeur excepté, que, forcée de recevoir un envoyé de la république française, la cour de Naples s'étudie à contrebalancer, par la condition subalterne où elle s'efforce de le maintenir, l'effet que sa présence ici pourrait produire sur le peuple, qui n'est pas si indifférent qu'on le dit à la liberté. Toutes les prévenances sont pour le ministre d'Angleterre. On ne laisse guère à celui de France que ce qu'on ne peut pas lui ôter; et, chose singulière, il semble ne pas s'en offenser; il semble même plus occupé de complaire à la cour de Naples que de contenter le gouvernement de Paris. Tiendrait-il plus à sa place qu'à l'honneur de sa place?

Au reste, si l'ambassadeur manque d'énergie, on ne peut faire ce reproche au secrétaire de légation; peut-être celui-là pècherait-il par l'excès contraire. Le citoyen Trouvé [19], qui remplit ce poste, où il a été porté sur la proposition du directeur Laréveillère Lépaux, est un des républicains les plus fermes et les plus chauds qu'on puisse rencontrer. Soit comme journaliste, soit comme

poëte, il n'a consacré sa plume qu'à la liberté. Comme journaliste, il a rédigé *le Moniteur* pendant plusieurs années; et comme poëte, il a composé une tragédie sur la mort d'*Ancastroem*, et une autre tragédie sur la mort de *Pausanias*. Voilà ce qu'on peut appeler des tragédies républicaines! Dans la dernière, il fait allusion à la tyrannie de Robespierre, quoique celui-ci n'ait jamais tiré une épée. N'importe. S'il n'y a pas parité de condition entre ces deux tyrans, du moins y a-t il parité de situation. Cela ne suffit-il pas? Les rois n'ont pas d'ennemi plus implacable que le citoyen Trouvé. Il est fait pour aller très loin, si la république se consolide bien entendu; car il lui serait impossible de s'arranger de tout autre gouvernement. Sans être aussi grand républicain que lui, général, je me crois tout aussi bon Français, et je vous réponds de soutenir en toute occasion l'honneur de ce nom, que vous avez tant agrandi.

Le citoyen Kreutzer, qui a été envoyé dans ce royaume par la commission des arts pour visiter les établissements de musique et faire des acquisitions dans le but de compléter la bibliothèque du Conservatoire de Paris, doit retourner au premier jour à Rome. Je le chargerai d'une lettre [20], qui sera le complément de celle-ci, et contiendra les observations qu'un plus long séjour dans cette ville me permettra de vous communiquer avec plus de confiance.

Agréez, général, l'expression de mon respect et de mon dévouement. ARNAULT.

AU GÉNÉRAL EN CHEF.

Rome, le 30 fructidor an V (16 septembre 1797).

C'est au moment où je quittais Naples que votre lettre du 12 thermidor m'est parvenue, je l'ai lue avec plaisir et peine : il m'est doux de trouver dans la seconde mission que vous me confiez l'approbation de la manière dont j'ai rempli la première ; il m'est dur de me trouver dans une situation qui m'oblige de céder à un autre l'honneur d'exécuter vos vastes idées [1].

La division française était dans la plus heureuse situation à l'époque de mon départ ; non seulement les îles vénitiennes, mais les établissements des Vénitiens dans le continent, s'étaient ralliés au nouveau gouvernement, et, de concert avec les îles, demandaient à arborer exclusivement l'étendard français.

De légers troubles avaient été excités à Zante par un médecin russe, qui, sans partisans, sans moyens, et désavoué de son consul même, avait arboré le pavillon de sa nation. Le calme s'est rétabli sur-le-champ. Cet extravagant arrivait comme prisonnier à Corfou le jour où j'en suis parti.

A Corfou, on avait tenté de porter le peuple à la révolte, en profitant de sa haine contre les juifs.

Vous avez vu, dans une de mes précédentes lettres,

avec quelle facilité nous réprimâmes ce mouvement, dont l'instigateur, traduit à une commission militaire, a été acquitté sur la question intentionnelle.

L'on essaya encore depuis de soulever le peuple, en l'inquiétant sur le trésor de Saint-Spiridion, auquel, à la prière du papa, nous avons donné une garde extraordinaire; les prêtres du rit grec, qui ne valent pas mieux que ceux du rit latin, répandaient sous main ces bruits injurieux, que d'imbéciles Vénitiens appuyaient hautement dans les lieux publics. Ces manœuvres ont encore été déjouées, et le général Gentili a applaudi aux moyens par lesquels j'arrachai, ou plutôt j'escamotai aux prêtres de Saint-Spiridion une déclaration publique absolument opposée à leurs insinuations secrètes.

Les secours arrivés de Venise ont mis l'armée pour deux mois à l'abri du besoin; le soldat content, l'habitant heureux et tranquille, je crus pouvoir commencer le voyage de la terre sacrée.

Les nouvelles récemment arrivées de Constantinople ne me permettaient pas de croire à la possibilité d'un voyage dans les provinces ottomanes.

Je partis pour l'Italie; j'avais besoin de respirer l'air de la terre ferme. Ma santé, qui n'était rien moins que bonne, se rétablit ici, tandis que l'un de mes deux camarades de voyage ne peut se débarrasser de la fièvre, à laquelle l'autre, qui était notre domestique commun, a succombé à Naples, climat moins salutaire que je ne croyais pour les républicains.

Les soins administratifs auxquels j'étais obligé de me livrer tout entier, et l'intempérie du climat, qui rendait impossible le voyage par terre, sont cause que je ne pourrai pas vous donner les détails géographiques que vous désirez.

Darbois se propose de faire cet automne une tournée dans l'intérieur de l'île, et il vous satisfera sur cet objet. Quant aux questions que vous me faites sur l'Albanie, il en est, général, auxquelles je ne puis répondre, et je vous offrirai tout ce que j'ai pu recueillir sur les mœurs de son peuple, plus barbare que ceux que nous appelons sauvages en Amérique.

On se tromperait, général, si l'on croyait pouvoir établir entre la colonie française et les Albanais d'autres rapports que ceux d'un commerce très borné; ils ont constamment détruit les établissements qu'on avait tenté d'élever chez eux; Lasalle, constructeur français, fut lui-même victime, il y a peu d'années, d'une tentative de ce genre.

Les bois de construction et les bestiaux sont la principale richesse de l'Albanie, habitée par des hordes de brigands et de pasteurs. Ces pasteurs, différents des confrères d'Apollon, de ceux qui peuplaient les rives de l'Alphée et les bords de l'Amphryse, ont quitté la houlette et la panetière de leurs aïeux pour le fusil et la giberne. Le figuier sauvage autour duquel ils se réunissent est un véritable corps-de-garde, où veille toujours une sentinelle.

L'esprit de brigandage est porté à tel point chez les Albanais, que le droit d'aubaine, droit de profiter des débris d'un naufrage, s'étend jusque sur le naufragé. Un galon d'or, un bouton d'argent, l'objet de la moindre valeur, excitent leur cupidité et décident la mort d'un homme.

L'aspect de l'Albanais est bizarre et terrible; son costume est l'ancien costume grec, auquel il ajoute une énorme capote d'un drap grossier et tiré à poil, qui, lorsqu'il s'en enveloppe, lui donne à peu près la figure d'un bouc. Sa chemise, de grosse toile, à larges manches et tombant à la hauteur des genoux, par-dessus le pantalon, ressemble parfaitement à l'ancienne tunique. Sa chaussure, comme l'ancien brodequin, est attachée à la jambe avec des courroies; deux énormes moustaches coupent son visage brûlé par le soleil; deux pistolets et un poignard attachés à sa ceinture; un long sabre suspendu à son côté, la poignée vers la terre; un fusil porté transversalement derrière le dos; un étui à pipe; des boîtes à tabac, à plomb, à poudre; voilà son équipage complet. L'Albanais est un arsenal ambulant. Laboureur, brigand, pasteur, tout Albanais porte les armes à feu, et s'en sert avec une adresse qui réalise le prodige de cet homme qui fendait une balle en deux parties égales en tirant sur une lame de couteau.

Quelques villages albanais dépendent des possessions vénitiennes, et sont dans ce moment soumis au gouvernement provisoire de Corfou. Le reste de la haute et

basse Albanie appartient aux Turcs. Gouvernées par deux pachas ennemis, ces provinces partagent les affections et la fortune de ces chefs, dont l'un, Ali, pacha de Janina, est en révolte ouverte contre la Porte; et l'autre, Mustapha, pacha de Delvino, tient pour son souverain. On combat souvent et avec fureur. De fréquents incendies contribuent aussi à dépeupler ces déserts, ensanglantés par une guerre aussi obscure que désastreuse.

Les deux partis cherchent également l'appui des Français. Ali-Pacha nous a fait particulièrement de grandes avances; je crois vous avoir dit qu'il a demandé et obtenu une entrevue, sur l'objet et l'issue de laquelle le général Gentili peut seul vous donner des lumières.

Outre la guerre de pacha à pacha, il existe encore en Albanie des guerres de pacha à particulier. Je vis, dans la petite excursion que je fis sur les côtes de l'Épire, un papa qui jouissait d'un tel crédit au milieu de ses paroissiens, que, sur sa simple réquisition, tout prenait les armes dans le canton. Ali, qui n'a jamais pu le réduire, offre un prix énorme de sa tête.

Ce prêtre soldat, suivi de son clergé ou de son état-major, est venu me visiter et me demander l'amitié des Français.

Les Albanais ne parlent ni le grec, ni le turc, ni l'italien; ils ont un idiome particulier, que nous expliquaient les Corfiotes qui tenaient à ferme les domaines du gouvernement vénitien dans le continent. Il serait difficile, général, de lier avec eux le moindre rapport par le

moyen de l'imprimerie, la faculté de lire et d'
étant plus rare encore chez eux que dans les île
nous ne correspondons avec les villages que par le
des prêtres.

Voilà, général, ce que j'ai recueilli sur l'Alban
me suis aussi procuré de sûrs renseignements rela
l'état actuel de la Morée; c'est par eux que je term
cette lettre, déjà trop longue peut-être.

La gloire de l'armée française, le bruit de votre
a retenti dans les ruines de Sparte et d'Athènes; m
croyez pas que les Grecs soient nos plus francs ad
teurs. Les Grecs (j'en excepte les Mainottes), av
dénaturés par la sujétion dans laquelle les tienne
Turcs, s'occupent exclusivement de la culture
commerce, dédaignés par les musulmans.

Voleurs, perfides, inhospitaliers, ils ne voient
l'étranger qu'un ennemi ou une proie; les Turcs
vous attendent; ils vous nomment avec enthousia
et, à la honte du peuple opprimé, la liberté en Grè
de sectateurs que chez le peuple tyran.

C'est ici, général, que je regrette de n'avoir pu
ter du moyen que me créait votre seconde mis
quelques semaines auraient suffi à ce voyage intére
d'où j'aurais apporté des notions également import
à ma patrie et à moi. Cependant, si je n'ai pas r
d'une manière digne de votre confiance le premier
dont vous m'avez chargé; si quelquefois obligé d
présenter la république française et le vainqueur d

talie, je ne l'ai pas fait d'une manière indigne et de l'une et de l'autre, récompensez-m'en par votre approbation; autorisez-moi à dire à mon retour en France, dût cette assertion glorieuse vouer ma tête à la proscription : Et moi aussi je suis l'ami de Bonaparte, et moi aussi je fus de l'armée d'Italie!

ARNAULT.

[illegible], le 13 vendémiaire an V (4 octobre 1797).

[illegible]e voilà à Florence depuis trois jours ; j'y [illegible] deux braves jeunes gens, les frères Su-ch[illegible]st chef de brigade et l'autre agent des finan[illegible]s rencontrés chez votre frère Joseph, a[illegible]ilitaire est venu pour son plaisir, et où le f[illegible]ncier [illegible] envoyé par le citoyen Haller [23], pour recouvrer le[illegible]ibutions dues par le pape.

Vu l'accord de n[illegible]meurs et de nos opinions, nous ne pouvions mieux [illegible]ire que de voyager ensemble.

Notre voyage, dont la tranquillité pensa être troublée à Viterbe, où l'on ne paraît pas très favorablement disposé pour les Français, se passa néanmoins sans accident.

Nous avons été accueillis ici de la manière la plus cordiale par le citoyen Cacault [24], ministre de la république auprès du grand-duc. Il nous a présentés à ce prince et à M. de Manfredini [25], qui, de tout temps son gouverneur, gouverne de plus aujourd'hui le grand-duché.

Le ministre et le souverain nous ayant traités avec distinction, leur exemple a été imité par la haute société. Le jour même nous avons été invités à venir au casin des nobles.

Nous pensions, d'après cela, que les Français ne pouvaient rencontrer ici que des témoignages de la considération que leur ont acquise vos victoires. Une assez singulière aventure nous a prouvé pourtant qu'il ne fallait se fier qu'avec réserve à ces démonstrations.

Hier, en sortant de chez notre ministre, où nous avions dîné, mes camarades et moi nous montâmes en voiture et nous allâmes faire un tour de promenade *alle cacine*. Quelle fut notre surprise, général, de voir là, à la tête et à la queue de plusieurs chevaux, des cocardes pareilles à celle que nous portons, à celle que vous portez, des cocardes tricolores!

Indignés de tant d'audace, nous nous consultions sur ce que nous devions faire, quand une calèche, remarquable par son élégance et par la beauté des chevaux qui la tiraient, et que décoraient aussi nos couleurs, passe tout près de la nôtre.

Je n'y pus tenir. L'ami, criai-je au cocher, tout

en lui montrant ma cocarde, pourquoi mettre aux oreilles de vos chevaux cette cocarde-là ? — Parceque tel est le goût de mon maître, répondit-il en ricanant. — Votre maître a un goût tant soit peu dangereux. — Et pourquoi, s'il vous plaît ?— Parceque cela compromet les oreilles de ses chevaux et peut-être aussi les siennes.

Notre voiture cependant s'était arrêtée. Décidés à avoir raison de l'outrage, nous descendons pour le demander au maître de ce bel équipage, qui pendant ce colloque s'était tenu coi. Nous te servirons de témoins, me disait Suchet, qui croyait devoir me céder l'honneur de mettre à fin l'aventure que j'aurais dû lui laisser commencer. Mais, pendant que nous mettions pied à terre, le bel équipage avait poursuivi sa route au grand trot; bientôt nous le perdîmes de vue.

Pensant alors n'avoir rien de mieux à faire qu'à demander au gouvernement florentin la satisfaction que nous n'avions pu obtenir de son sujet, nous nous rendons au plus vite chez notre ministre, pour lui faire rapport du fait. Que voyons-nous à sa porte ? la calèche en question, et dans son salon le maître même de cette calèche, M. Delfini. Ce galant homme se plaignait d'avoir été insulté par nous, et pourquoi ? disait-il, parceque ses chevaux portaient les rubans à la mode !

Après avoir rétabli les faits et le dialogue dans leur vérité, que le déposant avait tant soit peu altérée en omettant tout ce qui blessait sa fierté ; comme il fermait toujours l'oreille à nos propositions, nous demandâmes que

rapport de la chose fût fait à M. de Manfredini, et qu'on y mît ordre.

« Je savais tout cela, mais j'avais l'air de l'ignorer; j'avais l'air de ne pas m'en apercevoir, nous dit le citoyen Cacault, dès que notre homme se fut retiré. Certainement ce gentilhomme a tort, tout-à-fait tort. Mais n'avez-vous pas tort aussi de provoquer une querelle qui pouvait vous attirer toute la ville sur les bras? Car enfin, pour le moment, il n'y a que vous trois de Français à Florence. — C'est justement pour cela, lui répondis-je, que nous avons relevé l'injure. Là où il y a un Français, la France ne doit pas être impunément insultée. Il en est des Français d'aujourd'hui comme des Romains d'autrefois : un Français, même isolé, est une puissance.

« Ces sentiments-là, reprit le ministre, sont plus héroïques que politiques. Ils sont de ceux qu'en littérateur j'applaudis au théâtre; — et qu'en diplomate vous blâmez dans le cabinet, » lui dis-je en achevant sa phrase.

Ce bon citoyen Cacault s'inquiète de peu de chose. Il était évidemment en peine de la manière dont il présenterait l'affaire au grand-duc. M. de Manfredini, par sa prévoyance, l'a tiré de perplexité. Instruit de la querelle par le bruit public, dès le lendemain le gouvernement a fait défendre d'employer les couleurs sacrées à l'usage par lequel on avait essayé de les profaner.

J'ai cru devoir vous rendre compte de ces faits, général, et je me plais à croire que vous n'y trouverez

rien, quant à ce qui me concerne, qui ne convienne dans un homme que vous avez chargé de représenter notre nation, à qui vous avez donné le droit d'être si fière.

Demain nous traverserons les Apennins, pour nous rendre, par Bologne et par Ferrare, à Padoue. De là j'irai rejoindre Regnault de Saint-Jean-d'Angély à Venise, d'où nous irons ensemble à Passeriano, où je vous porterai un compte détaillé de ma mission.

Agréez, général, l'hommage de mon admiration et de mon respect.

ARNAULT.

En 1798, l'auteur de ces lettres s'embarqua avec le général Bonaparte, qu'il devait accompagner en Égypte. Retenu à Malte par les soins qu'exigeait la santé de Regnault de Saint-Jean-d'Angély, qui dès lors était son ami et depuis devint son frère, il fut obligé de laisser la flotte continuer sa route. Il revenait en France sur la frégate *la Sensible*, la même qui l'année d'avant l'avait conduit à Corfou, quand ce bâtiment fut pris à l'abordage par *le Sea-Horse*, bâtiment beaucoup plus fort, qu'il avait osé aborder.

Les lettres qui suivent ont été écrites dans le but de rectifier les rapports inexacts qu'on avait fait circuler sur cette affaire, et que le gouvernement de l'époque n'avait que trop accueillis.

AU GÉNÉRAL BRUNE [26],

COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE D'ITALIE.

Turin, le 10 thermidor an VI (28 juillet 1798).

En donnant à l'ambassadeur de la république française en Piémont [27] une copie de la relation du combat dont

l'issue a été si funeste à la frégate *la Sensible*, et dont j'ai adressé l'original au ministre des relations extérieures, je croyais n'avoir que des bruits à combattre. La lecture de la feuille du journal de Milan, en date du 2 thermidor, me prouve qu'il faut réfuter aussi des écrits : je n'hésite pas à le faire.

Je suis loin d'accuser, de suspecter même l'intention du rédacteur; mais il me semble qu'il s'est un peu pressé, et qu'avant de rendre compte d'un évènement, il devait attendre au moins des renseignements dont l'authenticité fût garantie par une signature. Il n'aurait pas confondu le malheur avec la lâcheté, et son article, pour n'être pas prématuré, n'en eût été que plus véridique.

Veuillez, général, lui faire prendre connaissance de la lettre ci-jointe, et en requérir l'insertion dans son journal; je ne doute pas qu'elle ne console tous les bons Français.

Nous avons tout perdu, *fors l'honneur :* c'est une justice que nos ennemis rendaient du moins à notre capitaine.

Salut et respect.

ARNAULT.

AU CITOYEN TALLEYRAND*,

MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Turin, le 3 thermidor an VI.

Comme les différentes versions publiées sur la prise de la frégate *la Sensible* s'écartent toutes plus ou moins de la vérité, je crois de mon devoir, citoyen ministre, de vous la faire connaître et de vous mettre à même de rendre justice à qui elle appartient.

Cette frégate, de trente-six pièces de canon de douze, commandée par le capitaine Bourdet, avait été d'abord armée en flûte à Toulon; le général en chef lui fit rendre ses canons à Malte, et l'expédia pour porter en France des dépêches importantes confiées au général Baraguay-d'Hilliers. Les drapeaux de la religion et quelques objets de curiosité furent aussi déposés à bord du même bâtiment.

On compléta l'équipage de guerre avec des matelots la plupart napolitains, délivrés de la chaîne par l'arrivée des Français à Malte. La disette d'hommes ne permettait pas de choix. *La Sensible* mit à la voile le 1er messidor. Le vent de nord-ouest soufflait avec violence. Le 8, à quatre heures du soir, le même vent nous tenait encore au-dessous des attérages de Sicile, quand on découvrit

une voile au nord-ouest, dans la direction de Maretimo. On fit les signaux de reconnaissance. Le bâtiment, qui venait sur nous, y répondit en arborant le pavillon espagnol au grand mât. A sa voilure on le reconnut néanmoins pour anglais. Il marchait avec une célérité surprenante. La nuit vint, mais le clair de lune était si beau que les deux bâtiments ne se perdirent pas de vue; à onze heures on fit *branle-bas* de combat. L'eau-de-vie fut distribuée à l'équipage; on partagea aux passagers le peu d'armes qui étaient à bord. Ceux à qui l'on ne put pas donner de fusils, furent armés avec des sabres. A deux heures du matin, les deux bâtiments étaient à portée de canon. L'action ne s'engagea cependant qu'au point du jour. Le capitaine Bourdet, reconnaissant la supériorité de l'ennemi, dont la frégate, armée de quarante-quatre pièces de canon, portait du dix-huit en batterie, et des caronades de vingt-quatre sur son gaillard d'arrière, résolut de tenter l'abordage. C'était en effet le seul moyen d'abréger la canonnade, que nous ne pouvions supporter qu'avec désavantage.

L'Anglais, après nous avoir lâché sa première bordée à la demi-portée de fusil, se laissa arriver sur nous de manière à engager notre beaupré dans ses agrès. Il eût pris ainsi la frégate dans sa plus grande longueur, et nous aurait foudroyés de toute sa batterie, sans avoir rien à craindre que les deux canons de chasse qui étaient sur le gaillard d'avant.

Notre capitaine prévint cette manœuvre en opposant

son travers au travers de l'ennemi, qui alors nous lâ
sa seconde bordée à la portée de pistolet. L'effet en
terrible. L'artimon fut presque coupé, et le cabe
mis en pièces. Soixante hommes, parmi lesquels se co
tent quinze morts, furent mis hors de combat.

Les deux frégates se joignent. On crie *à l'abord*
Le général d'Hilliers descend dans la batterie pour f
monter l'équipage. Indifférents à l'honneur de notre
villon, les bandits avaient abandonné leur poste dè
seconde décharge. Ils n'obéirent ni à l'invitation, ni
menace, ni même aux coups. Ils étaient encore g
riens, quoique libres. Les chefs de pièces seuls s'éta
fait tuer à leur poste; ceux-là étaient Français.

La lâcheté de ces étrangers fit tourner contre
la manœuvre hardie du capitaine. Abordé par la
gate qu'il avait voulu aborder, il fut obligé de cé
après avoir été blessé lui-même. Observons toutefois
ce n'est pas par son ordre que le pavillon ne flottait
à la poupe; un boulet l'avait fait tomber, de sorte q
se battit quelque temps encore après qu'on seml
avoir amené.

Nos officiers se sont conduits avec autant de brav
que d'intelligence. Le lieutenant Taneron fut bless
moment où il sautait sur la frégate victorieuse. Les
sagers soutinrent courageusement le feu de l'ennen
lui ripostèrent autant que le permit le mauvais état
armes qu'on leur avait données. Trois d'entre eux
dirent la vie ; parmi les morts, on remarque l'infort

d'Omonville [29], ci-devant commandeur de Malte : il retournait en France en vertu du traité. Le jeune Catelan [30] fut blessé, d'autres chevaliers de Malte furent plus heureux que lui, sans avoir été moins braves.

C'est à tort qu'on attribuerait à des Maltais la perte de la frégate. L'équipage, ainsi que je l'ai observé, avait bien été complété à Malte, mais complété avec des forçats napolitains pour la plupart, gens sur la bravoure desquels on était loin de compter. Aussi avions-nous ordre d'éviter le combat, que la marche supérieure de l'ennemi et surtout le défaut subit de vent nous contraignirent d'accepter.

Je laisse à votre discrétion, citoyen ministre, à faire de cette lettre l'usage que vous croirez convenable. Rappelé en France par le mauvais état de ma santé, et forcé de voyager lentement, je craindrais d'arriver trop tard à Paris pour faire connaître au gouvernement ces détails, de la véracité desquels je réponds.

Agréez les sentiments de fraternité de votre concitoyen.

ARNAULT.

NOTES.

[1] PAGE 251.

Gentili.

Général de division, né à Ajaccio, en Corse. C'ét
homme de cœur et d'esprit; formé à l'école de Paoli, il av
son pays de son épée et de sa plume. Militaire int
administrateur économe, doué d'un caractère à la foi
et doux, personne n'était plus propre à conquérir à la
l'affection des peuples dont le gouvernement lui fut c
occupa peu de temps le poste de commandant des îles
nes. Forcé par le mauvais état de sa santé de do
démission, il mourut à bord du vaisseau qui le reco
dans sa patrie.

[2] PAGE 253.

Laugier.

Capitaine du bâtiment *le Libérateur de l'Italie*, Lau
tué, le 20 avril 1797, par les Vénitiens, en entrant
port de Lido, où il était venu chercher un refuge co
poursuites d'un bâtiment autrichien.

[3] PAGE 254.

Morosini (François).

Né à Venise en 1618. C'est un des plus grands hommes qu'ait produits cette république. Sa vie n'est qu'une série de campagnes : il n'est pas une de ses expéditions, y compris celle de Candie, qui n'ait augmenté sa gloire. C'est après s'être défendu pendant vingt-huit mois, après avoir soutenu plus de cinquante assauts, après avoir livré plus de quarante combats souterrains et repoussé un assaut général, qu'il rendit cette place, où il ne restait plus qu'une poignée de soldats, et devant laquelle, de leur aveu, les Turcs perdirent deux cent mille hommes. Les conditions honorables qu'ils lui firent furent d'abord la seule récompense de sa conduite. Moins généreux que les Turcs, les Vénitiens le jetèrent en prison; le peuple osa même demander sa tête. Rappelé néanmoins par l'intérêt public à la tête des armées, en 1689, Morosini se vengea de l'injustice de ses concitoyens par des services nouveaux. La conquête de la Morée lui mérita le surnom de *Péloponésiaque*. Venise se plut à constater son retour à la justice par cette inscription, que portait le buste de Morosini, qu'elle plaça dans le palais ducal : *A François Morosini le Péloponésiaque*, DE SON VIVANT. Morosini avait pris Athènes; il en rapporta les deux lions de marbre qui décoraient le Pirée; ils sont aujourd'hui à la porte de l'arsenal de Venise. Ses conquêtes occasionèrent un grand dommage aux antiquités de la patrie de Périclès, et particulièrement au Parthénon : les Turcs avaient fait de cet édifice un magasin à poudre; les bombes vénitiennes y mirent le feu. La belle statue de Minerve, dont

Phidias l'avait orné, fut abîmée sous les débris de son te
Morosini mourut en 1694, à l'âge de soixante-seize ans.

4 PAGE 254.

Bourdet.

Lisez *Bourdé* (Guillaume-François-Joseph). Traduit
demande, devant un conseil d'enquête, il y rendit comj
sa conduite, et, justifié par le jugement de ses pairs,
réintégré dans ses fonctions. Employé depuis dans plu
expéditions, ce capitaine a donné de nouvelles preuves
capacité.

5 PAGE 254.

Cesarotti (Melchior).

Né à Padoue en 1730. Poëte et littérateur, conditions
se trouvent pas toujours réunies dans le même sujet, Ce
est un des contemporains qui ont le plus ajouté à la glc
lettres italiennes. Celui de nos compatriotes avec lequ
plus de rapport est J. Delille. La faculté d'exprimer l
d'autrui l'emportait aussi dans Cesarotti sur celle de c
et d'inventer, et c'est par des traductions surtout
célèbre. *Sémiramis, la Mort de César* et *Mahomet,* grá
ont passé de la langue de Voltaire dans celle du Ta
perdre aucune de leurs beautés. De plus il a tradui
mère et tout Ossian. La traduction d'Ossian, écrit
formes qui donnent à la langue italienne un caractè
lier, conquit à Cesarotti la bienveillance du vai
l'Italie. Napoléon était passionné pour les chant

écossais; simple général, il avait donné au traducteur d'Ossian des marques de son estime; souverain, il le combla de faveurs. Cesarotti jouissait de deux pensions, et était commandeur de l'ordre de la Couronne de fer, quand il mourut, le 3 novembre 1808.

Celui qui écrit ceci eut l'honneur de voir à Padoue ce docte vieillard, en 1797, et de recevoir de lui un exemplaire de sa traduction d'Ossian, en échange de la tragédie d'Oscar.

6 PAGE 255.

Lasteyrie.

Il est probable que la personne dont il est question ici est le comte de Lasteyrie, que le besoin toujours croissant d'ajouter aux connaissances qu'il possédait a conduit dans toutes les contrées de l'Europe. Mais comme il ne fit pas partie de l'expédition des îles Ioniennes, et que l'auteur de cette note ne l'a jamais rencontré à Paris, on ne peut former à cette occasion que des conjectures.

7 PAGE 255.

Baraguay-d'Hilliers.

Recommandable à plus d'un titre, il joignait aux talents du militaire les qualités de l'homme du monde, et n'était pas moins aimable dans un salon que redoutable à la tête d'une armée. Il avait été aide-de-camp de Custine. Jeté en prison par suite de son attachement pour ce général, il eût sans doute péri sur l'échafaud comme lui, si le 10 thermidor n'eût mis un terme aux proscriptions, ou plutôt n'eût changé leur

direction, qui ne menaça plus que les proscripteurs. Baraguay-d'Hilliers, rendu à l'armée, fit sous le conquérant de l'Italie les mémorables campagnes qu'ouvrit la victoire de Millesimo et que termina le traité de Léoben. Ce général commandait dans Venise quand on y fit les apprêts de l'expédition dont l'auteur de ces lettres faisait partie; et l'année suivante il se trouvait aussi sur la frégate *la Sensible*, quand elle fut prise par le *Sea-Horse*. Il mourut à Berlin en 1812, par suite des fatigues de la campagne de Russie. Baraguay-d'Hilliers était grand-officier de la Légion-d'Honneur et colonel-général des dragons. Pour compléter l'énumération de ses titres de gloire, ajoutons qu'il était beau-père du général Foy.

[8] PAGE 256.

Bataglia (Nicolas).

C'est *Bataja* qu'il faut écrire; il était provéditeur de la république à Brescia, en 1797, quand l'armée française prit possession de Bergame et de Vérone. Envoyé comme négociateur, avec un autre patricien, Nicolas Erizzo, auprès du général Bonaparte, Bataja comprit dès leur première entrevue la situation politique où Venise s'était jetée, et l'homme à qui elle avait affaire. « La variété des objets qu'il a traités, la finesse « de ses observations, l'étendue de ses vues, la manière dont « il les développait, ses aperçus sur les intérêts de sa nation « et des autres; tout cela, écrivait-il à ses commettants, nous « autorise à penser, non seulement que cet homme est doué « de beaucoup de talent pour les affaires politiques, mais qu'il « doit avoir un jour une grande influence dans son pays. »

Le général Bonaparte rendait de son côté une éclatante justice à Bataja. « Je vous ai connu dans un temps où je pré-« voyais peu ce qui devait arriver, et je vous ai vu dès lors « ennemi de la tyrannie, et désirant la véritable liberté de « votre patrie, » lui écrivait-il après la prise de Venise, le 3 juillet 1797.

9 PAGE 258.

Tomasi.

Commandant de la flottille vénitienne qui faisait partie de l'expédition de Corfou. Quoiqu'il prît le titre d'amiral et qu'il fût chef d'escadre, Tomasi recevait l'ordre du commandant de la flottille française, lequel n'était que capitaine de frégate.

10 PAGE 258.

D'Arbois.

Officier distingué qui remplissait les fonctions de chef d'état-major auprès du général Gentili. Il a publié un *Mémoire* plein d'intérêt sur les trois départements de Corcyre, d'Ithaque et de la mer Égée.

11 PAGE 258.

Condulmer (l'amiral).

Il commandait alors toute la marine vénitienne.

12 PAGE 262.

Schulembourg (Mathias-Jean, comte de).

Saxon de naissance, Prussien d'origine, ce général se fit

une grande réputation par les services qu'il rendit aux di
ses puissances à la solde desquelles il se mit successivem
D'abord volontaire dans l'armée polonaise, il mérita d'
distingué du roi Sobieski. Général ensuite sous le roi Aug
il força Charles XII, à qui jusqu'alors personne n'avait
sisté, et qui ne put l'entamer à Punitz, à dire, en lui cé
le champ de bataille : *Aujourd'hui Schulembourg nous a vai*
Commandant les Saxons à la bataille de Malplaquet, il y c
battit avec Marlborough et le prince Eugène contre Vill
et ne contribua pas peu à leur assurer la victoire. Ap
enfin par la république de Venise au commandement d
armées de terre, il défendit en 1716 la ville de Corfou
bloquaient trente mille Turcs, et les força au bout de qu
mois de lever le siége, qui leur avait coûté la moitié de
armée. C'est pour perpétuer le souvenir de cet exploit qu
peuple vénitien éleva à Schulembourg, dans la citadell
Corfou, la statue qui donne lieu à cette note. Elle m'a se
tenir sa valeur de la réputation du grand homme qu'elle r
sente plus que du talent de l'artiste dont elle est l'ouv
quoique cet artiste fût le plus habile statuaire de l'époc
elle a été faite : c'est François Cobiano. Cette statue n'
équestre, quoique la *Biographie universelle* l'ait affirmé.
lembourg, qui avait le titre de feld-maréchal, resta vi
ans encore au service des Vénitiens. Il mourut à Vé
1741; il était né en 1661 à Cendan, près de Magdeb

[13] PAGE 262.

Spiridion (saint).

Évêque de Trimithunte en Chypre, illustre pa

cles. Il assista au concile général de Nicée, en 325, mit *à quia* un philosophe qui embarrassait les plus forts théologiens, et pour comble de gloire il le convertit.

Le squelette entier de saint Spiridion est déposé à Corfou dans une grande châsse vitrée, mais grillée et fermée par trois serrures, dont l'une ne pouvait être ouverte que par la famille à qui appartient cette relique, l'autre que par le *baile* qui résidait à Corfou, et la troisième que par le provéditeur général des îles vénitiennes; d'où il résultait que sans l'accord de ces trois individus le saint ne pouvait sortir de sa châsse, comme cela était arrivé autrefois, au grand péril de la tranquillité publique. Dès que ce saint se dressait sur ses pieds, les îles entraient toutes en insurrection. Ainsi tout y était réglé alors par les calculs d'une famille. Les précautions prises par le gouvernement de Venise, précautions que maintint le gouvernement français, ne sont probablement pas négligées par le gouvernement anglais.

14 PAGE 264.

Le consul français.

Grasset de Saint-Sauveur, homme à qui les lettres sont redevables d'un assez grand nombre d'ouvrages utiles. Il est mort en 1810.

15 PAGE 268.

Leclerc d'Ostin (Charles-Emmanuel).

Né à Pontoise en 1772. Premier mari de Pauline Bonaparte, laquelle, après la mort de Leclerc, épousa le prince Borghèse. Sans être un homme de première force, Leclerc était recom-

mandable par de rares qualités : bien faire était la première de ses ambitions. Il en avait donné la preuve en 1793, au siége de Toulon, et en Italie pendant la belle campagne de 1795. En 1802 il fut nommé par le premier consul commandant en chef de l'expédition de Saint-Domingue. La charge était pesante. Leclerc, se sacrifiant sans réserve à l'accomplissement des devoirs qu'elle lui imposait, eût peut-être réussi à remettre l'île sous le pouvoir de la France, s'il n'avait eu que des hommes à combattre. Après avoir obtenu des succès comme militaire et comme négociateur, il mourut dans l'île de la Tortue, autant des fatigues causées par l'exercice de ses fonctions, que par l'effet de l'influence du climat, qui avait presque anéanti son armée. Leclerc alors avait à peine trente ans.

[16] PAGE 270.

Brueys (l'amiral).

C'est celui que le désastre d'Aboukir rendit si célèbre une année plus tard. Il eùt été moins malheureux si le courage, la science et la capacité suffisaient pour fixer la fortune.

[17] PAGE 270.

Buthrote.

Aujourd'hui Butrinto. Ancienne capitale de l'Épire. C'est là que Pyrrhus fut assassiné par Oreste.

Peut-être ne sera-t-on pas fâché de trouver ici une note sur les îles du Levant. Elle réfute de fausses notions consignées dans un journal estimable, et peut servir de complément à ces lettres.

«Les divers renseignements donnés jusqu'ici par les journaux sur les acquisitions que les Français viennent de faire dans le Levant ont plus ou moins manqué d'exactitude. Un correspondant de la *Décade philosophique* s'est proposé de relever ces erreurs, et il est tombé lui-même dans d'autres erreurs. Qu'il me pardonne de les relever; j'ai parcouru les lieux.

«Il donne le nom de Paros et d'Antiparos aux deux îles de la mer Ionienne qui se trouvent au sud-est de Corfou. Ce nom fut de tout temps celui de deux îles de la mer Égée, de deux Cyclades célèbres, l'une par la blancheur de ses marbres, l'autre par la beauté de ses grottes et l'énormité de ses stalactites. Les îles dont il est ici question se nomment Paxos et Antipaxos.

« *Buthrotum* est une ville, non pas fondée par Helénus, mais où ce Troyen régna après la mort de Pyrrhus. Les détails contenus dans le troisième livre de l'Énéide peuvent encore s'appliquer à la topographie actuelle. Virgile en main, j'ai cru retrouver le faux Simoïs, sur les rives duquel Andromaque faisait des libations à Hector.

« La situation de l'ancienne forteresse et l'étendue des murailles justifient bien le nom de ville et l'épithète d'élevée, donnée par le poëte à l'ancienne Buthrote;

Et celsam Buthroti ascendimus urbem.

mais rien ne justifie le nom de ville donné à Butrinto, poste établi de l'autre côté du fleuve, et habité par le Corfiote qui tenait à ferme les immenses étangs possédés sur cette côte par le gouvernement vénitien. La maison du fermier, qui est aussi celle du gouverneur; une cour où cinquante Esclavons avaient

peine à faire l'exercice; une enceinte fermée de vieilles murailles, et protégée par une mauvaise tourelle, que défendent quatre pièces d'une livre de balle, voilà l'exacte description de Butrinto, dont le port n'est d'ailleurs accessible qu'aux plus petits bâtiments.

« Le correspondant de la *Décade* se trompe encore à l'article *Corfou*. Il donne à cette île dix lieues de longueur sur quatre de large, et réduit sa population à quarante mille âmes. La longueur réelle de l'île est de quinze lieues à peu près et sa plus grande largeur de sept à huit. La population excède soixante mille âmes. Cette île, pourvue de sources abondantes, est aussi, malgré l'assertion du correspondant, baignée par quelques petites rivières.

« J'ai traversé plusieurs fois celle qui se trouve entre la ville de Corfou et le bourg de Potamos. Ce n'est point un torrent; l'excessive chaleur de l'été, qui l'avait fait baisser considérablement, ne la tarit jamais.

« J'invite ceux qui désireront avoir des connaissances certaines sur les trois nouveaux départements de la mer Ionienne, à consulter le mémoire que viennent de publier les frères d'Arbois, officiers estimables, attachés à l'état-major de la division du Levant. Cet utile écrit réunit à l'exactitude des détails topographiques, militaires et administratifs, des observations pleines de sagacité sur la situation passée, présente et future de ces îles. »

18 PAGE 280.

Monge (Gaspard).

Avant la révolution, membre de l'académie des sciences;

depuis la révolution, membre de l'Institut, de la liste duquel il fut rayé lors de l'*épuration* que ce corps illustre subit sous le ministère de M. de Vaublanc. Monge est à la tête des hommes à qui la France a dû sa suprématie dans les sciences, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci. Nul n'a fait des sciences une application plus utile aux arts et à l'industrie. A l'époque dont il s'agit il parcourait l'Italie avec Berthollet, homme non moins savant et non moins estimable que lui. Tous deux faisaient partie de la commission chargée par le gouvernement de recueillir les objets d'arts dont la propriété nous avait été acquise par la victoire et nous était garantie par les traités.

Monge, sous l'empire, était sénateur et comte de Peluse.

19 PAGE 281.

Trouvé.

Aujourd'hui baron. Il avait été ministre de la république française auprès de la république cisalpine, et membre du tribunat, avant d'être nommé par l'empereur aux fonctions de préfet de l'Aude, qu'il mérita de conserver sous le roi, jusqu'à l'épuration que le ministère crut devoir faire subir à l'administration, par suite des principes de modération qui avaient dicté l'ordonnance du 5 septembre. Le baron Trouvé était un des rédacteurs du *Conservateur*. Il y a loin des opinions qu'il a manifestées dans ses fonctions et dans *le Conservateur*, aux opinions qu'il professait à Naples, et qu'il a consignées dans le Moniteur en 1793 et 1794. Ce n'est pas pour l'en blâmer, au reste, que l'on fait cette remarque, mais pour prouver qu'il ne faut pas juger toujours du futur par le présent.

[20] PAGE 282.

Lettre envoyée au directoire. La voici.

AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Passeriano, le 27 fructidor an V (13 septembre 1797).

« Je vous envoie, citoyen ministre, une lettre que je reçois du citoyen Arnault. La cour de Naples est gouvernée par Acton. Acton a appris l'art de gouverner sous Léopold à Florence, et Léopold avait pour principe d'envoyer des espions dans toutes les maisons pour savoir ce qui s'y passait.

Je crois qu'une petite lettre de vous à Canclaux, pour l'engager à montrer un peu plus de dignité, et une plainte à Acton sur ce que les négociants français ne sont pas traités avec égard, ne feraient pas un mauvais effet. »

BONAPARTE.

[21] PAGE 283.

Mission à Maina.

Cette mission fut remplie par un médecin corse, nommé Stéphanopoli. Elle avait pour objet de lier des intelligences entre les Mainotes et les Français établis dans les îles. Les Mainotes forment une peuplade qui habite le Taygète. Ils se disent descendants des anciens Spartiates, et comme leurs ancêtres ils sont passionnés pour le vol et pour la liberté. La Porte n'a jamais pu les soumettre.

[22] PAGE 289.

Suchet.

Duc d'Albuféra, maréchal de France. Il n'était alors que chef de brigade. C'est lui qui est devenu si célèbre depuis par la défense du Var en 1800, en 1802 par le passage du Mincio, en 1805 par l'influence qu'il eut sur la victoire d'Austerlitz, et surtout en 1809, 1810, 1811 et 1812 par ses victoires et sa belle administration en Espagne. C'est un des premiers hommes que la France ait produits à une époque où elle fut si féconde en grands hommes. Suchet est mort à cinquante-quatre ans aux environs de Marseille, en 1826. Il était né à Lyon en 1772.

[23] PAGE 289.

Haller.

Administrateur général des finances de la république française auprès de l'armée d'Italie.

[24] PAGE 290.

Cacault.

Né à Nantes en 1742. Il ne s'était pas fait remarquer de tout temps par l'excès de prudence que l'on signale ici. Professeur de mathématiques à l'École militaire, il avait été obligé dans sa jeunesse de sortir de France par suite d'un duel. A l'époque de la révolution il était secrétaire d'ambassade à

Naples, où il remplaça bientôt l'ambassadeur. Il remplit successivement les mêmes fonctions à Gênes, à Rome et à Florence, et partout avec succès. Il siégea aussi au conseil des cinq-cents, sous le directoire; et sous le consulat, après avoir rempli de nouveau les fonctions d'ambassadeur à Rome, il fut nommé membre du Sénat en 1803. Il est mort en 1805 à Clisson, où il avait formé un musée avec la belle collection de tableaux qu'il avait amassée en Italie, et que la ville de Nantes possède aujourd'hui. Cacault était un diplomate instruit, un négociateur conciliant et un bon citoyen.

[25] PAGE 290.

Manfredini (le marquis de).

Ministre du grand-duc de Toscane, l'archiduc Ferdinand, dont il avait été l'instituteur, et qu'il suivit en qualité de ministre aussi à Salzbourg, quand son élève reçut cette principauté en échange de la Toscane, qui avait été érigée en royaume et donnée à l'infant de Parme par le traité de Lunéville.

[26] PAGE 294.

Le général Brune.

Homme d'esprit et de courage. Il avait fait de bonnes études et se croyait appelé à suivre la carrière de la littératu[illegible] La révolution, qui lui ouvrit la carrière des armes, lui rév[illegible] sa véritable vocation. Des derniers grades de l'armée Bru[illegible] s'éleva à celui de maréchal de l'empire. Son nom se ratta[illegible] à d'importantes victoires, et particulièrement à celle de Ca[illegible]

tricum qui chassa les Anglais de Hollande en 1799, et au passage du Mincio, qui rouvrit aux armées françaises, par l'Italie, le chemin de l'Autriche, que Moreau leur ouvrait en Bavière par la victoire de Hohenlinden.

Brune n'est pas moins célèbre par sa fin malheureuse que par ses succès. Sa mort est un des crimes les plus lâches et les plus atroces qui souillent les annales de 1815.

[27] PAGE 294.

L'ambassadeur en Piémont.

C'était alors M. Ginguené, homme également versé dans la littérature française et dans la littérature italienne, et membre de l'Institut national. A défaut d'hommes titrés, d'hommes recommandables par leurs aïeux, on envoyait alors en ambassade des hommes recommandables par eux-mêmes, militaires, savants ou législateurs, qui ne tenaient que de leur propre supériorité l'éclat attaché à leur nom. L'on croyait alors que la France ne perdait pas de sa dignité pour être représentée par un homme d'esprit ou même de génie; peut-être n'était-ce pas un préjugé.

[28] PAGE 296.

Le citoyen Talleyrand,

Aujourd'hui membre de la chambre des pairs. D'abord abbé de Périgord, puis évêque d'Autun et membre de l'assemblée constituante, puis ministre des relations extérieures sous le consulat, puis vice-grand-électeur et prince de Bénévent sous l'empire, puis enfin, et après la restauration, prince de Talleyrand et ministre des affaires étrangères, cet homme d'é-

tat, qui a été utile à toutes les révolutions, et à qui toutes les révolutions ont été utiles, était alors citoyen, et ministre du directoire.

[29] PAGE 299.

D'Omonville.

Commandeur de l'ordre de Malte. Il retournait en France en vertu de la capitulation qui assimilait à la résidence en France la résidence à Malte, de l'époque où les émigrés avaient été sommés de rentrer jusqu'à celle où l'île avait été conquise. Le malheureux d'Omonville, que la ruine de son ordre laissait sans ressource, et qui avait vendu tout, jusqu'à son chien, pour s'assurer les moyens de subsister pendant quelques mois, était habituellement plongé dans une tristesse profonde; elle sembla s'éclaircir à mesure que le bâtiment anglais s'approchait du nôtre, et que le combat devenait inévitable; et ce n'était pas par un sentiment de malveillance pour sa patrie. *Si le premier boulet était pour moi!* disait-il; *mais je ne suis pas assez heureux pour cela.* Il se trompait : il fut atteint deux fois. A la première décharge un boulet lui empor[illegible] la tête; à la seconde un autre boulet lui ouvrit les entrailles; celui-là rompit une ceinture où d'Omonville avait renferm[illegible] avec le peu d'or qui lui restait, les trois louis que lui av[illegible] valus son chien; nos matelots en héritèrent.

La Providence, en exauçant les vœux de ce pauvre homm[illegible] lui épargna au fait bien des peines; toutes celles qui l'att[illegible] daient en France, où le directoire refusa d'exécuter celui [illegible] articles de la capitulation qui concédait aux chevaliers le dr[illegible] d'y rentrer, et dont l'observation était garantie par l'Espag[illegible] où on prétendait les renvoyer.

[30] PAGE 299.

Catelan.

Frère du pair de France de ce nom. Il revenait de Malte avec un autre frère, chevalier comme lui. Placé, comme tous les passagers, sur le *passe-avant*, et non loin du commandeur d'Omonville, il reçut plusieurs blessures, dont la plus grave fut occasionée par un éclat de bois et lui a fait perdre la vue. Vraiment dignes du nom qu'ils portent, ces deux jeunes gens ont combattu comme parle leur frère, en loyaux Français.

Le *Sea-Horse*, contre lequel nous nous battions, était commandé par le capitaine *James Foote*. Voir au premier volume de cette édition, page XXVIII, l'article qui concerne ce brave homme.

CORRESPONDANCE
LITTÉRAIRE.

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE.

LETTRE SUR M. J. CHÉNIER,

A L'ÉDITEUR DE SES OEUVRES COMPLÈTES.

Monsieur,

Curieux de réunir dans votre édition tout ce qui concerne Marie-Joseph Chénier, vous m'invitez à recueillir et à jeter sur le papier les souvenirs qui peuvent me rester de cet illustre académicien, dont j'ai été pendant douze ans le collègue. Je cède d'autant plus volontiers à votre désir que c'est un moyen de faire connaître le cœur de cet homme, dont vous avez fait connaître l'esprit; et qu'en racontant des faits qui sont étrangers à sa vie publique je ne puis être soupçonné de vouloir me mettre en concurrence avec M. Daunou, qui a dit le mieux possible de notre ami commun, considéré comme homme public, ce qu'il y avait à dire, et au travail duquel il est tout au plus permis de donner un complément.

Résidant à Versailles avant 1789, et moins occupé

des littérateurs que de la littérature, je connaissais à peine Chénier de nom, quand j'entendis parler pour la première fois de sa tragédie de *Charles IX*. Elle venait d'être reçue au Théâtre-Français. Ce n'était pas néanmoins la première qu'il donnait à ce théâtre : trois ans auparavant, il y avait fait représenter, sans trop de succès, *Azémire*, ouvrage faible à la vérité, mais qui, tout défectueux qu'il était, contenait assez de beautés pour que Palissot n'ait pas craint d'annoncer que dans l'auteur de cette pièce la France possédait un poëte tragique de plus : *Charles IX* prouva qu'il ne s'était pas trompé.

Long-temps avant de paraître à la scène, cette pièce occupa l'attention. Bien que les idées philosophiques fussent alors généralement accréditées, bien que la révolution fût commencée, les vieux préjugés, les vieilles habitudes luttaient encore contre les innovations amenées par le nouvel ordre de choses. On s'élevait contre le despotisme, et l'on s'étonnait qu'on signalât les actes de tyrannie dont quelques uns de nos rois s'étaient rendus coupables ; on s'élevait contre les fanatiques, et l'on hésitait à permettre la représentation d'un ouvrage essentiellement dirigé contre le fanatisme, qu'alors, comme aujourd'hui, certaines gens affectaient de confondre avec la religion.

Entraîné, comme l'auteur de *Charles IX*, dès ma plus tendre jeunesse, dans la carrière dramatique par un penchant irrésistible, je ne pus rester indifférent au sort

de son ouvrage; et j'en suivis toutes les vicissitudes avec un intérêt qui tenait autant à l'émulation qu'à la curiosité.

Malgré l'opposition d'un parti puissant encore quoique battu, *Charles IX* fut joué, non pourtant sans une autorisation spéciale du maire et des membres de la commune de Paris, qui n'avaient pas dédaigné de descendre en cette circonstance aux fonctions de censeurs royaux. L'affluence des spectateurs à la première représentation fut immense; tous n'y apportaient pas des dispositions également bienveillantes; aucune improbation n'en troubla néanmoins le cours; elle ne fut interrompue que par des applaudissements si nombreux qu'on pouvait les croire unanimes. La hardiesse de certaines scènes, et particulièrement de celle de la bénédiction des poignards, produisit une impression profonde, mais tout-à-fait différente du scandale.

La piété, selon madame de Genlis, s'en serait pourtant scandalisée; et cela parceque le cardinal de Lorraine, non content de bénir le fer qui devait égorger les protestants, et de consacrer l'instrument du meurtre, aurait fait intervenir dans cette scène la sainte hostie, sur laquelle les meurtriers auraient juré la mort de trente mille Français : profanation qui a forcé *Madame le gouverneur* des enfants d'Orléans à sortir du spectacle, et à en faire sortir ses augustes élèves.

Présent à cette représentation, je me croirais complice d'une calomnie, si je n'affirmais pas que je n'y ai

rien vu de semblable à ce que raconte madame de G
lis. Je ne l'accuse pas toutefois d'altérer ici la vé
sciemment, elle qui, comme on sait, n'est pas mc
charitable que pieuse, et porte l'amour du proch
presque aussi loin que l'amour de Dieu. Mais je pe
que, si favorisée qu'elle soit par la nature, cette da
se ressent, sous quelques rapports, des outrages
temps, et qu'elle perd en mémoire ce qu'elle gagne
imagination. Rien de plus imaginaire en effet que l'in
dent qu'elle mêle ici à un fait dont elle peut n'avoir j
conservé un exact souvenir, puisque, après tout, il a
partient à une époque déjà reculée, et à laquelle le na
rateur n'était plus de la première jeunesse.

Si madame de Genlis, qui sentira sans doute qu'il e
de son devoir de se rétracter, désirait s'éclairer quant
ce fait, qu'elle consulte les journaux du temps, y co
pris ceux qui combattaient avec le plus de fureur
parti que défendait Chénier; qu'elle consulte aussi
nombreuses éditions qui ont été données de *Charles I*

Ce n'est pas, au reste, la seule occasion dans laq
cette dame se soit trompée relativement à Chénier
suadé qu'elle me saura gré de lui signaler ses autr
reurs, je le ferai, mais dans l'ordre où se présen
les faits auxquels ces erreurs se rattachent.

Après *Charles IX*, Chénier donna successi
Calas, *Henri VIII*, *Fénelon*, et *Caïus Gracchus*
de genres différents, mais désignées toutes par
de tragédie.

A ne considérer que la condition des personnages, *Calas* ne serait qu'un drame : à ne considérer que le fait qui s'y développe et la catastrophe qui le dénoue, c'est une véritable tragédie. Rempli de scènes pathétiques et touchantes, il est écrit avec une rare élégance. Mais peut-être serait-on fondé à s'étonner que Chénier ait prêté un langage si recherché à des individus qui appartiennent à la classe du peuple. Cela peut avoir nui au succès de cette pièce, si recommandable d'ailleurs. Il est peu d'ouvrages qui portent un caractère plus éminemment philosophique et plus éminemment philanthropique.

La tragédie de *Henri VIII* n'obtint pas non plus le succès de *Charles IX;* elle ne flattait pas autant la passion du jour. Je n'en regarde pas moins cette pièce comme supérieure à l'autre de beaucoup ; et je ne doute pas de la profonde sensation qu'elle produira, quand il sera permis de la représenter de nouveau.

Si l'effervescence révolutionnaire contribua au succès de quelques unes des pièces de Chénier, ce n'est pas à celui de *Fénelon*, qui fut donné en 1793. Rien n'est plus en opposition avec les passions véhémentes et despotiques dont était agité le parti à qui restait alors la victoire que l'esprit d'indulgence et de charité dont est animée cette tragédie : elle amollissait les âmes les plus dures, elle adoucissait les cœurs les plus féroces ; mais l'impression durait peu. Au sortir du théâtre, la majeure partie des spectateurs, rappelée dans les assem-

blées tumultueuses dont la capitale était remplie, allait s'y réconcilier avec les sentiments les plus opposés à ceux qu'elle avait applaudis avec enthousiasme.

C'est dans *Fénelon* qu'on voit clairement vers quel but Chénier s'était flatté de pouvoir diriger la révolution, et à quel terme il pensait qu'elle devait s'arrêter.

Illusion! Au fanatisme religieux en avait succédé un autre, non moins intolérant, non moins sanguinaire. Après une longue série de représentations, *Fénelon*, accusé de tendre à énerver l'énergie républicaine, fut exilé de la scène, pour n'y revenir que lorsque la nation aurait été ramenée, par le malheur, à la pratique des douces vertus dont un gouvernement féroce redoutait jusqu'au simulacre.

La tragédie de *Caïus Gracchus* elle-même déplut à ces forcenés, quoiqu'elle respire dans toutes ses parties l'esprit démocratique dont était transportée alors la législature. L'humanité, il est vrai, n'y était pas outragée.

Passionné pour les mœurs républicaines, Chénier tendait de tous ses efforts à les substituer en France aux mœurs monarchiques; mais il n'était pas de ceux qui voulaient qu'on décimât la société pour la revivifier, et que, pour le faire croître, on arrosât avec du sang l'arbre de la liberté. *Des lois, et non du sang!* avait-il fait dire à son tribun. Ce sublime élan lui fut imputé à crime. Un des bourreaux qui régnaient alors, interrompant l'acteur au moment où il prononçait cet hémistiche, osa ordonner qu'on intervertît l'ordre de ces paroles, et que

d'un principe de philanthropie et d'organisation sociale on fit une maxime de meurtre et d'anarchie : *Du sang, et non des lois!* s'écria-t-il; et c'était un législateur!

Dès lors *Caïus Gracchus* disparut de la scène, qui fut aussi fermée non seulement aux ouvrages qu'avait fait représenter Chénier, mais à ceux qu'il pouvait faire. Cette interdiction avait particulièrement pour objet sa tragédie de *Timoléon*, qui était alors en répétition, et dont on attendait un grand succès.

Parlons un peu de cette pièce, qui attira sur son auteur tant de persécutions et tant de calomnies. Entraîné par son amour pour la liberté, et, saisissant tous les sujets où il pouvait le développer, Chénier crut pouvoir refaire sans inconvénient le sujet de Timoléon, qui avait été manqué par La Harpe. Ne réfléchissant pas que les circonstances l'avaient mis vis-à-vis de son frère André Chénier, qui défendait vivement contre lui les principes monarchiques, dans une position analogue à celle de Timoléon vis-à-vis de son frère Timophanes, il traita donc ce sujet, où, comme dans celui de *Brutus*, les plus tendres sentiments de la nature sont sacrifiés à une passion politique.

La tragédie de *Timoléon*, quoiqu'elle eût pour but d'inspirer l'horreur de la tyrannie, ou peut-être à cause de cela même, fut défendue par l'ordre exprès du comité que présidait Roberspierre. Bien plus, on exigea que Chénier fît à l'intérêt du dictateur le sacrifice de son manuscrit et le brûlât : Chénier s'y soumit, non

pour son propre salut, mais pour celui de ce même André, dont on osa depuis lui imputer la mort.

Je me suis déjà élevé contre cette infâme accusation; je l'ai combattue, je l'ai tuée sur la tombe même de Chénier par des arguments sans réplique pour toutes les âmes honnêtes, car ils sont tirés de la nature : on l'a ressuscitée : je la combattrai de nouveau, avec l'espérance de vaincre; car je la combattrai par des faits dont je puis parler avec certitude : je n'atteste rien que je n'aie vu.

Une tendre amitié me liait dès lors avec l'un des plus grands compositeurs dont la France puisse s'honorer, avec ce Méhul, qu'il est superflu de louer quand on l'a nommé. Il se passait peu de jours où je n'allasse le voir. Je rencontre chez lui un matin Chénier, qui n'admirait pas moins que moi le génie de cet homme incomparable, et venait le prier de mettre en musique le *Chant du Départ*, qui fut entendu pour la première fois dans les plaines de Fleurus, le jour même de la victoire.

Indépendamment de ce qu'il y exprimait ses propres sentiments, Chénier espérait, par ce chant, fléchir les bourreaux, et faire tomber de leurs mains la hache levée sur André, qui avait été jeté en prison : c'était être à la porte du tribunal révolutionnaire; c'était être au pied de l'échafaud.

Ni les chants, ni les sacrifices, ni les prières, ne désarmaient ces cœurs sans pitié. Chaque jour, Chénier allait solliciter pour son frère; chaque jour, désespéré des refus qu'il avait recueillis, il revenait chercher près

de Méhul, non pas des consolations, mais de la compassion; et, le lendemain, cet homme, dont l'amitié avait brisé le caractère hautain, s'abaissant à de nouvelles supplications, retournait encore implorer les arbitres du sort de quiconque vivait alors en France : arbitres inexorables, qui, pour toute réponse, lui répétaient : *Au lieu de songer à sauver ton frère, songe à te sauver toi-même.*

La révolution de thermidor les eût sauvés tous les deux, si elle se fût accomplie quarante-huit heures plus tôt. André Chénier périt le 7; et Marie-Joseph Chénier fut du nombre des infortunés que la journée fatale au tyran vengea sans les consoler.

Réintégré, par la révolution du 9 thermidor, dans le crédit qu'il n'avait perdu que parcequ'il avait osé prêcher la modération, Chénier usa de ce crédit pour adoucir du moins les malheurs d'autrui. Personne ne réclama vainement son appui. Que de familles durent à ses sollicitations la prompte liberté d'un père, d'une mère ou d'un frère! C'est en soulageant le malheur des autres qu'il cherchait à se distraire du sien.

Il fut un des législateurs les plus ardents à poursuivre la punition des fauteurs du comité de gouvernement; mais l'horreur qu'il portait à ces prétendus républicains ne l'avait pas détaché de la république. Les hommes qui voulaient la destruction de cet ordre de choses trouvèrent donc en Chénier peu de complaisance pour leurs projets. D'atroces accusations s'élevèrent dès

lors contre lui. Diffamant l'homme qu'ils ne pouvaient séduire, des écrivains de parti l'accusèrent d'avoir été complice des tyrans dont il avait été victime. Entretenant en lui, par une calomnie incessamment répétée, le souvenir d'un malheur qu'on craignait qu'il oubliât, un journal, que je n'ai pas besoin de nommer, lui adressait tous les jours cette question que Dieu fit au premier des assassins : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ?*

C'est ici le lieu de raconter une anecdote qui est bonne à publier, ne fût-ce que parcequ'elle fait connaître dans quels excès de lâcheté on peut être entraîné par l'esprit de parti.

Un des fondateurs de la feuille que je signale à l'horreur de tout honnête homme faisait chez moi, après la mort de Chénier, l'éloge du talent et aussi celui du caractère de ce grand écrivain. « Vous voilà donc enfin juste, dis-je à cet apologiste : l'esprit de parti ne vous aveugle donc plus ? — Il ne m'a jamais aveuglé : telles ont toujours été mes opinions sur Chénier, me répondit en souriant ce galant homme. — Mais, pendant dix-huit mois, ne l'avez-vous pas journellement accusé d'avoir fait égorger son frère ? avez-vous donc cru ce fait réel ? — Moi ! pas un moment. — Pourquoi donc ces accusations quotidiennes ? — Vous me le demandez ? me dit-il avec un regard où se peignait autant de malice que de pitié ; vous n'entendez rien à la politique, je le vois. — Eh bien ! — Sachez que, quand il s'agit de ruiner dans l'opinion un homme important du parti contraire, tous

les moyens sont bons. Chénier était un des appuis du parti républicain; voulant la ruine de ce parti, nous avons fait tout pour discréditer un de ses chefs, pour le *démonétiser :* voilà toute l'histoire. »

Cet aveu naïvement atroce, je ne suis pas la seule personne à qui il ait été fait par l'auteur même de la calomnie [2]. Feu Ginguené le reçut aussi, et ce n'est pas sans rougir, m'a-t-il dit : car, en fait de politique semblable, il était aussi novice que moi, soit dit sans le déprimer.

Chénier réfuta cette calomnie par des vers aussi touchants qu'harmonieux. Il n'est pas possible de les lire sans se laisser convaincre par ce chant d'innocence et de douleur.

Il y a trente ans que ces vers sont publiés. Quoiqu'ils soient devenus classiques, madame de Genlis ne les a probablement pas lus. Autrement aurait-elle osé reproduire les lâches interprétations qu'ils réfutent si puissamment ?

« Il a eu le tort beaucoup plus grave, dit cette dame, « à la suite de quelques reproches qu'elle adresse à Ché- « nier, de laisser périr son malheureux frère, qu'*il aurait* « *pu sauver*, en employant son crédit sous le règne de la « terreur. On a même dit généralement qu'*il avait parti-* « *cipé à sa condamnation :* ce que je ne puis croire ; mais « cette odieuse imputation fut accréditée dans le temps « par son silence ; car il aurait pu sans danger se justifier « autrement. »

Renvoyons, pour toute réponse, madame de Genlis à

l'épître sur *la Calomnie*, publiée à l'époque où Chénier est accusé de s'être tu; ou, plutôt, transcrivons ceux des vers de cette épître qui sont relatifs au fait que nous examinons ici. Si madame de Genlis aime les bons vers, elle ne lira pas ceux-là sans plaisir; et nous aurons flatté son goût, tout en éclairant sa justice.

Narcisse et Tigellin, bourreaux législateurs,
De ces menteurs gagés se font les protecteurs.
De toute renommée envieux adversaires,
Et d'un parti cruel plus cruels émissaires,
Odieux proconsuls, régnant par des complots,
Des fleuves consternés ils ont rougi les flots.
J'ai vu fuir à leur nom les épouses tremblantes;
Le Moniteur fidèle, en ses pages sanglantes,
Par le souvenir même inspire la terreur,
Et dénonce à Clio leur stupide fureur.
J'entends crier encor le sang de leurs victimes;
Je lis en traits d'airain la liste de leurs crimes;
Et c'est eux qu'aujourd'hui l'on voudrait excuser!
Qu'ai-je dit? On les vante! et l'on m'ose accuser!
Moi! jouet si long-temps de leur lâche insolence;
Proscrit pour mes discours, proscrit pour mon silence;
Seul, attendant la mort, quand leur coupable voix
Demandait à grands cris *du sang et non des lois!*
Ceux que la France a vus ivres de tyrannie,
Ceux-là même, dans l'ombre armant la calomnie,
Me reprochent le sang d'un frère infortuné,
Qu'avec la calomnie ils ont assassiné!
L'injustice agrandit une âme libre et fière.
Ces reptiles hideux, sifflant dans la poussière,
En vain sèment le trouble entre son ombre et moi :

Scélérats ! contre vous elle invoque la loi.
Hélas! pour arracher la victime aux supplices,
De mes pleurs chaque jour fatiguant vos complices,
J'ai courbé devant eux mon front humilié ;
Mais ils vous ressemblaient : ils étaient sans pitié.
Si, le jour où tomba leur puissance arbitraire,
Des fers et de la mort je n'ai sauvé qu'un frère,
Qu'au fond des noirs cachots Dumont avait plongé,
Et qui deux jours plus tard périssait égorgé,
Auprès d'André Chénier avant que de descendre,
J'élèverai la tombe où manquera sa cendre,
Mais où vivront du moins, et son doux souvenir,
Et sa gloire, et ses vers, dictés pour l'avenir.
Là, quand de thermidor la septième journée
Sous les feux du Lion ramènera l'année,
O mon frère! je veux, relisant tes écrits,
Chanter l'hymne funèbre à tes mânes proscrits.
Là, tu verras souvent près de ton mausolée,
Tes frères gémissants, ta mère désolée,
Quelques amis des arts, un peu d'ombre et des fleurs;
Et ton jeune laurier grandira sous mes pleurs.

Je le demande à madame de Genlis : en conscience, ιuteur de ces vers-là peut-il être, de quelque façon que : soit, coupable d'un fratricide? Qu'elle ne s'obstine ›nc pas à se faire l'écho d'une calomnie désavouée par s gens même qui l'ont fabriquée, l'écho des plus dé›ûtantes déclamations révolutionnaires. Tarder plus ng-temps à se rétracter, ne serait-ce pas manquer de ›nne foi, et, qui pis est peut-être pour une dame de si ›n ton, manquer de bon goût?

Pour épuiser tout ce qui nous reste à dire au sujet des attaques que livre madame de Genlis à la mémoire de Chénier, nous l'engagerons aussi à s'assurer de la vérité des anecdotes dans lesquelles elle le fait figurer, ou du moins à ne pas les dénaturer, en altérant leurs détails, comme elle le fait dans l'anecdote suivante.

« Cette horrible exagération d'une mauvaise action, « dit-elle à la suite de l'imputation que nous venons de « signaler, donna lieu à une anecdote *très vraie* et très « curieuse. La célèbre actrice mademoiselle Dumesnil « existait encore à cette époque ; mais elle était très vieille. « M. Chénier, sans l'avoir jamais vue, *sans se faire an-* « *noncer*, se rendit un matin chez elle. Il la trouva dans « son lit, et si souffrante qu'elle ne répondit rien à ce « qu'il lui dit d'obligeant. Cependant M. Chénier la con- « jura de lui dire uniquement un vers, un seul vers d'une « tragédie, afin, disait-il, qu'il pût se vanter de l'avoir « entendu déclamer. Mademoiselle Dumesnil, faisant « un effort sur elle-même, lui adressa ce vers de l'un de « ses plus beaux rôles :

« Approchez-vous, Néron, et prenez votre place. »

Madame de Genlis aurait tort de mettre *historique* au bas de cette histoire. Rien de moins exact que cette version. Le hasard a voulu que j'aie eu connaissance de la visite faite par Chénier à mademoiselle Dumesnil, le jour même où elle a eu lieu, et que j'en aie tenu le récit de Dugazon, qui, avec madame Vestris, avait servi d'intro-

ducteur à Chénier près de la camarade de Lekain. Il en résulte d'abord que Chénier ne se présenta pas seul; il en résulte de plus que, si pressée vivement par lui et par eux de déclamer quelque chose, mademoiselle Dumesnil, qui les avait reçus avec obligeance, déclama le vers cité par madame de Genlis, et le déclama avec un accent admirable, ce fut sans aucune intention malveillante. Le hasard seul avait placé sur ses lèvres ce vers qu'elle récita pour complaire à un poëte illustre, dont elle réclamait, en ce moment même, le crédit, par suite de l'état de détresse où la révolution l'avait jetée *. Peut-être aussi mademoiselle Dumesnil, dans l'isolement où elle vivait, ignorait-elle l'existence des calomnies exhumées aujourd'hui par madame de Genlis. Enfin, l'espèce d'énergie que supposerait l'intention qu'on lui prête est tout-à-fait incompatible avec la bonté qui faisait le fond de son caractère, bonté que le temps ne fait qu'accroître dans les bons cœurs, et qui est la véritable grâce de la vieillesse.

Tout cela se passait, au reste, pendant que madame de Genlis habitait Altona. Les nouvelles de France ne lui

* Dans la séance du 14 nivôse an III, Chénier, rapporteur du comité d'instruction publique, présenta à la convention un décret sur les gratifications pécuniaires à accorder aux gens de lettres et aux artistes les plus distingués. Le décret fut adopté à l'unanimité; et mademoiselle Dumesnil, qui figurait en tête de la liste des principaux artistes et gens de lettres, reçut une somme de trois mille livres. Voyez le tome V des *Œuvres anciennes* de M. J. Chénier.

arrivaient pas là sans avoir été altérées par l'esprit de parti : elle est donc excusable d'avoir cru ces faits quand on les lui a racontés ; mais est-elle excusable, quand elle s'est déterminée à les écrire, de les avoir donnés pour véritables, sans s'être assurée s'ils étaient en effet conformes à la vérité ?

Revenons à Chénier. La chute de Roberspierre rendit aussi la liberté au théâtre. L'interdit dont certaines pièces avaient été frappées par sa censure, car il avait eu aussi la sienne, étant levé, le Théâtre-Français songea à reprendre les répétitions de *Timoléon*. Chénier, à qui l'on redemanda la pièce, répondit qu'elle était anéantie. Il le croyait : il se trompait. Une infidélité la lui avait conservée : le copiste, chargé de la transcrire, en avait fait une double copie à l'insu de l'auteur, et l'avait remise à madame Vestris, qui l'avait conservée secrètement.

Peut-être eût-il mieux valu pour Chénier que *Timoléon* ne se fût pas retrouvé ; car, bien que la représentation de cette tragédie ait ajouté à la réputation de son auteur, la satisfaction qu'il en reçut ne compensa pas à beaucoup près les chagrins qu'elle lui attira. Ses ennemis se prévalurent de l'évènement rappelé dans cette pièce, pour élever contre lui les accusations que nous avons réfutées. Comment, dira-t-on, ne l'a-t-il pas prévu ? C'est qu'il est des accusations auxquelles on ne se trouve exposé que parcequ'on n'imagine pas que le public puisse admettre la possibilité du fait qu'elles supposent.

Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la destruction

du gouvernement *conventionnel* et l'installation du gouvernement *directorial*, loin d'avoir été par l'ingratitude dégoûté du plaisir d'obliger, Chénier s'obstina à rester parmi les législateurs les plus ardents à réparer le mal dû au régime de la terreur. Aucun ne se montra plus empressé que lui à consoler les familles, à défendre les opprimés, à encourager les artistes. C'est sur son rapport que la France fut rouverte aux premiers patriotes qui avaient été punis par l'exil de leur dévouement à la monarchie constitutionnelle; c'est sur son rapport que la sollicitude nationale vint au secours d'une foule de savants, de littérateurs et d'artistes victimes du malheur des temps; c'est sur son rapport que fut créé le conservatoire de musique; c'est sur son rapport que les académies ressuscitèrent pour mettre leurs gloires diverses en commun, et former désormais un même corps sous le nom d'Institut national.

> Des arts abandonnés réparant l'infortune,
> J'ai de leur souvenir embelli la tribune.
> Talleyrand méconnu dans l'exil a gémi;
> Il était malheureux : je devins son ami.
> Un décret du sénat le rendit à la France.
>
> *Épître sur la Calomnie.*

L'exécration que Chénier portait à la tyrannie démagogique n'altérait pas cependant son amour pour la liberté. Les partis qui, pour détruire la république, se prévalaient des maux qui accablaient la France depuis l'existence de la république le trouvaient toujours inébran-

lable à la menace et inaccessible à la séduction. Il ne se prononça pas moins énergiquement contre eux qu'il ne s'était prononcé contre les suppôts de la terreur. On en vint aux mains. La journée du 13 vendémiaire, qui décida la querelle, n'avait fait qu'enflammer son animosité contre les provocateurs de cette insurrection; mais cette animosité ne se prolongea pas au-delà du combat : la victoire décidée, on le vit s'empresser à relever les vaincus sur le champ de bataille.

Forcé, par suite de mes opinions qui avaient plus d'analogie avec celles des vaincus qu'avec celles des vainqueurs, à recourir pour les premiers à l'obligeance de Chénier, j'eus, dans leur intérêt, de fréquents rapports avec lui à cette occasion. Je dois le déclarer : je ne l'ai pas trouvé moins secourable pour les ennemis de sa personne que pour ceux de son parti; je lui ai vu prendre vivement la défense des hommes qui l'avaient le plus outrageusement déchiré, et qui ne se seraient pas probablement montrés aussi généreux envers lui, si la chance eût tourné différemment.

Au nombre de ces hommes était La Harpe. Tourmenté surtout du besoin d'occuper l'attention publique, La Harpe, qui n'avait pas changé de caractère en changeant de drapeaux, s'efforçait alors d'obtenir dans le parti religieux, par un fanatisme outré, l'importance qu'il n'avait pas obtenue, par l'exagération de ses opinions philosophiques, parmi les révolutionnaires. Toujours virulent, et déclamant en bonnet carré contre les

doctrines qu'il avait professées en bonnet rouge, il avait donné mille moyens de le perdre à un gouvernement qui savait n'avoir pas d'ennemi plus acharné. Chénier ne craignit pas de s'exposer au ressentiment de ses propres collègues, en se faisant dans les commissions de gouvernement le défenseur de La Harpe. Il le sauva de la proscription; et il savait bien que ce n'était pas un ami qu'il sauvait.

Éclairé par l'expérience, Chénier avait reconnu que rien n'était propre à détruire la liberté comme l'accumulation de la puissance exécutive et de la puissance législative; que, la maintenir dans les mains de la législature, c'était perpétuer dans un corps délibérant le pouvoir despotique, que la révolution avait arraché aux monarques, lesquels, certes, n'en avaient jamais aussi cruellement usé que la convention : il adhéra donc franchement à la constitution de l'an III, par laquelle on avait cru, en divisant les pouvoirs et en organisant un gouvernement d'après des combinaisons particulières, concilier les avantages de la monarchie élective avec ceux de la monarchie perpétuelle, et constituer un pouvoir exécutif énergique, sans ressusciter la tyrannie.

Mais il reconnut bientôt, avec toute la France, que le directoire ne pouvait satisfaire à ces besoins. Trop républicain pour les royalistes, trop monarchique pour les républicains, et sans cesse en butte aux attaques des uns et des autres, contre lesquels il était à la fois obligé de sévir, le directoire devint, moins encore par ses

fautes que par la force des choses, l'objet de la réprobation générale; et c'est aux applaudissements de la grande majorité de la nation, fatiguée de quatre années d'oscillations, qu'il fut renversé, le 18 brumaire, par une conspiration au succès de laquelle Chénier ne fut pas étranger.

A cinq directeurs, la nouvelle constitution substitua trois consuls ou plutôt un seul, puisque entre eux il y en avait un premier. Mais elle établissait un tribunat. Chénier crut que cette institution, dont il fit partie, suffirait au maintien de la liberté, que la France échangeait contre la tranquillité. Cette liberté qu'il préférait à tout, Chénier la défendit avec une constance qui lui mérita l'honneur d'être compris dans la première réduction que subit le tribunat; mais, comme, par sa résistance même, il s'était créé des droits à l'estime du premier consul, il fut appelé, peu de temps après, aux fonctions d'inspecteur-général de l'instruction publique.

Ces fonctions, dont il s'acquitta en conscience, quoiqu'elles exigeassent une activité qui s'accordait mal avec l'état déplorable où se trouvait déjà sa santé, absorbaient la plus grande partie de son temps. Néanmoins il reprit ses travaux dramatiques. C'est pendant les quatre années du consulat qu'il traduisit l'*OEdipe roi* et l'*OEdipe à Colone* de Sophocle, et qu'il composa les tragédies de *Philippe II* et de *Cyrus*. La dernière de ces pièces est la seule qui ait été représentée. *Cyrus* fut joué

dans les fêtes du couronnement de Napoléon, à l'occasion desquelles il avait été réellement composé.

On ne vit pas sans quelque étonnement un des hommes qui avait le plus contribué à la destruction de la monarchie célébrer un évènement qui détruisait la république. On lui reprocha de renier la liberté : on se trompait. Il avait cru la servir par cette démarche, où l'avait engagé l'astuce d'un ministre. Essayons de dévoiler cette intrigue.

Par la fermeté de sa conduite dans les diverses législatures dont il avait fait partie, Chénier s'était acquis un grand crédit; et son influence dans le parti indépendant pouvait, en certaines circonstances, contrarier le gouvernement. Fouché, pour qui la persévérance dans les opinions républicaines était d'ailleurs un reproche, crut qu'à l'aide de ces opinions même il réussirait à engager Chénier dans une fausse démarche, et à l'amener à se compromettre avec son parti par dévouement pour ce parti. Montrant à son ancien collègue l'établissement de l'empire comme un évènement avantageux pour les révolutionnaires, en ce qu'il empêcherait le rétablissement de l'ordre de choses renversé par la révolution, il ajouta que l'empire était plus compatible qu'on ne pensait avec la liberté; qu'il maintenait des institutions salutaires; que si, privé de ses membres les plus énergiques, le tribunat était annihilé, le sénat subsistait, et que les indépendants, quoiqu'ils y fussent en minorité, n'y étaient pas sans crédit; que cette minorité, qui déjà

s'était opposée utilement aux envahissements du pouvoir, pouvait être fortifiée par de bons choix; et pourquoi lui, Chénier, qui avait siégé dix ans dans les législatures, et qui de plus s'était placé, par ses ouvrages, au premier rang des littérateurs de l'époque, n'arriverait-il pas au sénat, où Napoléon voulait que toutes les professions qui contribuent à l'éclat de la gloire nationale fussent représentées; où Ducis avait été appelé sans autre titre que celui de poëte? Célébrer l'évènement du jour n'était-ce pas se créer de nouveaux droits à la bienveillance de l'empereur, qui avait toujours estimé Chénier, et n'aurait plus de motif pour craindre un républicain qui se serait attaché à lui par un acte aussi manifeste?

Chénier se laissa éblouir : six semaines après cette conversation, *Cyrus* était fait.

Cyrus n'eut pas de succès; mais il faut moins l'attribuer aux défauts de cette tragédie qu'à la fausse situation où s'était mis l'auteur, et au contraste qui existait entre sa démarche et ses actions antérieures. Pour comble de disgrâce, son caractère, peu flexible, ne lui avait pas permis d'abjurer ses principes dans une circonstance où il y dérogeait. Aussi se reproduisent-ils fréquemment dans cette œuvre de complaisance, où les éloges même sont des conseils. Chénier n'atteignit donc pas son but; mais Fouché avait atteint le sien : les éloges déplurent au public; les conseils ne plurent pas à l'empereur; et la porte du sénat ne s'ouvrit pas pour Chénier, qui perdit sa réputation d'indépendance par celui de ses ouvrages

qui peut-être devait le plus la lui mériter. C'est dans *Cyrus* que se trouvent ces vers :

Que, respectant des lois les volontés suprêmes,
Le prince ait des amis et non pas des sujets;
Sans craindre les combats, qu'il chérisse la paix;
Que les pleurs des vaincus désarment sa victoire;
Qu'il aime le mérite et permette la gloire :
L'estimer dans autrui c'est déjà l'obtenir;
Prompt à récompenser, qu'il soit lent à punir :
Tels sont les vœux publics.

C'est dans *Cyrus* aussi que se trouve ce serment prononcé par le prince à son avènement au trône

Toi! qui lis dans les cœurs, et punis le parjure,
Sur ton autel sacré c'est par toi que je jure
D'obéir à la loi, d'aimer la vérité,
De donner pour limite à mon autorité
Ce qui peut l'affermir : la justice éternelle,
Les intérêts, les droits du peuple qui m'appelle;
D'aller chercher, d'atteindre, en versant des bienfaits,
L'infortune muette et les malheurs secrets;
Père des citoyens, juge pour les entendre,
Roi pour les gouverner, soldat pour les défendre,
D'illustrer le pouvoir déposé dans mes mains;
De respecter les dieux, de chérir les humains;
De régner par l'amour et non pas par la crainte,
Fidèle sur le trône à la liberté sainte,
Don qui nous vient des cieux, base des justes lois,
Premier besoin du peuple, et soutien des bons rois.

Ces vers, et tant d'autres dont la pièce est semée, sont-ils d'un apostat à la liberté?

Chénier ne reconnut pas sans dépit qu'il avait été joué. Il n'était pas homme à le pardonner : aussi s'en vengea-t-il, mais avec plus de talent que de prudence. On n'en saurait douter, c'est au ressentiment qu'il conserva de cette *rouerie* politique qu'on doit les vers les plus énergiques de l'épître à Voltaire.

Cet ouvrage, pensé par un vrai philosophe, et écrit par un vrai poëte, et où l'on retrouve tout l'esprit du grand homme auquel il est adressé, valut à Chénier plus d'honneur que de profit. Il le réhabilita dans l'opinion publique ; mais il le perdit dans la faveur du chef de l'état, qui fut trop sensible à certains traits lancés dans cet ouvrage contre les conquérants.

Avant Chénier, Boileau s'était élevé contre la manie des conquêtes : Louis XIV ne lui en témoigna pas moins de bienveillance. Charles XII, seul, se formalisa de ce que ce satirique avait traité le grand Alexandre de fou. Il eût été plus digne de Napoléon d'imiter Louis XIV que Charles XII : malheureusement, il fit le contraire. Chénier fut destitué des fonctions d'inspecteur-général de l'instruction publique ; et, ce qui doit être noté, c'est sur un rapport fait par Fouché, dans l'*intérêt de la morale*, que cette destitution fut prononcée : la sévérité des fonctions d'inspecteur-général de l'instruction publique ne s'accordant pas, disait ce scrupuleux ministre, avec l'esprit qui avait dicté l'épître à Voltaire.

Chénier se trouva sans pain. Il est vrai qu'à sa première demande, demande qui ne lui fut arrachée que par les be-

ns de sa mère *, Napoléon lui donna, non sur le rap-
·t de Fouché, mais de plein mouvement, une pension
huit mille francs. Il est vrai aussi qu'il le chargea de la
ıtinuation de l'Histoire de France, en attachant à ce tra-
l une indemnité annuelle. Il est vrai, enfin, qu'appre-
ıt que Chénier mourant avait des besoins auxquels il
pouvait satisfaire, faute d'argent, il lui envoya six
le francs de sa cassette. Louis XIV avait moins fait
ır Corneille. C'était réparer le mal; il eût été plus
rieux de ne l'avoir pas fait.

L'animosité qui se manifesta quelquefois entre Ché-
r et Napoléon n'empêchait pas qu'ils rendissent jus-
e à leur supériorité respective ; ils ne se blâmaient ré-
roquement que relativement à l'intérêt dans lequel ils
nployaient. Ils s'étaient connus d'abord à une époque
tous deux servaient la liberté, l'un dans les camps,
ıtre à la tribune; l'un avec sa plume, l'autre avec son
ée. La révolution du 13 vendémiaire les avait unis.
rès les avoir rapprochés de nouveau, la révolution
18 brumaire les divisa.

Rien de plus facile à expliquer que ces faits. En abat-
nt le Directoire, en reprenant le pouvoir à des mains
habiles pour le transférer à des mains vigoureuses,
hénier n'avait pas cru ruiner la république, mais la
consolider. Il avait cru ne donner qu'un tuteur à la li-
berté, qu'il croyait nécessaire de sauver pour sauver la
France. Napoléon, qui, au contraire, croyait que, pour
sauver la France, il fallait sacrifier la liberté, s'en fit

l'oppresseur. De là leurs divisions; de là cette vi(avec laquelle Chénier attaqua les systèmes du (dans le tribunat, et l'impatience avec laquelle Nap supporta les attaques de Chénier; de là les cei amères mêlées à nos chants de victoire par Chénie blâmait dans le consul et dans l'empereur le génie taire qu'antérieurement il avait tant vanté dans le g et dans le citoyen. A ces causes se joignait sans do secret dépit d'avoir été joué; et, certes, il y avait rancune; mais n'était-ce pas sur Fouché, *doli fabn* qu'en devaient tomber les effets?

Renégat de la révolution, si ce ministre pours dans Chénier un homme resté fidèle à cette caus autre ministre, quoiqu'il y fût renégat aussi, n'ei pas moins devoir venir au secours d'un obstiné, n'ayant pas su sacrifier ses opinions à sa fortune, ı pas fait d'économies. Pour parer aux premiers emb Chénier avait imaginé de faire imprimer le plus n fiquement possible l'épître qui faisait sa gloire (malheurs. L'expédient était dangereux : le ministı avait dénoncé la première édition de cette épître vait provoquer la suppression de la seconde. Dé nant ce coup, et assurant le succès de la spécula l'autre ministre acheta l'édition tout entière.

Ce ministre-là, au reste, acquittait une dette. nier, au temps de son crédit, s'était acquis des droit reconnaissance de plus d'une personne quand la foı viendrait à lui manquer. Qu'on se souvienne que

ıvait provoqué le décret par lequel la Convention en France le général Montesquiou, le citoyen de Nemours, et le citoyen Talleyrand-Périgord, souvint en cette occasion.

que déplorable que fût sa situation, Chénier ne ısa pas accabler. Cherchant dans l'emploi de son es ressources contre le besoin, il se créa en même le nouveaux titres à la célébrité. C'est alors qu'il a pour l'athénée de Paris le *Tableau historique ittérature française*, ouvrage qu'il n'a pas eu le ; terminer.

ıis que les fonctions publiques ne réclamaient ın temps, le donnant tout entier aux lettres, · assistait assidûment aux séances de la seconde .e l'Institut, dont il était membre. Aucun des s célèbres qu'il y eut pour collègues ne s'y ren- ı utile; aucun n'apporta plus de lumières dans la on du Dictionnaire, qu'il aurait voulu refaire plan moins restreint et plus philosophique que ıi a été adopté; aucun n'apporta plus de talent de zèle dans la confection des travaux extraor- ; qu'à cette époque le gouvernement demandait :ps académiques. Dans le rapport sur les prix aux, c'est lui qui, mettant encore ses ressenti- sous ses pieds, fit l'importante analyse du Cours :rature de La Harpe, ouvrage que le *jury*, dont ıe était chargée de rectifier le travail, n'avait pas mentionné, et qu'il désigna comme digne du prix,

C'est lui aussi qui fit, au nom de la même cla
Rapport sur l'état et les progrès de la littérature
1789. Ces deux morceaux, non moins remarquab
le goût qui préside à leur rédaction que par l'éri
qui s'y développe, sont de plus des modèles de c
littéraire, tant sous le rapport de la justesse qu
celui de l'urbanité : ils suffiraient à la réputatic
académicien. Et c'est au moment où ses forces ép
par dix ans de maladie l'abandonnaient que C
exécutait des travaux si pénibles ! L'énergie d
moral semblait se fortifier de l'affaiblissement d
physique.

Il est à remarquer néanmoins que l'âpreté d
caractère ne s'était pas accrue en proportion des
de son esprit. Au contraire, s'adoucissant à mesu
acquérait avec l'âge plus d'autorité dans les lettr
homme, dont les jugements n'avaient pas toujo
exempts de dédain et de présomption, était deve
conspect et indulgent à tel point qu'il tombait p
dans l'excès contraire à celui qu'on lui avait jus
reproché. On en trouvera la preuve dans certain
tions qu'il accorde à plus d'un auteur dont les
seraient absolument oubliés, s'il ne les avait co
dans son *Rapport sur l'état de la littérature*. Là,
science parle moins que sa bonté. Comme je lui en
l'observation : « Ils m'ont prié, dit-il, si instammen
nommer, que je n'ai pas eu le courage de m'y refu
n'a fait, à la vérité, que les nommer, mais c'est bea

Son âme, comme les âmes généreuses, n'était pas moins facile à apaiser qu'à irriter, et pas moins susceptible de reconnaissance que de ressentiment.

Rien de plus spirituel et de plus affectueux que ses remerciements aux personnes qui le soignaient. Comme il avait aux jambes des plaies fort douloureuses, et que ses domestiques le pansaient avec plus de zèle que d'adresse, profitant du moment où ils étaient éloignés : « Par pitié, dit-il un jour à une personne qui lui donna jusqu'au dernier moment des preuves de la plus tendre affection, par pitié, pansez-moi pendant qu'ils n'y sont pas; vous seule avez des mains: les autres n'ont que des griffes. »

Réunissant les facultés les plus opposées, Chénier n'avait pas dans l'esprit moins de grâce que de malignité, moins de finesse que d'élévation, moins de sensibilité que de force, moins de flexibilité que d'impétuosité. Cet homme, qui se laissait trop souvent emporter par sa fougue, je l'ai vu revenir sur ses pas avec une souplesse singulière, et n'en prendre que plus d'avantage sur l'adversaire qu'il combattait.

Il avait de justes motifs pour ne pas aimer M. Suard, qui ne l'aimait pas. Ce n'est pas pour cela toutefois que dans les discussions il était presque toujours d'opinion contraire à celle de cet académicien, qui, au reste, était fort rarement de l'opinion de la classe. Très différent en cela de M. Suard, l'animosité ne le porta jamais à se mettre en opposition avec la saine raison pour contra-

rier un ennemi; mais, il faut l'avouer, elle le mit quelquefois en opposition avec la bienséance, que, dans ces tracasseries, M. Suard ménageait avec une attention particulière. Un jour donc que Chénier avait eu ce tort dans une discussion où d'ailleurs il avait entièrement raison, son adversaire, se rejetant tout-à-coup sur l'accessoire : « Messieurs, dit-il à la classe, je vous demande si, dans une compagnie qui ne doit pas moins servir d'exemple en fait d'urbanité qu'en matière de goût, on peut admettre des formes pareilles à celles que vient d'employer M. Chénier? » L'académie, par son silence, ne répondait que trop favorablement à la question, quand Chénier demanda la parole. Je tremblais qu'il n'aggravât son tort. « Messieurs, dit-il avec un sang-froid dont on ne le croyait pas susceptible, si j'ai employé les formes qui vous sont signalées par M. le secrétaire perpétuel, j'ai blessé, j'en conviens, les bienséances, j'ai manqué aux égards que je dois à la classe, et je n'hésite pas à lui en témoigner mes regrets, à lui en faire mes excuses; mais, ajouta-t-il, ces formes ne changent rien à la nature des choses : la question de politesse résolue, revenons-en à la question littéraire. » Et, reprenant la discussion, il achève de réfuter M. Suard, qu'il écrase tout à la fois sous le poids de ses raisonnements et de ses civilités, au moment même où celui-ci croyait l'avoir mis hors de combat.

Après s'être vu dépérir de jour en jour pendant dix ans, Chénier, dont l'existence avait été abrégée par des

sensations immodérées, par des travaux excessifs, et peut-être aussi par des plaisirs, termina sa carrière à l'âge de quarante-six ans. Ne le plaignons pas d'avoir été soustrait par une mort prématurée à de nouveaux malheurs, conséquences de l'acte terrible auquel il s'associa par un vote également réprouvé de la politique et de la justice.

Voilà, monsieur, des souvenirs qui me restent de Marie-Joseph Chénier, ceux qui me semblent devoir être recueillis dans votre édition, parcequ'ils contribueront à donner de lui une idée exacte, et à rectifier l'opinion assez généralement injuste à son égard.

En résumé, doué d'un caractère énergique, et composé, comme tous les hommes, de qualités et de défauts, Chénier porta les uns et les autres à l'extrême. Entouré des ennemis que lui donnèrent ses talents autant que ses opinions, et figurant dans des évènements propres à dénaturer ses qualités tout en les faisant ressortir, il ne faut pas s'étonner qu'il ait été moins loué que décrié. Les éloges qu'on n'a pu lui refuser furent arrachés par son génie : il y avait droit aussi par son caractère. Une grande élévation d'âme en faisait la base : elle explique toutes ses actions. Elle dégénéra quelquefois en orgueil, jamais en envie; elle le rendit quelquefois coupable d'outrages, jamais de bassesses. Ce n'est que contre les forts qu'il combattit; quant aux faibles, c'est par des services qu'il aimait à s'en venger. Son âme, ouverte aux passions violentes, n'était pourtant fermée

ni aux affections douces, ni aux sentiments généreux: ennemi comme ami, tout malheureux pouvait compter sur lui. Pieux envers sa mère, affectionné pour ses frères, c'est dans ces sentiments, qu'on lui a cruellement contestés, qu'il puisa ses consolations et ses chagrins. S'il eut des ennemis, il eut des amis : il en méritait. Constant dans toutes ses affections, il le fut surtout dans ses amitiés et dans ses haines, parcequ'elles n'étaient en lui que le résultat de l'estime ou du mépris : voilà ce qui regarde son cœur. Quant à ce qui regarde son esprit, étudiez-le dans ce qu'il a produit; voyez s'il en est beaucoup qui lui puissent être comparés pour l'étendue, la solidité, la rectitude, la finesse, la vigueur, la souplesse, la légèreté, la variété.

Chénier est mort dans la force de l'âge, lorsque ses aptitudes, fortifiées par l'étude et par l'expérience, l'avaient rendu supérieur à ses rivaux et à lui-même.

Je suis, etc.

[a] Le lecteur ne lira pas sans attendrissement la lettre pleine de dignité dans laquelle Chénier demandait des secours à Bonaparte : transcrivons cette lettre, elle est à la fois honorable pour le protecteur et pour le protégé.

« Sire,

« Malgré de vaines offres de services, personne, j'en suis sûr, n'ose « parler en ma faveur à votre majesté. Il faut bien que j'ose lui écrire; et « j'ai besoin de son indulgence, même pour l'étendue de cette lettre, que « je n'ai pu faire plus courte.

« Vous m'aviez nommé inspecteur des études : vous m'avez destitué,

« sire. Quelle est la cause de votre rigueur ? Un faible ouvrage où j'ai pro-« fessé les principes des philosophes déistes du dix-huitième siècle : ceux « de Voltaire, de Montesquieu, de J.-J. Rousseau. En rejetant comme « eux des superstitions que je crois dangereuses, comme eux j'ai pro-« clamé les dogmes nécessaires de l'existence de Dieu et de l'immortalité « de l'âme ! Y a-t-il une faute grave en tout cela, et suis-je donc si loin « des opinions de votre majesté ?

« En admettant, sire, que mon épître fût imprudente, elle était annon-« cée avant sa publication ; il eût été tout aussi facile et plus généreux « au ministre de la police d'empêcher l'ouvrage de paraître que d'en faire « décrier personnellement l'auteur par de violents articles de journaux et « par des réponses ridicules : vrais libelles diffamatoires, qui ne diffament « que leurs auteurs.

« Je n'ignore pas, sire, et il faut bien toucher ce point, je n'ignore pas « que cette bagatelle, terminée il y a plus de six mois, et connue dès « lors de vingt personnes, a paru offrir à la malveillance quelques allu-« sions à des choses plus récentes. Elle a relevé, pour me nuire, plu-« sieurs vers défavorables aux conquérants. Mais qu'ai-je dit ? ce que « Bourdaloue disait avec bien plus de force dans la chaire, et dans la « chaire de Versailles ; ce que disait Despréaux, en s'adressant à Louis XIV « lui-même, dans la belle épître où se trouve l'entretien de Pyrrhus et de « Cinéas. Les chercheurs d'allusions malignes cesseront-ils de faire leur « métier ? N'en ont-ils pas trouvé jusque dans *Cyrus ?* On sait pourtant à « quelle époque et dans quelles intentions cette pièce fut composée. N'im-« porte ; la mieux conçue peut-être, et certainement la mieux écrite de « mes tragédies, n'a été pour moi qu'une source de dégoûts et de vexa-« tions prolongées.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui, sire, que les Laubardemont littéraires « trouvent des crimes dans chaque ligne. Sans parler des chefs-d'œuvre de « Molière et de Voltaire, quand le plus parfait des poëtes donna sa tra-« gédie d'*Esther*, on prétendit qu'il avait représenté Louvois dans Aman, « et que les juifs proscrits n'étaient autre chose que les protestants. C'était « dans le temps des plus grandes rigueurs exercées contre eux, et quatre

« ans après la révocation de l'édit de Nantes. L'intention prêtée à Racine « était contraire à ses opinions connues, et fort au-dessus de son courage; « mais Louis XIV ne le punit point de l'indiscrétion téméraire des cour- « tisans oisifs et des beaux esprits jaloux.

« En rappelant, sire, des exemples illustres, loin de moi l'idée d'aspirer « à aucune comparaison : mes ennemis sont moins sûrs que moi de la « médiocrité de mes ouvrages. Huit ans de solitude m'ont laissé le loisir « d'étudier à fond le très petit nombre d'excellentes productions qui « honorent les diverses littératures; et tout au plus l'époque arrivait-elle « où j'aurais pu développer quelque vrai talent, si l'on ne m'avait entière- « ment découragé. Mais, en me résignant désormais, sire, à un silence « absolu, je vous prie instamment de vouloir bien considérer ma situation. « Des devoirs sacrés à remplir envers ma mère; des dettes à acquitter, « dettes considérablement accrues à l'époque où je me suis trouvé sans « place une année entière; le capital de ces dettes faiblement diminué « durant trois ans, malgré l'économie la plus sévère, grâce à des intérêts « excessifs qu'il faut payer aux échéances; une santé depuis long-temps » altérée, et que tant de chagrins ne contribuent pas à rétablir; des tra- « vaux infructueux, un courage inutile, aucune ressource pour l'avenir, « aucune pour le présent même : voilà, sire, où l'on m'a réduit.

« Puisque vous ne voulez plus, sire, que je sois inspecteur des études, « ne me croyez-vous pas du moins capable de remplir des emplois qui ne « demandent qu'une intelligence ordinaire? Vous aviez bien voulu me « parler autrefois d'une place d'administrateur des postes; veuillez, sire, « me la confier aujourd'hui, afin que je puisse faire honneur à mes affaires, « et soutenir dans sa vieillesse une mère tendre et respectable, seule con- « solation de mon adversité, qu'elle sait partager avec le courage de la « vertu. Fussiez-vous irrité contre moi, j'oserais rappeler à votre majesté « vingt ans de travaux littéraires et politiques, vingt ans écoulés non pas « à faire ma fortune, mais à faire ce que j'ai cru mon devoir. L'existence « ne sera jamais pour moi douce et brillante; mais, sire, vous ne voudriez « pas me la rendre impossible; et, si les grands talents seuls ont droit à « votre faveur, tous les Français ont droit à votre justice.

A M. M....L B..R.

Paris, le 5 février 1823.

MONSIEUR,

Dès qu'on prend la plume aujourd'hui, on doit s'attendre à une querelle si ce n'est à un procès, et souvent elle vous vient du côté où vous vous gardez le moins. Tel homme que vous aurez rudoyé vous épargne-t-il, vous êtes attaqué par tel autre que vous avez ménagé, et il vous faut vous défendre sur le point où vous vous étiez cru le moins vulnérable.

C'est justement ce qui m'arrive avec vous, monsieur, relativement à la petite dissertation qui a été insérée dans le *Miroir*, le 23 du mois passé, et à laquelle vous avez répondu le 3 du mois présent : elle a pour titre, *De la conscience.*

Que MM. Tartufe et Turcaret s'en fussent fâchés, que l'ami Lazarille même en eût pris de l'humeur, je l'eusse conçu. Parler de conscience à leur sujet, c'est parler de corde dans la maison d'un pendu. Mais vous, monsieur, vous, bon Israélite s'il en fut, que vous vous en soyez formalisé, que vous teniez vos frères pour offensés dans le petit paragraphe qui les concerne! voilà ce que je ne saurais concevoir; voilà ce que je n'ai pu

rendue l'objet pour en faire des armes persécutrices contre ceux qui en professent le culte, et l'ouvrage récent de M. Salvador, dont vous avez fait un si juste éloge, et qui a de nouveau mis au jour le véritable esprit de ces passages, et enfin le Sanhédrin convoqué par Napoléon en 1807, et dont les décisions authentiques, irrécusables, universellement reconnues, ont proclamé le véritable esprit de l'antique législation de Moïse appliquée à l'état actuel de la société, et particulièrement des passages relatifs à l'usure! Vous rétracterez, j'en suis sûr, avec empressement une erreur involontaire, échappée à l'inadvertance et à la précipitation d'un de vos collaborateurs, qui, sans doute, le regrette en ce moment lui-même.

Quant à moi, il m'a été impossible de garder le silence à ce sujet; mes amis et mes ennemis, ma raison et ma conscience me l'eussent reproché également, et en le gardant pour la première fois, dans une occasion semblable, j'aurais trop mérité la supposition que c'est parcequ'une attaque dans le genre de celles que j'ai si souvent repoussées de la part d'écrivains d'opinion opposée à la mienne semblait venir ici d'hommes auxquels m'attachent en partie les liens de la confraternité littéraire, ainsi que les nœuds de l'estime et de l'amitié.

Agréez, etc.

M....L B..R.

apprendre sans m'écrier avec le Psalmiste : *Judica me, Deus !* « Jugez-moi, Dieu, » qui lisez dans les consciences!

Vous aussi, monsieur, jugez-moi ; mais de sang-froid, si cela vous est possible. Votre zèle pour la synagogue vous dévore, *zelus domus tuæ comedit te* (ps. LXVIII, v. 10) ; faites-le taire un moment pour entendre la raison. Voici le corps du délit : « Un juif, ai-je dit, a prêté « à un juif une grosse somme sans en tirer d'intérêt. Un « chrétien lui emprunte-t-il une somme moins forte, il « ne la lui prête que sur gage, et à un intérêt exorbi- « tant. L'accuserez-vous de manquer de conscience? Vous « aurez tort. *La loi de Moïse lui permet de faire avec les* « *étrangers l'usure, qu'elle lui défend avec les juifs.* »

Et c'est vous, monsieur, vous, prophète en Israël, qui partez de là pour me reprocher « *de répéter les plus banales et calomnieuses plaisanteries de l'intolérance et du fanatisme sur la loi de Moïse et sur ses sectaires !* »

Libre à vous de prendre ceci pour des plaisanteries, mais pour des calomnies, c'est autre chose. Ne calomniez pas mes intentions ; ne me donnez pas le droit de vous dire avec David : *Os tuum abundat in malitia*, votre bouche est remplie de mauvaises paroles, *et lingua concinnat dolos*, et ce sont de faux airs que vous nous chantez.

Sur qui pourrait ici porter la calomnie? sur Moïse ou sur les Juifs. *Respice testamentum tuum* (ps. LXXIII, v. 20), consultez votre testament (l'ancien), et examinons.

Pour que Moïse fût calomnié, il faudrait qu'on ne

trouvât dans le Pentateuque aucun passage qui justifiât mon assertion. Or je trouve dans le livre appelé par les Hébreux *Elle Haddebarim*, et par les Gentils *Deutéronome*, chap. XV, vers. 6, *Fœnerabis gentibus multis*, « Vous ferez l'usure avec beaucoup de nations. » Cela n'est-il pas clair? Mais voici un passage du même livre plus clair encore; car, tout en énonçant la même doctrine, il explique de la manière la plus positive la différence du prêt à l'usure. « (*Non fœnerabis*) tu ne prêteras (*ad usuram*) à usure (*nec pecuniam*) ni ton argent (*nec fruges*) ni tes denrées, (*nec quamlibet aliam rem*) ni quelque autre chose que ce soit, (*fratri tuo*) à ton frère, (SED ALIENO) MAIS A L'ÉTRANGER; (*fratri autem tuo*) quant à ton frère, (*commodabis absque usura id quod indiget*) tu lui prêteras sans usure tout ce dont il a besoin. » (*Deutér.*, chap. XXIII, vers. 19 et 20.)

Conclure, d'après ce passage, que Moïse a non seulement autorisé, mais qu'il a même prescrit l'usure avec l'étranger, est-ce le calomnier?

Dire que les enfants d'Israël ont suivi religieusement ces préceptes, ce n'est pas les calomnier non plus: 1° parceque le fait est de notoriété publique; 2° parceque les Israélites n'ayant pas cru faire une action répréhensible en observant leur loi, on ne saurait les calomnier en constatant leur obéissance à cette loi. Il n'y a calomnie que lorsqu'on impute à autrui une action coupable et fausse.

Quel est au fait, monsieur, le but et le résultat du

passage que vous incriminez, si ce n'est de justifier vos coreligionnaires aux yeux de tant de gens qui les accusent sans connaître le fond des choses? L'explication que l'on donne ici de leurs procédés avec les étrangers, loin d'être je ne dis pas calomnieuse, mais malveillante, n'est-elle pas manifestement dictée par un esprit de charité et de vérité? Si dire qu'en faisant l'usure les juifs sont innocents devant leur conscience c'est les calomnier, faut-il en réparation dire le contraire?

L'intérêt qui a suggéré ces dispositions au législateur des juifs, le justifie au reste suffisamment. Voulant isoler son peuple au milieu des nations dont il lui destinait les dépouilles, Moïse l'autorisait à prêter sur gage aux étrangers, *fœnerabis gentibus multis*, parceque c'était lui permettre de s'enrichir aux dépens des étrangers; mais il lui défendait d'emprunter aux étrangers, même sans intérêt, *et ipse a nullo accipies mutuum*, pour empêcher qu'il ne se liât avec les étrangers par les liens de la reconnaissance que le prêt gratuit impose, mais que l'usure n'inspire pas. Ce que la philanthropie condamne pouvait donc être approuvé par la politique. Cette politique au reste ne convient plus aux intérêts des juifs depuis leur dispersion, depuis que ce nom juif ne désigne plus un seul peuple, mais des individus de diverses nations pratiquant une religion commune. Je n'apprends donc pas sans plaisir que les docteurs de la loi se soient entendus pour faire concorder l'exécution des préceptes de Moïse avec les intérêts actuels des hommes qui les

ent, et que leur attention se soit arrêtée particu-
nt sur les passages relatifs à l'usure; mais auraient-
cette peine si le sens de ces passages n'avait pas
raire aux intérêts modernes des juifs, et s'ils n'a-
pas cru nécessaire d'éclairer sur ce point la con-
de leurs frères, qui, de tout temps, ont été si
prendre la loi à la lettre?

ela, le Sanhédrin a bien mérité de la société en-
t je m'en réjouis en mon particulier; car puisque
sont disposés à nous traiter en frères, c'est-
à nous prêter sans intérêt, c'est à eux que je
'adresser dorénavant dans mes nécessités, de
nce à tant de chrétiens, qui sont pires que de
ifs quand il s'agit d'argent. Je ne m'adresserai pas
nt à celui de vos confrères que vous me signalez
tablement *comme banquier de l'aristocratie :* je ne
aucun droit à son obligeance.

us trouvez quelque proposition malsonnante dans
ponse, veuillez, monsieur, me relever avec plus
gence que vous ne l'avez fait par le passé, et cela,
us, parceque je ne connais pas votre littérature,
a non cognovi litteraturam (ps. LXX, v. 25). Je la
plus que vous ne pensez, je l'ai étudiée comme
Pourceaugnac étudiait la chicane, « en lisant les
. »

us reconnais toutefois pour mon maître, et vous
omme tel : *Ave, Rabbi.*

LE CONSCIENCIEUX.

A M. LE CONSCIENCIEUX.

Permettez-moi, monsieur, de vous adresser quelques observations sur la réponse que vous avez faite à la lettre de M. M....l B..r, au sujet des préceptes de la loi mosaïque relatifs au prêt d'argent. La question est d'un trop haut intérêt pour une classe de citoyens français, et l'influence de votre journal sur l'opinion publique trop grande pour que je ne cherche pas à détruire aussitôt les erreurs qui vous sont involontairement échappées. Erreurs concevables, au reste, si, comme je le crois, vous raisonnez d'après la version latine, et non d'après le texte hébreu.

Vous commencez par dire, monsieur, que vous trouvez dans le Deutéronome les versets suivants : *Vous ferez l'usure avec beaucoup de nations; tu ne prêteras à usure ni ton argent ni tes denrées, ni quelque chose que ce soit, à ton frère,* MAIS A L'ÉTRANGER. *Quant à ton frère, tu lui prêteras sans usure ce dont il a besoin.* Vous ajoutez ensuite, cela n'est-il pas clair? Sans doute, monsieur, ce serait clair si c'était comme vous le dites; mais rien de tout cela n'est dans le texte hébreu du Deutéronome. Vous avez suivi la traduction ordinaire, qui est inexacte, comme je vais vous le faire comprendre en peu de mots.

En premier lieu, la loi mosaïque désigne sous le nom de GUER, *étranger*, les individus ayant leur domicile sur le territoire de l'état, qu'ils soient affiliés ou non à la nation hébraïque; et NOCHRI, *étrangers forains*, ceux qui n'appartiennent ni directement ni indirectement à l'état, comme sont pour nous les Anglais, les Russes, les Prussiens, ou tout autre peuple. D'autre part, le mot hébreu *nechech*, qui, dans la traduction que vous avez consultée, est rendu par *usure*, signifie simplement prêter à *intérêt*. « Le mot hébreu *nechech*, qu'on a tra-« duit par celui d'usure, a été mal interprété, dit l'as-« semblée des docteurs israélites; il n'exprime, dans la « langue hébraïque, qu'un intérêt quelconque, et nulle-« ment un intérêt usuraire. » (*Décisions*, ART. VIII.)

Les passages que vous avez cités ont donc, dans l'original, un sens bien différent de celui que vous leur donnez. Ils disent, tu ne prêteras à intérêt ni ton argent ni tes denrées à ton frère, mais seulement à L'ÉTRANGER FORAIN (*nochri*).

Ainsi vous jugez vous-même aussitôt l'intention du législateur : les Hébreux et tous les étrangers vivant dans le pays viendront mutuellement au secours les uns des autres avec un entier désintéressement. « Quand ton frère, « devenu pauvre, tendra vers toi ses mains défaillantes, « tu le soutiendras; de même tu soutiendras L'ÉTRANGER « (*guer*), tu lui prêteras, *sans intérêt*, ton argent et tes « denrées. » (*Lévit.* XXV, 35, 37.)

Mais comme Moïse ne veut pas entraver le commerce

avec l'extérieur, il laisse aux Hébreux la liberté de prêter à intérêt aux *étrangers du dehors* (*nochri*); et lorsqu'il ajoute *vous prêterez à beaucoup de nations, et vous ne leur emprunterez point*, il exprime la conséquence naturelle de la grande abondance qu'il leur promet s'ils restent fidèles aux lois; abondance qui leur permettra d'exporter beaucoup chez les autres, et de payer en même temps, sans crédit, les denrées étrangères dont ils auront besoin.

Voilà, monsieur, le véritable esprit du Deutéronome. Si vous désirez de plus grands éclaircissements sur cette matière, ayez la bonté de jeter un simple coup d'œil sur les chapitres intitulés *du commerce* et *des étrangers*, qui sont contenus dans l'ouvrage que j'ai publié récemment sur la loi de Moïse, ou le *Système religieux et politique des Hébreux*. J'ose espérer que votre conscience sera satisfaite lorsque vous y trouverez les preuves convaincantes que cette loi est excessivement philosophique et libérale.

Quant aux traits que vous lancez dans votre article contre les juifs en général, veuillez seulement vous rappeler quelle affreuse oppression les chrétiens ont fait peser sur eux, la dégradation à laquelle ils les ont si long-temps condamnés, l'inquisition, ses cachots et ses flammes; alors tout reproche expirera sur vos lèvres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

SALVADOR.

A M. SALVADOR.

Vous avez raison, monsieur, c'est sur la bible latine que je me fonde, et je crois la comprendre passablement. Ce n'est pas pour moi de l'hébreu.

Mais, me dites-vous, la bible latine n'est pas une traduction fidèle de la bible hébraïque. A cela je réponds : la bible que j'ai sous les yeux est celle qui s'appelle communément *la Vulgate*. Cette traduction, faite par saint Jérôme, a été approuvée par le concile de Trente, qui, délibérant, comme on sait, sous l'influence du Saint-Esprit, la déclare préférable à toute autre, et dit anathème à quiconque ne la tiendra pas pour fidèle. Cela mérite, je crois, qu'on y regarde, pour peu qu'on soit catholique.

Je ne puis nier néanmoins, monsieur, que votre interprétation, tout opposée qu'elle soit au sens du texte latin, ne me paraisse très judicieuse. Elle concilie suffisamment, ce me semble, la politique de Moïse avec l'humanité qui lui a dicté tant de lois touchantes. Le législateur qui défend de lier la bouche du bœuf lorsqu'il foule le grain, le législateur qui ordonne à celui qui rencontre un nid de se contenter de prendre les petits et de rendre la liberté à la mère, pouvait-il, en se montrant si tendre envers les animaux, se montrer si dur

envers les hommes? Je me rangerais, je crois, à votre avis, s'il n'y allait pas pour moi de l'anathème. Je ne veux pas l'encourir; j'y risquerais plus qu'à me brouiller avec la synagogue.

Mais eussiez-vous raison contre la Vulgate, s'ensuivrait-il, monsieur, que j'aie eu tort avec Moïse? Est-ce à moi qu'il faut imputer l'inexactitude de cette version? En démontrer l'infidélité, la rectifier, c'est ce qu'il fallait faire, c'est ce que vous avez fait.

Pourquoi M. M....l B..r a-t-il pris un autre parti? Pourquoi fait-il tomber sur moi les reproches qui ne seraient dus qu'à saint Jérôme? Ne valait-il pas mieux convaincre ce saint d'avoir fait un contre-sens, que de m'accuser, moi pécheur, d'avoir dit une calomnie, quand je parle sur la foi d'un concile, d'un père de l'Église et du pape Sixte-Quint, éditeur de la bible que je possède.

Ce point éclairci, passons à un autre qui me touche encore plus vivement. Vous semblez croire, monsieur, que mon intention aurait été d'attaquer les juifs en général. Rien n'est plus éloigné de ma pensée. Bien loin d'approuver les persécutions dont les juifs n'ont été que trop souvent l'objet, personne n'en a gémi plus que moi. Personne n'exècre plus que moi l'intolérance et le fanatisme; personne ne pense plus sincèrement que c'est à Dieu seul qu'il appartient de prononcer sur l'excellence d'une religion; et si je tiens à la mienne, c'est qu'elle me prescrit d'aimer mon prochain, dont les juifs font partie; aussi le but du passage incriminé

par M. M....l B..r était-il d'excuser les juifs et non de les accuser. C'est évident.

Vous les justifiez, vous, monsieur; et c'est avec autant de savoir que de modération. Je ne puis regretter de vous en avoir fourni l'occasion; je m'en félicite même. En disculpant votre législateur, vous disculpez un grand homme; vous réconciliez toutes les nations avec votre peuple, en prouvant que vos lois ne sont pas ennemies de toutes les nations. C'est bien mériter de l'humanité entière.

De plus, vous avez le talent de vous faire entendre, en parlant d'objets que vous entendez. Ce talent est rare. Israël ne peut rien faire de mieux que de vous charger désormais de ses intérêts. Vous rallierez aisément tous les esprits à vos opinions; mais qu'Israël ne vous associe pas M. M....l B..r; ce serait mal servir la cause commune, et ce serait transgresser positivement cette loi que vous expliquez si bien. Vous savez, monsieur, qu'il est écrit : *Non arabis in bove simul et asino* (Deutér., cap. XXII, v. 10), « N'associez pour un même travail que des esprits de même nature *. »

Agréez l'assurance de l'estime sincère, etc.

LE CONSCIENCIEUX.

* Traduction littérale : « N'attelez pas un bœuf et un âne à la même charrue. »

AU RÉDACTEUR DE L'OPINION.

Septembre 1826.

MONSIEUR,

Dans un article où il annonce le *Recueil de costumes de MM. Allaux et Duponchel*, un de vos collaborateurs mêle à des considérations très judicieuses sur l'art dramatique quelques opinions qui me semblent tant soit peu paradoxales. Qu'il me pardonne de les combattre. L'estime et l'amitié que je lui porte lui en sont garants; je n'ai en vue en ceci que la gloire de cet art que nous cultivons tous les deux.

A son avis, l'art dramatique n'aurait été jusqu'ici chez nous que dans l'enfance. Racine, Corneille et Voltaire auraient honte aujourd'hui de leurs chefs-d'œuvre, et c'est en nous éloignant de ces modèles que nous nous rapprocherons de la perfection.

On ne saurait contester à l'auteur de ces opinions une vérité sur laquelle il se fonde. La philosophie a dissipé l'obscurité qui enveloppait une partie de l'histoire. Les évènements sont mieux connus, leurs causes, leurs effets mieux appréciés. Les personnages historiques loués ou déprimés long-temps sur la foi de quelques écrivains

qui les avaient jugés dans les intérêts de telle secte ou de telle nation, le sont aujourd'hui dans les intérêts de l'humanité et sur leurs qualités positives, ce qui a dégradé quelques héros, mais ce qui en a réhabilité quelques autres.

Cela tourne sans doute au profit de l'art dramatique, qui embrasse la représentation des faits passés comme celle des mœurs présentes. La fidélité des portraits est, après le talent de la composition, le premier mérite d'un tableau d'histoire. Tel fait déjà mis à la scène peut donc y être produit de nouveau, et y paraître tout-à-fait neuf, puisqu'il y paraîtra dégagé de toutes les altérations que le préjugé lui avait fait subir dans un chapitre de roman que remplacera un chapitre d'histoire.

Félicitons le théâtre des ressources créées, par cette rectification de l'histoire, aux jeunes gens qui sont poussés par leur génie dans la carrière des Corneille, des Racine et des Voltaire; elle leur donne les moyens de s'y distinguer par un caractère de sévérité et de fidélité qui ne se retrouve pas toujours dans toutes les conceptions de ces grands hommes.

Il n'est pas possible d'être plus fidèlement juif que Racine dans *Athalie*, plus fidèlement romain que Corneille dans *Horace* et dans *Cinna*, que Voltaire dans *Brutus* et dans *la Mort de César*. Il est trop vrai pourtant que des sentiments qui n'appartiennent qu'à des mœurs modernes, qu'à nos mœurs même, se mêlent dans quelques uns des chefs-d'œuvre de ces maîtres aux sentiments

qui caractérisent les peuples anciens. Voltaire lui-même, qui, dans des vers pleins de grâce et de goût, reproche si justement à Racine de peindre dans ses héros des courtisans de Versailles, encourt quelquefois le même reproche.

Mais en prêtant le langage et les habitudes de la galanterie à l'amour, qui est le mobile de l'action dans presque toutes leurs pièces, si ces grands hommes blessent la vérité, à quel point ne la rappellent-ils pas dans la peinture des mouvements si divers et si contradictoires qui caractérisent cette terrible passion! quel intérêt cette source inépuisable pour eux en émotions ne répand-elle pas dans leurs ouvrages, où les fluctuations du cœur humain sont reproduites avec tant de vérité? Quoi de plus admirable sous ce rapport que les rôles de Pyrrhus, d'Oreste et d'Hermione dans Racine, que les rôles de Rodrigue et de Chimène dans Corneille, que les rôles d'Orosmane, de Zaïre et de Vendôme dans Voltaire? Nous répétera-t-on que sous leurs habits on ne voit ni des Grecs, ni des Espagnols, ni des Turcs. Soit : mais on y trouve l'homme ; et, en poésie comme en peinture, l'homme nu est ce qu'il y a de plus difficile à dessiner.

Malgré ces fautes contre le costume, *Zaïre*, *Cinna*, *Britannicus*, et d'autres pièces encore, sont restées en possession de la faveur publique. Tant que la civilisation ne reculera pas en France, on y admirera ces belles conceptions où le génie met avec tant d'art l'homme de la société aux prises avec l'homme de la nature, dans

ces luttes de l'amour et de la politique, où les combinaisons des plus fortes têtes sont si souvent déjouées par de simples caprices du cœur.

Et votre collaborateur pense que ni Corneille, ni Racine, ni Voltaire, ne referaient leurs chefs-d'œuvre s'ils vivaient à l'époque où nous sommes. C'est faire contre elle une épigramme bien vive.

Fût-elle juste, je ne saurais partager l'opinion qu'elle exprime. Le propre du génie n'est pas de s'asservir au goût dominant, mais de se l'asservir.

Si on songe aux caractères très différents qui distinguent entre eux Corneille, Racine et Voltaire, on reconnaîtra que, loin de recevoir le ton de leur siècle, ils le lui ont donné; et que c'est en le contrariant qu'ils se sont établis les uns auprès des autres sur la scène qu'ils se partagent, et d'où ils n'ont chassé que des hommes médiocres.

Corneille n'a pas eu de peine à la conquérir sur ses devanciers et sur ses contemporains. C'était pour lui un grand avantage que de ne pas leur ressembler. Plus il s'en montrait différent, plus il s'éloignait de la difformité; mais encore contrariait-il en cela le public, qui était habitué à trouver admirables les ouvrages des auteurs loin des traces desquels il était emporté par son génie.

Racine aussi contrariait les habitudes du public quand il lui fit connaître un genre d'émotions si différent de celui qu'on éprouvait aux tragédies de Corneille, depuis trente ans objet exclusif de l'admiration,

Et Voltaire, quand, après avoir débuté par *OEdipe*, ouvrage austère, il fit représenter *Mérope* et *Oreste*, où la sévérité des Grecs n'est altérée par aucun alliage de cette galanterie que Racine et Corneille, et lui-même, n'avaient pas osé écarter des sujets qu'ils leur avaient empruntés; et Voltaire, quand, tirant tous ses effets du pathétique, il osa s'affranchir de la nécessité de faire intervenir dans son action l'amour, qui alors se glissait dans tous les drames, même dans ceux de ce barbare de Crébillon, et Voltaire ne bravait-il pas le préjugé établi, tout en se plaçant entre ces deux grands hommes, qu'il osait ne pas imiter?

Oui, si ces grands hommes vivaient aujourd'hui, ils feraient ce qu'ils ont fait, par cela même qu'ils seraient ce qu'ils ont été, et par cela même qu'ils feraient autrement qu'on ne veut faire; ils poseraient aujourd'hui des modèles du beau que la France ne connaîtrait pas encore.

Je ne prétends pas, toutefois, que tout soit perfection dans leurs ouvrages, même dans les plus parfaits; mais je ne crains pas d'affirmer qu'on ne saurait rien produire qui approche autant de la perfection que ces ouvrages-là. On pourra produire de grands effets par des moyens différents de ceux qui ont été employés par ces trois maîtres, mais non par des moyens meilleurs; on pourra se distinguer en faisant autrement qu'eux, mais mieux, c'est impossible.

Dans les arts, il est un certain degré de hauteur que

le génie lui-même ne saurait dépasser. Dès que ce degré est atteint, l'art est sujet à dégénérer, par suite même des efforts du génie. Tourmenté du besoin de créer, et trouvant le beau inventé, l'homme de génie se jette dans le bizarre. Il pourrait obtenir ainsi la faveur d'une multitude avide de sensations nouvelles; mais dès lors c'en serait fait de l'art, parceque les écoles du bon goût seraient insensiblement désertées. Il est plus facile, au fait, à tant d'esprits incapables d'invention, d'imiter un novateur dans le cercle étendu par ses extravagances, que les maîtres de l'art dans celui où leur jugement s'est renfermé.

Telle est, à mon avis, la cause qui pourrait amener chez nous la décadence de l'art dramatique, sous prétexte de le régénérer. A en croire les réformateurs, tout ce qui n'est pas action doit être écarté de la scène; les préparations, les développements, ne sont que des longueurs; le mouvement dramatique ne consiste que dans le mouvement physique, et les situations que dans des tableaux; le manuscrit d'une tragédie ne doit plus être, comme un livret de mélodrame, comme un programme de ballet, qu'un cahier d'instructions pour des pantomimes, et les chefs-d'œuvre qui, pendant près de deux siècles, ont fait les délices et la gloire de notre scène, doivent être relégués dans les bibliothèques.

S'avancer vers cette révolution, dit votre collaborateur, c'est s'avancer vers la perfection, qui est devant nous, et non derrière nous; c'est sortir de l'enfance;

c'est entrer dans l'âge viril. A ce compte, Corneille, Racine et Voltaire ne seraient que des enfants, et nous serions des grands hommes!

Je ne puis, quant à moi, accepter le compliment. Tout en reconnaissant que c'est dans la virilité que nous sommes en possession de toute la plénitude des facultés qui permettent d'aspirer à la perfection, j'en conclus qu'aujourd'hui c'est derrière et non devant nous que la perfection se trouve. Ne serions-nous pas hors de la virilité? n'aurions-nous pas dépassé l'époque de la vie où l'homme est en possession de toute sa vigueur? et au-delà qu'y a-t-il? la vieillesse, la caducité, une autre enfance.

Et que sont ces drames, à qui la scène française devrait être désormais abandonnée? des drames qui, composés dans un système plus libre, seraient une imitation plus vraie de la nature, parceque rien n'y serait dissimulé; des drames où, dégagé de toute gêne, l'auteur prendrait les siècles pour durée, l'univers pour théâtre, et pour acteurs des individus de toutes les natures comme de toutes les conditions.

Mais sont-ce bien là des inventions nouvelles? Shakespeare n'a-t-il pas trouvé tout cela, il y a plus de deux siècles, dans la taverne où il composait ses tragédies?

Les traits de génie dont abondent les bizarres compositions du tragique anglais n'en rachètent pas la monstruosité.

Et voilà pourtant ce qu'on prescrit comme objets d'i-

mitation, non seulement à des hommes sans génie, mais à des hommes de génie, qui, renonçant à tous les avantages qu'ils doivent à l'étude, descendraient au niveau d'un génie inculte et grossier. Ainsi, pour atteindre la perfection, il nous faudrait reculer, il nous faudrait finir par où l'Angleterre a commencé.

Heureusement n'en sommes-nous pas encore là. Je ne crois pas encore le règne de Corneille, de Racine et de Voltaire à son terme, quand je vois les modèles qu'on voudrait substituer à ceux qu'ils nous ont laissés, tolérés à peine sur les tréteaux de nos boulevards, et encore après correction.

Mais est-ce bien sérieusement qu'a été écrit l'article auquel je réponds peut-être un peu trop sérieusement? N'est-ce pas le produit d'un de ces jeux d'esprit qu'un journaliste se permet quelquefois pour éveiller l'attention publique?

Dégager l'art des entraves où l'enferme le goût, c'est le ravaler au niveau des métiers, c'est le mettre à la portée des manœuvres. Un artiste ne peut avoir cette intention.

Je suis, etc.

A. V. A.

SUR QUELQUES
CONTEMPORAINS.

SUR QUELQUES
CONTEMPORAINS.

DUCIS.

ean-François Ducis, issu d'une famille de Savoie, uit à Versailles vers 1732. Ses parents tenaient en cette ɜ un magasin de faïence et de verrerie, qui passa à un e de ce poëte. Aussi leur mère, femme à la fois simet spirituelle, et tout aussi peu scrupuleuse en fait :thographe que certains aigles du vaudeville, disaitassez gaiement, quand on lui demandait des nouvelles son fils : « Me parlez-vous de celui qui fait des verres s vers) ou de celui qui en vend? »

)ucis étudia à Versailles dans le collége qu'y fonda égent. Sa jeunesse n'offre rien de remarquable ; il ıt point de succès précoces. La nature se plaît souvent ɔrmer à loisir les caractères et les talents d'une cerıe vigueur, et semble se donner le temps de les mûrir. n-Jacques n'avait rien produit à trente ans. Ducis it encore plus âgé quand il donna sa première tralie.

Cette pièce, intitulée *Amélise*, n'est célèbre ni par

un succès, ni par une chute. Elle fut suivie de neuf autres, dont nous parlerons, en conservant l'ordre dans lequel elles ont été produites.

Vient d'abord *Hamlet*, qui révéla tout le talent, ou plutôt tout le génie de Ducis. Des idées fortes, des sentiments profonds, y sont exprimés dans un style propre à l'auteur; c'est dans son âme, bien plus que dans Shakespeare, qu'il a puisé les beautés qui abondent dans ce drame. La scène de l'urne est une des plus belles qui soit à aucun théâtre. La terreur et le pathétique ne peuvent être portés plus haut.

Dans *Roméo et Juliette*, Ducis n'emprunta guère au tragique anglais que le titre de sa pièce. Il n'y a aucune ressemblance, soit dans la marche, soit dans les détails, entre la tragédie française et la tragédie anglaise. Disons avec franchise qu'il est peu de sujets que Shakespeare ait plus heureusement traités, et que l'on ne retrouve pas tout-à-fait dans la pièce de Ducis le charme et la grâce avec lesquels son rival peint les amours les plus touchantes, les amants les plus aimables qu'il ait mis jamais en scène. Mais ce défaut est bien racheté par une création supérieure, par le moyen dont Ducis se sert pour justifier l'implacable haine de Montaigu, auquel il prête tous les malheurs donnés par le Dante au comte Ugolin; car c'est une création véritable que l'emploi fait par Ducis de l'épisode le plus terrible du plus terrible des poëmes, qu'il imite comme le génie imite le génie.

Dans *OEdipe chez Admète*, Ducis tenta de réunir en

un même cadre les beautés les plus sublimes de Sophocle et d'Euripide; n'hésitons pas à dire qu'il y a réussi. En vain lui reproche-t-on d'avoir cumulé dans son plan un double intérêt, je n'y vois qu'une accumulation de scènes superbes, liées entre elles par un nœud ingénieusement imaginé. Existe-t-il dans les autres imitations de l'*Alceste* des développements qui puissent être comparés à ceux que Ducis donne aux sentiments des deux héros de la tendresse conjugale? Quant à ce qui regarde *OEdipe*, n'a-t-il pas traité cette partie du drame avec une telle sublimité, que le poëte qui a voulu transporter depuis ce sujet sur la scène lyrique n'a pas trouvé de moyen plus propre à s'assurer un succès que de copier les admirables scènes de la tragédie de Ducis? Ainsi, depuis trente ans, Ducis fait la fortune de l'opéra et la réputation de Guillard, sans que personne, à commencer par eux, ait paru s'en douter.

Après cette excursion en Grèce, Ducis revint en Angleterre, près de son poëte de prédilection : il lui emprunta encore l'idée première du *Roi Léar*. Le succès de cette tragédie, neuve dans ses effets comme dans ses moyens, fut extrême. Les défauts du plan disparurent sous des beautés auxquelles on ne pouvait rien comparer; et, pour comble de bonheur, Ducis fut joué par Brizard. Il semblait que l'âme du poëte eût passé dans l'acteur. Le public disait indifféremment, à cette occasion, Allons voir *le Roi Brizard*, ou Allons voir *le Roi*

Macbeth ne fut pas accueilli d'abord avec autant de faveur que les quatre ouvrages auxquels il succédait : ses beautés ne lui nuisirent pas moins que ses défauts. On le trouva d'une teinte trop sombre. Je me rappelle que des murmures d'horreur se firent entendre de toutes parts lorsque Séwar, entr'ouvrant ses habits, faisait pâlir Macbeth, en lui montrant l'écharpe sanglante qu'il portait sur sa poitrine, l'écharpe du roi assassiné. Cette tragédie n'eut, dans sa nouveauté, qu'un petit nombre de représentations. Retouchée depuis, elle a obtenu un plein succès. Deux circonstances surtout contribueront à expliquer ce double phénomène. Dans sa nouveauté, Macbeth était joué par Larive; depuis il a été joué par Talma.

Après six ans de repos, Ducis donna *Jean-sans-terre*. C'est le moins bon de ses ouvrages, et ce serait le meilleur de ceux d'un académicien qui a traité depuis le même sujet, probablement pour prouver que Ducis ne l'avait pas manqué.

Cet échec fut bientôt réparé : *Othello* parut. Cet ouvrage, sorti de la même source que Zaïre, avec laquelle il n'a pourtant aucune ressemblance, peint la jalousie avec des couleurs qui ne s'étaient trouvées sur aucune palette. Talma y était terrible, mademoiselle Desgarcins y était déchirante.

Jusqu'ici Ducis, quoique inventeur, ne passait que pour imitateur. Ses pièces portaient, il est vrai, les mêmes titres que celles de l'homme de génie sous la protection

duquel il se mettait; mais elles n'étaient pas plus pour cela des pièces de Shakespeare, que l'enfant à qui nous donnons le nom d'un saint n'est ce saint. Le vulgaire ne faisait pas cette distinction, et son erreur, après tout, était imputable à l'auteur. Ducis prouva enfin qu'il pouvait ne rien devoir qu'à lui. Il donna *la Famille arabe;* le fond, la forme, le genre de cette tragédie, comme son titre, tout est de son invention. C'est à la fois une peinture de mœurs, de passions et de caractères. Si l'on y retrouve les défauts de ses autres pièces, on y retrouve, comme dans ses autres pièces, des beautés qui n'ont leurs analogues nulle part. Ducis est là surtout par excellence le poëte de l'amour et de la mélancolie. Cet ouvrage, rempli de morceaux admirables, offre en sensibilité un trait aussi sublime que l'est dans le genre admiratif le plus beau trait de Corneille. Le mot *j'ai pleuré* n'est pas moins un mot de génie que le *qu'il mourût*. Et c'est à l'âge de soixante et dix ans que Ducis peignait avec tant d'énergie ces passions de la jeunesse, ces passions ardentes comme le climat où il les met en scène!

Ici se borne sa carrière dramatique. De même que le faux pas fait par le vainqueur à la course après avoir touché le but, ne ternissait pas sa gloire, de même la disgrâce que notre poëte éprouva au sujet de *Phœdor et Valdamir*, son dernier ouvrage, n'a porté aucune atteinte à sa réputation. Disons la vérité, cette chute n'est honteuse que pour le parterre, qui, sans égards pour l'âge et le génie, se complut à abreuver d'outrages

l'homme auquel il était redevable de tant de jouissance. Entraîné par je ne sais quelle habitude de turbulence, on ne venait alors chercher au théâtre que des victimes.

Quoique vicieuse, cette tragédie n'était pas dénuée de beautés. Trois jeunes auteurs crurent que ces beautés méritaient grâce, et s'empressèrent de faire à la dernière production du patriarche de la scène française des corrections indiquées par le public et par lui-même. *Phædor*, ainsi corrigé, fut accueillit avec faveur à la seconde représentation; mais en vain. Les juges de la première, indignés qu'on eût appelé de leur sentence, se portèrent à la troisième comme bourreaux. L'ouvrage de Ducis disparut de la scène, et, je ne sais pourquoi, ne figure pas même dans ses œuvres.

Nommons ces jeunes gens que Ducis honorait de sa confiance et de son amitié, et que l'infâme Geoffroi, à ce sujet aussi, honora de ses injures. C'étaient MM. Chénier, Legouvé, et Arnault, tous trois auteurs tragiques, tous trois entrés dès leur plus tendre jeunesse dans cette carrière brillante et difficile où Ducis les avait précédés, tous trois signalés dès leurs premiers pas par des succès, tous trois enfin membres de l'Institut, où ils n'étaient pas entrés par ordre. Chose fatale! les deux premiers sont morts avant l'âge; et, à l'époque où il écrivait ceci, celui qui leur survit traînait hors de son pays des jours cruellement honorés par la plus inconcevable des proscriptions!

Indépendamment de ses ouvrages de théâtre, Ducis a

publié un assez grand nombre de pièces détachées, dont plusieurs sont assez importantes par leur objet et par leur étendue pour recevoir un autre nom que celui de pièces fugitives. Elles portent toutes l'empreinte d'une âme forte et mélancolique, et respirent je ne sais quelle grâce que l'art ne peut pas imiter, et qui n'est que le produit d'un caractère original. Ducis n'a pas la bonhomie de La Fontaine; mais, ainsi que La Fontaine, Ducis a sa bonhomie.

Son imagination l'entraînait quelquefois au-delà des limites posées par le goût. Dans un accès de misanthropie, il avait adressé quelques vers *à une mare où les sangliers* viennent s'abreuver, et qu'à ce sujet on appelle *le cabaret des sangliers*. Cette boutade était une espèce d'adieu au monde que terminaient ces vers:

Adieu pour jamais; je vais boire
Au cabaret des sangliers.

Mon ami, lui dit le spirituel et délicat Andrieux, *vous ne publierez pas ces vers; il n'y a pas de raison pour qu'un galant homme veuille jamais boire avec les cochons.*

Le génie de Ducis n'a pas été également apprécié par tout le monde. Ces hommes qui passent leur vie à rassembler des mots, à choisir des rimes, à raboter ou à limer des vers; ces hommes qui, tout occupés des formes, ne regardent les sentiments et les idées que comme une matière inerte sur laquelle l'art doit opérer, et non

comme la substance même du génie; ces hommes, dis-je, bien plus frappés des défauts de Ducis que de ses qualités, et de ses inégalités que de la sublimité à laquelle il s'élève si souvent, s'étonnèrent qu'on le nommât à l'académie pour succéder à Voltaire, et qu'on le nommât de préférence à Dorat qui s'étonnait surtout de cela. « Il est des hommes auxquels on succède et qu'on ne remplace pas, » dit Ducis en s'asseyant dans le fauteuil de Voltaire; mot qui ferma la bouche à Dorat lui-même, que Ducis acheva d'écraser en multipliant les titres de sa supériorité.

Le goût méticuleux de La Harpe ne l'empêchait pas d'être juste envers Ducis sous de certains rapports. « Il ne sait pas composer une pièce, me disait-il, mais personne ne fait une scène mieux que lui. » Il fallait dire « ne fait une scène comme lui; » mais c'est La Harpe qui parle.

La vie privée de Ducis a été exclusivement celle d'un homme de lettres. Plus occupé de la poésie que de ses propres intérêts, il s'est tenu surtout éloigné des affaires qu'il avait en dégoût, des factions qu'il avait en horreur, des dignités qu'il avait en mépris. Sa philosophie toutefois n'était pas celle d'un égoïste. Il s'en faut de beaucoup qu'il soit resté indifférent aux agitations publiques parmi lesquelles s'écoulèrent les vingt-cinq dernières années de sa vie : une âme aussi ardente, aussi élevée que la sienne pouvait-elle ne pas idolâtrer la liberté? Malgré les liaisons qui l'unissaient à

sieurs personnes de la cour, il embrassa cette cause c toute l'énergie de son caractère. Il faut en convenir ırtant, en ceci, comme en d'autres choses, sa raison ;uida moins que son imagination. La vérité, dont s sommes ici l'organe, et que nous ne déguiserons par complaisance, la vérité nous oblige à le dire, aîné par le mouvement révolutionnaire, Ducis apıva tout ce qui lui paraïssait tendre à l'affranchisseıt de la patrie; la destruction de la monarchie ne pour lui que celle du despotisme, et l'imitation ter- que la France fit du terrible exemple qui lui avait donné par l'Angleterre n'était pas à ses yeux l'acte lus injuste de la révolution.

ors les secrets de son art, Ducis n'approfondissait . Tant que la république, ou tant que les diverses chies auxquelles on donna successivement ce nom rent en France, Ducis se crut libre sur la foi des s. Bien différent de ces hommes qui ne s'occupent de leur élévation, c'est l'égalité qu'il ambitionnait. ı donna une preuve éclatante dès les premiers temps onsulat, en refusant une dignité que tant d'autres ıerchaient avec empressement, en refusant de prenplace au sénat, dans lequel le consul voulait que is représentât les lettres, comme Lagrange y représait les sciences, comme Vien y représentait la pein-. Le même amour pour l'égalité l'empêcha d'accepter lécoration de la Légion-d'Honneur. « J'ai refusé pis cela, » disait-il.

Ducis, que Napoléon avait recherché, l'aima tant qu'il le crut le protecteur de la liberté, et le détesta dès qu'il l'en crut le destructeur. Le prince ne se lassait pas d'offrir, le citoyen ne se lassait pas de refuser. La vieillesse, loin d'affaiblir la vigueur de ce caractère vraiment antique, ne fit long-temps que l'accroître. Plus Ducis s'approchait de la tombe, plus il était indépendant; bien différent en cela de tel vieillard, à côté duquel il siégeait à l'Institut, et qui, servile sous tous les régimes, et payé par tous, traînait d'antichambre en antichambre son squelette déshonoré : homme dont les affections n'étaient que des haines, et qui ne préférait de tous les gouvernements qui lui ont fait trop de bien que celui sous lequel il pouvait faire le plus de mal.

Ducis, à l'époque où Napoléon changea le titre de consul en celui d'empereur, quitta Paris, et se fixa tout-à-fait à Versailles. Il croyait vivre en ermite au milieu de cette ville, où son imagination ne voyait que des ruines au milieu des bois. Son ermitage était un appartement au troisième, meublé, comme sa tête, des objets les plus contradictoires. A la fois profane et religieux, et fréquentant avec une égale assiduité l'église et le théâtre, Ducis avait composé la décoration de sa cellule conformément à ses affections. Au chevet de son lit de serge verte était un Christ et un bénitier, au pied une Vierge et mademoiselle Clairon; dans sa chambre on voyait pêle-mêle les portraits de Talma, de Brisard, du curé de la paroisse, du Dante, de Thomas qu'il aimait,

d'une espèce de cynique qu'il croyait aimer, et aussi de madame de La Vallière, dont il était plus amoureux que Louis XIV lui-même. Ajoutez à cela des dessins faits d'après ses tragédies, les sept Sacrements du Poussin, quelques portraits de famille et le buste de John Shakespeare.

Sa bibliothèque, composée à l'avenant, se formait de livres de piété et de livres de poésie, plus que de littérature. *L'Enfer* du Dante est le poëme qu'il lisait le plus volontiers. *Je retourne dans les vallées maudites*, disait-il chaque fois qu'il recommençait cette terrible lecture; et il la recommençait dès qu'il l'avait finie.

Les illusions qu'il devait à son imagination portaient généralement le caractère de l'exaltation. Non seulement il se complaisait à se croire isolé parmi les hommes, mais à se figurer qu'il habitait une région supérieure à la leur. Son troisième étage était pour lui le troisième ciel. *D'ici*, disait-il, *je crache sur la terre.*

On pourrait recueillir de lui quantité de mots aussi singuliers. « Mon ami, disait-il un jour à son confrère Arnault, qui lui témoignait quelque étonnement de la retraite à laquelle il s'était condamné, mon ami, je ne suis plus de ce monde; j'ai épousé la mort.—Vous n'êtes heureusement que fiancé, répondit l'autre; de grâce, ne vous pressez pas de faire vos noces. »

Il écrivait à Bernardin de Saint-Pierre : « Je ne vis plus, j'assiste à la vie. »

On est parvenu cependant, depuis la restauration, à l'attirer à Paris. Quoiqu'il ne se soit pas remonté à

l'Institut, et cela dans la crainte d'y être reporté à la présidence, on le vit assister à une séance du collége de France, à laquelle l'ouverture du cours de M. Andrieux donnait un intérêt particulier. Cette complaisance pensa lui devenir funeste. Les preuves d'estime et d'affection dont on se plut à l'accabler, exaltèrent sa sensibilité à un tel point que son moral et son physique s'en ressentirent, et qu'il fut pendant plusieurs jours malade de corps et d'esprit.

Au reste, depuis 1814, les facultés morales de Ducis s'étaient sensiblement affaiblies. Comme il paraissait avoir oublié ses opinions pour reprendre ses affections, Louis XVIII, dont il avait été le secrétaire, jugea utile de paraître ignorer, quant à Ducis, ce qui s'était passé en son absence. Il l'accueillit avec faveur, et lui donna la décoration de la Légion-d'Honneur, que cette fois le poëte ne refusa pas. Cette politique est louable; et le gouvernement du petit-fils de Henri IV serait encore plus généralement béni s'il avait été plus souvent signalé par des actes pareils.

Ducis fut lié intimement avec Thomas, Florian, Champfort, le comte et la comtesse d'Angivilliers, et l'ex-directeur Lareveillère-Lépaux. Mais, entre tant d'amis, Thomas est celui qu'il affectionna le plus. Tout était commun entre eux. Ils s'aimaient d'esprit comme de cœur; ils s'ouvraient leurs portefeuilles comme leurs bourses. Ducis faisait au besoin des vers pour Thomas, et Thomas de la prose pour Ducis. Le discours que Ducis

prononça lors de sa réception à l'académie française est de Thomas.

La vieillesse de ce patriarche de la poésie fut entourée des soins de plusieurs hommes de lettres, qui, relativement à lui, étaient jeunes, tels que MM. Andrieux, Lemercier, Arnault et M. de Campenon. C'est aux soins de ce dernier que le public est redevable de la collection complète des œuvres de Ducis, collection trop complète, à laquelle il aurait bien dû ne pas ajouter un volume.

Ducis était fortement organisé au physique comme au moral. Sa taille haute, sa corpulence assez épaisse, ses membres robustes, tout avait en lui le caractère de la vigueur. Sa figure patriarcale portait une expression particulière d'énergie, de bonté et de probité. Sa voix puissante s'accordait merveilleusement avec son génie, et son accent donnait à tout ce qu'il disait une valeur qui ne se retrouve pas toujours dans la déclamation des acteurs, quoiqu'elle existe réellement dans les vers de Ducis. La figure de Ducis, ainsi que sa physionomie, a été reproduite avec une singulière fidélité par l'admirable pinceau de Gérard.

Ducis était sujet depuis long-temps à des maux de gorge. Une maladie de ce genre l'a enlevé dans les premiers jours de janvier 1817. Cette perte, jointe à certaines acquisitions que l'Institut a faites depuis, ne laisse pas que d'appauvrir ce corps illustre, que le ministre Vaublanc, semblable aux filles de Pélias, a cru rajeunir en le démembrant.

Ducis est mort dans un état de fortune voisin de la pauvreté. Il n'en a pas moins fait, par testament, à deux vieilles servantes, des pensions que son neveu, à qui il ne laisse rien, fut chargé d'acquitter. C'est le testament d'Eudamidas.

Les gens de lettres se sont honorés en faisant frapper à leurs frais, à la mémoire de Ducis, une médaille qui porte pour légende ce vers tiré de ses œuvres :

L'accord d'un grand génie et d'un beau caractère.

MADEMOISELLE CONTAT.

Madame de Parny, si célèbre sous le nom de mademoiselle Contat, naquit à Paris le 17 avril 1760: elle débuta au Théâtre-Français, le 3 février 1776, dans la tragédie de *Bajazet*. On n'a jamais vu une Atalide plus jolie.

La comédie réclamait mademoiselle Contat tout entière. Il paraît cependant que ses débuts, même en comédie, n'annoncèrent pas au public ce talent qui devait bientôt enivrer la cour et la ville, et dont le théâtre n'avait offert aucun modèle. Élève de madame Préville, c'est sur elle que la jeune actrice s'efforçait de se modeler, et ses premières études ne tendaient qu'à imiter le jeu sage, mais froid, la diction ferme, mais monotone, le maintien noble, mais contraint, de son estimable institutrice.

Tant qu'elle n'a joué que des rôles antérieurement joués par d'autres, ignorant qu'elle avait la faculté d'inventer, mademoiselle Contat a dû s'en tenir à imiter. Dans tous les arts, l'imitation est un bâton sur lequel tout débutant a intérêt de s'appuyer tant qu'il doute de lui-même; mais il n'a pas moins d'intérêt à le rejeter dès que l'occasion lui a révélé le secret de ses forces.

C'est dans *les Courtisanes*, comédie de Palissot, et dans *le Vieux Garçon*, comédie de Dubuisson, représen-

tées pour la première fois en 1782, que mademoiselle Contat essaya de marcher sans appui. La grâce et la finesse dont elle fit preuve dans la première de ces pièces, la sensibilité qu'elle déploya dans la seconde, lui méritèrent, de la part du public, des applaudissements que, jusqu'alors, il ne lui avait pas prodigués; et les auteurs s'empressèrent d'appeler ses grâces et ses talents à leur aide, et d'assurer leurs succès en s'associant aux siens.

Elle était en possession de l'emploi des *grandes coquettes* quand Beaumarchais, qui ne faisait rien comme un autre, et n'en faisait pas plus mal pour cela, conçut l'idée de lui confier un rôle de soubrette. Cette innovation eut tout le succès qu'il en attendait. En sortant de son emploi, l'actrice prouva que la souplesse est un des attributs du talent supérieur. Le public ne se lassait pas d'applaudir les mêmes grâces qui se reproduisaient sous d'autres formes, et l'auteur lui-même ne trouvait pas assez d'éloges pour cette Suzanne, plus spirituelle et plus séduisante encore que celle qu'il avait imaginée.

Le talent de mademoiselle Contat s'était élevé dès lors à une hauteur qu'on ne pouvait pas dépasser, et dont il n'est pas descendu. C'est en variant ce talent que depuis elle a paru tant de fois si supérieure à elle-même. Pour se faire une idée de la flexibilité de ses moyens, qu'on se la représente dans *la Coquette corrigée*, dans la Julie du *Dissipateur*, dans madame de Volmar du *Mariage secret*, enfin dans madame Évrard du *Vieux Célibataire*, rôles si divers, qu'elle créa ou rajeunit avec

une intelligence et une originalité égales à celles qu'elle avait déployées dans *le Mariage de Figaro*.

C'est elle qui mit en vogue *la Coquette* de *La Noue*, les *Femmes* de Demoustier, et le théâtre de Marivaux; mais ce qui l'honore plus encore, elle remit à la mode Molière lui-même.

Négligés par le public comme par les comédiens, depuis long-temps les ouvrages de ce grand homme étaient représentés dans la solitude. On ne craignit plus d'aller applaudir le *Tartufe* et *le Misanthrope*, dès qu'ils furent joués par des acteurs dignes de s'y montrer; mademoiselle Contat s'était chargée des rôles d'Elmire et de Célimène.

Des trenté-quatre ans qu'embrasse sa carrière théâtrale, vingt-six ont été une série de triomphes. Quelque longue qu'elle soit, cette carrière pouvait être prolongée. En quittant certains rôles auxquels, sous quelques rapports, son physique ne convenait plus dans les derniers temps, mademoiselle Contat pouvait prendre une partie de l'emploi des mères, et lui donner plus d'importance en lui prêtant une nouvelle physionomie, tentative qui lui avait déjà si bien réussi dans la tante de *la Coquette corrigée* et dans celle de *la Mère jalouse;* mais, trop sensible à des critiques qui, si l'on en croit leurs auteurs, n'étaient pourtant dictées que par l'amour de l'art, elle quitta le théâtre à l'âge de cinquante ans. L'art n'y gagna pas, et le public y perdit.

Quant à mademoiselle Contat, devenue madame de Parny, elle trouva dans les douceurs de la vie domes-

tique un ample dédommagement des jouissances d'amour-propre et des avantages pécuniaires qu'elle avait sacrifiés à sa tranquillité. Entourée d'amis qu'elle chérissait et d'une famille dont elle était adorée, elle commença une vie nouvelle, et devint le centre d'une société dont elle était à la fois le cœur et l'esprit. Douée d'un goût exquis et de la raison la plus étendue, les questions les plus délicates en matière de littérature, les plus ardues en matière de philosophie, n'étaient pas hors de sa portée. Du premier coup d'œil elle saisissait les objets sous les rapports les plus piquants. Son élocution avait la rapidité de la pensée, et les traits les plus ingénieux lui échappaient avec une promptitude égale à la facilité avec laquelle ils étaient conçus. Ces diverses qualités caractérisaient aussi son style.

Heureusement la bonté de son cœur tempérait-elle la malice de son esprit. Six semaines avant sa mort, elle jeta au feu, malgré l'opposition de celui qui écrit ceci, un recueil assez considérable d'ouvrages en vers et en prose échappés à sa plume, et qu'elle anéantissait parcequ'ils contenaient quelques traits de satire personnelle. *Je ne veux donner à personne,* disait-elle, *le droit de maudire ma mémoire.*

La générosité dominait dans le caractère de madame de Parny, générosité qui se changeait quelquefois en fierté vis-à-vis du fort, mais qui, à l'égard du faible, ne fut jamais que de la prévenance et de la bonté. Constante dans ses affections, personne ne porta plus loin le dé-

vouement dans l'amitié. L'auteur de cette notice, arrêté en 1792 en rentrant en France, a dû la liberté, et la vie peut-être, aux démarches qu'elle fit en exposant sa liberté et sa vie. Le fait suivant achèvera de faire connaître le cœur de mademoiselle Contat.

En 1789, la reine s'étant déterminée à aller à la Comédie française, demanda, par des motifs particuliers, une représentation de *la Gouvernante*, et fit savoir à mademoiselle Contat qu'elle souhaitait lui voir remplir dans cette pièce le principal rôle, rôle qui n'était ni de son âge ni de son emploi. Il fallait apprendre près de sept cents vers: on n'avait que vingt-quatre heures pour se mettre en mesure. Mademoiselle Contat promit de faire l'impossible et tint parole. «*J'ignorais*, écrivit-elle à la personne qui lui avait fait connaître les désirs qu'elle s'empressait de satisfaire, *J'ignorais où était le siége de la mémoire; je sais à présent qu'il est dans le cœur.*» Le cœur n'a jamais eu plus d'esprit.

Cette lettre, publiée par ordre de la reine, faillit bientôt après coûter la vie à celle qui l'avait écrite. Jetée en prison, c'est sur ce certificat de royalisme que mademoiselle Contat devait être envoyée à l'échafaud. Le 10 thermidor la sauva.

Échappée à la proscription, douée de la complexion la plus forte, exempte d'infirmités, madame de Parny semblait devoir atteindre à la vieillesse la plus reculée, quand elle fut frappée de la première maladie qu'elle ait éprouvée; et cette maladie était incurable! Un hasard

lui révéla son danger, que les médecins s'étaient efforcés de lui cacher : ce danger s'en accrut, sans que son humeur en ait été altérée.

Après cinq mois de souffrances, adoucies par les soins les plus tendres et les plus constants, elle expira, uniquement occupée de ses enfants et de ses amis. Ni les uns ni les autres n'ont été ingrats. Un cortége nombreux a suivi ses tristes dépouilles jusqu'au lieu où la terre était ouverte pour la recevoir. Des larmes, des sanglots ont été son oraison funèbre, et cette réunion d'hommes, presque tous étrangers les uns aux autres, et cependant rapprochés par une affection commune, ne s'est séparée que lorsque cette terre, qui ne doit plus être remuée, a recouvert entièrement ce qui reste d'une des plus belles, des plus spirituelles et des meilleures créatures qui aient jamais existé.

LE MARQUIS DE XIMENÈS.

Les notices publiées dans les journaux de Paris, au sujet du marquis de Ximenès (prononcez Chimène), sont inexactes sous plusieurs rapports.

L'erreur la plus forte est celle qui concerne son mariage. Ce marquis n'avait pas épousé une fille de l'intendant Berthier de Sauvigny. Ce qui a pu induire le biographe en erreur, c'est que M. Berthier, qui aimait très tendrement la marquise de Ximenès, l'appelait sa fille; et peut-être est-ce ainsi qu'il l'aimait. On a pris la chose au pied de la lettre.

Madame de Ximenès au reste mérita l'intérêt qu'elle inspira, de quelque nature qu'il ait été : elle était belle et bonne. Aussi, excepté son mari, tout le monde s'est-il occupé d'elle.

C'était un assez bon diable que le marquis de Ximenès, mais les vertus conjugales étaient ses moindres qualités. Toutes ses passions, même celle de la poésie qu'il cultiva par accès, le cédaient à sa passion constante pour les échecs. M. de Ximenès était un des piliers du *café de la Régence;* il s'y mesura avec les plus forts joueurs de ce siècle et de l'autre, et n'était même pas toujours battu. Cette passion l'a quelquefois jeté en des distractions étranges.

Le jour de son mariage, il oublia que la chose ne

pouvait se passer sans lui, à l'église du moins. Tout était prêt depuis trois heures, les témoins, le curé, la future. Les cierges brûlaient, les parents murmuraient, la mariée s'inquiétait; le marquis n'arrivait pas. On prend le parti de l'aller chercher. Monsieur, répond le valet de chambre, est sorti à neuf heures précises. Sur ces entrefaites, le cocher rentre; on lui demande quel chemin a pris son maître : Celui que monsieur prend tous les jours quand il va déjeuner, celui du café. On court au café ; on y trouve en effet monsieur qui, frisé à l'oiseau royal, vêtu comme un prince, en gants blancs, l'épée au côté, et le bouquet à la boutonnière, sans trop s'embarrasser de la noce, partageait son attention entre son échiquier et sa tasse de chocolat, et ne s'apercevait pas même de l'admiration qu'excitait la magnificence de sa toilette, d'ordinaire plus que négligée.

Le marquis de Ximenès était poëte et militaire comme tant d'autres : il ne manquait ni de courage ni d'esprit; mais il faut quelque chose de plus pour se faire un nom dans ces deux carrières. De grands succès dans celle des lettres, des actions brillantes dans celle des armes donnent seuls droit aux lauriers. Les lauriers que M. de Ximenès a moissonnés n'appauvriront ni les bosquets de Mars ni ceux d'Apollon.

Il a fait des prouesses à la bataille de Fontenoy : on en peut dire autant de cinquante mille Français, qu'on n'associe pas pour cela à la gloire du maréchal de Saxe ou du duc de Richelieu.

Quant à ses prouesses littéraires, elles ont eu plus d'éclat que de gloire. Le marquis de Ximenès a donné au Théâtre-Français deux tragédies, celle d'*Épicharis*, qui n'a point réussi, et celle d'*Amalasonthe*, qui est tombée.

On nous demandera quelle différence il y a entre une *non-réussite* et une chute. Les quatre vers suivants, faits au sujet des deux disgrâces dramatiques de M. de Ximenès, répondent à cette question de la manière la plus satisfaisante :

Après Épicharis,
Les ris.
Après Amalasonthe,
La honte.

Le peu de succès d'*Épicharis* avait fait perdre à M. de Ximenès la confiance qu'il avait eue d'abord en son talent. Il n'osa pas assister à la dernière ou à la première représentation d'*Amalasonthe*. Peut-être, pendant ce temps-là, jouait-il aux échecs. Impatient néanmoins de savoir ce qui se passait, il avait pris ses mesures pour être instruit, à la fin de chaque acte, de l'effet que cet acte aurait produit. Ses gens, placés au parterre, avaient leurs instructions, qui eussent été complètes si l'on n'eût pas oublié de leur dire que ce n'était pas pour rire qu'on allait à la comédie ce jour-là. Le premier acte fini, le postillon accourt. « Tout va bien, monsieur le marquis! pas le plus petit bruit. — Mais les applaudissements?... — Pas le plus petit bruit, vous dis-je. »

Le second acte cependant allait son train. Arrive le cocher. « —Eh bien ! Bourguignon, comment vont les choses ? — Mais pas mal, monsieur le marquis : les loges sont on ne peut pas plus tranquilles. On entend seulement quelques gens ronfler....—Et le parterre ?—Il dort tout debout. » (Alors on n'y pouvait pas dormir autrement.) Le cocher n'avait pas fini, qu'on voit entrer le cuisinier : sa face rebondie exprimait la jubilation. Avant que de parler il eut besoin de reprendre haleine, et, entre deux grands éclats de rire, il fit son rapport à peu près en ces termes : « Vous me demandez, monsieur le marquis, s'ils sont contents ? *ils rient comme des coffres !* Vous avez fait là une farce bien gaie, monsieur le marquis ; vous pouvez vous vanter d'avoir diverti tout Paris. »

Si Voltaire a donné quelques éloges à quelques vers d'*Épicharis*, cela ne tire pas à conséquence. Personne, dans les grands malheurs, n'était plus porté que lui à consoler les petits talents. Était-ce politique, était-ce politesse ? Le marquis de Ximenès, d'ailleurs, s'était fait un de ses plus assidus courtisans ; et le grand homme avait respiré, avec quelque reconnaissance, l'encens que lui avait prodigué un homme de *qualité*, un homme qui portait un nom auquel se rattachaient des souvenirs historiques, soit qu'il appartînt ou n'appartînt pas à la famille illustrée, au XVe siècle, par le ministère du cardinal de Ximenès, et au XIe siècle par la maîtresse du Cid. On se souvient aussi d'une troisième tragédie du

marquis de Ximenès : c'était un *don Carlos*. Celle-là a fait à Paris moins de bruit que les autres. C'est à Lyon qu'elle est tombée.

Notre marquis épousa les préventions quelquefois injustes de Voltaire contre J.-J. Rousseau. Rousseau a eu sans doute plus d'un tort envers Voltaire : je les lui reproche d'autant plus volontiers qu'ils ont amené Voltaire a en avoir de plus grands avec lui. Mais qu'avait affaire M. de Ximenès entre deux rivaux de cette force? Peut-être comptait-il, en se faisant l'auxiliaire d'un grand homme, avoir aussi dans cette guerre sa part de célébrité, comme ces polissons qui répondent la messe pour boire ce qui reste dans les burettes.

C'est probablement d'après ce calcul qu'il laissa publier sous son nom, au sujet de *la Nouvelle Héloïse*, quelques lettres plus satiriques que critiques ; et aussi, sous la forme de romance, une parodie de ce roman admirable sous tant de rapports.

Heureusement pour le marquis, tout cela est-il oublié depuis long-temps : autrement il n'eût peut-être pas eu à se louer des Hébert, des Chaumette, et autres pontifes de Rousseau, qui aimaient assez cet ami de l'humanité pour lui sacrifier l'humanité entière.

L'esprit du marquis de Ximenès était assez porté à la malice, mais son goût n'était pas des plus délicats. *Où donc est mon fusil, que je fasse taire cette vilaine bête?* disait-il un jour, et c'est d'un rossignol qu'il s'agissait. Il traitait Rousseau comme un rossignol.

Le marquis de Ximenès, oublié comme littérateur pendant la terreur, l'a été aussi, je crois, comme citoyen.

L'on n'en fut pas plus tôt revenu en France à des idées sociales, que le gouvernement s'occupa des lettres et des littérateurs. Sa sollicitude fut grande puisqu'elle s'étendit jusque sur M. de Ximenès, qui, comme Ducis et Lebrun, fut logé au Louvre et reçut une pension sur l'état.

Ces faveurs, loin de lui être enlevées sous le gouvernement consulaire, s'accrurent par la munificence du ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte. M. de Ximenès, aux besoins duquel on n'avait antérieurement que pourvu, se trouva alors dans l'aisance. Nous désirons qu'elle lui ait été continuée jusqu'à ses derniers jours.

Au reste, M. de Ximenès n'a pas été ingrat; s'il a reçu des bienfaits de toutes mains, il a baisé toutes les mains qui lui ont fait du bien; il ne lui en coûtait pas plus de remercier que de demander; l'on en aurait la preuve si, avec un scrupule égal à celui qui a présidé à la confection du petit almanach des grands hommes, on recueillait tous les vers que les hommes petits ou grands ont composés à toutes les époques, pour l'usurpateur.

Si le talent du marquis de Ximenès ne s'est jama élevé bien haut, il a eu du moins l'avantage de ne p baisser. Dans l'extrême vieillesse il avait autant d'esp que dans la force de l'âge. Semblable au rentier qui rive au terme sans avoir rien perdu de sa petite fort

quand il est mort M. de Ximenès a rendu son esprit tout entier; il a encore eu cela de commun avec Voltaire, à cela près, que Voltaire est mort millionnaire.

Un assez grand nombre de pièces fugitives, parmi lesquelles on peut comprendre quelques imitations d'Horace, forment, avec les trois tragédies dont nous avons parlé, le bagage poétique du marquis de Ximenès. Dussions-nous déplaire aux journalistes, disons à son éloge qu'il y a parmi tout cela des morceaux qui, sans être excellents, sont supérieurs à l'amphigouri qu'il a rimaillé sur les bords de sa tombe, pour l'anniversaire de la bataille de Fontenoy, vers d'un vieil écolier qu'on veut faire passer pour des vers de la vieille école.

Sous l'apparence de la bonhomie, le marquis de Ximenès avait un esprit singulièrement caustique. On en peut juger par les traits suivants. Un jeune seigneur, qui tranchait de l'homme à bonnes fortunes, lui ayant emprunté un jour sa petite maison, pour un souper, le remercia avec moins de grâce que d'impertinence, d'avoir ajouté à la politesse de la lui prêter, celle de n'y point venir. « J'en use tout différemment, répondit Ximenès, avec le duc de Richelieu, quand il me l'emprunte. Il en est de ma petite maison comme de ma loge à l'opéra, je n'y vais que quand les bons acteurs jouent. »

Dans les dernières années, il allait régulièrement tous les soirs au Théâtre-Français, mais il ne quittait guère le foyer, où chaque soir aussi se rendaient quelques habitués que divertissaient ses saillies, quand ils n'en étaient

pas l'objet. De ce nombre était un rimeur septuagénaire qui a commencé à versifier un peu plus tard que M. de Francaleu. Ce brave homme avait manqué six jours de suite au rendez-vous. « Que diable êtes-vous devenu, mon cher Dussausoir? » lui dirent les amis en le voyant reparaître. « Il y a un siècle qu'on ne vous a vu : auriez-vous été malade? — Non, répondit l'autre; il faisait mauvais, je me suis tenu *tout bêtement* chez moi. — *Tout bêtement!* Vous aviez bien vos raisons pour cela, » lui dit Ximenès, en lui tirant sa révérence.

Le marquis de Ximenès n'a point été de l'académie française, ce qui n'a étonné personne, pas même lui.

Il est mort doyen des chevaliers de Malte, des chevaliers de Saint-Louis, des colonels, des marquis et des hommes de lettres. Depuis dix ans, à peu près,[1] depuis la mort du marquis de Portelance, sifflé il y a quatre-vingts ans, pour la tragédie d'*Antipater*, Ximenès était déjà le doyen des poëtes tombés.

Ce marquis est mort en 1817, il était né en 1726.

[1] Ceci fut écrit en 1817.

FOURCROY

(ANTOINE-FRANÇOIS DE).

Né à Paris le 15 juin 1755. Il était issu d'une famille noble, mais pauvre, à laquelle appartient aussi un certain Fourcroy, moins célèbre pour la force de son esprit que pour celle de ses poumons. *Qu'est-ce que la raison avec un filet de voix contre une gueule comme celle-là?* disait Boileau à Molière, en parlant de cet avocat.

Le père de notre Fourcroy était pharmacien de la maison du duc d'Orléans; mais à la requête de la corporation des apothicaires de Paris, il perdit sa charge et le droit d'exercer sa profession dans la capitale. Cet évènement mit sa famille dans la position la plus malheureuse. Le jeune Fourcroy, qui était dans un bureau, et ne pouvait se résoudre à rester obscur toute sa vie, en serait sorti pour se faire comédien, sans les conseils et les secours que lui prodigua Vicq-d'Azyr, ami de cette famille et secrétaire de la société royale de médecine. Fourcroy avait fait de bonnes études; Vicq-d'Azyr lui conseilla de suivre les écoles de médecine, et ce grand anatomiste le dirigea dans cette carrière, qu'il avait étendue. Le docteur Diest avait lé-

gué à la faculté de médecine des fonds pour qu'elle accordât, tous les deux ans, des licences gratuites à l'étudiant pauvre qui le méritait le mieux. Fourcroy concourut pour une de ces licences en 1780 : tout lui donnait le droit d'obtenir cette espèce de prix; mais l'esprit de parti l'en priva. La faculté de médecine et la société royale de médecine se considéraient comme deux sociétés rivales. La protection accordée par l'une à Fourcroy, lui attira l'animadversion de l'autre. Le mal se répara pourtant : la société royale, par le produit d'une collecte, mit Fourcroy en état de payer les frais de diplôme et de réception. On accorda à l'argent ce qui avait été refusé à la science.

Tout en pratiquant la médecine, Fourcroy s'adonnait à la chimie. Il trouva bientôt l'occasion de se faire connaître. Aidé par le savant Buquet, son professeur, qu'il remplaça plusieurs fois, et qui lui prêtait un amphithéâtre, il ouvrit des cours particuliers. La beauté de sa voix, la pureté et l'élégance de son langage, la grâce et la chaleur de son élocution, la clarté de ses démonstrations, attirèrent à ses leçons un concours prodigieux d'auditeurs, dont quelques uns venaient pour le seul plaisir de l'entendre. Sa réputation s'étendit en peu de temps, et devint si générale, qu'il fut appelé, en 1784, à la chaire de chimie au Jardin du Roi, vacante par la mort de Macquer. L'année suivante, une place étant venue à vaquer à l'Académie des sciences, il y fut admis, et bientôt il passa de la section d'anato-

mie, où il était entré, dans celle de chimie, à laquelle il appartenait plus spécialement. Ce qui fut plus honorable pour lui encore, c'est son admission dans la société de Lavoisier, qui, de concert avec les premiers savants de l'époque, préparait, par ses travaux assidus, ces grandes découvertes qui ont si heureusement modifié l'enseignement de la chimie. Fourcroy fut un des inventeurs de cette nouvelle nomenclature, qui est elle-même une analyse de la science, et a le mérite de définir les substances qu'elle désigne. Cependant il répandait les nouvelles découvertes par ses écrits autant que par ses leçons : six éditions de son *Cours de chimie*, publiées en vingt ans, prouvent assez le talent avec lequel il traitait cette matière. Elles constatent aussi les progrès que cette science a faits dans un si court espace. La première, qui date de 1787, dit M. Cuvier, n'a que deux volumes, sans être trop concise, et la sixième, de 1801, en a dix, sans rien contenir de trop.

Très médiocre cependant, la fortune de Fourcroy restait toujours bien au-dessous de son mérite, et cela par l'effet même de l'intérêt que lui portait une société qui était regardée comme ennemie par les principaux corps savants. L'indignation que lui donnait cette injustice le disposa sans doute à voir avec quelque plaisir la destruction des corps privilégiés.

La révolution éclata sur ces entrefaites. Il n'y figura en aucune manière avant l'année 1792, époque où il fut élu membre du corps électoral de Paris, qui le nomma

cinquième suppléant à la Convention nationale, où il n'entra qu'en 1793 plusieurs mois après la mort de Louis XVI.

Tant que dura la dictature de Robespierre, membre du comité d'instruction publique et du comité des armes, Fourcroy ne s'occupa qu'à rétablir l'enseignement, et à créer pour la guerre de nouveaux moyens de défense. Il fut assez heureux pour soustraire à la persécution plusieurs savants compromis par leurs opinions. La calomnie néanmoins ne le ménagea point sous ce rapport. Chénier n'a pas pu sauver son frère, et on a reproché à Fourcroy de n'avoir pas sauvé Lavoisier, qui fut assassiné comme fermier-général. Des calomnies dont il a été l'objet, c'est celle qui l'a le plus douloureusement affecté.

Après le 10 thermidor, appelé au comité de salut public, il fit organiser l'école polytechnique, créer les trois grandes écoles spéciales de médecine, et décréter la formation de l'école normale. Il coopéra à l'organisation de l'Institut national, et à celle de toutes les institutions utiles qui furent établies à cette époque de régénération. La Convention dissoute, il passa au conseil des anciens, où il siégea deux ans.

Rendu à lui-même, Fourcroy ne s'occupait plus que de science, quand s'opéra la révolution du 18 brumaire. Le premier consul, qui voulait s'entourer de tous les genres de capacité, l'appela dans le conseil d'état, où il fut attaché à la section de l'intérieur. Bientôt après il

fut nommé directeur-général de l'instruction publique.

C'est lui qui substitua au plan trop vaste d'après lequel l'instruction avait été organisée en l'an 3, celui qui a servi de base à l'organisation de l'université.

Écartant toutes les préventions que la morale ne justifiait pas, il appela au professorat tous les hommes qui en étaient dignes, et leur traça leurs devoirs par des instructions qui sont des modèles.

Lors de la création de l'université, la direction de ce grand corps fut confiée néanmoins à une autre personne, à Fontanes.

Fourcroy fut douloureusement affecté de cette préférence, qui ne tenait pourtant à aucune cause injurieuse pour lui.

L'empereur s'occupait à le lui prouver, et venait de lui assigner une dotation de 20,000 fr., comme comte de l'empire, quand, frappé d'une apoplexie foudroyante, dans le moment où il signait des dépêches, il expira le 16 décembre 1809. Son titre et sa dotation passèrent à son fils, qui avait embrassé la carrière des armes, et mourut honorablement sur le champ de bataille de Lutzen.

Fourcroy était membre de l'Institut et de toutes les associations savantes de la capitale. Il était de plus professeur de chimie au jardin des Plantes, à l'école polytechnique; et indépendamment des leçons qu'il faisait dans les écoles spéciales, il a fait long-temps le cours de chimie à l'athénée de Paris. Préférant la qualité de

professeur aux titres les plus brillants que la fortune puisse donner, il a toujours tenu à honneur d'en remplir les fonctions. Il avait raison. C'est sous ce rapport surtout qu'il marchait de pair avec les hommes supérieurs de cette époque, où l'on en comptait tant.

Doué d'un esprit aimable et pénétrant, doué de l'humeur la plus égale et la plus facile, Fourcroy aimait à rendre service, et n'oubliait pas les services qu'on lui avait rendus. Dominé cependant par une secrète inquiétude, effet des injustices qu'il avait éprouvées dans sa jeunesse, il était trop enclin à voir dans les évènements qui le contrariaient les résultats d'une malveillance cachée; et peut-être cette disposition d'esprit a-t-elle hâté sa fin, comme le prouvera cette anecdote, dont nous garantissons l'authenticité.

Fourcroy se regardait comme disgracié depuis l'organisation de l'université. Ce doute se changea en certitude quand il ne se vit pas compris dans la première distribution des dotations que Napoléon accorda aux conseillers d'état. Il tomba alors dans une mélancolie que ses amis essayèrent en vain de combattre. L'un d'eux, c'était Corvisart, le compagnon de toutes ses études, pensant qu'un remède moral pouvait seul guérir une maladie morale, se détermina à parler de l'état de Fourcroy à Napoléon, dont il était médecin. Saisissant le moment où ce prince paraissait douter que le chagrin fût une maladie mortelle, vérité qui depuis ne lui a été que trop démontrée : « Oui, sire, on meurt de

chagrin, lui dit-il avec l'accent le plus affirmatif, et je connais quelqu'un qui, dans ce moment, se meurt de cette maladie. — Et qui donc? répliqua vivement l'empereur. — C'est Fourcroy, sire. — Vous croyez... Mais rassurez-vous; je me suis occupé de sa guérison. » En effet, la dotation qu'il avait faite à Fourcroy était signée depuis plusieurs jours. « — Allez le voir, ajouta-t-il, et vous me rapporterez de ses nouvelles. » Pendant cette conversation, le malade expirait.

Fourcroy était comte de l'empire, conseiller d'état, directeur de l'instruction publique, et commandant de la légion d'honneur. Comme administrateur, il a contribué plus que personne à l'amélioration de l'instruction publique. Comme savant, il a laissé différents ouvrages très estimés, qui presque tous ont rapport à la science dans laquelle il s'est rendu si célèbre, et où l'on retrouve les qualités qui prêtaient tant de charme à ses improvisations.

Au nombre des sciences qu'il possédait, n'oublions pas de mettre la botanique, objet d'étude pour lui, moins toutefois que de récréation. Il aimait surtout à s'en occuper avec les femmes. Mais quelque admiration qu'il eût pour le vaste système de Jussieu, c'est d'après celui de Linnée qu'il leur enseignait cette science aimable. Fondé sur les affections les plus douces, sur la différence et sur l'attrait des sexes, tout incomplet qu'il est, ce gracieux système lui paraissait plus convenable qu'aucun autre à l'auditoire devant lequel il professait, non pas

dans un amphithéâtre, mais dans les bois, dans les prairies, sur le penchant des montagnes, ou le long des ruisseaux, suivant que le conduisait le hasard ou le caprice de ses écolières.

La faculté de médecine de Paris, voulant rendre à Fourcroy le tribut d'estime que lui ont acquis ses vastes et utiles connaissances, a décidé, le 21 décembre 1809, qu'un buste de ce savant, exécuté en marbre statuaire, serait placé dans le lieu des séances de la faculté, et qu'une inscription latine rappellerait les services qu'il a rendus à la société, et les progrès qu'il a fait faire à la science.

C'est ainsi qu'on s'honore, en honorant le mérite.

LE CARDINAL MAURY.

Il est mort à Rome, le 11 mai 1817, à l'âge de 71 ans. usieurs journaux français, ou pour mieux dire imimés en France, ont publié des notices sur la vie de tte éminence. Tout ce qu'on en a dit n'empêche pas i'il n'y ait encore beaucoup à en dire. Essayons de mplir les lacunes laissées volontairement, ou non, par s biographes.

Jean-Siffrein Maury, cardinal-prêtre de la sainte église omaine, du titre de la très Sainte-Trinité, au mont incius, archevêque, évêque de Monte-Fiascone et de orneto, naquit à Valréas ou Vauréas, dans l'ancien omtat Venaissin, le 26 juin 1746, et non pas 1756, omme l'affirme la *Gazette de France*, car, d'après cette ate, il n'aurait que soixante-un ans.

C'est de bien bas que le jeune Maury prit l'essor pour 'élever bien haut, et il ne nous en paraît que plus recommandable. Si l'on en croit la renommée, né dans ıne condition inférieure encore à celle du cardinal Duois et même du cardinal Alberoni, ce prince de l'Élise, ainsi que J.-B. Rousseau, eut pour père un de ces rtisans qui

..... vient de ma chaussure
Prendre à genoux la forme et la mesure.

VOLTAIRE.

et même, dit-on, que M. Maury le père ne travaillait pas en neuf. Ce brave homme ne s'imaginait probablement pas que le plus intrépide défenseur des priviléges de la noblesse sortirait de son échoppe.

Qui peut jurer de rien? N'est-ce pas d'une maison noble qu'est sorti Mirabeau, le plus ferme champion de la cause populaire?

Comme l'enfant montrait plus d'esprit qu'il n'en fallait pour suivre la profession de son père, on le crut né pour être un prêtre. On l'envoya au collége.

Maury ne trompa point les espérances de sa famille: ses études finies, il entra dans un séminaire d'Avignon, puis il vint à Paris, où il se plaça d'abord comme instituteur dans une maison particulière. Il n'avait alors que vingt ans.

Plus occupé de ses propres succès que de ceux de son élève, il composa et publia, dès 1766, un *Éloge funèbre du dauphin*, et un *Éloge de Stanislas;* ouvrages moins recommandables par leur mérite que par l'extrême jeunesse de l'auteur. Un an après, il concourut pour l'*Éloge de Charles V* et pour *Les avantages de la paix*, sujets de prix proposés par l'académie française. Les éloges qu'obtinrent ces deux pièces déterminèrent Maury, qui était entré dans les ordres, à s'adonner particulièrement à l'éloquence de la chaire.

D'heureux essais lui ayant obtenu l'honneur de prononcer devant l'académie française le *Panégyrique de saint Louis*, et celui de *saint Augustin* devant le clergé

de France, honneur dont il se montra digne, il devint le prédicateur à la mode, et, après avoir brillé dans les chaires de Paris, il fut appelé à Versailles, pour prêcher devant le roi l'avent et le carême.

Ce n'est pas pourtant à son talent oratoire seul que Maury fut redevable de ces succès. Il les dut aussi à une habileté de conduite qui semblait incompatible avec un caractère aussi inconsidéré que le sien. Pour arriver aux dignités de l'église, il avait besoin de plaire aux prélats, et de plaire aux philosophes pour arriver aux dignités littéraires. Prenant, suivant l'occasion, le langage de chacun, il sut si bien se concilier tous les esprits, qu'également porté par la cour, par le clergé et par les encyclopédistes, il obtint une abbaye, sur la recommandation de l'académie française, et une place à l'académie par le crédit de quelques abbés. Celui avec lequel il eut les rapports les plus utiles, est l'abbé de Boismont, avec qui il composa les *Lettres secrètes sur l'état actuel du clergé et de la religion en France*, et qui lui résigna le riche prieuré de Lions, en Picardie, bénéfice de 20,000 livres de rente.

C'était un homme fort distingué que l'abbé de Boismont. Le but des assiduités de l'abbé Maury n'avait pas échappé à sa pénétration. Assuré du bénéfice, celui-ci, au reste, ne fut pas ingrat. Désireux de le prouver du vivant même de son bienfaiteur, auquel il espérait succéder aussi à l'académie, il rassemblait les matériaux de son éloge. L'abbé de Boismont s'en étant aperçu aux

questions multipliées que Maury lui faisait sur les circonstances de sa vie antérieures à leur liaison: *L'abbé*, lui dit-il un jour assez gaiement, *vous prenez ma mesure, je crois.*

Ce n'est pas, toutefois, du fauteuil de l'abbé de Boismont que l'abbé Maury hérita, mais de celui de Lefranc de Pompignan, dont il vint occuper la place, le 27 janvier 1785.

L'éloge de cet ennemi déclaré de la philosophie était d'obligation pour son successeur. Maury sut encore en cette occasion ménager toutes les susceptibilités. Son discours plut à toutes les coteries. Il étonna surtout par la noble franchise de cet exorde : « Messieurs, s'il se trouve dans cette assemblée un jeune homme né avec l'amour des lettres et la passion du travail, mais isolé, sans intrigue, sans appui, destiné à lutter dans cette capitale contre tous les découragements de la solitude, et si l'incertitude de l'avenir affaiblissant le ressort de l'émulation dans son âme, il est encore assez fier néanmoins, ou plutôt assez sage, pour n'attendre jamais aucune espèce d'avancement que de son application et de ses progrès, qu'il jette les yeux sur moi en ce moment, et qu'il ouvre son cœur à l'espérance. » Le reste de l'exorde, il est vrai, ne répond pas à la fierté de ce début.

On trouve néanmoins dans ce discours plusieurs autres passages remarquables, tels que celui où l'orateur dit en parlant de la mort de son prédécesseur, « l'écrivain justement célèbre qui entre aujourd'hui dans la postérité ; »

tels aussi que l'heureuse énumération qu'il fait de l'immortel cortége au milieu duquel Louis XIV, « appuyé sur tant de grands hommes, qu'il sut mettre à leur place, se présente à la postérité. »

Au faîte des honneurs littéraires, et comblé des biens de la fortune, sans toutefois posséder huit cents fermes, ainsi que se plaisaient à le publier des gens qui lui voulaient moins de bien que de mal, l'abbé Maury semblait ne pas pouvoir monter plus haut, lorsque la convocation des états-généraux ouvrit à son ambition une carrière plus vaste, ou plutôt étendit pour lui celle où il était entré.

Nommé, en 1789, député du clergé par le bailliage de Péronne, il crut devoir préférer les intérêts de l'ordre qui l'avait adopté à ceux de la classe où il était né. Personne ne défendit les débris de la vieille monarchie avec plus d'audace, et nous dirions avec plus de talent, si Cazalès, aussi, n'avait pas été un de leurs défenseurs.

Dès l'ouverture des états, Maury avait saisi toutes les occasions de manifester ses opinions. Son zèle pensa lui devenir funeste. Le prenant pour le chef d'un parti dont il n'était que la trompette, la populace, à l'animadversion de laquelle il était signalé par des écrivains furibonds, et il y en a dans tous les partis, l'avait poursuivi d'abord avec des injures, puis avec des menaces, quand éclata la révolution du 14 juillet 1789. Le sang coulait dans Paris. L'abbé Maury, qui avait plus d'audace que d'intrépidité, abandonna son poste; la cocarde en tête, l'uniforme sur le dos, et protégé par les couleurs

du parti qu'il avait combattu, il sortait du royaume, quand, reconnu à Péronne, malgré son déguisement, il fut arrêté. Le titre de député le protégea. Réclamé par l'assemblée nationale, il revint sain et sauf à Paris reprendre ses fonctions, qu'il a remplies dans le même système, jusqu'en septembre 1791, époque où l'assemblée constituante se sépara.

Pendant cette mémorable session, sans servir la cause royale qu'il soutenait à tort et à travers, l'abbé Maury nuisit beaucoup aux intérêts nationaux. Il est à la tête de ceux qui ont tout perdu en voulant tout conserver. Intraitable sur tous les points; par une opposition plus propre à irriter les esprits qu'à les arrêter, il a souvent provoqué l'exagération des mesures qu'avec plus de prudence il eût fait modifier; et sa politique n'a été véritablement utile qu'à sa propre fortune.

Antagoniste de Mirabeau, mais non pas son rival, et revenant continuellement à la charge pour se faire battre, ce grenadier politique avait fini toutefois par trouver dans son opiniâtreté une protection contre les conséquences que semblait provoquer son imprudence: on riait de le voir s'obstiner à chercher des coups; et dans cette guerre, où il s'illustra surtout par ses défaites, c'est au ridicule qu'il dut en grande partie son inviolabilité.

Il eut aussi quelques obligations à des mots plaisants par lesquels il répondit aux cris de proscription. Aussi gai que ses adversaires étaient furibonds, il se tira d'affaire dans plusieurs circonstances difficiles par d'heureu-

ses saillies. *Y verrez-vous plus clair?* répondit-il à la canaille qui criait : *L'abbé Maury à la lanterne!*

Envoyons-le dire la messe à tous les diables, disaient des forcenés qui le serraient de trop près : *Soit! mais vous viendrez me la servir*, leur répliqua-t-il en leur montrant deux pistolets, *voici mes burettes.*

Il ne demeurait pas même en reste avec les dames de la halle : *Vous savez bien qu'on n'en meurt pas*, répondit-il à l'une d'elles, qui lui disait dans les termes les plus énergiques, que les aristocrates n'avaient pas le dessus. *Faites donc taire ces sans-culottes*, s'écriait-il un jour au sein même de l'assemblée, en désignant deux dames de la cour qui avaient adopté, avec quelque chaleur, les principes de la révolution au milieu de laquelle il se débattait. Ces saillies, et l'attitude soldatesque qu'il affectait sous le petit manteau, lui avaient acquis, en dépit de ses opinions, une espèce de popularité. L'impudence est quelquefois prise pour du courage.

Après la clôture de l'assemblée constituante, Maury se rendit en Allemagne, auprès des chefs de l'émigration. Ils le félicitèrent de n'avoir pas désespéré du salut de la patrie. Après la bataille de Cannes, que son imprudence avait fait perdre, Varron, fils d'un boucher, avait reçu les mêmes félicitations du sénat romain. Il n'y avait pour Maury que des compliments à recueillir à Coblentz. Poursuivant sa course triomphale, il partit bientôt pour Rome. Là des dignités de toutes les couleurs l'attendaient.

Pie VI ne crut pas pouvoir trop récompenser l'orateur

qui, dans toutes les circonstances, et notamment quand il avait été question de réunir le Comtat à la France, avait si chaudement défendu les droits du saint siége. Nommé archevêque *in partibus*, de Nicée, Maury fut envoyé bientôt après, en qualité d'ambassadeur de la cour de Rome, à Francfort, pour y assister à l'élection de l'empereur François II. Là, brusque et indiscret comme à la tribune, il prouva que les talents diplomatiques n'étaient pas les siens. Il n'en fut pas moins bien reçu à son retour par sa sainteté, qui lui donna l'évêché de Monte-Fiascone et de Corneto, évêchés non fictifs, et le fit cardinal en 1794.

Prince de l'Église, Maury vécut tranquille, tantôt à Rome, tantôt dans son diocèse, jusqu'en 1798, époque où la révolution française vint l'y rattraper. Échappé aux commissaires du directoire, avec lesquels il se croisa sur la route, il se sauva d'abord à Sienne, puis à Venise. Dans cette dernière circonstance, il avait échangé sa soutane contre une blouse de charretier. Cette fois on le prit pour ce qu'il se donnait. Il passa ensuite à Saint-Pétersbourg, d'où, après les victoires de Suwarow, il revint à Venise, en 1799, pour assister au conclave qui s'y tint après la mort de Pie VI. Ramené à Rome par le nouveau pape, il y résida comme ambassadeur de Louis XVIII, qui habitait alors Mittau.

Cependant Napoléon s'était élevé au pouvoir suprême, et ce pouvoir paraissait des plus solidement établis. Le cardinal, malgré son caractère diplomatique, crut

pouvoir écrire à l'empereur des Français une lettre par laquelle il exprimait son admiration et son dévouement pour le nouveau souverain que le pape avait reconnu lui-même en le sacrant. Un sentiment assez naturel le poussait à cette démarche : la France lui manquait. On peut quitter son pays pour faire sa fortune; mais une fois sa fortune faite, on sent le besoin d'en venir user dans son pays. En conséquence d'une seconde lettre, où ses vieilles affections étaient sacrifiées à ses nouveaux intérêts, Maury, qui avait été présenté à Napoléon, à Gênes, obtint la permission de faire un voyage à Paris, en 1806. On ne l'autorisa toutefois à y résider qu'après qu'il se fut discrédité tout-à-fait, et qu'à l'instigation de Fouché il eut demandé par écrit, dans la maison de Jérôme Bonaparte, qui n'était pas encore roi, une place d'aumônier, que la politique de Napoléon ne lui refusa pas. C'était rabaisser du même coup un aigle de la vieille aristocratie et un prince de l'Église.

C'est après ces aberrations qu'une femme d'esprit, une des dames de Coigny, je crois, disait, en voyant le portrait gravé du cardinal Maury, *Je ne l'aime qu'avant la lettre.*

Quant à lui, si on lui reprochait d'être tant soit peu inconséquent à ses principes, il répondait : *C'est à la chose et non aux hommes que je tiens : je suis sorti de France lors de la destruction de la monarchie, j'y reviens à son rétablissement.*

Quelquefois, exprimant en théologien les sentiments

qui lui restaient pour la famille qu'il avait si long-temps et si vigoureusement défendue, et pour le salut de laquelle il ne faisait plus que des vœux : *J'ai perdu la foi*, disait-il; *sans foi, plus d'espérance; il ne me reste plus que la charité.*

C'est dans une constante pratique de cette vertu chrétienne que le cardinal Maury, qui ne suivit pas à Stutgard son prince devenu roi, passa dans les salons des Tuileries les sept années qui s'écoulèrent depuis sa rentrée en France jusqu'à la restauration.

Pendant cet intervalle, il occupa quelquefois l'attention publique; mais ce ne fut pas toujours à son avantage.

Nommé à l'Institut, non seulement parceque, ainsi que M. Suard, il avait été de l'académie française, mais parcequ'il avait mérité d'en être, il eut les mêmes prétentions que le cardinal Dubois : comme ce fils d'un apothicaire de Brive-la-Gaillarde, il voulut être *monseigneur* dans la république des lettres, défaut d'humilité qui, aux ecclésiastiques près, scandalisa tous ses confrères.

Cette prétention, qu'appuyait un calcul de Napoléon, ne valut guère au récipiendaire que des épigrammes. On oublia la guerre de Pologne pour ne s'occuper que de l'*immortel* ressuscité. C'est ce que voulait le prince. Comme Alcibiade, il avait coupé la queue à son chien, pour détourner de dessus lui-même l'attention des Athéniens.

Pour comble de disgrâce, on ne retrouva pas l'acadé-

micien Maury dans Maury membre de l'Institut. Prolixe et diffus, le discours du cardinal différait en cela aussi de celui de l'abbé, qu'il respirait plutôt la vanité que la fierté. La séance où il le prononça ne fut pour lui, comme pour son auditoire, qu'un long supplice. Chénier, y faisant allusion, disait : *Je n'y ai pas assisté, mais j'ai été le voir passer.*

Maury s'était vanté un moment d'être grand-maître de l'université. Peut-être est-ce à cause de cela qu'il ne le fut pas. Orateur, littérateur, académicien, prélat, il avait pourtant tout ce qu'il fallait pour occuper cette importante place, oui, tout, excepté la décence.

Ce défaut n'empêcha pas qu'il ne fût appelé à des fonctions où la décence semblait être aussi d'absolue nécessité.

L'empereur n'ayant pas trouvé dans son oncle le cardinal Fesch toute la docilité qu'il désirait dans un archevêque de Paris, lui retira l'administration provisoire de ce diocèse, et la confia au cardinal Maury, dont il attendait plus de complaisance.

Souple avec le prince, le cardinal n'eut en effet de difficultés qu'avec son chapitre, qu'il fatigua, dans leurs relations temporelles, par l'esprit de tracasserie qui avait succédé en lui à l'esprit de turbulence. Quant au spirituel, il n'appela guère l'attention sur lui que par la prédication, et ce ne fut pas avec succès. Dans la chaire comme à l'académie, il se montra fort au-dessous de sa réputation. Ses sermons rappelaient les dernières

homélies de l'archevêque de Grenade, et ses mandements, où il se croyait obligé de rendre compte des opérations de l'armée, semblaient moins sortir du cabinet d'un prélat que d'un bureau d'état-major.

Plus Maury s'élevait, plus on s'étonnait de son élévation. La seconde partie de sa fortune ne peut être expliquée en effet que par la nature des circonstances; quant à la première, il la dut surtout à son talent.

Sans être de premier ordre, ce talent est d'un ordre fort élevé. Les ouvrages les plus remarquables publiés par cet orateur, sont un *Essai sur l'éloquence chrétienne*, les *Panégyriques de saint Louis et de saint Augustin*, l'*Éloge de Fénelon*, *l'Éloge de Bossuet*, et des discours académiques. Ces diverses pièces ont été réunies en deux volumes, sous le titre commun d'*Essai sur l'éloquence de la chaire.*

On s'étonne et on regrette de ne pas trouver dans les œuvres du cardinal Maury le *Panégyrique de saint Vincent de Paul*, composition où la philosophie la plus douce est alliée à la plus ardente charité. Ce morceau plein d'onction, que je lui ai entendu réciter en 1791, est sans contredit ce qu'il a fait de mieux comme orateur sacré.

Comme orateur politique, il a parlé dans toutes les circonstances importantes, et souvent avec éclat, mais rarement avec fruit. Ses discours, disséminés dans les journaux, seront probablement réunis quelque jour. Il en est plusieurs qui méritent d'être conservés, tels que

ceux qu'il prononça sur le *veto* royal, sur les pensions, sur la compagnie des Indes, sur le droit de faire la paix et la guerre, qu'il réclamait pour le roi, sur les journées des 5 et 6 octobre 1789, occasion qu'il saisit pour attaquer M. Necker. La diatribe par laquella il réfuta l'opinion du général Menou sur la réunion du Comtat à la France, mérite aussi d'être rapportée. Jamais l'ironie n'a été employée avec plus de puissance que dans cette pièce.

On ne doit pas oublier non plus le discours par lequel il s'opposa au *déplacement des quatre statues des nations enchaînées au pied de la statue de Louis XIV, à la place des Victoires*. On est étonné d'y retrouver le philosophe dans l'aristocrate. « Je crois, y est-il dit, qu'il ne faut pas toucher à la statue de Louis XIV : la philosophie doit conserver ce monument pour montrer à la postérité comment on flattait les rois. Il fut trop flatté pendant sa vie, mais trop méconnu après sa mort; c'est un roi qui n'avait peut-être pas autant de grandeur dans le génie que dans le caractère; mais il est toujours digne du nom de grand, puisqu'il a agrandi son pays. Quand vous érigerez des monuments, vous ferez voir la différence qu'il y a du dix-septième au dix-huitième siècle; vous leur donnerez un but moral qui élèvera l'âme des rois; mais il ne faut pas pour cela dégrader aux yeux du peuple les rois ensevelis dans la tombe, et porter ainsi de terribles atteintes à la majesté royale. » Voilà qui est aussi bien dit que bien pensé!

Reprenons le fil des évènements. Des querelles s'étaient élevées entre le pape et l'empereur, par suite desquelles sa sainteté, enlevée de Rome et conduite à Savone, d'où elle avait été transférée à Fontainebleau, refusait les institutions canoniques aux archevêques et aux évêques de France. Nommé sur ces entrefaites à l'archevêché de Paris, Maury reçut, au lieu d'une bulle d'institution, un bref par lequel Pie VII lui ordonnait de quitter l'administration de ce diocèse. Croyant qu'il lui importait davantage d'obéir à l'autorité séculière qu'à l'autorité spirituelle, il n'en tint compte. Il eut bientôt lieu de s'en repentir. Survinrent les évènements de 1814. Napoléon ne fut pas plus tôt tombé que, dépouillé de ses fonctions d'administrateur métropolitain, par le chapitre même, l'archevêque non institué reçut ordre d'évacuer le palais archiépiscopal. Repoussé par la famille royale, dont il s'était détaché, il alla chercher un asile à Rome. Il y trouva une prison. Enfermé six mois au château Saint-Ange, de là Maury passa dans une maison de lazaristes, d'où il ne sortit qu'au bout de six autres mois, après avoir donné sa démission du siége de Monte-Fiascone et de Corneto. A cela près, il recouvra tous ses droits. Plus indulgent que les princes de la terre, qui ne lui avaient pas tenu compte de ses anciens services, le successeur de saint Pierre en cette considération lui pardonna ses torts récents.

Le cardinal survécut deux ans à sa réconciliation avec le pape. Une affection scorbutique, occasionée probable-

ment par ses derniers chagrins, l'emporta le 11 mai 1817.

Ecclésiastique plus remarquable par ses talents que par ses vertus, il ne fut pas dénué de qualités comme homme. On pouvait être plus décent, plus tempérant, plus modéré que lui; mais s'il se montra violent en politique, il fut tolérant en matière de religion. Il n'était d'ailleurs ni rancuneux ni vindicatif. Personne n'oubliait plus facilement les injures. Susceptible d'amitié, il eut des amis, il en eut même d'honorables, en tête desquels il faut placer Marmontel. L'humilité n'était pas sa passion dominante. Il faut l'avouer pourtant, il eut quelquefois des mouvements d'un noble orgueil. Aux traits déjà cités ajoutons celui-ci; je le tiens de la personne qui s'y trouve compromise : *Vous croyez donc valoir beaucoup?* dit à Maury dans un moment d'humeur cet homme qui valait beaucoup lui-même. *Très peu quand je me considère, beaucoup quand je me compare*, répondit vivement Maury.

L'audace dominait dans son caractère comme dans sa physionomie. Je me rappelle lui avoir entendu conter qu'au temps où il courait à pied, il n'avait jamais cédé le pavé à qui que ce fût, et que lorsqu'il traversait le Pont-Neuf, c'était toujours sur les dalles, qu'il suivait d'un pas si ferme que personne, pas même les militaires, ne songeait à les lui disputer, quoique l'habit qu'il portait fût du caractère le plus pacifique.

Cette audace l'engagea une fois dans un mauvais pas, dont il se tira, il est vrai, avec beaucoup de présence

d'esprit. Un jour que, prêchant à Versailles, il avait tancé assez vertement la cour, s'apercevant de l'humeur que cela donnait à son royal auditoire, *Ainsi parlait*, ajouta-t-il, *saint Jean Chrysostôme!* Ce mot raccommoda tout : on n'hésita pas à proclamer sublime, dans un père de l'Église, ce qui, dans un petit abbé, n'avait semblé qu'impertinent. Comme ses amis le complimentaient de ce succès : *Leur en ai-je donné du saint Jean Chrysostôme!* disait-il après le sermon.

Nous avons dit qu'il n'était ni rancuneux ni vindicatif. Le fait suivant le prouve. Quand Lebrun, soi-disant *Pindare*, qui l'avait accablé d'épigrammes, mourut, le secrétaire de la classe de l'Institut à laquelle appartenait le défunt, annonçant cette nouvelle, demanda quels académiciens voudraient faire partie de la députation qui suivrait le corps. Comme personne ne répondait : *Notre confrère se rendra donc seul à sa dernière demeure, car je n'ai pas le temps de l'y suivre*, poursuivit sèchement M. Suard. — *Seul! il y aurait scandale*, reprit vivement Maury; *dussé-je m'y trouver seul, j'irai, quoiqu'il ait fait bien des épigrammes contre moi. — Et moi, malgré cela aussi*, dit M. Andrieux. — *Et moi aussi, précisément à cause de cela*, dit un autre offensé, qui alors était immortel aussi.

Des qualités exigibles en bonne société, celle qui lui manquait le plus est le sentiment des convenances. A l'académie même il ne laissait pas échapper l'occasion de placer un mot gaillard ou une anecdote scandaleuse.

Un jour que, travaillant au Dictionnaire, la classe cherchait un exemple en vers, de l'emploi du mot *autres*, exemple qui devait être cité dans l'article, il proposa ces vers de Collé :

Pourquoi se marier
Quand les femmes des autres
Ne se font pas prier
Pour devenir les nôtres?

« Je suis d'avis d'employer la citation, si l'on met dans le Dictionnaire qu'elle a été fournie par M. le cardinal, » dit un des assistants.

La maladie dont il mourut avait tellement décomposé ses traits, que, pour l'exposer sur le lit de parade, comme l'usage l'exige, on fut obligé de lui couvrir le visage d'un masque. Cela donna lieu au distique suivant, qui fut affiché sur la statue de Pasquin :

Qui giace Maury, Gallo porporato,
Che, vivo o morto, fù sempre mascherato.

« Ci-gît Maury, Français empourpré, qui, vivant ou mort, porta toujours le masque. »

Cette épigramme, dont une traduction rend peu la finesse, est plus maligne que juste. Personne ne se masquait moins que le cardinal, qui peut-être ne se masquait pas assez. Ce distique a donné l'idée de l'épitaphe suivante, que nous transcrivons parcequ'elle nous paraît

offrir un portrait assez exact du personnage pour elle est faite :

Ci-gît un pauvre cardinal,
Illustré par plus d'une frasque,
Enrichi par mainte bourrasque,
Et d'un esprit fort inégal :
Parlant tantôt bien, tantôt mal,
Bénin tour à tour et brutal,
Tour à tour vigoureux et flasque,
Et dès le milieu d'un régal,
Sous le bonnet épiscopal,
Plus gai qu'un dragon sous son casque ;
Rival du héros Bergamasque,
Il prit, dans son humeur fantasque,
Arlequin pour original ;
Allant même au séjour fatal
Comme il allait jadis au bal,
Il s'est fait enterrer en masque.
Son histoire est un carnaval.

JOSÉPHINE,

IMPÉRATRICE DES FRANÇAIS ET REINE D'ITALIE.

Il est peu de destinées aussi diverses que celle de te princesse. La somme de son bonheur semble l'emrter toutefois sur celle de ses adversités. La fortune caressée jusque dans ses rigueurs, et, pour faveur nière, elle lui accorda celle de mourir à propos.

Joséphine-Rose Tascher de La Pagerie naquit à la rtinique le 24 juin 1763. Le rang qu'y tenaient ses ents lui assignait une place honorable dans la société: bonne négresse lui annonça que cette place serait première de toutes. «Vous monterez sur un trône, lui -elle, mais vous n'y mourrez pas.» Disons tout: à en ire la prophétesse, du comble de la gloire, Joséphine ait tomber dans l'extrême misère, et c'est sur le lit Job qu'elle devait terminer sa vie.

Joséphine, dont la main avait été promise au marquis Beauharnais, fils d'un gouverneur-général des Anes, fut amenée fort jeune en France pour y contracter mariage. Elle n'épousa pas même alors un homme linaire: les talents les plus aimables étaient associés, is son premier mari, aux plus solides qualités. Avant re un des hommes les plus distingués de notre pre-

mière législature, Alexandre de Beauharnais avait été un des hommes les plus brillants de la cour de Marie-Antoinette.

Joséphine aussi se fit remarquer à cette cour par le charme de sa physionomie, par l'élégance de sa taille, par l'aisance de ses manières, et surtout par cette grâce particulière qui se retrouvait dans toutes ses actions, comme dans toute sa personne.

Elle eut deux enfants de son premier mariage : Eugène, vice-roi d'Italie, et Hortense, reine de Hollande.

Rappelée à la Martinique par sa tendresse pour une mère déjà vieille, Joséphine y retourna en 1787, et y séjourna jusqu'au moment où les troubles qui agitèrent tout-à-coup les colonies la forcèrent de repasser en Europe, sans même lui laisser le temps d'embrasser sa mère, qu'elle ne devait plus revoir. Elle venait chercher la paix en France ; elle y trouva des troubles non moins affreux que ceux qu'elle fuyait. La révolution, qui devait raffermir la monarchie, ne tint pas d'abord sa promesse. Les démagogues l'ayant emporté sur les constituants, le trône fut renversé, et avec lui tous les partis qui avaient voulu le soutenir. Quiconque ne s'était pas montré ennemi de la monarchie fut réputé ennemi des peuples, et frappé de proscription.

Alexandre de Beauharnais, qui, de la tribune, s'était élancé aux armées pour y servir encore la cause de la liberté, fut traîné à l'échafaud. Joséphine eût partagé son sort, si l'état de maladie où l'avait jetée le danger

de son mari eût permis de la transporter. On lui laissa le temps de se rétablir, non par pitié, mais par cruauté, mais pour pouvoir la tuer tout entière. Les bourreaux qui régnaient alors ne vous jugeaient digne de mort qu'autant que vous étiez en pleine possession de la vie.

Oubliée en prison, Joséphine en sortit après la mort de Robespierre, par les soins de l'homme qui avait provoqué la chute de ce tyran; par les soins de Tallien, aux besoins duquel sa reconnaissance et celle de sa famille ont pourvu jusqu'au dernier jour. Sans eux il serait peut-être mort de misère au milieu d'une génération qu'il avait sauvée.

Joséphine, à qui Barras avait fait restituer une partie des biens de son mari, fréquentait le salon de ce directeur; c'est là que se forma sa liaison avec le général Bonaparte, qui, après la journée du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), avait été nommé commandant de Paris. Une circonstance touchante avait préparé cette liaison. L'épée d'Alexandre de Beauharnais avait été enlevée à sa famille, dans le désarmement provoqué par les derniers troubles; un enfant vint la réclamer; il le fit avec tant de sensibilité et tant d'énergie, que le général, en la lui rendant, ne put s'empêcher de lui accorder son affection; elle s'étendit bientôt à la mère de cet enfant, qui, le lendemain, vint remercier l'auteur de cette restitution, et à qui la reconnaissance prêtait un charme de plus. Quelques mois après, Joséphine échan-

gea le nom de Beauharnais contre celui de Bonaparte, et Eugène retrouva un père.

A peine Joséphine était-elle mariée; son nouvel époux, devenu général en chef de l'armée d'Italie, courut exécuter au-delà des monts le vaste plan qu'il avait communiqué au gouvernement depuis plus d'un an; plan qui, à travers l'Italie conquise, devait le conduire aux portes de Vienne pour y signer la paix.

Dès que le général Bonaparte se crut assuré de la possession de Milan, dès qu'il put y disposer d'un palais, il y appela son épouse. Dépouillant sa rudesse et son austérité, le quartier-général de l'armée républicaine devint aussitôt une des cours les plus gracieuses et les plus polies. Joséphine aimait les arts avec une passion égale à celle que son mari avait pour les sciences. Les Appiani, les Canova, trouvèrent en elle une bienveillance pareille à celle que le conquérant de l'Italie se plaisait à témoigner à l'astronome Oriani et au professeur Césarotti.

Pendant le séjour de Bonaparte en Égypte, Joséphine habita la Malmaison : château modeste, bientôt après la capitale du monde.

La révolution du 13 brumaire, qui, en l'an 8, substitua le consulat au gouvernement directorial, et porta Napoléon au rang où l'appelait son génie, mit Joséphine à la place qui convenait le mieux à ses qualités, à ses défauts mêmes. Son infatigable bonté trouva dès lors l'occasion de s'exercer à chaque moment; et ses immenses revenus satisfirent presque au penchant qu'elle avait à

donner, au besoin qu'elle avait même d'offrir ses bienfaits aux malheureux qui n'osaient pas les demander. Quantité de nobles ruinés reçurent des preuves de son active bienveillance, qui n'oublia pas non plus ses compatriotes ; ses libéralités pourvurent à la subsistance de nombre de colons; la nourrice du dauphin fut inscrite sur la liste de ses pensionnaires.

Sous des rapports plus importants encore, c'est pour le bonheur de plus d'une famille que le ciel avait placé Joséphine auprès du chef de l'état, dans ces temps où l'agitation révolutionnaire n'était pas tout-à-fait calmée, où de rigoureuses mesures de répression étaient souvent provoquées par d'audacieuses tentatives. L'indulgence était assise auprès de la force, la pitié auprès de la colère. Combien de pères, combien d'enfants n'ont-ils pas dû à l'active sollicitude de Joséphine le retour des parents qu'ils pleuraient, et la restitution d'une fortune dont elle força le fisc à se dessaisir! Combien de proscrits lui durent la vie! Elle arracha à la mort MM. de Polignac, M. de Rivière, et la majeure partie des individus compromis dans la conspiration de George; elle lui aurait arraché le dernier rejeton des Condé, si l'atroce combinaison dont ce malheureux prince fut victime n'eût pas su dérober à Joséphine la possibilité de demander sa grâce, et à Napoléon celle de l'accorder.

Le 2 décembre 1804 s'accomplit, dans son sens le plus littéral, la moitié de la prophétie de la sibylle noire : Joséphine fut couronnée, par Napoléon, impératrice à Paris,

et peu après reine à Milan. Ses bienfaits depuis se multiplièrent en raison de l'accroissement de ses moyens : jamais les artistes n'ont été plus généreusement encouragés; jamais les malheureux n'ont été plus activement secourus. La puissance de l'impératrice fut utile aussi aux sciences naturelles, qui ne lui étaient pas toutes étrangères : pendant que ses galeries et ses salons s'embellissaient des chefs-d'œuvre de toutes les écoles et de tous les âges, ses jardins et sa ménagerie se remplissaient des productions de tous les climats.

Elle accrut son bonheur en y associant toute sa famille. Adopté par Napoléon, Eugène, sous le nom de vice-roi, régna en Italie; Hortense fut reine de Hollande; ses nièces épousèrent, l'une l'héritier du grand-duc de Bade, l'autre l'aîné des princes d'Aremberg.

Aimée de son époux, protégée par l'affection publique, le bonheur de Joséphine semblait aussi inébranlable que la puissance de Napoléon : il s'écroula pourtant avant elle.

L'impératrice n'avait pas donné d'héritiers au chef de la nouvelle dynastie, et l'intérêt de cette dynastie en demandait. L'empereur se résolut à former de nouveaux liens. Avant cela, il fallait en briser d'anciens. Tout fut marqué du sceau de la magnanimité dans cet acte également pénible pour les deux époux : Joséphine sacrifia, en pleurant, son bonheur à l'intérêt politique auquel Napoléon sacrifiait le sien, non moins douloureusement, et non pas peut-être sans pleurer.

Joséphine, après son divorce, conservant toujours le titre d'impératrice, habita d'abord le château de Navarre, puis elle revint occuper cette Malmaison que l'empereur lui avait donnée en toute propriété. Elle chercha et trouva là, dans le libre exercice de ses goûts, si ce n'est l'oubli, du moins l'adoucissement de ses chagrins, au milieu d'une cour dont ses amis n'étaient plus exclus.

Dépossédée de sa part dans les prospérités de Napoléon, elle conservait toutefois sa part entière dans ses infortunes; elle en fit la triste expérience en 1814. Alors s'accomplit la seconde partie de la prophétie, non en totalité pourtant. Mais qui sait ce qui serait résulté pour Joséphine de l'abdication de Napoléon! Les cabinets, qui, dans l'impératrice régnante, n'avaient pas épargné la fille des césars, auraient-ils traité avec plus de ménagements, dans la fille de madame de La Pagerie, l'impératrice qui ne régnait plus?

Son sort était encore indécis, quoiqu'elle fût traitée avec des égards marqués par le roi de Prusse et l'empereur de Russie, quand une maladie, aussi rapide qu'imprévue, vint mettre un terme à ses inquiétudes, et peut-être à l'embarras de ces princes.

Joséphine était retenue au lit par une maladie de peau assez légère, quand le roi de Prusse lui fit demander la permission de voir ses jardins. Empressée d'en faire les honneurs, elle se leva pour lui servir elle-même de guide. Le froid l'ayant saisie, l'éruption rentra, et donna lieu à un mal de gorge dont on ne reconnut la mali-

nité que lorsqu'il n'était plus possible de la combattre.

Joséphine mourut le 29 mai 1814. Le dernier mot qu'elle prononça est... NAPOLÉON !

Le nom de Joséphine est aussi un des derniers mots que Napoléon ait proférés sur son lit de mort. Ce prince l'aimait tendrement; il la regardait comme une partie intégrante de sa prospérité; il ne s'en était pas séparé sans douleur, et s'estimait heureux, en mourant, de l'aller rejoindre.

Joséphine fut inhumée sans pompe, mais non pas sans cortége : celui qui la conduisit à l'église de Rue se composait de ses amis, de ses obligés et des pauvr des environs; il fut nombreux, et cependant tous c qui la pleurèrent ne purent pas s'y trouver. Une sir pierre recouvrit d'abord les restes de cette femme avait occupé le premier trône du monde; ce n'est bout de huit ans qu'il fut permis à ses enfants élever un tombeau.

M. SUARD.

Quoiqu'il soit mort, je croirais manquer à la politesse en ne lui donnant pas le titre de *monsieur*. Je n'ai pas éprouvé, il est vrai, le même scrupule en parlant de Ducis, à qui je n'ai pas eu pourtant l'intention de manquer de respect; mais il y a des gens qui ne nous donnent jamais le droit de les nommer sans qualifications.

M. Suard donc est né à Besançon en 1732. Son père, secrétaire de l'université de cette ville, lui donna une éducation soignée sous tous les rapports. Le jeune Suard en profita, et ne se distingua pas moins à la salle d'armes qu'au collége. Son habileté dans l'escrime, cause de ses premiers malheurs, devint celle de sa fortune. Après s'être tiré avec honneur, et avec bonheur, d'une affaire qui lui était personnelle, forcé de servir de témoin dans un de ces duels que la mort d'un des combattants doit terminer, il se trouva compromis par la victoire de son ami. Le vaincu était neveu de M. d'Argenson, ministre de la guerre : le témoin fut enveloppé dans le ressentiment que voua son excellence au roturier qui avait osé se venger de l'insolence d'un noble.

Le jeune Suard, averti du danger qui le menaçait, se cacha chez un ami de sa famille; mais, trahi par cet ami même, il fut arrêté, jeté dans un cachot, et condamné,

par arrêt du parlement de Franche-Comté, à un an de détention, non pour s'être servi de l'épée, mais pour avoir osé porter l'épée. Après ce jugement, qui ne satisfit pas encore le ministre, enlevé par son ordre, il fut conduit au fort Sainte-Marguerite.

Les lectures auxquelles M. Suard eut recours pour échapper à l'ennui de sa prison, et les réflexions provoquées par l'injuste persécution dont il était l'objet, ne contribuèrent pas peu à développer son esprit et à le pousser dans la carrière qui lui fut si profitable.

Au bout de treize mois, rendu à la liberté, non par un effet de justice, mais par suite de la disgrâce de son persécuteur, M. Suard revit sa ville natale. Après y avoir passé le temps suffisant pour jouir de son triomphe, il partit pour Paris, où il arriva en 1750.

Adonné particulièrement à la culture de la langue anglaise, il coopéra d'abord à la rédaction d'un journal anglais, qui s'imprimait à Paris; travail assez lucratif pour suffire à ses besoins. Cependant il s'occupait aussi de compositions littéraires et philosophiques, et fut couronné, par une académie de province, pour un éloge de Montesquieu.

Admis dans la société de ce grand homme, M. Suard s'était lié avec Helvétius et Raynal. Ce dernier le présenta à madame Geoffrin, femme qui, sans avoir beaucoup d'esprit, réunissait dans son salon tous les gens d'esprit; femme de bon sens, qui en avait pour tous les gens d'esprit. C'était leur providence. C'est chez elle que

M. Suard se trouva en relation avec les philosophes les plus accrédités du siècle, et avec quelques grands seigneurs, qui se targuaient d'apprécier la philosophie. Dès lors il eut pour appui les gens qui font la loi à la société, et les gens qui lui donnent le ton.

En 1754, il adressa à Fréron, sous le nom de l'abbé Desfontaines, un pamphlet intitulé : *Lettre écrite de l'autre monde.* Le succès de ce petit écrit lui ayant révélé qu'on pouvait cultiver utilement les lettres, sans même y trouver la gloire, il s'y livra surtout dans ce but. Il n'avait guère publié que des traductions, des compilations et des articles de journaux, quand parut l'*Histoire de Charles-Quint,* par Robertson.

M. Suard, à qui Robertson avait communiqué les feuilles de son texte à mesure qu'elles s'imprimaient, en fit paraître la traduction à Paris, le jour même où l'original parut à Londres. Le succès de ce livre ne fut pas moins grand en France qu'en Angleterre, et le traducteur partagea la gloire de l'auteur, quoiqu'il ne pût rien revendiquer dans la propriété du fonds qu'il avait si habilement exploité. Les partisans qu'il s'était faits le mirent presque au niveau de l'écrivain, qui avait pensé pour lui.

En 1772, deux places étant venues à vaquer à l'académie française, l'une fut donnée au traducteur de Virgile, et l'autre au traducteur de Robertson. La nomination de l'abbé Delille ne surprit personne; l'extrême jeunesse de ce poëte, à qui notre littérature était déjà

redevable de la traduction des *Géorgiques*, faisait assez ressortir ses titres, pour que La Harpe, Lemierre, Colardeau, ne s'offensassent pas de la préférence qu'il obtenait sur eux : elle s'expliquait par un chef-d'œuvre. Mais celle qu'obtenait M. Suard était-elle justifiée ?

L'académie, par ce choix, ne se compromit pas moins vis-à-vis de l'autorité que vis-à-vis du public. Louis XV refusa d'approuver cette double élection; et Delille se vit injustement atteint de la juste réprobation dont on frappait son collègue.

Le propre de la cour est souvent d'imprimer le caractère de l'injustice aux mesures les moins injustes; elle n'y dérogea pas en cette occasion; et la voix publique finit par réclamer en faveur de M. Suard, quand on sut que ce n'était pas pour n'avoir point assez fait, mais pour avoir trop fait, qu'il était repoussé, et qu'on punissait en lui un des plus actifs collaborateurs de l'*Encyclopédie*, à laquelle il n'avait pas travaillé.

Le temps arrangea tout. Deux académiciens, La Condamine et l'abbé Delaville, moururent. Les deux exclus furent nommés de nouveau, et Louis XVI donna à cette élection l'agrément qui avait été refusé par son prédécesseur.

M. Suard succédait à l'abbé Delaville. Obligé, par les statuts académiques, de faire l'éloge de son prédécesseur, il ne sut trop qu'en dire. Gresset, assujetti, comme directeur, à la même obligation vis-à-vis du récipiendaire,

fut à peu près dans la même perplexité : cela n'amusa pas peu le public.

Juste punition de la partialité, qui préside trop souvent aux choix de l'académie. Les immortels ne songent pas toujours, en faisant une nomination, qu'ils en sont responsables en séance publique. Le jour de la réception arrive; grands efforts pour justifier un choix dont les électeurs et l'élu sont également embarrassés. L'auditoire se change en tribunal, la réception en exposition, et le triomphe en supplice.

C'est sous ce rapport-là seulement que je regarde comme utile, comme très utile, le rétablissement des réceptions solennelles; cérémonies plaisamment ennuyeuses, que l'Institut a fini par remettre en usage, sur la proposition de l'homme même qui en avait fait une si triste épreuve, sur la proposition de M. Suard.

Gresset se tira d'affaire, en donnant quelques éloges aux traductions, aux compilations auxquelles M. Suard avait mis son nom; à un recueil intitulé *Variétés littéraires*, et surtout à la traduction de l'*Histoire de Charles-Quint*. Ces travaux, à la vérité, ne sont pas sans mérite; mais ils n'appartiennent pas tout entiers à M. Suard. L'abbé Arnaud avait contribué pour une grande part à la confection des *Variétés littéraires*, et le jésuite Royer, ainsi que le traducteur Le Tourneur, pour une grande part aussi, à la traduction de l'*Histoire de Charles-Quint*. On disait, il est vrai, que l'introduction qui est en tête de cette histoire appartenait toute à M. Suard.

Mais cette assertion est démentie par M. Suard lui-même. Fût-elle fondée, ce résumé lui donnait-il droit de prendre place entre Voltaire et Buffon, et de passer avant Diderot et Raynal?

Le discours de M. Suard produisit peu d'effet sur l'assemblée; il lui concilia néanmoins le suffrage du parti dominant dans la société, le suffrage des amis de la philosophie. Il eut l'art de la justifier des imputations dont on la chargeait, et celui de ne pas blesser le parti qui la calomniait. Voltaire, à qui les éloges n'y avaient pas été épargnés, en complimenta l'auteur dans une lettre pleine de grâce et d'esprit, dont on eut soin de répandre de nombreuses copies.

L'admission de M. Suard à l'académie lui donna, quoi qu'il en soit, une consistance qu'il n'avait pas eue jusqu'alors : il en profita avec habileté. Littérateur avec les gens du monde, homme du monde avec les littérateurs, il exerçait une double influence, qui ne fut pas inutile à ses intérêts de fortune.

Soit par goût, soit par spéculation, soit par impuissance de faire toute autre chose, continuant à se livrer au genre de travail qui l'avait conduit à l'académie, indépendamment de quelques traductions nouvelles, il n'a publié, pendant ses quarante-cinq années d'immortalité, que des éditions nouvelles de La Rochefoucauld, de La Bruyère et de Vauvenargues, précédées de notices sur ces moralistes, et encore s'associait-il, pour ce travail, tantôt à l'un, tantôt à l'autre.

Je crois pourtant que la *Vie du Tasse*, qui se trouve en tête de la traduction de *la Jérusalem délivrée*, de M. Le Brun, duc de Plaisance, appartient tout entière à M. Suard.

C'est un grand moyen de se donner de l'importance en littérature, que de s'emparer de la direction d'un journal : M. Suard ne le négligea pas. Arbitre de la réputation d'autrui et tuteur de la sienne, grâce à cette utile spéculation, il eut tous les jours l'occasion d'appeler sur lui l'attention publique.

Les sujets de discussions ne lui manquaient pas à cette époque, où l'on appliquait à tant de questions oiseuses ce besoin de discuter, qui depuis a été réclamé par tant de questions si graves. Il les saisissait au reste avec beaucoup d'adresse, donnant sur tout des principes de goût; et, s'il produisait peu, jugeant sans cesse les productions d'autrui, il exerçait par ce moyen, dans les lettres, une espèce de dictature.

Il eut, dans ce travail encore, pour auxiliaire l'abbé Arnaud, avec lequel il rédigea le *Journal Étranger* et la *Gazette littéraire de l'Europe*.

Enthousiaste des arts, et surtout de la musique, cet abbé, qui s'était passionné pour Gluck, avait pris vivement parti pour le système de ce grand compositeur, contre le système de Piccini, que La Harpe et Marmontel défendaient, envers et contre tous, avec beaucoup de vivacité aussi. M. Suard ne resta pas neutre dans cette guerre, mais il la fit avec plus de succès que son

associé et que ses antagonistes, parcequ'il la fit avec plus de modération.

Les Lettres qu'il publia sous le nom de l'*Anonyme de Vaugirard* sont sans contredit l'écrit le plus remarquable auquel ait donné lieu cette étrange querelle où Marmontel et l'abbé Arnaud se montrèrent un peu prodigues d'injures. Ces Lettres, imprimées d'abord dans le *Journal de Paris*, ont été recueillies depuis en un volume. Il est singulier que M. Suard ne les ait pas fait entrer dans ses *Mélanges littéraires*, où il a inséré une lettre que Gluck lui adressa, et la réponse qu'il y fit. Le moyen le plus sûr de conserver cette correspondance, qui, tout ingénieuse qu'elle soit, perd en intérêt à mesure que s'éloigne la circonstance qui l'a provoquée, c'était de la faire entrer dans une compilation. Quand on n'est pas assez riche pour courir la poste dans une voiture qui vous soit propre, on prend une place dans la voiture publique.

Les Lettres de l'*Anonyme de Vaugirard* contiennent des opinions très justes, des discussions très fines : elles sont d'un homme d'esprit et de goût; l'ironie y est maniée avec autant de décence que de malice : c'est un modèle dans le genre polémique; c'est sans contredit ce que M. Suard a fait de mieux, et ce qui fait le mieux connaître les aptitudes de son esprit. Mais ces Lettres sont moins connues aujourd'hui que les épigrammes dont s'entre-gratifièrent Marmontel et l'abbé Arnaud; épigrammes injurieuses, mais qui, par un avantage atta-

ché aux vers, survivront aux intérêts qui les ont produites; avantage qui décide tant de gens à rimer leurs sottises.

Qu'on ajoute cette correspondance aux ouvrages déjà cités, et l'on aura à peu près le produit des soixante années que M. Suard a consacrées à la culture des lettres. Presque aussi précoce que Voltaire, il a vécu aussi long-temps : comparez.

Parmi ses productions académiques, dont les plus distinguées ne sont pas ses rapports à la seconde classe de l'Institut, on doit citer le discours qu'il prononça, en qualité de directeur de l'académie française, à la réception du marquis de Montesquiou. Ce discours, où il s'applique à justifier la préférence donnée, par un corps littéraire, à un homme de cour sur des gens de lettres, est incomparablement supérieur à celui qu'il avait prononcé à sa propre réception. On y trouve plusieurs observations, également remarquables par la finesse de la pensée et par celle de l'expression. On y trouve, entre autres, ce passage, qui, s'il en était besoin, justifierait l'opinion que nous avons émise sur l'insuffisance des titres académiques de M. Suard. « Je sens, dit-il, « que j'ai parlé trop long-temps de l'art de la parole « devant nos maîtres, et du ton du monde dans une « assemblée qui en offre tant de modèles. Les règles « n'ont d'autorité que dans la bouche de ceux qui peu« vent fournir des exemples. *C'était à un de ces écrivains « qui ont étendu, par leurs ouvrages, la gloire de l'acadé-*

, *qu'il appartenait de relever, par son éloquence,* *ilité de son institution et de ses travaux*. Le sort, en ; désignant aujourd'hui pour organe de cette com- ıgnie, voulut prouver qu'il manquait quelque chose l'éclat de cette solennité littéraire. »

Quelques passages de cette pièce sont dirigés contre Beaumarchais, que M. Suard directeur de l'académie punissait de son peu de condescendance pour M. Suard censeur. Cela est plus fâcheux pour l'attaquant que pour l'attaqué. Loin de partager l'avis d'un panégyriste de M. Suard, qui tient Beaumarchais pour terrassé par cette agression, nous y voyons moins la puissance que la volonté de nuire, et nous ne pensons pas que depuis quarante ans qu'a été lancé cet anathème contre le genre que s'est créé l'auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, ces ouvrages soient tombés dans le mépris auquel les vouait ce discours à peu près oublié.

M. Suard, ainsi qu'on en peut juger par ce fait, était censeur des théâtres. Quoiqu'il exerçât ces fonctions avec des ménagements qu'on ne connaît guère aujourd'hui, loin d'avoir réussi à se concilier la reconnaissanc des gens de lettres, il fut celui des censeurs qu'ils ir molèrent de préférence à la risée publique quand révolution, qui renversa tant de tyrannies, détr momentanément la censure. Pendant son interrèg Flins des Oliviers traduisit M. Suard sur la s sous le nom de M. *Rature*, dans *le Réveil d'Épim*

Beaumarchais n'est donc pas le seul qui ait eu à se plaindre de M. Suard.

Au reste, à l'occasion du *Mariage de Figaro*, Beaumarchais eut des reproches plus graves à faire à ce littérateur, qui, non content de le dénoncer au ministère, de le dénoncer à l'académie, provoqua dans le *Journal de Paris* une guerre qui ne fut pas toute littéraire, et dans laquelle *l'homme de lettres* que M. Suard avait su se donner pour second fit intervenir une lettre de cachet.

La révolution, à laquelle M. Suard sembla s'être attaché d'abord, ne trouva pas long-temps un défenseur dans ce philosophe dont elle avait renversé la fortune. Détaché d'elle avant les horreurs qui en détachèrent les honnêtes gens, il s'était prononcé contre une réforme qui ne lui convenait plus depuis qu'elle s'étendait sur lui et qui d'ailleurs ne se faisait pas dans le système de M. Necker.

M. Suard, qui, tout en servant l'ancien gouvernement, n'avait pas approuvé ses opérations, n'approuva ni celles de l'assemblée constituante, ni celles de l'assemblée législative. En rien il n'était satisfait de rien. La destruction de l'académie mit le comble à son mécontentement. Cela devait être. Il n'était plus censeur: privé de l'importance que lui donnaient ses places, quelle importance lui restait-il à lui qui n'en devait aucune à ses ouvrages?

L'opposition qu'il avait manifestée contre ce qui se

faisait, lui avait donné toutefois une célébrité suffisante pour le compromettre pendant la terreur. Arrêté à Fontenay-aux-Roses, où il s'était retiré après le 10 août, il fut jeté dans la même prison que Roucher et André Chénier : le 10 thermidor vint trop tard pour eux, mais non pas pour lui.

Redevenu libre, M. Suard redevint journaliste. Compromis de nouveau par ses écrits au 13 vendémiaire, il fut obligé de se cacher. Compromis encore pour la même cause, au 18 fructidor, il fut obligé de s'expatrier. Échappé par la fuite à la déportation, il se réfugia d'abord à Coppet chez M. Necker, puis à Anspach où il attendit des temps meilleurs.

Rappelé en France par la réconciliation générale qui fut la première conséquence du 18 brumaire, il revint reprendre ses occupations de prédilection, et ressuscita le *Publiciste*, journal qu'il avait créé antérieurement au 18 fructidor, et qui avait été supprimé par un effet de la révolution accomplie dans cette journée. Cette résurrection ne lui fut pas productive.

Sans vouloir opérer la contre-révolution, le gouvernement consulaire s'étudiait à réparer, autant que la prudence le permettait, les dommages portés par la révolution, tout en maintenant les avantages qu'elle avait créés. Pour lier plus étroitement l'Institut avec les anciennes académies qu'il remplaçait, le consul avait résolu d'y faire entrer les anciens académiciens. M. Suard fut appelé dans la classe de la langue et de la littéra-

ture française, qui le nomma son secrétaire perpétuel, de préférence à M. Fontanes. Cela lui tourna la tête.

Regardant comme accordée à sa supériorité la déférence qu'on avait pour son âge, M. Suard ne répondit pas toujours par de la bienveillance à celle de ses confrères. Aigre et dédaigneux dans la discussion, entêté de vieilles idées qu'il prétendait faire prévaloir, il semblait avoir pris le secrétariat pour l'empire. De là plusieurs querelles dont le scandale n'a pas toujours été renfermé dans l'enceinte académique. Elles lui aliénèrent insensiblement l'affection de la classe, et lui firent perdre une influence qu'il ne lui eût pas été difficile de conserver.

Son humeur contrariante se révéla d'abord lors de la réception du cardinal Maury, dont il soutint la prétention, quand cette éminence de fortune voulut être *monseigneurisée* à l'académie, au mépris de l'égalité académique.

Mais c'est surtout à l'occasion du concours pour les prix décennaux, prix long-temps promis et jamais donnés, que M. Suard manifesta sans réserve l'opinion injuste autant qu'injurieuse qu'il avait de la jeune littérature, dans laquelle il comprenait tous ceux de ses confrères qui n'avaient pas été choisis ou tout au moins couronnés par la vieille académie.

En qualité de secrétaire perpétuel, il était membre du jury. Il fut chargé par lui, comme membre de l'académie française, de faire le rapport sur les ouvrages de

littérature. Personne n'était moins propre que lui à ce travail, non seulement parceque rien ne le satisfaisait pleinement; son goût, *c'est le dégoût*, disait Champfort; mais parcequ'il était armé des plus absurdes préventions contre les écrivains qu'il allait juger. « *Je suis si per-* « *suadé*, répétait-il, *qu'on ne fait rien de bon en littéra-* « *ture, que depuis* 1789 *je ne lis plus rien de ce qu'on* « *imprime.* »

Ce dédain qui l'animait respire dans chaque phrase de son rapport; les éloges même qu'il y distribue sous les formes les plus propres à les atténuer, équivalent à des reproches, encore qu'ils soient donnés le plus souvent avec la plus évidente partialité. La lettre qui sert de préface au travail du jury, rédigée aussi par M. Suard, l'est dans le même esprit. Courtisan des savants, qui à cette époque avaient plus de part aux honneurs et au crédit que les hommes de lettres, il y sacrifie de la manière la plus positive aux prétentions des savants, l'honneur de la littérature, que tout lui faisait un devoir de défendre.

Une aussi révoltante injustice ne pouvait être tolérée. Chargée par l'empereur de revoir le travail du jury, la classe cassa presque tous les jugements de son secrétaire; et réfutant par des faits les inculpations dont il avait accablé la littérature contemporaine, elle fit restituer aux talents et aux ouvrages qui honorent cette époque la part qui leur est due dans l'estime publique.

M. Suard conserva de ce redressement de ses torts un

ressentiment qui n'était pas usé lors de la restauration. Profitant de l'accès que ses fonctions et d'anciennes relations lui donnaient près des ministres, il travailla alors sans relâche, sous prétexte de rétablir l'ancienne académie, à détruire une corporation où il n'avait pas régné; et sacrifiant ses amitiés à ses animosités, il ne se donna pas de repos qu'il n'eût réussi à obtenir une nouvelle organisation, par laquelle neuf de ses confrères, du nombre desquels était son ami M. Garat, se virent enlever un titre dont la propriété leur était garantie par la loi. Cette opération, que le retour inopiné de Napoléon avait suspendue en 1815, fut consommée en 1816, sous le ministère de M. de Vaublanc; et M. Suard, qui, plus qu'octogénaire, semblait s'être ranimé pour accomplir cette restauration, eut la satisfaction d'expirer dans l'académie reconstruite sur les ruines de l'Institut. Il mourut en 1817, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Ce littérateur, qui, en résumé, n'est recommandé à la postérité par aucun ouvrage important, est un des hommes qui, à quelque époque que ce soit, ait tiré des lettres le plus de profit pour sa fortune, si ce n'est pour sa gloire. Sous le règne de Napoléon, il réunissait aux appointements de membre de l'Institut, ceux de secrétaire perpétuel et ceux de membre de la commission du dictionnaire, ce qui, joint à un intérêt qui lui avait été attribué par un décret impérial dans les bénéfices de la Gazette de France, et à son traitement de la légion d'hon-

neur, lui formait un revenu de vingt mille francs, à peu près, dont il avait la douleur d'être redevable à l'homme qu'il décriait.

M. Suard perdit plus de la moitié de ce revenu à la chute de ce prince; mais il reçut le cordon de Saint-Michel, et le titre de censeur honoraire: il y a compensation.

Cet académicien professa hautement et constamment les idées philosophiques; et on ne peut que l'en louer. Mais par quelle singularité vécut-il généralement mal avec les philosophes? C'est qu'il tenait moins à la philosophie absolue, qu'à celle qu'il s'était faite, et que, se prenant pour terme de comparaison, il n'estimait pas plus ceux qui allaient au-delà que ceux qui restaient en-deçà de ses opinions. En matière de raison, comme en matière d'esprit, il se croyait en droit de poser la borne; et le même sentiment qui dans sa jeunesse lui avait fait rejeter les vieilles idées, lui faisait repousser les nouvelles dans sa vieillesse. Il semble n'avoir été sage dans ses accès que par esprit de contradiction.

Il y aurait injustice, toutefois, à ne pas reconnaître qu'à ces défauts, qui le rendaient à l'académie d'un commerce désagréable, M. Suard unissait plusieurs qualités aimables dans le monde. Quand son amour-propre n'était pas blessé, c'était l'homme du commerce le plus facile; sa conversation était aussi amusante qu'instructive; exempt de recherche et de négligence, il s'énonçait avec

aisance, il s'exprimait avec élégance et correction, et causait avec une grâce toute particulière.

Personne n'était mieux placé que lui dans un salon, et surtout dans le sien, où il savait attirer ce qu'il y avait de plus distingué parmi les savants et les littérateurs étrangers. C'est là qu'il était surtout à sa place.

M. Garat, qui le juge sur ce qu'il était capable de faire, le trouve très bien placé aussi à l'académie; on peut avoir une opinion tout opposée en jugeant M. Suard sur ce qu'il a fait. M. Suard lui-même justifiait cette opinion quand il disait : *J'ai gaspillé ma vie.*

M. Garat, que nous contrarions ici malgré la haute estime que nous lui portons, a publié, en 1820, des *Mémoires historiques sur M. Suard.* Ce n'est pas là le livre que doivent consulter les personnes qui désirent avoir de M. Suard une idée juste; ils n'y trouveront qu'une preuve des ressources que trouve dans son esprit et dans son imagination l'écrivain qui a composé ces deux volumes sur ce sujet, tant soit peu stérile. On a peine à concevoir d'abord ce phénomène; il s'explique toutefois de lui-même à mesure qu'on avance dans la lecture de cet ouvrage, dont M. Suard est moins le sujet que le prétexte, et qui est consacré surtout à l'histoire de l'esprit humain pendant la dernière moitié du dix-huitième siècle.

M. Suard est un centre autour duquel M. Garat groupe les plus importants personnages de cette époque si féconde en hommes supérieurs, dont le caractère et l'esprit sont tracés par lui avec un rare talent. Tout en

admirant ces pages non moins brillantes par la pensée que par l'expression, on ne peut s'empêcher de s'étonner que leur auteur ait été abusé par les illusions de l'amitié jusqu'à faire de M. Suard le centre de son système planétaire, le soleil autour duquel il fait pivoter ses astres.

M. MÉHUL.

Peu de personnes l'ont connu aussi intimement que moi. Liés dès notre première jeunesse, goûts, travaux, plaisirs, opinions, affections même, tout a été commun entre nous, tout jusqu'au malheur; car, par une espèce de sympathie que l'éloignement n'a pu détruire, si depuis deux ans nous souffrons pour des causes différentes[1], du moins souffrons-nous simultanément. Je devrais dire, avons-nous souffert, car ses peines sont finies. Il n'en est pas ainsi des miennes; mais c'est un soulagement pour moi que de m'entretenir de cet homme si regrettable à tant de titres, et de publier de lui ce que j'en sais. Je le dirai sans réticence : l'amitié n'en commande aucune à ma véracité. Je n'écris qu'une notice; je l'affirme d'avance à ceux qui pourraient n'y voir qu'un éloge.

Étienne-Henri Méhul naquit, en 1763, à Givet. Dès l'âge de douze ans, il était organiste à l'abbaye de la Val-Dieu; c'est là qu'il apprit la composition. A seize ans, il vint à Paris, où il donna quelque temps des leçons de piano, après en avoir reçu d'Edelman, musicien habile, à qui notre scène lyrique doit l'acte d'*Ariane*.

[1] Ceci fut écrit, en 1817, à La Haye, où l'auteur était caché.

Gluck opérait alors une grande révolution dans la musique française. C'est par cet homme de génie que Méhul fut initié dans les secrets d'un art dont il avait aussi le génie.

Quelques succès obtenus au concert spirituel firent bientôt concevoir du talent de Méhul des espérances, que son opéra d'*Euphrosine* a surpassées.

Je me rappelle encore l'impression que produisit ce bel ouvrage, où tous les genres de style sont employés par un talent supérieur dans tous les genres. Le public tombait de surprise en surprise; il ne concevait pas qu'il fût donné à un homme de passer avec cette facilité du gracieux au sévère, du plaisant au pathétique, du touchant au terrible, et d'atteindre, dans tous les sens, les bornes de l'art en l'étendant.

Le grand opéra de *Cora et Alonzo*, représenté après *Euphrosine*, n'obtint pas autant de succès. On se sera sans doute empressé d'en conclure que le jeune compositeur n'avait pu soutenir son premier élan, et qu'on ne devait rien attendre de lui qui répondît à son premier ouvrage : c'est ainsi que l'envie se console d'ordinaire d'un premier triomphe. L'envie cette fois aurait eu tort. Composé long-temps avant *Euphrosine*, *Cora* était réellement le premier ouvrage de Méhul. Et quel progrès du premier au second! mais *Cora* ayant attendu six ans que l'académie de musique daignât s'en occuper, on fit payer à l'homme de vingt-six ans des fautes qui lui auraient été pardonnées à vingt; et Méhul, par cette lenteur, sembla

avoir rétrogradé dans une carrière où il s'était avancé à pas de géant.

Stratonice en fut une nouvelle preuve. Cet acte, qui, comme production littéraire est plein d'esprit, de grâce, et de vraie sensibilité, réunit au plus haut degré ces qualités comme composition musicale. C'est un ouvrage parfait, où, par la mélodie et l'expression du chant le plus naturel, Méhul rivalise Sacchini, sans cesser de rivaliser Gluck par les intentions ingénieuses et la riche harmonie de ses accompagnements.

L'opéra d'*Adrien* devait suivre celui de *Stratonice*. De grandes dépenses avaient été faites pour l'établir avec magnificence. On attribua à des intentions politiques ce qui n'était fait que dans l'intérêt des arts. L'ouvrage ayant été dénoncé à la tribune législative, il fallut en ajourner le succès. On était en 1792, *Adrien* ne put être applaudi qu'en 1800. Méhul ne put atténuer les préventions qu'*Adrien* avait excitées contre lui chez les révolutionnaires qu'en mettant en musique l'acte d'*Horatius Coclès*, sujet républicain, mais non révolutionnaire. Grâce à cette déférence, il parvint à faire permettre la représentation de *Phrosine et Mélidore*, par un gouvernement qui voulait que le théâtre fût exclusivement réservé aux pièces composées dans l'intérêt de son épouvantable système. Cet opéra accrut encore la réputation du musicien, qui développait de nouveaux moyens toutes les fois qu'il composait un nouvel ouvrage. C'est encore un heureux mélange de ce

que le génie peut inspirer de plus touchant et de plus énergique. Le *finale* du premier acte de *Mélidore* est peut-être le plus parfait qui soit au théâtre. L'effet en est prodigieux. Il faut cependant convenir que cet effet terrible nuit musicalement à celui du second acte, qui est tout entier d'un genre gracieux et sentimental. L'intention où l'auteur du poëme était de modifier son plan conformément à cette observation, intention qu'il n'a pas eu le temps de réaliser, a seule interrompu le cours des représentations de cet opéra, retiré du théâtre depuis vingt ans, malgré les applaudissements qu'il a obtenus à sa reprise, comme dans sa nouveauté.

Nous ne poursuivrons pas l'examen particulier de tous les ouvrages de Méhul. Aussi laborieux que fécond, il a composé, tant pour le grand opéra que pour l'opéra-comique, une trentaine d'ouvrages : tous n'ont pas obtenu la même faveur, tous n'y avaient pas un droit égal; mais on reconnaît dans chacun d'eux le talent, ou, disons mieux, le génie du maître.

Aux ouvrages que nous avons signalés, ajoutons cependant *l'Irato*, *Uthal* et *Joseph*, ouvrages tous trois originaux, et tous trois de couleurs si différentes. Qui peut mieux constater l'inépuisable variété du talent de Méhul, que la comparaison de ces trois opéras écrits chacun d'un style particulier? Quoi de plus mélancolique qu'*Uthal*, de plus religieux que *Joseph*, de plus bouffon que *l'Irato*? Quel est donc ce Protée qui revêt à volonté toutes les formes; cet esprit qui, formé de tous les gen-

res d'esprit, écrit avec une égale perfection sous la dictée des Bardes, des Prophètes et d'Arlequin?

Qu'on me pardonne cette saillie; elle n'est pas sans analogie avec l'*Irato* et peint assez exactement, ce me semble, les grâces à la fois balourdes et spirituelles qui caractérisent ce singulier chef-d'œuvre.

Une circonstance assez gaie n'ajouta pas peu de piquant, au grand succès de l'*Irato*. Depuis que le pouvoir suprême avait été déféré à un général, qui affectait pour la musique italienne une prédilection peu encourageante pour les compositeurs français, et souvent injuste, les journalistes, et particulièrement ce misérable *Geoffroy*, décriaient impitoyablement tout opéra dont l'auteur ne portait pas un nom à désinence italienne. Méhul, pour échapper à cette malveillante prévention, et donner en même temps un démenti à ses juges, fit annoncer l'*Irato* comme parodié de l'italien, sur la musique de Paësiello. *Voilà comme Méhul devrait travailler!* s'écria le critique, qui ne fut pas moins dupe que le public. Le succès bien confirmé, Méhul se nomma. Les rieurs ne furent pas pour *Geoffroy*: il n'osa cependant pas révoquer des éloges qu'il avait donnés au nom, bien plus qu'au talent; mais Dieu sait s'il s'en vengea!

Indépendamment de ses opéras, Méhul a mis en musique plusieurs poëmes composés, soit pour des solennités républicaines, par *Chénier;* soit par *Arnault*, ou par *Fontanes*, pour des fêtes que présidait *Napoléon*. Ce chant, qui avec les Français a fait le tour de

l'Europe, ce chant qui a tout ensemble l'accent de la menace et celui du triomphe, *le Chant du départ*, était de Méhul.

Napoléon, qui a trop fait peut-être pour des musiciens étrangers, ne fut cependant pas absolument injuste pour le premier musicien de l'école française, qu'il s'était décidé à estimer sur parole. Il lui donna une pension de deux mille francs. Il avait voulu faire davantage, et porter Méhul, en le mettant à la tête de sa musique, au niveau de David qu'il avait nommé son premier peintre; c'eût été justice. Si cela n'a pas été fait, c'est à Méhul qu'il faut s'en prendre; à lui seul appartient la faute de l'empereur; mais cette faute lui est trop honorable pour que nous n'en fassions pas connaître le motif. Averti par le grand maréchal du palais, de l'intention du prince, Méhul avait demandé que la place et les avantages qu'on y attachait fussent partagés entre lui et M. *Cherubini*, dont il admirait le talent, et dont il connaissait les besoins. La fierté impériale vit une condition dans cette proposition, faite d'ailleurs en faveur d'un homme qui ne lui était pas agréable : « Je veux, dit Napoléon, un « maître de chapelle qui fasse de la musique, et non du « bruit. » Et il nomma l'auteur des *Bardes*.

Méhul fut plus chagriné pour son ami que pour lui-même de ce revers, et nous ne devons pas trop nous en affliger : si nous n'avons aucun motet de lui, quelques opéras de plus nous en dédommagent amplement.

Le plus important de ses derniers ouvrages est l'opéra

d'*Amphion*, qui, à beaucoup près, n'a pas obtenu le succès qu'il méritait. Il abondait en beautés de toute espèce : Méhul l'avait consacré à l'expression du sentiment qui l'anima toute sa vie ; il y avait employé tous ses efforts pour donner au langage de l'amitié tout le charme qu'elle avait pour lui, et par lui. Il y a réussi ; mais en vain ! Cette belle production de son cœur était pourtant composée dans le système qui a valu tant de succès à son auteur.

Quel était ce système? celui de prendre pour base du chant la déclamation naturelle. Ces inflexions de voix par lesquelles la passion prête tant de force aux phrases, et même aux mots les plus simples, sont celles que Méhul recherchait. Ce n'était pas à l'Opéra que cette étude le conduisait habituellement, mais au Théâtre-Français ; et plus d'un passage dont l'énergique vérité nous enlève, ou dont la grâce naturelle nous ravit, n'est qu'une modulation d'un trait surpris soit à Talma, soit à cette incomparable Mars, dont les accents sont déjà de la mélodie. Ces accents, Méhul les soutient par une harmonie qui, véritable commentaire, peint ce qui se passe dans le cœur même des personnages, et exprime ce que les vers laissent à dire ! Dans les ouvrages de ce maître, les parties de l'orchestre sont moins un accessoire qu'un complément.

Mais dans quelle discussion vais-je me jeter? Comme le sauvage auditoire que charma la lyre d'Orphée, tout-à-fait ignorant dans l'art à la puissance duquel j'obéis, je

suis né pour sentir le génie de Méhul, et non pour le juger. Mais il est d'autres rapports sous lesquels il n'a pas moins de droits aux regrets qu'il excite; ces rapports-là, j'en suis juge : j'en vais parler.

Non moins favorisé par la nature en ce qui regarde le cœur, qu'en ce qui tient au génie, Méhul avait un caractère élevé comme son talent; caractère formé d'une sensibilité profonde, alliée à une grande énergie et à la plus sévère intégrité. Son âme à la fois tendre et forte, était ouverte à toutes les passions, et les combattait toutes, hors celle de la gloire. De là, dans toutes les manières de Méhul, une certaine austérité qui n'était pas sans grâce. La générosité fut habitude en lui. S'il s'agissait d'un autre, je chercherais dans sa vie quelques traits pour le prouver; quant à lui, je n'en connais qu'une preuve, c'est sa vie tout entière. Ajoutez à ces qualités une imagination ardente et cependant un esprit juste et délié, le jugement le plus sain, la pénétration la plus profonde, un goût délicat en tout, joints à une élocution aussi correcte que facile, et enfin un talent particulier pour jeter de l'intérêt dans tous les genres de conversations, et vous aurez à peu près une idée de ce que fut Méhul, l'un des hommes les plus attachants que j'aie rencontrés.

Le trait suivant prouvera jusqu'où il portait le respect pour les droits de l'amitié. Resté presque tête à tête, à la campagne, chez une femme, à laquelle il n'était pas indifférent et qu'il aimait, comme il aimait, avec fureur,

il se ressouvint à temps qu'il était ami du mari : jetant par la fenêtre la clef de sa chambre, après s'y être enfermé à double tour, il passa dans les regrets peut-être, une nuit qui du moins ne lui coûta pas de remords. Ce sont là des vertus d'un autre siècle, j'en conviens; je n'ai pourtant jamais osé en rire.

Cet autre trait donnera une idée de sa passion pour la gloire. M. Lenoir, lieutenant de police, prenait à Méhul un vif intérêt. Un jour que ce magistrat le lui témoignait avec affection, Soyez assez bon, dit vivement le jeune musicien, pour m'en donner sur-le-champ une preuve. —Laquelle? — Je n'ai pas encore de réputation, je puis m'en faire une. On m'a confié un opéra; je veux qu'il soit mis en musique dans six mois. Mais comment faire? je suis assailli de distractions. Soyez assez bon, monseigneur, pour me faire enfermer six mois à la Bastille. Monseigneur ne fut pas assez bon pour cela.

Méhul n'avait alors que vingt ans: le geôlier qu'on lui refusa, il le trouva dans lui-même; et quand le travail le réclamait, ce geôlier-là était incorruptible.

C'est ainsi que dans le cours d'une vie moins longue que remplie, et que les devoirs disputaient souvent à l'étude, il a composé un si grand nombre d'ouvrages. Indépendamment de ceux que l'on connaît, on en trouvera dans son portefeuille un dernier auquel il attachait une grande importance, c'est un *Sésostris*[1].

[1] Tragédie lyrique de MM. Jouy et Arnault, reçue à l'Opéra en 1811.

Méhul avait été bon fils ; il a été bon père. A défaut d'enfants (il n'en eut pas de son mariage avec la fille du docteur Gastaldi), c'est à un neveu qu'il rendit les soins dont lui-même avait été l'objet. L'enfant de son affection l'est aussi de son talent. Méhul lui a transmis la tradition qu'il tenait de Gluck ; et tout fait présumer que ce jeune homme, qui, après avoir remporté le grand prix de composition musicale à l'Institut, a été envoyé en Italie, sera le successeur du grand artiste dont il est élève [1].

Méhul est mort à cinquante-quatre ans. Si grands que soient les honneurs qu'on rend à ses restes, ils ne peuvent être excessifs. La perte que les arts viennent de faire est immense : celle que fait l'amitié est irréparable. Heureux pourtant, dans ce jour de deuil, ceux des amis de Méhul qui ont pu lui rendre les derniers devoirs, et lui porter jusqu'au dernier asile l'éternel adieu !

[1] Cette présomption est justifiée. Depuis la publication de cette notice, M. d'Ossoigne s'est classé parmi nos compositeurs les plus distingués, par la musique des *Deux Salem*, et par les morceaux qu'il a faits dans *Valentine de Milan*, opéra posthume de son oncle.

L'ABBÉ MORELLET.

L'abbé Morellet, de l'académie française et de la Légion-d'Honneur, mourut à Paris, le 12 janvier 1819, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Il était né à Lyon le 7 mars 1727. Son père, marchand papetier, lui donna une éducation plus soignée que ne semblaient le permettre sa profession et sa fortune. Morellet étudia chez les jésuites. Soit que les dispositions de leur élève n'aient pas été précoces, soit qu'ils aient pensé que les châtiments en favoriseraient le développement, ces bons pères ne lui témoignèrent leur attention qu'en le traitant avec une rigueur dont il leur gardait encore rancune dans les dernières années de sa vie.

Ses humanités finies, il n'en songeait pas moins à entrer dans la société de Jésus, quand ses parents l'envoyèrent à Paris, au séminaire dit des *Trente-trois*. Ils croyaient l'envoyer à la fortune. C'est de cette maison, où la discipline était des plus rigoureuses et les études des plus fortes, que Paris tirait ses curés, les évêques leurs grands-vicaires, et l'université ses professeurs. Morellet s'y distingua. Ses succès n'aboutirent toutefois qu'à lui ouvrir accès à la Sorbonne, où il prit ses grades.

Il se fortifia en théologie plus pourtant que dans la foi sur les bancs de cette célèbre école.

Ne cherchant que dans sa propre conviction les moyens de convaincre, Morellet, qui était dialecticien subtil, avait été surtout frappé de l'insuffisance et des inconvénients de la doctrine qu'on lui avait enseignée là; et comme cela arrive quelquefois dans d'autres salles d'escrime, à force de ferrailler, il avait appris à toucher ses maîtres.

Après y avoir passé cinq ans, *toujours disputant, toujours très pauvre, et toujours content*, à ce qu'il dit du moins, Morellet sortit philosophe de la Sorbonne, où il était entré théologien. Il n'y avait pas perdu son temps. D'ailleurs il y avait formé des liaisons avec des jeunes gens qui par la suite devinrent des personnages importants, tels que l'abbé Turgot, qui, laissant depuis la carrière ecclésiastique pour entrer dans l'administration, devint contrôleur-général; tels que l'abbé de Loménie, qui, sans changer de profession, parvint aux premières dignités de l'église et de l'état; et, devenu simple citoyen, mourut en stoïcien, après avoir été cardinal et premier ministre.

Ces hommes ne pouvaient pas encore lui être utiles; mais sur la recommandation du supérieur du séminaire des *Trente-trois*, il fut chargé de l'éducation de l'abbé de La Galezière, fils du chancelier du roi de Pologne. Dès lors il se trouva non seulement à l'abri du besoin, mais en possession de certains avantages que la fortune peut donner. En conduisant son élève en Italie, il compléta sa propre éducation, et s'enrichit gratuitement des

connaissances qu'on procurait à grands frais à son opulent écolier.

Pendant le séjour qu'il fit à Rome, il tira d'un in-folio intitulé *Directorium inquisitorum*, par le cardinal Eymerick, grand-inquisiteur au quatorzième siècle, un petit volume, qu'il publia sous le titre de *Manuel des inquisiteurs*, miniature d'un monument colossal de la plus féroce stupidité. C'est à Rome aussi qu'il contracta le goût de la musique.

De retour à Paris, assuré de quelque aisance, grâce à une pension que le père de son élève lui fit obtenir sur une abbaye, Morellet ne voulut plus aliéner sa liberté. Mais répugnant à vivre de l'autel, quoique prêtre, il se livra, par spéculation autant que par inclination, à l'étude du droit public et de l'économie politique, tout en cultivant la philosophie.

Il ne fuyait pas cependant la société : il y trouva des appuis de plus d'un genre. Le plus ferme et le plus constant fut celui de madame Geoffrin, dont la prévenante générosité a été utile à tant d'hommes de talent, de génie même, qui, sans son secours, eussent peut-être été contraints, par la misère, à renoncer, avant leurs succès, à une carrière où ils ont acquis tant de gloire par tant d'utilité.

L'abbé Morellet, qu'elle adopta, non seulement convenait, mais il se glorifiait de l'assistance qu'il avait reçue d'une bienfaisance si judicieuse.

Les *encyclopédistes*, avec les vues desquels la tendance

de son esprit avait une grande analogie, l'admirent bientôt dans leurs rangs. Ainsi, et pour la même cause, firent les *économistes*. Les uns et les autres acquirent en lui un de leurs plus robustes défenseurs, un de leurs plus zélés collaborateurs.

L'abbé Morellet a exposé et soutenu les opinions de ces deux sectes, dans plusieurs ouvrages qui renferment plus d'une idée utile adoptée depuis par les législateurs, et lui assurent une honorable réputation.

Dans ces sortes d'ouvrages, où l'on réfute aussi souvent qu'on affirme, où la critique est continuellement mêlée à la doctrine, l'abbé Morellet égaie fréquemment par l'ironie la monotonie de la discussion. Cet art surtout lui fit trouver des lecteurs en France, où l'on n'a évidemment raison que quand on amuse. Il l'employa avec succès aussi dans la guerre que s'était attirée Lefranc de Pompignan par son discours de réception à l'académie française. Les *Si*, les *Pourquoi*, facéties qui succédèrent aux *Quand*, facéties de Voltaire, passèrent dans le temps pour être sortis de la plume de ce malin vieillard, et sortaient de celle de Morellet.

Il est fâcheux que ce philosophe ait usé une fois inconsidérément de cette faculté.

Dans un pamphlet très malin, où il vengeait les *encyclopédistes* des attaques qui leur avaient été portées dans la comédie des *Philosophes*, enveloppant dans son ressentiment les personnes qui applaudissaient à cette sa-

tire, avec l'auteur même de la satire, il poussa l'oubli de toutes les convenances jusqu'à révéler à une dame compromise dans cette intrigue, la princesse de Robecq, le secret que lui cachaient les médecins, et toute l'intensité du danger où la jetait la maladie incurable dont elle était attaquée. C'était blesser des principes plus sacrés encore que ceux de la courtoisie. Voltaire le premier s'éleva contre un procédé si peu français.

Ce qu'il y a de bizarre, c'est que Morellet n'a jamais eu la conscience de son tort. Interpellé sur ce fait dans ses dernières années, il en est convenu sans s'en justifier. Imputons-le à son organisation, dans laquelle la délicatesse ne prévalait pas sur l'énergie. Quelquefois on impute à la volonté ce qui n'est que l'effet de l'instinct : les atteintes d'un cheval laissent d'autres traces que celles d'un chat. Ce tort de Morellet est d'ailleurs le seul remarquable qu'on puisse lui reprocher pendant le cours de sa longue carrière, et il est effacé par tant d'actions honorables !

C'est au sujet de cette pièce intitulée *la Vision de Charles Palissot*, que l'abbé Morellet fut mis à la Bastille. Dès lors ceux qui l'avaient blâmé se turent. Une lettre de cachet leur parut plus que suffisante pour une leçon de politesse.

La vie de l'abbé Morellet, plus abondante en travaux qu'en évènements, n'est guère remarquable, depuis cette époque, que par les ouvrages qu'il a publiés. Ils sont très nombreux, et se rattachent pour la plupart à des ques-

tions du plus haut intérêt : en tête, on doit mettre la traduction de l'utile ouvrage de Beccaria, intitulé : *Traité des délits et des peines*.

Les philanthropes sauront gré aussi à Morellet d'avoir rédigé en 1764, sous la dictée du docteur Gatti, à qui la langue française n'était pas familière, des réflexions sur *les préjugés qui s'opposent aux progrès et à la perfection de l'inoculation en France*. Il n'y a pas une découverte utile dont il ne se soit fait l'apologiste ; il n'y a pas non plus d'institution pernicieuse dont il ne se soit porté dénonciateur. On retrouve dans tous ces ouvrages l'esprit qui l'avait porté à dévoiler l'horrible jurisprudence du saint-office.

Il combattit avec moins de gravité, mais avec non moins d'obstination, les opinions de l'abbé Galiani sur le commerce des grains, et celle de M. Necker sur la même matière. Mais c'est surtout contre Linguet qu'il déploya toutes les ressources dont la nature l'avait pourvu pour la polémique. Réunissant les opinions absurdes, contradictoires ou hasardées, éparses dans les nombreux écrits de ce critique, il en composa la *Théorie du paradoxe* : c'est son chef-d'œuvre en ce genre.

Morellet prêta souvent sa plume aux hommes d'état. C'est un des meilleurs usages qu'un homme de bien puisse en faire sous des ministres qui veulent le bien, et telle était la passion de M. Turgot. Celui-là ne fut pas ingrat, il fit allouer à son camarade de séminaire, sur la caisse du commerce, une gratification perpétuelle

de deux mille livres, *pour différents ouvrages publiés sur des matières de l'administration*, dit l'arrêt du conseil, rendu en 1777, à cette occasion.

Antérieurement à cette époque, Morellet avait contracté avec le public et avec lui-même un grand engagement. En 1769, il s'était engagé à faire un *Dictionnaire du commerce*. Le prospectus où il exposait le plan de cet ouvrage était un ouvrage lui-même. Il est fâcheux que des circonstances indépendantes de la volonté de Morellet ne lui aient pas permis de conduire à fin cette utile entreprise, pour laquelle il avait amassé des matériaux pendant vingt ans, et dont le succès était garanti par la multiplicité et l'étendue de ses connaissances dans cette partie, qu'il avait étudiée toute sa vie.

Croyant pouvoir les étendre encore par des voyages, il passa en Angleterre en 1772, et parcourut plusieurs de ses comtés. C'est là qu'il se lia avec plusieurs personnages célèbres à des titres différents, tels que lord Shelburne, depuis marquis de Lansdown; Franklin, qui n'était alors connu que par ses découvertes en physique; Garrick le comédien, et l'évêque Warburton. De ces liaisons, la moins utile pour lui ne fut pas celle qu'il forma avec le marquis de Lansdown.

L'abbé Morellet, sans embrasser l'impraticable système de l'abbé de Saint-Pierre, pensait qu'il était possible que des nations fussent rivales sans être ennemies, et que leurs diverses industries pouvaient accroître leur prospérité réciproque, à la faveur d'une paix utile

à toutes deux. Par suite de l'estime qu'il avait conçue pour le publiciste qui professait de pareils principes, lord Lansdown, après avoir négocié et signé, en 1783, la paix entre la France et l'Angleterre, sollicita et obtint de Louis XVI, pour l'abbé Morellet, une pension de quatre mille livres sur les économats; ainsi, chose assez singulière, c'est à la recommandation d'un étranger, d'un hérétique, que le théologien de l'*Encyclopédie* fut récompensé sur les biens du clergé des services qu'il avait rendus à la France. Le ministre anglais motivait sa demande « sur ce que l'écrivain français avait *libéralisé* les idées, c'est-à-dire contribué à établir dans son esprit les principes qui peuvent rapprocher les deux nations, pour le bonheur de l'une et de l'autre. » Il est douteux qu'aujourd'hui le gouvernement français accordât une pareille grâce à une pareille considération.

La fortune de l'abbé Morellet s'était insensiblement améliorée, comme on voit, et toujours par des occasions heureuses. Elle s'accrut une fois aussi par un malheur, par la mort de madame Geoffrin, qui avait placé sur sa propre tête et sur celle de cet abbé une rente de douze mille livres. « Je ne veux pas, lui avait-elle dit en lui annonçant ce placement, que vous dépendiez des gens en place, qui peuvent vous retirer ce qu'ils vous donnent. » Et pourtant les principes soutenus par Morellet avaient été souvent en opposition avec les intérêts privés de madame Geoffrin, qui même après sa mort voulut encore être sa bienfaitrice! Morellet s'est acquitté

envers elle autant qu'il le pouvait, par un écrit intitulé *Portrait de madame Geoffrin*.

Le mérite de l'abbé Morellet, plus recommandable, après tout, par la force de sa raison que par les grâces de son esprit, parut cependant au parti philosophique, qui tenait alors les clefs de l'académie, un titre suffisant pour l'y faire admettre.

En 1785, l'abbé Morellet y entra à la place de l'abbé Millot. Quoiqu'il ait excité quelques réclamations, ce choix était juste; les esprits solides ne sont pas moins utiles à l'académie que les esprits brillants; et le génie qui analyse les propriétés d'une langue n'y est pas déplacé auprès du génie qui les met en œuvre.

L'abbé Morellet s'était beaucoup occupé de grammaire et d'étymologies; il avait fait une étude approfondie de l'origine et du mécanisme de la langue française : il contribua autant qu'aucun de ses confrères à la confection du *Dictionnaire*.

Peu de temps après, un évènement plus important, non pas pour sa gloire, mit le comble à sa prospérité; quoique ses travaux eussent été de peu d'utilité pour l'église, ce bon abbé ne s'en croyait pas moins en droit de participer

aux biens
Que Dieu prodigue à ceux qui font vœu d'être siens.

En 1788, un fort bon bénéfice, le prieuré de Thimers, lui échut en vertu d'un indult, dont il avait été grevé depuis vingt ans à son profit par son camarade

de séminaire, par M. Turgot. Ce prieuré, situé en Beauce, valait seize mille livres de rente. Morellet se hâta d'en prendre possession, et de l'améliorer.

A soixante-deux ans, dit-il, on est pressé de jouir. Sa jouissance fut courte : la révolution se préparait; un an après elle était accomplie.

Morellet ne resta pas oisif à cette grande époque, qui donna tant d'activité à des plumes moins exercées que la sienne. C'est alors qu'il fut utile à cet ancien abbé de Loménie, devenu archevêque de Toulouse et principal ministre. Fidèle encore aux principes qu'il oublia quelquefois depuis, Morellet les défendit avec chaleur en plusieurs circonstances, et surtout à l'occasion de la double représentation du tiers-état. Cette opinion, en faveur de laquelle il se prononça, lui était commune avec M. Necker et avec le prince à qui la France a été depuis redevable de la charte; une partie de la noblesse s'éleva néanmoins contre lui.

Lors des élections, le prieur de Thimers avait eu l'espérance d'être député aux états-généraux. Contrarié deux fois dans sa prétention, il en conçut quelque humeur contre les assemblées électorales, et particulièrement contre celle qui s'était tenue à Paris dans l'église Saint-Roch, et lui avait préféré l'abbé Fauchet. Ce désappointement avait déjà tant soit peu refroidi son patriotisme, quand survint le décret qui supprimait les dîmes et ordonnait la vente des biens du clergé. Le philosophe disparut alors dans Morellet, et

l'on ne vit plus en lui que l'ecclésiastique. En vain la majeure partie de ses vœux se réalisait-elle, la perte de ses revenus le rendit insensible au triomphe de ses principes. L'assemblée dont les lois lui portaient ce dommage lui parut si incapable de faire le bonheur de la France, qu'en ce moment, où il était permis d'en attendre du bien, il prit la révolution dans une horreur égale à celle qu'elle inspira depuis aux âmes généreuses, quand au règne de la liberté eut succédé le despotisme de la terreur.

L'abbé Morellet ne voyait pas les choses du même œil que lord Lansdown, qui, en l'invitant à chercher dans l'avantage dont le décret relatif au clergé était pour l'intérêt public, une compensation du dommage qu'il portait à son intérêt particulier, lui écrivait : *Vous êtes un soldat blessé dans une bataille que vous avez gagnée.*

Loin de crier victoire, et songeant plus à sa blessure qu'à ses lauriers, Morellet criait en toute occasion contre les vainqueurs. Il porta même le zèle de la maison de Dieu jusqu'à faire l'apologie de cette Sorbonne, dont il s'était assez publiquement moqué.

La destruction de l'académie française aussi l'avait affecté vivement. On tient d'autant plus aux choses qu'on les a plus péniblement gagnées. Il retrouva toutefois sa philosophie quand il fallut combattre l'adversité. Échappé aux proscriptions, mais privé de tous ses revenus, il chercha dans le travail des ressources contre le besoin. Comme on n'est pas toujours disposé à inven-

ter, et que de sa nature il était peu inventif, il se mit à traduire, non plus des ouvrages de Gatti ou de Beccaria, mais ceux d'Anne Radcliffe ou de madame Régina-Maria Roche, non pas même des histoires, mais des romans.

« Occupation frivole, dit-il, mais à laquelle j'ai *été* réduit par le besoin, et dont je suis loin de rougir. »

En effet, quand, forcé d'exploiter la manie dominante, un esprit grave, pour échapper à la misère, cherche en des travaux futiles les ressources que d'utiles travaux ne lui assureraient pas, ce n'est pas à lui qu'en est la honte.

Ces travaux frivoles, que Morellet exécuta en homme d'esprit, ne l'avaient pas empêché cependant de revenir dans l'occasion à des objets graves, à des travaux de la plus haute importance. Il avait combattu avec véhémence les théories politiques de Brissot, l'un des hommes qui aient fait le plus de mal à la société avec des intentions tout opposées; prenant la défense des enfants des condamnés, il s'éleva avec plus de véhémence encore, en 1795, contre la loi qui confisquait leurs biens, et son ouvrage intitulé *le Cri des familles* fut le signal de cette réaction généreuse qui se manifesta jusque dans la convention.

Le courage n'a jamais fait un plus bel emploi du talent; la philosophie n'a jamais servi plus honorablement l'humanité. L'abbé Morellet fit entendre aussi de courageuses réclamations pour les *pères et mères, aïeuls et aïeules* des émigrés. Enfin c'est lui qui, en 1799, s'éleva contre la *loi des otages*.

Ce noble usage de ses facultés fut d'autant plus apprécié à cette époque où la terreur semblait prête à renaître, que ce n'était pas sans s'exposer lui-même que Morellet prenait la défense des autres. Mais, l'ascendant de la vertu est tel que non seulement l'estime publique l'investissait d'une inviolabilité réelle, mais qu'elle le fit nommer, dès 1795, professeur d'économie politique et de législation aux écoles centrales, fonctions qu'il ne crut pas devoir accepter.

Le sort de l'abbé Morellet, amélioré bientôt par la révolution du 18 brumaire, devint alors meilleur qu'il n'a jamais été. Appelé à l'Institut par la réunion des membres de l'académie française à ceux de cette société, et successivement nommé membre et secrétaire de la commission du *Dictionnaire*, il posséda, à ces divers titres, un revenu de près de douze mille francs. D'autre part, plusieurs membres de la famille alors régnante se firent un plaisir d'ajouter à son aisance, sous les prétextes les plus délicats. Il reçut long-temps, à titre de *correspondant littéraire* de Joseph Bonaparte, un traitement honorable aussi pour le prince qui le lui payait. Morellet, au reste, s'en montra reconnaissant. *Erit ille mihi semper Deus*, dit-il en appliquant à son bienfaiteur ce que Virgile disait d'Auguste.

Ces revenus s'accrurent encore des dix mille francs dont on payait le silence des représentants du peuple. Satisfait enfin dans le désir qu'il avait eu de parvenir à la députation, en 1808 Morellet fut porté au corps

législatif, dont il a fait partie jusqu'en 1815. Si l'exercice des fonctions législatives, dans lesquelles il a presque fini sa vie, n'a pas ajouté à l'éclat de sa réputation, c'est que l'organisation de cette partie de la représentation nationale ne lui en offrait pas les moyens. Le corps législatif ne discutait alors qu'à huis-clos ou dans ses bureaux. La tribune publique lui eût-elle été ouverte, il est douteux d'ailleurs que l'abbé Morellet y fût allé chercher des succès qui ne sont accessibles qu'aux orateurs qui jouissent de toute l'énergie de leurs facultés; mais les succès qui tiennent à la droiture des intentions, à la rectitude des idées, à la force des raisonnements, lui auraient échappé rarement. La faible voix qu'il eût fait entendre dans le temple des lois, eût été celle de la raison, et toujours celle de la probité.

La restauration retrouva l'abbé Morellet encore plein de vigueur. Constitué de manière à atteindre au dernier période de la vieillesse la plus reculée, cet athlète, que les passions avaient peu usé et les plaisirs encore moins, était arrivé sans infirmités à l'âge de quatre-vingt-huit ans, lorsqu'une chute qu'il fit en descendant de voiture mit ses jours en danger. Au mois de décembre 1814 il se cassa la cuisse, et fut contraint, par suite de cette fracture, à garder la chambre pendant deux ans. Malgré son extrême affaiblissement, il prenait cependant une part toujours active au travail de la commission du *Dictionnaire*, laquelle s'assemblait chez lui; il se fit même porter, en 1817, à une séance publique de l'Institut, où les assistants se plurent à lui prodiguer les témoignages d'estime

et de vénération dus à une vie aussi laborieusement et aussi honorablement utile.

L'abbé Morellet était devenu doyen de l'académie française depuis la mort de M. Suard, à qui des titres moins nombreux et moins recommandables avaient obtenu, douze ou quinze ans avant lui, les honneurs du fauteuil. Il trouva sans doute dans la restauration de cette compagnie, où les avantages dont il jouissait comme membre de l'Institut ne lui furent pas tous conservés, une indemnité du dommage que lui apportait la ruine du régime impérial.

Le roi, au reste, lui accorda une pension de deux mille francs. Ainsi, quand Morellet mourut, s'il n'était plus dans l'opulence, il n'était pas dans le besoin.

Organisé au moral comme au physique de la manière la plus énergique, il fut plutôt bon que sensible. Les vertus de son cœur tenaient aux qualités de son esprit; son cœur était juste, parceque son esprit était droit. Appliquant sa dialectique à tout, il aimait le bien comme il aimait l'ordre; et le mal lui déplaisait à l'égal d'une fausse conséquence.

Il ne fut pas cependant exempt de toute erreur. A l'Institut, on l'a vu plus d'une fois en opposition avec sa vieille philosophie. Quand le cardinal Maury voulut y être traité de *monseigneur*, on fut assez surpris d'entendre l'abbé Morellet appuyer cette ridicule prétention.

Il eut pour amis ses plus illustres contemporains,

parmi lesquels on compte plusieurs philosophes. « Chez ces hommes taxés d'une trop grande liberté de penser, j'ai vu souvent, disait-il, toutes les vertus, l'éloignement du vil intérêt, la justice, l'humanité, la bienfaisance, la générosité, et surtout la passion du vrai, le désir ardent de le voir triompher de l'ignorance et de la sottise: voilà ce que j'ai recherché en eux; et si, avec ces dispositions, on peut les appeler méchants et pervers, je veux bien partager cette injure avec eux. » Et moi aussi.

Exempt de tout fanatisme, il affectionna moins la société du baron d'Holbach, que celle dont Voltaire, absent, était le chef ou plutôt l'âme, et dont la philosophie prescrivait avant tout la tolérance la plus absolue. Il la servit de tous ses moyens. Voltaire parle souvent dans sa *Correspondance*, et toujours avec estime, du talent et des opinions de Morellet, qu'il appelle *mords-les*, par allusion à la vigilance et à la ténacité de cet abbé, qui sont aussi les qualités d'un dogue.

La dernière querelle où il ait figuré est celle qui fut provoquée par le singulier succès d'*Atala*. Avec une raison moins sévère et un goût plus complaisant, on pouvait, ainsi que l'a fait Chénier, ne pas tout admirer dans cet assemblage confus de beautés réelles et d'innovations bizarres. Mais Morellet, plus frappé des défauts que des beautés, trouvait tout mauvais dans un ouvrage qui n'est pas entièrement bon. Dans un petit écrit très simple, très clair, très raisonné et *très raisonnable*, l'abbé Morellet indiqua, avec une grande justesse, les faux-

brillants, soit de pensée, soit d'expression, dont abonde cette étrange composition. L'aigreur avec laquelle cette critique lui est encore reprochée aujourd'hui prouve qu'il y avait eu aussi quelque courage à lui, à prendre, en cette circonstance, la défense du bon goût et de la saine raison.

On ne s'étonnera pas qu'un esprit si enclin au scepticisme et à l'ironie ait eu quelque prédilection pour Rabelais. L'abbé Morellet possédait à fond l'ouvrage de ce docte en plus d'une science, et démêlait, avec une sagacité particulière, l'or enfoui dans ce fumier : c'était son bréviaire. Le Commentaire qu'il en a laissé doit être précieux sous plus d'un rapport.

L'imagination, ainsi que nous l'avons dit, n'était pas, dans l'abbé Morellet, la faculté dominante. Il aimait pourtant les beaux-arts, cultivait la musique, et jouait même de la basse. Il ne resta pas neutre dans la grande querelle des *piccinistes* et des *gluckistes;* et ce qu'il y a de singulier, c'est que le plus énergique des deux systèmes entre lesquels se partageait Paris, n'est pas celui pour lequel il se prononça. Il s'est aussi occupé quelquefois de poésie. On trouve dans ses mémoires un assez bon nombre de chansons, un peu longues à la vérité, où la gaieté est heureusement alliée à la philosophie. Il s'en faut de beaucoup que ses poésies se rapprochent de celles de Voltaire, quoi qu'on en ait dit; mais il est une de ces pièces où la doctrine d'Horace et celle de Salomon sont assez ingénieusement rapprochées pour

qu'on la cite : et c'est celle-là qu'il chantait le plus volontiers; on pourrait l'intituler le *Décalogue des honnêtes gens*. Personne plus que Morellet n'avait mission pour les prêcher : il était leur doyen.

Morellet était, en société, du commerce le plus sûr, mais non pas toujours le plus aimable. Il y apportait trop souvent une humeur despotique que sa bonhomie ne tempérait pas assez. Plus porté à décider qu'à discuter, il répondait habituellement à des objections par des assertions énoncées de ce ton brusque et tranchant qui étonne peu dans un théologien ou dans un métaphysicien, mais qui n'en est que plus déplacé dans un homme du monde; habitude contractée sur les bancs de l'école, et que l'exercice de la polémique, auquel il se livra toute sa vie, n'avait fait que fortifier. Ce défaut se faisait surtout sentir dans les discussions académiques, où son avis lui semblait devoir être reçu comme loi, où toute contradiction lui paraissait insupportable, où il exigeait qu'on eût pour son goût la déférence qu'on devait à son âge.

Cette exigence s'explique toutefois. Ce vieillard ne trouvait autour de lui personne qu'il pût mettre sur la ligne des Voltaire, des Rousseau, des Buffon, avec lesquels il avait vécu; et en cela il n'était pas injuste. Mais avait-il été l'égal de ces grands hommes, et la génération nouvelle n'avait-elle produit aucun écrivain qu'il pût égaler à lui?

MADAME GAIL.

L'un de ces jours derniers, on représentait ici [1] *la Sérénade.* Au moment où nous applaudissions cet ouvrage, Paris en pleurait l'auteur.

Madame Gail vient de mourir. Voici les détails que ma mémoire me fournit sur la vie de cette femme regrettable à tant de titres pour tout le monde, et particulièrement pour moi, qui l'ai connue dès son enfance, et qu'elle comptait au nombre de ses amis.

Ses noms propres étaient Sophie Garre. Son père, habile chirurgien, fut décoré, à ce titre, du cordon de Saint-Michel, qu'il honora. Grâce à l'aisance que lui avait acquise une vie utile et laborieuse, M. Garre put donner à ses filles l'éducation la plus soignée. Leur mère, femme de beaucoup d'esprit, le seconda parfaitement dans ce soin, et ne négligea rien pour cultiver les dispositions qui, dès l'âge le plus tendre, se manifestèrent dans madame Gail pour tous les arts, mais plus particulièrement pour la musique. Elle ne se proposait que d'en faire une femme aimable, en lui donnant des talents; elle en fit une femme célèbre, en provoquant les développements de son génie.

Ce génie se décela par des compositions pleines de

[1] A Bruxelles, en 1819.

grâces, que mademoiselle Garre produisait à un âge où d'ordinaire on a peine à concevoir les compositions des autres. Quelques romances qu'elle publia, en 1790, dans les journaux de musique, et que les amateurs avaient accueillies, furent distinguées par les connaisseurs. L'étonnement se serait mêlé au plaisir, si l'on avait su qu'elles étaient l'ouvrage d'un enfant de douze ans.

Celui qui écrit cette notice ne se rappelle pas sans émotion ces succès précoces d'un talent aux essais duquel il se plaisait à fournir des thèmes, en s'essayant aussi.

C'est vers 1794 que mademoiselle Garre échangea son nom contre celui qu'elle a rendu si célèbre. Elle épousa à cette époque M. Gail, professeur ou lecteur au collége de France. Cet helléniste jouissait dès lors de toute sa réputation. Des travaux pénibles et utiles sur les langues anciennes, des versions du grec en latin, des éditions correctes, élucidées de commentaires, fortifiées de notes, et aussi, je crois, quelques doctes querelles, l'avaient fait connaître dans le monde savant. Il mérita d'obtenir mademoiselle Garre, puisqu'il avait apprécié ses qualités. Leur mariage ne fut pas heureux cependant. Les arts et les sciences, qu'il avait rapprochés, s'effarouchèrent réciproquement. Une séparation volontaire rompit au bout de quelques années cette union, où l'un trouvait trop de distractions, et l'autre trop peu d'agréments, et rendit les deux époux à leurs goûts dominants. Les arts et les sciences y gagnèrent. M. Gail acheva dans

la retraite sa version de Thucydide; et madame Gail, rentrée dans la société, en fit les délices par ses talents, qui se perfectionnèrent en s'exerçant.

La vie dépendante et sédentaire convenait peu à une imagination aussi active que la sienne. Libre une fois, c'est en voyageant qu'elle fit l'essai de son affranchissement. Après avoir parcouru les provinces méridionales de la France, elle voulut voir l'Espagne. En y cherchant le plaisir, elle y trouva la gloire. C'est avec les yeux et les oreilles de l'artiste qu'elle parcourait cette péninsule, qui ne semble déshéritée des arts que parcequ'elle a renoncé à faire valoir leur succession, et où l'on retrouve si souvent leurs traces empreintes entre celles des Goths et des Arabes. L'accent et les modulations de la musique espagnole attirèrent surtout l'attention de la voyageuse, et restèrent profondément gravés dans sa mémoire. Ils se reproduisent fréquemment dans ses compositions, mais embellis par un talent plein de charmes, mais modifiés par un goût exquis. Tel air des *Deux Jaloux*, tel morceau de *la Sérénade*, n'est qu'un développement d'un trait de ces chansons monotones et mélancoliques que hurlent les Catalans, que lamentent les Andalous. Modulé par madame Gail, ce chant, toujours original, se changea en musique des plus suaves.

Ce n'est qu'au retour de ce voyage que madame Gail songea sérieusement à travailler pour la scène. Avant, elle s'était bien essayée dans le genre dramatique : un opéra de sa composition, représenté en société, avait

été applaudi par Méhul lui-même; elle n'avait pu néanmoins se résoudre à offrir au public un ouvrage que ce grand maître ne trouvait pas exempt de fautes. Une étude opiniâtre et plus approfondie de l'art lui donna bientôt les moyens d'exprimer ses idées avec autant de pureté qu'elles ont de charmes, avec cette correction sans laquelle, dans tous les arts, les succès du génie même sont incomplets.

C'est par un chef-d'œuvre que madame Gail débuta. Peu d'opéras ont été entendus avec autant d'enthousiasme que les *Deux Jaloux;* peu l'ont autant mérité. Une musique neuve et non pas étrange, originale et non pas bizarre, gracieuse et non pas affectée, assure à cette jolie comédie un succès aussi durable que celui dont jouissent les plus aimables productions de Grétry.

On sait que cet opéra est tiré d'une comédie en cinq actes de Dufresny; comédie réduite, avec beaucoup d'habileté, en un acte, par M. Vial, auteur de plusieurs autres ouvrages charmants aussi, et qui lui appartiennent en entier.

Après cet opéra, madame Gail en fit représenter un autre, encore en un acte, intitulé : *Mademoiselle de Launay à la Bastille.* Le fond en est tiré des Mémoires de cette dame, plus connue sous le nom de madame de Staal. C'est une intrigue assez triste, dans laquelle le gouverneur même de la Bastille joue le rôle de médiateur entre cette prisonnière qu'il aime, et un prisonnier qui en est aimé. Présentée sous un aspect comique, cette

situation pouvait être piquante; mais dans cet opéra, qui tient plus du drame que de la comédie, le gouverneur est martyr, et non pas dupe: or les martyrs ne sont pas gais.

Cet ouvrage eut peu de succès. La musique néanmoins ne diminua pas la haute idée qu'on avait conçue du talent de madame Gail. Entre plusieurs morceaux accueillis avec transport, on distingua la romance délicieuse que termine ce refrain : *ma liberté! ma liberté!* Ainsi chante Philomèle captive. Ces morceaux auraient maintenu la pièce au théâtre, si, en France, on ne voulait pas être intéressé par le drame autant qu'enchanté par la musique.

La Sérénade est le dernier ouvrage dramatique de madame Gail. Ce n'est pas par défaut de gaieté que pèche cette comédie, dont Regnard est l'auteur, et dont on a fait un opéra en la semant d'airs et de morceaux d'ensemble. Nous ne ferons pas l'éloge de cette délicieuse production. La musique de *la Sérénade* est dans la mémoire de tout le monde; celle des *Deux Jaloux* ne lui est supérieure ni en facilité, ni en originalité, ni en grâces. Hélas! c'était le chant du cygne.

Et la main qui tirait de la lyre des sons si harmonieux s'est glacée! Et la voix qui modulait des accents si mélodieux s'est éteinte!

Que ne pouvait-on pas attendre d'un talent qui, dans l'espace de si peu d'années, avait donné des preuves si brillantes de son heureuse fécondité, d'un talent dont

les ressources se multipliaient à mesure qu'il multipliait ses productions? Madame Gail s'occupait à consolider sa gloire par des ouvrages de plus longue haleine, quand une maladie aiguë est venue l'enlever aux arts et à l'amitié. Elle était tout au plus âgée de quarante-trois ans.

Quand on songe que si la jeunesse de l'artiste date de l'époque où il commence à produire, elle ne finit qu'à celle où il cesse de produire, on peut dire que madame Gail est morte dans la fleur de sa jeunesse; et si l'on juge de ce qu'elle pouvait faire par ce qu'elle a fait, quelle source de regrets pour les amis des arts que cette mort prématurée!

Les chansons, les romances, et autres compositions légères de madame Gail, auraient peut-être suffi seules à lui obtenir la réputation que lui assurent ses grandes compositions. Ces sortes de pièces, qui sont en musique ce que les pièces fugitives sont en poésie, suffisent aussi à la gloire de leur auteur, quand elles portent le cachet du génie. N'eût-il fait que ses poésies légères, Voltaire serait immortel. Saint-Aulaire s'est immortalisé par quatre vers. Tel homme en a fait quarante mille, et n'est pas connu. L'important est de faire des vers et des chants qu'on retienne. Tel était surtout le talent de madame Gail.

Qui ne connaît ses pièces détachées? De quels salons n'ont-elles pas fait les délices? Dans quelles réunions, dans quelle solitude ne se sont-elles pas fait entendre? Dans quelle partie du monde civilisé n'ont-elles pas été

portées par la voix de l'art et de la beauté? Chacun les redemandait, c'était en faire l'éloge; mais Garat les louait mieux que personne, il les chantait. Après avoir exécuté les morceaux les plus pathétiques de Gluck, de Mozart et de Nazolini, il ne croyait un concert complet que lorsqu'il avait fait entendre quelques productions de cette verve gracieuse et facile. Qui ne lui a pas entendu chanter en duo avec sa femme la jolie romance qui commence par ce vers : *La jeune et sensible Isabelle?* Si Pétrarque n'a rien fait de plus ingénieux que ces couplets, qui sont de madame de Bourdic, Cimarosa n'a rien composé de plus gracieux que cet air, qui est de madame Gail.

Son talent faisait le charme continuel de la société. Il se prêtait à tous les caprices, quelque acte de complaisance qu'on en exigeât. Sous les doigts de cette femme habile, le piano suffisait à tout ce que la circonstance pouvait en réclamer. Que de fois, dans nos réunions, n'a-t-il pas tenu lieu d'orchestre! Les airs que madame Gail improvisait alors, à la demande des danseurs, retenaient dans le salon, comme auditeurs, ceux-là même pour qui la danse a le moins d'attraits; et ces airs, qui, à son insu, bientôt se répandaient dans Paris, n'étaient pas moins originaux, pas moins mélodieux que ceux qu'elle travaillait à loisir.

A ce talent si supérieur, madame Gail joignait toutes les qualités d'une femme aimable, tous les avantages d'une femme d'esprit. Dès sa première jeunesse elle avait

vécu dans la société des littérateurs et des poëtes les plus célèbres de l'époque. A la ville, dans la maison de son père, elle avait vu souvent La Harpe; elle avait rencontré souvent aussi Delille à la campagne, dans les bois de Meudon. Elle aimait la poésie avec passion. Elle aimait avec passion tous les arts. Les talents, de quelque nature qu'ils fussent, n'avaient pas d'appréciateur plus délicat et plus enthousiaste. Ils ne sauraient trop la regretter.

L'amitié la regrette plus encore. Madame Gail inspirait ce noble sentiment aussi vivement qu'elle le ressentait. Nous jugeons par nous-mêmes de la douleur que sa perte laisse dans la société intime dont elle était l'âme, et qui se composait surtout de ses vieux amis.

Cette douleur sera inconsolable dans sa sœur, qui partageait ses goûts et jouissait si franchement de ses succès. Elle sera inconsolable aussi dans son fils.

Une circonstance toute particulière a mêlé une émotion bien douce aux sentiments douloureux que cette femme si sincèrement aimante a dû éprouver en se voyant arracher, dans la force de l'âge, à tout ce qu'elle aimait. L'unique fruit de son mariage, son fils, s'était montré digne d'elle. Il avait remporté le prix sur le sujet proposé cette année par l'académie des belles-lettres. Le jour de deuil se changea, pour cette mère, en un jour de triomphe; et ce n'est qu'après avoir vu les lauriers sur le front de son enfant, que ses yeux consolés se sont fermés pour jamais.

Ainsi mourut, heureuse encore, cette femme qui a mérité de l'être, et de l'être plus long-temps; cette femme qui a traversé la vie sans avoir fait aucun mal; cette femme dont le passage en ce monde n'est signalé que par les productions du talent le plus aimable; cette femme dont le génie ajoutait encore aux jouissances du bonheur même; cette femme qui, dans ces temps de malheur et de persécution, a si souvent suspendu les peines du proscrit, que venaient charmer, jusque dans les cachots, jusque dans l'exil, ses chants, qui désormais ne seront plus entendus sans douleur par un de ceux dont ils ont fait la consolation.

LEMONTEY.

On ne doit aux morts que la vérité. Mais quand un homme meurt, les rapports sous lesquels il est regrettable ne sont-ils pas ceux dont on doit surtout s'entretenir sur sa tombe? Essayons de remplir ce devoir, que plus d'une feuille publique nous semble avoir méconnu dans les articles qui ont été publiés sur M. Lemontey; articles où l'on a plus insisté sur de légers travers que nous ne dissimulerons pas, que sur d'éminentes qualités qu'on n'a pas fait assez valoir.

Pierre-Édouard Lemontey naquit à Lyon en 1762. Fils de négociant, il préféra à cette profession la carrière du barreau, où il obtint, dit-on, des succès. Le fait est assez singulier. Non que Lemontey ne possédât une partie des qualités qui font l'orateur. Il était capable autant que qui que ce soit de composer un excellent plaidoyer; mais de le débiter, c'est autre chose. S'il avait le don de penser, d'écrire, il n'avait pas celui de dire, de parler; ou du moins, dans la conversation familière, s'énonçait-il avec quelque difficulté. Il ne serait pas étonnant, au reste, que ce défaut disparût quand, animé par un grand intérêt, Lemontey s'adressait au public. Le barreau et la tribune sont pour les vrais orateurs ce qu'était le trépied pour la Pythonisse. La langue de Démosthènes se

déliait devant l'Aréopage, et la facilité de son élocution y répondait à l'importance des matières qu'il traitait et à l'abondance de ses inspirations.

En 1789, poussé dans une direction nouvelle par les évènements, Lemontey se livra presque exclusivement à la politique. Les questions qu'il traita dans les écrits qu'il a publiés à cette époque décèlent autant la justesse de son esprit que la capacité de son talent. Il réclama, pour les protestants, le droit d'élire et d'être élus aux états-généraux; il appela l'attention des législateurs sur les besoins des campagnes; il donna aux électeurs, sur le choix des juges, et aux conseils des accusés, sur leurs devoirs, d'excellents avis. Enfin c'est lui qui rédigea les cahiers de l'assemblée électorale de Lyon *extra muros*.

Des travaux d'une utilité si incontestable lui ouvrirent l'accès des fonctions publiques. Nommé d'abord substitut du procureur de la commune de Lyon, il fut bientôt après porté à l'assemblée législative par le choix du département du Rhône.

Lemontey avait adopté de bonne foi la constitution de 1791. Il y resta fidèle, au milieu de cette assemblée qui semblait avoir été convoquée pour la renverser. Ennemi de toute mesure violente, il combattit, avec plus de hardiesse que ne comportait son caractère, les lois rigoureuses que cette assemblée rendit contre les émigrés et les prêtres insermentés, et réussit du moins à en faire restreindre l'application.

Revenu à Lyon après le renversement de la constitu-

tion, Lemontey n'en sortit, pour se réfugier en Suisse, que lorsque les bourreaux entrèrent, à la suite des Fouché et des Collot, dans cette malheureuse cité, qu'il avait défendue en soldat contre les soldats de Dubois de Crancé.

Rentré dans sa patrie en 1795, il chanta, dans une ode intitulée *les Ruines de Lyon*, les malheurs auxquels il avait échappé. Bientôt il les répara autant qu'il dépendait de lui. Rappelé aux fonctions publiques en qualité d'administrateur du district, il provoqua et obtint le rappel des exilés et la restitution des biens des condamnés.

Ici finit sa vie politique et administrative. Abandonnant les affaires publiques pour se livrer presque exclusivement à la culture des lettres et de la philosophie, il alla voyager en Italie, et, de retour en France, vint s'établir à Paris. Il ne semblait pas pourtant avoir trop l'intention de s'y fixer; car, bien qu'il y soit resté trente ans, ce n'est que dans les deux dernières années de sa vie qu'il eut un domicile à lui dans la capitale. Jusqu'alors il avait campé chez un ami, dans un appartement que, pendant vingt-huit ans, il semblait chaque jour devoir quitter le lendemain.

Des stances fort piquantes, adressées aux chevaux de Coustou, qui, de l'abreuvoir de Marly, venaient d'être transférés aux Champs-Élysées, commencèrent, à Paris, la réputation littéraire de Lemontey. Bientôt elle s'accrut par le succès de *Palma, ou le Voyage en Grèce,*

opéra qui fut représenté, en 1798, au théâtre Feydeau. Ce petit drame, où l'esprit domine plus que le talent dramatique, obtint un grand nombre de représentations; mais ce succès doit plus s'imputer au mauvais goût du temps, qu'au mérite réel de l'ouvrage. *Romagnesi,* autre opéra de Lemontey, fut accueilli avec faveur aussi; il ne se soutint pourtant pas si long-temps. Cela ne doit pas surprendre. Le genre d'esprit de Lemontey ne convenait à rien moins qu'au théâtre, où le naturel est la première de toutes les qualités. Le dialogue de ce poëte étincelait d'esprit, mais par cela même il manquait de vérité. Lemontey faisait parler tous ses personnages comme lui-même; cela ne pouvait convenir que dans un ouvrage où il ne parlerait qu'en son nom.

Tel est le recueil de fragments critiques et philosophiques qu'il publia en 1801, sous le titre de *Raison, folie, chacun son mot, petit cours de morale mis à la portée des vieux enfants.* Ce recueil fut lu avec autant de plaisir que d'avidité. Il est, au fait, des plus variés et des plus amusants. La satire y est présentée sous des formes aussi gaies qu'ingénieuses; et cette satire, toujours exercée dans l'intérêt de la raison, ne devient jamais personnelle : quiconque peut la comprendre en peut rire.

L'année d'après, Lemontey publia une facétie fort spirituelle aussi, intitulée *les Observateurs de la femme.* Indépendamment d'observations, d'autant plus malignes qu'elles sont justes, sur le beau sexe, on y trouve une

critique très fine des usages académiques. Dans ces deux productions, où la profondeur s'allie souvent à l'originalité, Lemontey n'a imité personne.

La vie d'un soldat, pamphlet publié par Lemontey, à l'occasion de la campagne de 1805, n'est pas dénuée de ces qualités; mais il n'en est pas ainsi des autres opuscules échappés à sa plume. Dans *Irons-nous à Paris?* petit roman qu'il composa à l'occasion du couronnement de Napoléon, il s'est évidemment modelé sur Sterne; et sur l'Arioste, dans *Thibault, ou la Naissance d'un comte de Champagne*, poëme en prose, qu'il composa à l'occasion des couches de l'impératrice Marie-Louise. Ces ouvrages portent l'empreinte de la plume facile à laquelle ils sont échappés; mais ils ont, pour parler franchement, je ne sais quel caractère de futilité, qui leur ôte toute importance, quoiqu'on y rencontre parfois des vérités utiles.

On ne fera pas le même reproche à l'*Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV, introduction d'une histoire critique de la France, depuis la mort de Louis XIV*.

La gravité des formes y répond à l'importance du fond; et si l'on peut juger par cet échantillon du travail qu'il précède, Lemontey, par cette histoire, prendra place parmi nos plus judicieux publicistes. On ne saurait allier plus constamment l'esprit d'indépendance à la sagacité des vues, et revêtir d'une expression plus heureuse, des idées plus hardies, qu'il ne l'a fait dans cette

introduction, dont le succès l'a épouvanté. Ainsi, parmi les écrits raisonnables que notre époque a fait éclore, l'un des plus audacieux est dû au plus poltron de nos contemporains.

Par un prodige presque aussi singulier, cet écrit, qui fit une grande sensation dans la société, ne ferma pas à Lemontey les portes de l'académie. Il y fut appelé en 1819, en remplacement de l'abbé Morellet, son compatriote.

L'*Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV* annonce que son auteur sera surtout véridique. Cette qualité, sans laquelle on ne peut prétendre au titre d'historien, s'y manifeste par sa fidélité à rétablir, dans les *Mémoires de Dangeau*, plus de mille passages, que s'est permis d'altérer, dans l'édition qu'elle en a donnée, une dame de lettres, qui, au rebours de tant de gens qu'on voit emprunter aux autres ce qu'ils disent, ne peut s'empêcher de prêter à autrui ses propres pensées; fait parler Dangeau, qui serait son grand-père, comme s'il était son petit-fils; et, traitant l'histoire comme don Bazile traite les proverbes, n'y voit qu'un thème sur lequel elle brode des variations.

La hardiesse par laquelle Lemontey se signale à chaque phrase de l'*Essai sur Louis XIV*, doit d'autant plus surprendre, que personne n'était moins hardi que lui dans les habitudes de la vie. Ce même homme qui a fait une censure si rigoureuse du gouvernement du grand roi, était un des censeurs les plus méticuleux qui ser-

vissent le pouvoir royal. Il n'eût pas osé permettre à un autre la sévérité dont il ne pouvait s'abstenir lui-même, et qu'il finit en quelque sorte par désavouer.

Courageux par la pensée, lâche par la réflexion, il s'en prenait à sa plume après un écrit généreux, comme cet homme qui, sortant vainqueur d'un duel, s'en prenait de sa victoire à son adresse, et disait : *J'ai la main malheureuse.*

Les exemplaires de cet *Essai*, le meilleur, sans contredit, des ouvrages que Lemontey a publiés, sont devenus fort rares dans le commerce. Tout parcimonieux qu'il était, il retirait tous ceux qu'il rencontrait. Il est vrai que le marché ne se concluait pas sans marchander; et que si pour acheter ce livre on l'eût estimé ce que l'auteur l'estimait, quand il le payait de ses propres deniers, on l'aurait acquis à fort bon compte.

« Certes, c'est un sujet merveilleusement vain, divers » et ondoyant que l'homme; il est malaisé d'y fonder » jugement constant et uniforme. »

Cette opinion de Montaigne, sur l'homme en général, s'applique à Lemontey plus qu'à qui que ce soit. C'était un composé des contrastes les plus singuliers. Moins brave de la langue que de la plume, censeur pour les gouvernements qu'il censurait, il se dédommageait en écrivant de la contrainte qu'il s'imposait quand il parlait; et, comme Rhulières, autre complaisant des ministres, se réhabilitant par sa sévérité posthume, il sera proba-

blement, dans la postérité, l'un des juges les plus rigoureux du pouvoir pour lequel il aurait pu se montrer moins complaisant aux yeux de ses contemporains.

Remplissant, après la restauration comme avant, les fonctions qu'il décriait en confidence, il fut censeur; et, comme l'équipage de la vénerie, il ne crut pas devoir changer de métier parceque le palais avait changé de maître. J'attends ma destitution, disait-il à un de ses amis; et comme celui-ci le pressait de la prévenir en envoyant sa démission : « Je m'en garderais bien, répondit-il, vous auriez pis. » On prétend que cela était difficile. Il fallait, au fait, que Lemontey convînt à ces fonctions, que ces fonctions lui convinssent, puisqu'il les a exercées jusqu'à la mort.

L'amour de l'argent fut, dit-on, la règle de sa conduite en cette circonstance. Autre bizarrerie. Cet argent, qu'il dépensait à regret pour lui-même, il est certain qu'il le prodigua plus d'une fois pour les besoins d'autrui, et qu'il a porté à plus d'un ami dans la peine des sommes qui n'étaient pas offertes à titre de prêt.

Citons, à cette occasion, un trait remarquable. Quelques jours après avoir placé chez un de ses compatriotes une somme considérable, ce banquier se déclare en faillite. Lemontey y court. « Ah ! mon Dieu ! je sais ce que « vous venez me dire, s'écrie, en le voyant, la femme « du failli. Vous venez... — Oui, madame, dit en l'inter- « rompant Lemontey, je viens me joindre à vous pour « consoler notre malheureux ami. »

Ce n'est pas là le mot d'un avare. Un avare n'aurait pas fait non plus les fonds d'un prix : Lemontey fit ceux de la médaille qui, au jugement de l'académie française, a été donnée à l'auteur du meilleur poëme sur *l'éducation mutuelle.*

Le choix du sujet ne l'honore pas moins que le don du prix.

Ce contraste de parcimonie et de générosité peut, au reste, s'expliquer facilement. Lemontey répugnait aux dépenses inutiles : conséquemment il dépensait peu pour lui, parcequ'ayant peu de préjugés, il avait peu de besoins. On l'accusait de se refuser tout ; il eût été plus juste de dire qu'il ne se demandait rien.

Mais le même sentiment qui nouait les cordons de sa bourse devait les dénouer quand il s'agissait de concourir à une action généreuse, de provoquer une institution salutaire. Pour un bon esprit, des dépenses appliquées à de pareils objets sont de première utilité. Peut-être était-ce pour suffire à ces dépenses-là qu'il retranchait tant sur les autres.

Quelle qu'en soit la cause, le penchant de Lemontey à la parcimonie se manifesta quelquefois d'une manière tout-à-fait plaisante. Il avait la vue extrêmement courte : un jour qu'il se promenait avec je ne sais qui, son camarade salue une personne qui se trouvait à une assez grande distance d'eux. « Qui salues-tu là ? dit Lemontey, qui d'habitude tutoyait tout le monde. — Un tel, répond l'autre. — Et tu l'as reconnu de si loin ? Je suis loin, moi,

d'avoir une aussi longue vue. Ma vue même est si courte, qu'à trois pas je ne reconnais point mes meilleurs amis. L'autre jour encore, comme Desfaucherets s'avançait vers moi en me tendant la main, je l'ai pris pour un pauvre. — Et vous lui avez donné l'aumône? — Non; mais je lui ai dit : *Dieu vous assiste.* »

En petit comité, Lemontey retrouvait quelquefois son courage; peu de conversations étaient alors aussi libérales que la sienne : mais un étranger survenait-il, Lemontey rentrait aussitôt dans sa circonspection, et s'y renfermait. Une goutte d'eau suffisait pour mouiller toute sa poudre.

Si timoré qu'il fût, il aimait assez à obtenir les honneurs de la témérité. Un jour qu'il avait lu à l'académie un fragment politique où se trouvaient des idées hardies, « Que pensez-vous de cela? » dit-il à un de ses confrères, qui est d'habitude ce que Lemontey n'était que par accès. — « Je pense, lui répondit l'auteur de *Pinto,* que vous avez composé cet ouvrage avec les hardiesses que vous avez rognées aux ouvrages des autres. »

Soit par effet de ses qualités, soit par effet de ses défauts, Lemontey était un homme du commerce le plus facile. De plus, il était aimable : était-il aimant, c'est ce que je ne saurais dire. Il avait, ce me semble, plus de *connaissances* que d'*amis,* et, en général, il plaisait plus qu'il n'attachait. Je ne lui ai connu d'ami vraiment intime que son chat.

Il a dit et a fait dire quantité de mots piquants. Les

citerai-je? Non : il n'est pas encore temps; ne rions pas sur des cendres encore chaudes.

« Je ne pense pas, » fait dire Lemontey à un orateur d'académie parlant de son prédécesseur, « qu'il soit con-
« venable de vous faire rire dans ce jour destiné à le
« pleurer, quoique l'on m'ait assuré que l'usage contraire
« avait prévalu, et qu'un *de profundis* littéraire n'était
« souvent qu'une débauche d'esprit faite sur le tombeau
« d'un pauvre mort, par un panégyriste plus rempli de
« prétentions que de regrets. »

FIN DES MÉLANGES.

TABLE

DES MÉLANGES.

Pages.

DÉBATS JUDICIAIRES.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

CORRESPONDANCE POLITIQUE.

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE.

Pages.

SUR QUELQUES CONTEMPORAINS.

FIN DE LA TABLE.





